This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, argriculture ...

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin

Fr 45.20

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

Digitized by Google

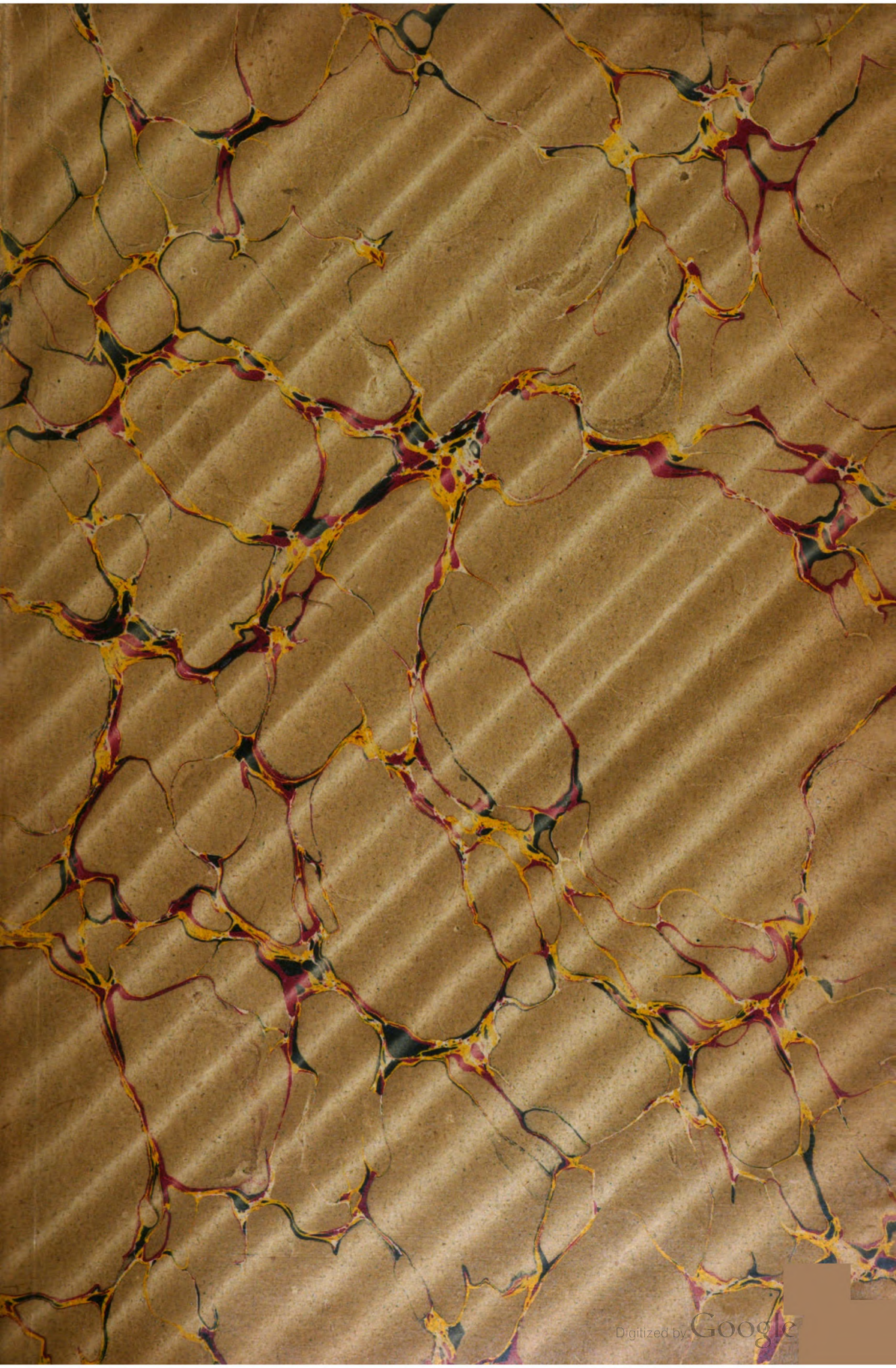
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE SAINT-QUENTIN

(AISNE)

Digitized by Google

Digitized by Google

77me - 80me ANNÉES

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DES

SCIENCES, ARTS

BELLES-LETTRES, AGRICULTURE & INDUSTRIE

DE SAINT-QUENTIN

FONDÉE EN 1825, RECONNUE PAR ORDONNANCE ROYALE DU 15 AOUT 1831

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME XV

ANNÉES 1901 A 1904

SAINT-QUENTIN
Imprimerie du GUETTEUR, rue Croix-Belle-Porte, 21.

1907

Digitized by Google

Fr 45.20

Harvard College Library
NOV 14 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

DU 4 JUIN 1903

Discours de M. DAMOISY, Président

MESSIEURS,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour rendre publics les résultats des concours de poésie et d'histoire de l'année 1902.

Nous avons tout lieu de témoigner notre satisfaction de ces concours, puisque nous allons décerner une médaille d'or, c'est-à-dire notre plus haute distinction, dans chacun des concours de poésie et d'histoire, et qu'en outre, le concours de Biographies nous donne l'occasion de récompenser un travail fort estimable. Depuis 1826, date du premier tournoi ouvert par notre Société, le concours de 1902 compte parmi les meilleurs. Nous remercions les lauréats qui nous ont fait l'honneur de soumettre leurs œuvres à notre jugement.

Cet honneur, nous le devons à la conscience et à l'impartialité avec lesquelles notre Société procède au classement des poésies ou des mémoires historiques qui lui sont présentés; nous le devons aussi, je ne crains pas et

Digitized by Google

même j'ai le devoir de le dire, à la compétence des juges. Les rapports que vous allez entendre attestent ce savoir et cette équité.

Avant de donner la parole aux rapporteurs, permettez-moi, Messieurs, de jeter un coup d'œil sur la situation et sur les travaux de la Société pendant ces deux dernières années.

Nous avons vu entrer dans nos rangs quelques nouveaux membres titulaires et associés. Nous comptons sur l'activité laborieuse des premiers, et nous remercions les seconds de leur sympathique appui. Pour assurer l'avenir de notre Compagnie, il importe d'augmenter le nombre des uns et des autres.

A une Société littéraire et scientifique, il faut tout d'abord des travailleurs ; mais il faut aussi les ressources nécessaires pour faire connaître les œuvres de ceux-ci, qui méritent le grand jour de la publicité.

Dira-t-on que Saint-Quentin, modeste ville de second ordre, n'offre pas un terrain propice à l'éclosion des talents ? Comme exemple du contraire, nous répondrons en citant Henri Martin, Félix Davin, Xavier Aubryet et d'autres encore, qui débutèrent dans notre association et acquirent plus tard la grande renommée que seul Paris peut donner.

N'avons-nous pas, d'ailleurs, comme champ d'études, notre Ville et sa région, dont le passé est si riche en documents et le présent si intéressant au point de vue économique ?

Dans le passé, Saint-Quentin et l'ancien Vermandois n'ont-ils pas joué un rôle inoubliable ? Ce passé, nous avons pour tâche de l'éclaircir.

Nos historiens locaux, Emmeré, Quentin de La Fons,

Digitized by Google

Colliette, ont étudié surtout nos antiquités religieuses ; nous, nous avons commencé, il y a trente ans, l'étude de la société civile à travers les âges.

Les découvertes archéologiques, les documents écrits du moyen-âge mis au jour, ont révélé une ville et une province dont on ne soupçonnait pas l'importance. Il reste beaucoup à faire, et la moisson est si riche que nos arrière-neveux trouveront encore à glaner dans les abondantes archives que nous ont léguées les siècles écoulés.

Au mois de décembre dernier, nous avons fait paraître la transcription du premier registre des séances de la *Chambre du Conseil des Maire, Échevins et Jurés* de Saint-Quentin.

Ce volume, qui ne comprend qu'un espace de cinq années (1560 à 1564), nous retrace les efforts de nos magistrats municipaux pour relever notre Ville de ses ruines, après le désastre de 1557 et les deux années que dura l'occupation espagnole. Nous continuerons la publication des procès-verbaux de notre assemblée communale au XVI^e^ siècle. Déjà, un second volume est commencé.

Nous continuerons aussi l'impression du grand recueil des documents inédits de nos archives municipales, commencé en 1881 par le *Livre rouge de l'hôtel de ville,* suivi en 1888 du tome I^er^ des *Archives municipales anciennes de Saint-Quentin.* Le tome II est sous presse. Vingt-cinq feuilles (soit 200 pages) sont imprimées.

Pour les temps modernes, deux de nos confrères réunissent, avec un zèle éclairé, tous les renseignements relatifs à la Guerre de 1870-71 dans notre région. De cette collaboration consciencieuse et compétente sortira un jour l'histoire définitive des douloureuses épreuves

Digitized by Google

que Saint-Quentin et ses environs eurent à subir au cours de l'année terrible.

Enfin, le tome XIV (4e série) de nos *Mémoires* est sous presse ; il paraitra à l'automne prochain. Il contiendra des travaux historiques et archéologiques de plusieurs de nos confrères, qui seront lus avec plaisir par tous ceux qui s'intéressent au passé de ce pays.

Notre Société Académique ne faillit donc pas à sa tâche.

Un événement heureux pour son avenir a signalé l'année qui vient de s'écouler : elle a réalisé un désir conçu depuis de longues années, en se construisant un petit hôtel où elle reçoit aujourd'hui les personnes qui ont bien voulu répondre à son invitation.

Elle est chez elle.

Justement fière d'un passé de quatre-vingts ans signalé par nombre d'œuvres estimables et utiles, encouragée dans ses travaux par la Ville de Saint-Quentin, le Département et l'Etat, auxquels elle témoigne sa reconnaissance, elle continuera à étudier et à faire aimer, en le faisant mieux connaître, ce pays de Vermandois qui, depuis vingt siècles, a joué dans notre France, un rôle quelquefois glorieux, toujours honorable et digne de l'approbation de la postérité.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE LOCALE

DE L'ANNÉE 1902

Par M. l'abbé Léon DELORME, membre titulaire.

La Commission de jugement était composée de MM. DAMOISY, Emmanuel LEMAIRE, JAMART, J. HACHET, Capitaine V. LECOMTE, Charles POETTE, Th. Eck, membres titulaires ; H. CARDON et Aimé LEFÈVRE, membres associés ; l'abbé Léon DELORME, membre titulaire, *rapporteur*.

MESSIEURS,

S'il nous est impossible de définir la patrie, elle a cependant des traits que nous reconnaissons toujours au tressaillement de nos cœurs. La patrie, vous la voyez dans le pan du ciel qui, depuis votre enfance, déploie sur vos têtes son paysage d'étoiles familières ; vous la vénérez dans cette terre que vos aïeux ont foulée avant vous ; dans ces lignes harmonieuses qu'ils aimaient, dans ces champs qu'ils ont fécondés de leurs sueurs ou arrosés de leur sang au jour des batailles. La patrie, c'est encore, et c'est surtout l'écrin des souvenirs qu'ils vous ont laissés, des joies

Digitized by Google

et des tristesses qui les ont unis, des vertus et des exploits dont ils ont donné l'exemple, des victoires qu'ils ont remportées et des bienfaits qu'ils ont reçus du Ciel. Composée de ces traits glorieux, la physionomie de la patrie s'enlève en grand relief sur le fond de vos âmes et sa personnalité se meut en pleine lumière. Elle a son histoire ; elle a son âme. Comment ses fils ne l'aimeraient-ils pas ? Comment ne seraient-ils pas fiers de son nom ? Et lorsque ce nom est celui de la France, ne vous semble-t-il pas qu'il demande deux fois plus d'enthousiasme et d'amour ?

Ils l'ont compris, Messieurs, ceux qui, répondant à votre appel et voulant contribuer pour leur faible part au beau renom de cette patrie, se sont mis à l'étudier pour mieux l'aimer et l'aimer plus que les autres. Tel est le sens des devises que nous lisons en tête de leurs travaux : « Nosce patriam ; Connais ton pays ; Savoir c'est aimer ; J'aime mon village plus que ton village. »

Sept concurrents ont, cette année, brigué l'honneur d'être couronnés par vous ; leurs travaux, de valeur inégale, dénotent un effort sérieux, sont la preuve d'une grande bonne volonté, et plus d'un, vous l'allez voir, a été jugé digne de récompense.

NOTICE SUR LE CHATEAU DE VIVIÈRES

La notice sur le château de Vivières, à 6 kilomètres de Villers-Cotterêts, fort intéressante sans doute, mais trop sommaire (elle ne compte que cinq pages, où rien de nouveau n'apparaît), n'a point paru mériter de mention.

MONOGRAPHIE DE SERMAIZE

Votre Commission en a jugé de même au sujet de la

Digitized by Google

monographie de Sermaize, petit village du canton de Guiscard, dans l'Oise. C'est une suite de documents sans lien, qui dénote l'inexpérience absolue de l'auteur. Il est impossible de descendre dans des détails plus minutieux ; il donne : la liste des gardes champêtres de la commune, de 1798 à nos jours, au grand complet ; le montant de la quête faite en faveur des incendiés du département en 1828, qui a rapporté 76 francs. Il ajoute enfin que « la seule lacune au point de vue agricole est — je cite textuellement — une machine à battre que personne ne possède ». Les incorrections de ce genre sont fréquentes dans ce travail qui semble n'être que la réponse à un questionnaire, probablement de l'autorité académique.

NOTICE SUR LE MONASTÈRE DE SAINT-PAUL-AUX-BOIS

Saint-Paul-aux-Bois, dont le monastère fait l'objet du mémoire qui porte le numéro 3, est un village de 600 habitants, faisant partie du canton de Coucy-le-Château. Il est peu de localités dont le passé ait été l'objet de tant de recherches ; l'auteur cite d'ailleurs consciencieusement les travaux de ceux qui, avant lui, ont écrit sur le monastère ou sur le village. Martin, Melleville, l'abbé Carlet, dans la « Semaine du Vermandois », ont laissé, en effet, peu de choses à dire, et cette notice, qui eut dû affirmer sa supériorité sur les autres, ne nous apprend rien de nouveau ; mêmes détails sur les origines, le développement et la décadence de ce monastère.

Le prieuré de Saint-Paul-aux-Bois est une des nombreuses colonies que fondèrent, dans le diocèse de Soissons, les bénédictins du monastère de la Sauve-Majeure de Bordeaux. Les auteurs de la Gallia Christiana, qui font mention de cette fondation, n'entrent dans aucun détail ; rien

Digitized by Google

de précis non plus sur la date. Ce qui est certain, c'est qu'en 1096 un châtelain de Coucy, Raynaud et sa femme Elinde donnèrent aux moines la forêt du Grand-Concis, le village de Saint-Paul, la moitié du village de Lappion, les autels de Terny et de Neufville, un franc alleu à Mons-en-Laonnois avec tous ceux qui y demeuraient et vignes et prés, le village et le territoire de Vaux, près Verzy, et d'autres lieux. Les siècles s'écoulèrent sans qu'aucun événement remarquable se passât au prieuré; comme partout où ils se fixèrent, les moines de Saint-Benoît défrichèrent le sol, créèrent des fermes et des vignobles, enfin mirent intelligemment les bois de leur prieuré en valeur. En 1652, on ne sait par suite de quelle circonstance (l'auteur lui-même ne peut nous le dire), le monastère passa aux Oratoriens. C'est là qu'en 1690 fut exilé, par ordre de Louis XIV, Abel Louis de Sainte-Marthe, savant distingué, supérieur général de l'Oratoire, l'un des auteurs de la Gallia Christiana, soupçonné de jansénisme. Il y mourut en 1697. Ses ossements furent exhumés en 1880 par la Congrégation de l'Oratoire. L'auteur du mémoire aurait pu nous faire grâce des longs détails de cette cérémonie, et le discours prononcé par le P. Ingold, reproduit in-extenso, est un hors-d'œuvre qui n'ajoute rien à ce que nous savions déjà.

A la Révolution, le prieuré de Saint-Paul subit le sort de tous les établissements du même genre. Il était riche et les finances de la France en déficit sans cesse croissant: il fut mis en vente et passa par les mains de plusieurs propriétaires, pour devenir en 1876 la propriété des Bernardines ou Cisterciennes. En 1878 la communauté fut affiliée définitivement à la congrégation des Cisterciennes réformées de Notre-Dame de la Trappe, appelées communément Trappistines.

Digitized by Google

En résumé, ce mémoire est un peu confus : l'ordre, la clarté, la précision font défaut et dans la mise en œuvre des matériaux pourtant abondants, relativement à l'importance du sujet, et dans l'indication des sources. L'auteur s'est donné la peine d'ajouter à son mémoire des documents inutiles : le panégyrique du Père de Sainte-Marthe, les notions sur la vie et la règle des Cisterciens, etc. Toutefois, c'est un travail estimable, mais qui gagnerait à être retouché ; l'auteur semble avoir oublié le conseil :

> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
> Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Pour l'encourager dans cette refonte de son œuvre, la commission vous prie, Messieurs, de lui décerner une mention honorable avec médaille de bronze.

MONOGRAPHIE DU RONSSOY

L'auteur du mémoire qui porte le n° 4 nous a envoyé une monographie du Ronssoy.

Cette notice un peu sommaire se divise en deux parties, l'une historique, l'autre descriptive. La partie historique est faible et n'offre qu'un médiocre intérêt. L'auteur semble n'avoir fait aucune recherche ; la question des origines du Ronssoy est traitée en quelques lignes et rien dans l'ensemble de la notice ne vient jeter un peu de lumière sur les mystères du passé. L'auteur s'est contenté de puiser dans les ouvrages publiés jusqu'à présent : aucun document, aucun titre nouveau n'a été mis au jour, et pourtant des lacunes sont à combler dans ces ouvrages, des faits à éclairer, des dates à préciser. Il ne parle point des droits seigneuriaux de Jean de Bourgogne, comte

Digitized by Google

d'Etampes, sur le Ronssoy. N'a-t-il donc pas eu connaissance de la charte de 1456, insérée par Victor de Beauvillé dans ses documents inédits, où nous lisons « que chacune des 41 maisons du Ronssoy doit payer à ce seigneur une rente de 5 sols 6 deniers » ? N'aurait-il pas pu parler plus amplement de l'établissement du protestantisme au Ronssoy? Il n'y consacre que quelques lignes où l'on voit, détail assez curieux, deux protestants s'en aller naïvement, à moins que ce ne soit audacieusement, sous prétexte de demander l'élargissement de quatre de leurs coreligionnaires, se faire arrêter, à Amiens, par de Bernage, intendant de Picardie ? Il ne mentionne pas davantage le combat du Ronssoy (11 janvier 1674) entre la garnison française du Câtelet, qui fut battue, et la cavalerie ennemie sortie de la place de Cambrai. Mais le grand reproche que nous ayons à faire à cet auteur, c'est qu'il a copié trop servilement et sans nous prévenir, de nombreuses pages de l'abbé de Cagny: le plagiat est une faute qui ne se pardonne guère, et nous l'avons constaté en un certain nombre de feuillets. Invinciblement nous sommes portés à croire que, pour le reste de la partie historique, l'écrivain n'a pas eu plus de scrupules. Il n'indique, en effet, aucune des sources où il a puisé ses renseignements: c'est toujours là un mauvais indice.

Heureusement, la deuxième partie du mémoire est meilleure. L'auteur a quitté le domaine proprement historique, pour traiter des mœurs, des usages et coutumes du Ronssoy : il est plus maître de son sujet et a rendu son travail vraiment intéressant, sans doute parce qu'il est plus personnel. C'est une description exacte, une peinture fidèle de la vie dans un village picard à notre époque. La vie en plein air, la vie des champs, le commerce, l'industrie, l'éducation, les fêtes, les superstitions même, tout est

Digitized by Google

rappelé dans ces quelques pages, en un style simple et imagé, émaillé parfois d'expressions du plus pur picard. « On n'en finirait pas, écrit l'auteur, si on voulait énumérer tout ce que l'on voit, tout ce que l'on entend, tout ce que l'on rencontre dans les rues d'un village picard dès l'aube des frais et clairs matins d'été; en plein midi, alors que les attelages aux sonnailles joyeuses sont rentrés pour le repas, ou aux dernières lueurs crépusculaires, quand dans le ciel pacifique s'allument les premières étoiles.... Pour l'aimer, même sans y être né, ce village du Ronssoy, il suffit de le parcourir par un des beaux jours de l'été où il apparait avec son charme réel, sa poésie intense, ses beautés champêtres. » A cause de cette dernière partie qui n'est certes pas sans mérite, et malgré les reproches adressés à la première partie, votre commission n'a pas cru devoir laisser sans récompense la monographie du Ronssoy; elle vous propose de lui décerner une mention honorable avec médaille de bronze.

HISTOIRE POPULAIRE DE LA VILLE DE GUISE

Une volumineuse Histoire populaire de la ville de Guise porte le n° 5. Pendant plus de 600 pages in-4°, l'auteur nous redit, sans ajouter aucun nouveau détail, ce que nous ont appris l'abbé Pécheur et M. Matton, dans des travaux historiques très estimables. C'est une louable et noble ambition que de vouloir apporter plus de lumière que ses devanciers, mais, de l'idée à sa réalisation, il y a loin, et il ne semble pas que l'auteur de l'Histoire populaire de la ville de Guise ait eu l'heureuse fortune d'y parvenir. Son œuvre est-elle d'ailleurs une histoire populaire ? Quel homme du peuple, si avide de s'instruire,

Digitized by Google

aura le courage de lire d'un bout à l'autre un ouvrage d'aussi longue haleine ? et, la lecture faite, que lui en restera-t-il ? Un livre populaire doit, selon nous, indiquer les grands faits de l'histoire, mettre en vedette les événements les plus remarquables, donner du relief aux personnages principaux, traiter rapidement des mœurs, coutumes et usages, et cela en quelques pages. Le manuscrit que nous avons sous les yeux est loin de réaliser ce programme. Il n'ajoute rien aux ouvrages parus, quoique l'auteur ait consulté une à une les archives municipales de la ville de Guise. Le sens de l'antiquité lui fait totalement défaut ; ainsi il ne craint pas d'aborder l'étude de cette période obscure qui va des origines à l'an 1058, tandis que M. Matton a, de propos délibéré, négligé cette partie de l'histoire ; et l'essai que nous a laissé l'abbé Pécheur, sur cette époque, quoique à refaire, est bien supérieur à notre mémoire. — Y a-t-il au moins quelque découverte importante sur le moyen-âge et l'ancien régime ? Non, autant que nous avons pu nous en rendre compte, car les sources sont indiquées si rarement ou avec si peu de précision qu'il nous a été impossible de contrôler les dires de l'auteur. Il serait si intéressant, par exemple, de savoir où se trouve rapportée la prestation du curieux serment imposé à Jeanne Watteau, la sage-femme de Saint-Quentin ; ou d'avoir quelques détails sur la fondation de la première école par Nicolas de Martigny.

Quant à la Révolution, il avait fort peu de chose à ajouter au très intéressant récit de l'abbé Pécheur, qu'il faut d'autant moins oublier que cet auteur montre une louable impartialité, et que, malgré les fautes et les imprudences criminelles de Camille Desmoulins, il sait rendre justice aux accents sincères de pitié qu'arrachaient à ce tribun, vers la fin de sa vie, les horribles excès de Robespierre et

Digitized by Google

de sa faction. L'auteur de l'Histoire populaire de la ville de Guise est-il aussi impartial ? A la page 422, il se fait l'écho d'un singulier jugement sur Roch Marcandier, enfant de Guise, secrétaire de Camille Desmoulins, qui fut l'un des plus courageux publicistes de la Révolution : « Marcandier, dit-il, passait pour le plus vil folliculaire qui ait déshonoré la presse. » Si l'auteur n'avait pas lu que M. Hamel, dont le jugement n'est pas sans appel, et dont nous voyons avec étonnement le nom cité ici comme une autorité historique; s'il avait consulté Edouard Fleury et l'abbé Pécheur, il eut pensé tout autrement, car le courage dont Roch Marcandier fit preuve en attaquant Marat, Robespierre et Hébert, en fait un personnage digne de l'estime de la postérité. Sans doute, son langage est acerbe, son style violent et peu châtié, mais Roch Marcandier n'était pas académicien et il s'adressait à des sans-culottes. Une chose nous a également surpris, c'est que parmi les hommes distingués, nés à Guise, l'auteur n'ait pas fait une plus large part à M. Lesur ; le nom de cet homme, un des plus dignes enfants de Guise, ne se rencontre qu'incidemment à propos d'un legs qu'il fit à la Ville, à l'hospice et au bureau de Bienfaisance. L'abbé Pécheur, au contraire, a consacré à cet homme de bien et de grand talent les 40 dernières pages de son ouvrage ; l'intérêt qu'excite la lecture de cette partie de son Histoire de Guise, témoigne en faveur du rôle joué par Lesur et justifie l'ampleur de la biographie.

En définitive, l'œuvre que nous apprécions était inutile après les travaux de l'abbé Pécheur et de M. Matton. Au lieu d'entreprendre une histoire générale qui n'est plus à faire, il eut été préférable d'étudier une période, une époque, et de réunir tous les documents qui peuvent faire la lumière sur ce qui reste obscur dans les annales de la

Digitized by Google

ville. Ce n'est pas une œuvre de vulgarisation que nous avons demandée aux concurrents, mais des recherches qui ajoutent à nos connaissances. Que font des centaines de pages où rien de nouveau ne fixe l'attention? Une charte inconnue, un document oublié, une inscription inédite ou une médaille que personne n'aurait encore étudiée et capable de faire la lumière sur un fait jusqu'alors obscur, voilà ce que nous désirons. Dans l'Histoire populaire de la ville de Guise, seule l'histoire du XIX^e^ siècle, surtout celle des cinquante dernières années, est une œuvre originale. Nous ne retiendrons que cette partie du mémoire et, tout en faisant les plus expresses réserves sur les appréciations politiques et religieuses de l'auteur, nous croyons que les 150 dernières pages de son œuvre méritent une distinction et nous vous proposons de lui accorder une mention honorable avec médaille d'argent.

NOTICES HISTORIQUES SUR ÉTREUX ET ROGNY

Le sixième mémoire présenté à votre appréciation se compose d'une double notice sur Etreux et sur Rogny.

Etreux, petit bourg du canton de Wassigny, est assurément une des plus anciennes localités du Vervinois. Une trouvaille d'antiquités faite en 1861, au lieudit la Tuilerie ou la montagne Hubert, révèle, en effet, l'existence d'habitations en cet endroit, sous le haut-empire romain ; des substructions portent des traces d'incendie provenant sans doute de la grande invasion de l'an 275. Sans importance durant les premiers siècles du moyen-âge, Etreux ne fut érigé en paroisse qu'en 1267, par Guillaume, évêque de Laon. Cette période est traitée très brièvement et on se demande si l'auteur n'aurait pas pu

Digitized by Google

découvrir plus de renseignements aux Archives de l'Aisne. A partir de la guerre de Cent ans, c'est pendant trois siècles, pour Etreux et les pays environnants, une série presque ininterrompue d'invasions et de ravages. Sous les rois Charles V, Charles VI, Charles VII et Charles VIII, le pays est sans cesse sillonné par les armées française et anglaise et par les bandes bourguignonnes. Le règne de François Ier ne ramène pas le calme; au contraire, après Pavie, le village est incendié et les habitants, ayant tout perdu, sont réduits à mendier pour vivre; à deux reprises différentes, en 1526 et en 1535, le roi les exempte de tailles et d'impôts pour dix ans. En 1552, c'est le comte de Reux et, en 1557, Philibert Emmanuel qui ravagent la Thiérache. La misère la plus horrible, conséquence des guerres civile et étrangère, termine le XVIe siècle: les terres ne sont plus cultivées et tel village qui comptait 100 et même 200 feux, ne renferme plus que 12 à 15 ménages. Sous Louis XIII, nouvelle et terrible période de malheurs: en 1636, Étreux est occupé par l'ennemi qui y demeure plus d'une année ; qu'importent d'ailleurs amis ou ennemis, le résultat est le même: rapt de bestiaux, vol et souvent incendie; et, en 1650, les soldats espagnols de Turenne ne sont pas plus redoutés que les Français. Il faut lire dans les lettres qu'adressent à saint Vincent-de-Paul ses missionnaires, sentinelles avancées de la charité et du dévouement dans ces parages, l'immense détresse de ces populations, pour bien comprendre les transports d'enthousiasme et de joie délirante qui accueillirent la paix des Pyrénées.

Dès lors, la prospérité renaît; Henri de Lorraine canalise l'Oise, du Nouvion à Chauny, et le flottage des bois devient pour le pays une source de richesse, jusqu'en 1680.

Ici, l'auteur de la notice place, on ne sait pourquoi,

Digitized by Google

sans ordre ni méthode, quelques pages intéressantes, fruit de minutieuses recherches aux Archives départementales. Ce sont des procès-verbaux de ventes des biens de protestants qui, après la révocation de l'édit de Nantes, préférèrent s'expatrier plutôt que de renoncer à l'exercice de leur culte ; puis des informations judiciaires contre les habitants d'Étreux ; enfin, chose peut-être inutile, le récit des malheurs conjugaux d'un notaire.

Le fait capital de la période moderne et, on peut le dire, de toute l'histoire d'Étreux, est l'incendie du 28 germinal an II ; 336 maisons sont consumées ; il ne reste que quelques chaumières. Les Autrichiens, auteurs de ce désastre, se retirent après avoir massacré une grande partie des habitants. Mais, et c'est grand dommage, cela est raconté en quelques lignes, et il est impossible de saisir comment et dans quelles circonstances eurent lieu ce massacre et cet incendie.

Ce travail sur Étreux est le produit de recherches consciencieuses ; il fourmille de renseignements même inédits, ceux par exemple qui donnent de si intéressants détails sur la canalisation de l'Oise, mais ce ne sont que des matériaux pouvant servir à l'histoire, plutôt qu'une véritable histoire. Il semble que l'auteur a été débordé par un sujet trop vaste.

Il a été plus heureux dans sa notice sur Rogny, petit village à 10 kilomètres de Vervins, sur la Brune, affluent du Vilpion. La découverte d'un cimetière franc atteste la haute antiquité de ce village ; puis il faut arriver au XII^e^ siècle pour avoir des détails que l'auteur de la notice nous donne, d'ailleurs, clairs et abondants. Il consacre enfin aux seigneurs de Rogny un chapitre qui a été l'objet de recherches minutieuses et précises. Sans doute le dictionnaire de la noblesse, où se trouve la généalogie des sei-

Digitized by Google

gneurs de Rogny, de la maison de Signier, lui a fourni d'amples renseignements. Quant au village même, son histoire est celle de toutes les localités de la Thiérache si dévastée, rançonnée et pillée pendant les guerres du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle. Malheureusement, l'époque moderne est moins bien étudiée et l'auteur ne nous donne aucun détail sur le village actuel au point de vue de la population et sous le rapport économique.

Pour conclure, ces deux notices contiennent les éléments d'un travail historique à peu près complet ; mais, ici également, tout est à refondre, surtout la notice sur Étreux, où nous avons signalé un défaut d'ordre absolu. Les recherches toutefois ont été laborieuses, les découvertes parfois heureuses, et il faut en tenir compte à l'auteur auquel un 3^e^ prix avec médaille d'argent, grand module, sera un encouragement autant qu'une récompense. La commission vous prie de ne pas le lui refuser.

HISTOIRE DE CHALANDRY ET DE SES ENVIRONS

Le mémoire n° 7, qui a pour épigraphe « Nosce Patriam » vous a semblé la meilleure des monographies présentées à votre concours. Sans doute il y a quelques restrictions à faire sur le style qui est un peu terne, sur des hors-d'œuvre assez nombreux qui allongent le mémoire et ne nous apprennent rien, puisqu'ils sont pour la plupart des citations d'auteurs connus ou faciles à compulser ; mais, ces restrictions faites, et elles sont peu importantes, la monographie de Chalandry est un des travaux les plus estimables que votre Société ait eu à récompenser dans ses concours. Très complète et très intéressante, elle met en œuvre, en 500 pages, nombre de

Digitized by Google

documents inédits ; elle expose avec succès le résultat de recherches consciencieuses, le tout présenté dans un ordre rigoureusement logique, avec clarté et précision ; les sources y sont minutieusement indiquées et le contrôle en est facile. Cette notice doit être l'œuvre d'un jeune qui a sérieusement étudié son sujet et veut faire bénéficier les autres de ses recherches ; elle ressemble à un arbuste plein de sève, dont la frondaison vigoureuse et l'épaisse ramure ont besoin d'être élaguées ; cet élagage, l'auteur le fera, nous en sommes convaincu, et son travail pourra être présenté comme un modèle ; rien n'y manquera, ni les aperçus géographiques et géologiques, ni la préhistoire, et l'œil du lecteur se reposera agréablement sur les plans, gravures et cartes, qui font revivre les aspects si pittoresques d'un pays que l'auteur aime et fait aimer, parce qu'il le connait bien.

Chalandry, village du canton de Crécy-sur-Serre, est un pays de conte de fée, si l'on en croit la description dithyrambique que nous lisons en tête du mémoire. Est-ce bien de l'histoire ? Ne sommes-nous pas plutôt en pleine poésie ? Mais, rapidement, l'auteur se ressaisit et nous renseigne sur la topographie de ce lieu enchanté, et nous donne les divisions cadastrales de la commune. Et, sur ce terrain que nous nous représentons sans peine, tant les mesures sont données avec précision et les divisions minutieusement indiquées, voici que l'auteur évoque les hommes de la préhistoire, avec leurs armes de pierre et les hautes bondes; il se tient toutefois sur une louable réserve, au point de vue de la très haute antiquité attribuée par quelques-uns aux époques de l'humanité primitive. « Pour nous, dit-il à ce sujet, fermement résolu à ne recevoir, en archéologie surtout, aucune chose pour vraie, qu'on ne nous la démontre évidemment être telle, nous pensons que

Digitized by Google

cette question est loin d'être tranchée : *adhuc sub judice lis est!* » Puis voici l'âge des métaux : l'époque celtique ou gauloise est marquée à Chalandry par une hachette en bronze et par le souvenir qu'évoque le lieudit « la montagne d'Esus ». A ce propos, il était inutile de nous donner cette longue description des mœurs des Gaulois ; c'est du domaine de l'histoire générale.

Avec la civilisation gallo-romaine, Chalandry commence à avoir une vie propre, à constituer une localité, à porter un nom ; Rome colonise les pays conquis, afin de se les attacher davantage, mais non, comme le dit l'auteur, avec les Lètes, qui n'apparaissent qu'à la fin du IIIe siècle. Les voies romaines sillonnent la contrée et apportent, avec la civilisation, les enseignements et la « bonne nouvelle de l'Évangile » ; le culte des fontaines se christianise et le moustier ou première église est bâti en l'honneur de saint Aubin, évêque d'Angers. Les invasions des Barbares et le « fonctionnement des moulins à blé » usités dans l'antiquité, fournissent à l'auteur prétexte à des citations bien choisies, mais trop nombreuses et trop longues ; il tombe dans les mêmes errements lorsque, dans le chapitre suivant, qui d'ailleurs fait parfaitement revivre l'époque mérovingienne, il s'attarde à nous montrer la différence des fiefs et des alleux.

Nous arrivons ainsi à l'époque féodale; ici l'auteur s'est surpassé et son travail témoigne d'une connaissance parfaite du moyen âge ; comme toujours, plein de son sujet, il ne veut pas nous faire grâce de l'aperçu historique sur l'abbaye de Saint-Jean de Laon et sur le régime féodal. En 1134, apparaît le premier document relatant la possession de Chalandry par l'abbaye Saint-Jean de Laon : c'est une charte de donation signée Barthélemy de Vir, évêque de Laon. En 1136, le roi Louis le Gros confirme cette

Digitized by Google

charte et, pendant près de sept siècles, jusqu'à la Révolution, les moines de Saint-Jean demeurèrent, sauf diverses aliénations, seigneurs de Chalandry. Certes, cette possession ne fut pas toujours paisible et, bien souvent, les abbés de Saint-Jean eurent à souffrir de leurs avoués ou protecteurs qui, sous prétexte de les défendre, s'établissaient maîtres du pays et y construisaient des châteaux-forts, comme le fit Thomas de Marle, sire de Coucy. A côté de cette seigneurie principale, Chalandry en comptait d'autres secondaires : le château de la Motte et les fiefs de l'Arche et de Brissay. Ce chapitre, malgré quelques longueurs, est un des mieux étudiés.

Après les seigneurs, le peuple ; l'auteur nous le montre à l'œuvre, le suit pas à pas dans son évolution progressive depuis le XVI^e^ siècle jusqu'à nos jours : « C'est une étude attrayante, dit-il, à cause du nouveau de l'entreprise, à cause du mystère et de l'inconnu que nous avons en face de nous au premier abord et que nous avons à cœur de percer et de dévoiler. » Et on peut le féliciter d'avoir réussi. Grâce à ses recherches, nous le voyons, ce peuple, dans son organisation et dans son administration ; chrétien, nous le suivons à l'église ; écolier, nous nous intéressons à ses élémentaires études ; malade, nous le trouvons soulagé à l'Hôtel-Dieu ; il paie la taille, la dîme et la gabelle, sans préjudice des impôts de guerre et des contributions pour la construction du canal ; nous assistons même à ses plaids généraux, aux audiences du juge, où, pour ses infractions aux réglements de police, il est frappé de telle ou telle condamnation, qu'attestent les procès-verbaux. — Le peuple, toujours le peuple est victime des luttes féodales du moyen-âge ; il accompagne les seigneurs à la croisade, est ruiné par la guerre de Cent ans et les guerres de religion, souffre toujours, mais, toujours aussi, reste attaché à son

Digitized by Google

sol qu'il cultive avec un soin jaloux. C'est tout cela que nou raconte l'auteur du mémoire dans une série de chapitres très documentés où les renseignements les plus précis nous introduisent dans la vie des anciens habitants de Chalandry.

La partie moderne, bien traitée pourtant, semble écourtée, si on la compare à l'ensemble du travail. Les mœurs, usages et coutumes n'y apparaissent pas assez amplement décrits ; l'auteur, trop complet sur certains points, aurait dû s'étendre davantage sur cette partie. Toutefois, malgré les défauts qu'une critique peut-être trop sévère lui adresse, la monographie de Chalandry renferme toutes les qualités que la Société réclame de ses concurrents : clarté, ordre, précision ; elle contient du nouveau et met à jour des documents inédits et parfois curieux, comme l'apparition de ce loup-cervier énorme qui exerça tant de ravages dans le pays en 1727 ; elle est le fruit d'une étude longue et patiente, heureusement couronnée de succès. Il serait à souhaiter que cette notice fût, dans son entier, après les retouches nécessaires dont nous avons signalé quelques-unes, honorée de l'impression. Pour encourager son auteur dans l'exécution de ce conseil, pour lui donner plus de confiance en lui-même, et surtout pour rendre justice à son mérite, votre commission vous propose de lui décerner un premier prix avec médaille d'or. Depuis treize ans la Société n'a pas eu le plaisir d'accorder cette récompense.

Quels qu'ils soient, les auteurs des mémoires que nous venons d'étudier ont droit, Messieurs, à vos remerciements. Ces reliques des siècles qu'ils ont fait passer sous nos yeux vous sont chères et sacrées comme une partie du sang et de l'âme de la France et vous apportez à leur con-

Digitized by Google

servation un zèle ardent, une infatigable persévérance. Plus même l'esprit de dénigrement s'attaque aux gloires du passé, plus vous multipliez vos efforts pour sauver de l'abandon et de l'oubli les moindres vestiges des aïeux. Mais qu'est-ce donc que cette passion de retrouver, d'étudier, de publier les documents anciens, de collectionner les fragments de l'art ou de l'industrie des âges disparus, si ce n'est un hommage de votre respect et de votre admiration, et le désir d'utiliser les enseignements qu'ils apportent avec eux ?

C'est qu'en effet, rien de grand ne s'improvise ici-bas, et, sans la tradition, il n'y a point de progrès véritable. Qui donc a parlé de creuser un abîme entre la France moderne et la France du passé ? « La terre française, écrivait naguère dans la *Revue de Paris* un voyageur anglais, la terre française n'existait-elle donc pas avant la Révolution ? Pour moi, depuis le temps que je scrute le passé de la France, et que je traverse en tout sens ce sol que Vauban a presque raison d'appeler le plus beau royaume du monde, j'ai appris entre autres choses que la Révolution ne marque pas l'an I^er^ de l'histoire de France, qu'elle n'en est à vrai dire qu'un épisode, et qu'ils entendent vraiment l'appel de leur race, ceux qui cherchent à ressusciter la vie locale des anciennes provinces. » Certes, Messieurs, nous n'avons pas à rougir de notre histoire, la plus noble, la mieux remplie, la plus glorieuse qui soit au monde. La France a été le foyer le plus actif de la civilisation et l'initiatrice de tous les progrès en Europe. Nous n'avons qu'à continuer, en l'améliorant, l'œuvre de nos pères : trop heureux, si cette tâche nous trouve à sa hauteur.

Considérant donc les efforts de votre Société, et de toutes celles qui sont ses émules, une pensée consolante

Digitized by Google

s'empare de mon esprit: il me semble à moi, le dernier venu parmi vous, que ce goût des antiquités nationales est le gage d'un meilleur avenir. Ces fragments des siècles ne sont pas des débris, mais les fondements sur lesquels s'élèvera la France du siècle futur. Elle prendra du passé tout ce qu'il renferme de vrai et de beau: sa foi, son vieil honneur, sa vaillance, son génie artistique, et, ajoutant à ce patrimoine les laborieuses expériences de notre époque, ses trésors de science et d'érudition, elle marchera de nouveau à la tête des peuples comme la reine de la civilisation.

Conformément aux conclusions de sa Commission, la Société Académique a décerné:

Un premier prix, avec médaille d'or, à MM. Edmond Brucelle, de Soissons, et l'abbé Jules Lefèvre, curé de Chalandry, auteurs de *L'Histoire de Chalandry et de ses environs.*

Un troisième prix, avec médaille d'argent grand module, à M. R. Duval, instituteur à Étreux, auteur des *Notices historiques sur Étreux et Rogny.*

Une mention honorable, avec médaille d'argent, à M. Alfred Migrenne, auteur de *L'Histoire populaire de la ville de Guise.*

Une mention honorable, avec médaille de bronze, à M. Maurice Thiéry, auteur de la *Monographie du Ronssoy.*

Une mention honorable, avec médaille de bronze, à M. Jules Dejente, auteur de la *Notice sur le Monastère de Saint-Paul-aux-Bois.*

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS QUENESCOURT

(BIOGRAPHIES)

DE L'ANNÉE 1902

Par M. Elie FLEURY, membre titulaire

La Commission de jugement était composée de MM. Damoisy, Abel Patoux, Jamart, Jules Pinchon, Jules Hachet, Charles Poette, membres titulaires ; H. Cardon et Aimé Lefèvre, membres associés ; Élie Fleury, *rapporteur*.

Messieurs,

Nous ne nous arrêterons pas au mémoire assez longuement intitulé : *Notice biographique sur Lavoisier, Antoine-Laurent, célèbre chimiste, génie le plus fécond du XVIII^e siècle (1743-1794), souche de la famille Lavoisier à Villers-Cotterêts.* Au lieu de « souche » il y faudrait « rejeton », mais passons. La seule chose intéressante que nous relevions, dans ce résumé banal de quelques articles de dictionnaires, c'est que l'aïeul de Lavoisier était procureur à Villers-Cotterêts en 1698 et qu'il épousa la fille d'un notaire de Pierrefonds. Quant au créateur de la chimie moderne, il est né à Paris.

Digitized by Google

Nous avons reçu un mémoire plus original et plus développé : *Pierre-Louis Gosseu, étude littéraire.*

Pierre-Louis Gosseu, de son vrai nom plus pittoresque encore que son pseudonyme, Pinguet-Mouton, fut un pamphlétaire patoisant non encore oublié. Étant de Vermandois, il est bon que sa mémoire soit honorée dans les Annales d'une Société qui ne veut rien laisser ignorer, même des « gloriettes » locales. Pour que l'hommage fût complet, il eût convenu peut-être de développer la biographie de M. Pinguet-Mouton, dont la briéveté fait la joie de votre rapporteur, car il n'a qu'à la citer et non à la résumer. La voici :

« Pinguet-Mouton naquit à Saint-Quentin vers 1792. Il fut longtemps employé en qualité de comptable ou de voyageur dans une maison de commerce de cette ville. Il quitta son patron, M. Pluchart, lorsqu'il se rendit acquéreur d'une propriété à Villecholle, hameau voisin de Vermand, où il installa un moulin mû par la vapeur. Ses affaires ayant été peu brillantes, il retourna à Saint-Quentin, puis revint une seconde fois à Villecholle qu'il quitta définitivement en 1868 ou 1869. Il mourut à Paris en 1871, pendant la Commune. Il eut plusieurs enfants.

» En 1848, sous le ministère Ledru-Rollin, Pinguet-Mouton fut pendant quelques jours sous-préfet à Doullens ; c'était la récompense de l'opposition que, par ses écrits, il avait faite à Louis-Philippe. Il professait des opinions révolutionnaires et était ce qu'on appelait alors un *rouge*. Il faisait partie de diverses sociétés secrètes et fut affilié notamment à celle où les membres tirèrent au sort pour désigner celui qui attenterait à la vie de Louis-Philippe ; ce fut un nommé Bergeron, de Chauny, que le sort désigna et qui, condamné à mort après une tentative sans résultat, fut grâcié en 1848. »

Digitized by Google

C'est suffisant pour un rapport, ce ne l'est pas pour une étude littéraire. Nous voudrions savoir si M. le sous-préfet de Doullens, l'avant-dernière des sous-préfectures, fut, à un moment, d'accord avec le gouvernement de son pays et quelles raisons particulières il eut de se montrer un mécontent, tout le temps au moins qu'il ne fut pas sous-préfet, et ce qu'il fit et pensa, et pourquoi il se tut sous l'Empire qui ne devait pas être le gouvernement de ses rêves. Nous nous déclarons d'avance intéressé par ce que l'on nous racontera sur ce chapitre.

Quoiqu'il en soit, Pierre-Louis Gosseu a laissé deux recueils de *Lettres picardes* publiées dans le *Guetteur* d'abord et dans le *Courrier* quand l'auteur se fût fâché avec le *Guetteur*. J'ai essayé de m'en pénétrer pour vous en parler congrûment. J'y ai vite renoncé : c'est lointain comme un article de journal de l'an dernier et rance comme un vieux numéro de l'*Officiel*. Les protestations de Gosseu contre le mauvais état de la rue de la Pomme-Rouge, à Saint-Quentin, ses lamentations sur la mort de son baudet, ses appréciations de quelques faits de la politique du temps dont l'intérêt nous échappe, sont fastidieuses, il faut avoir le courage de le dire... et son biographe, tout porté à l'admiration qu'il soit par destination, le laisse entendre. Il se rattrape sur l'ironie assez fine de certains passages, sur la saveur de quelques locutions, sur la verdeur de nombreux dictons que Pierre-Louis Gosseu n'a eu que le mérite, réel d'ailleurs, de recueillir.

Notre biographe n'insiste pas assez, à notre avis, sur le patois de son auteur. Il a étudié la langue picarde pourtant et il la doit écrire d'agréable façon ; cela se sent à de trop courtes remarques où l'on dirait qu'il se retient de voir en Gosseu un concurrent. Autant qu'il m'a semblé, de mon côté, Pierre-Louis possède bien le dialecte du cœur

Digitized by Google

du Vermandois; il manque cependant de naturel et patoise en académicien: il lui faut le mot rare et l'expression distinguée; c'est un puriste en jargon; tandis que le charme du franc-picard écrit ou parlé, c'est le laisser-aller apparent, la bonhomie avertie, la naïveté avec des limites.

Un mot sur la langue picarde en général et cette altération qu'en est le dialecte véromandue n'aurait pas été de trop non plus. Sur ce sujet, que je ne puis qu'effleurer, mon érudition n'est pas beaucoup plus profonde que celle du bon Colliette, historien du Vermandois, qui a écrit :

Les Picards ont une langue à part... Les François vainqueurs des Gaulois, leur laissèrent leur langue latine qui se perpétua dans le royaume, jusqu'à la chûte de la maison de Charlemagne. Le débordement de Normands, leur langue à laquelle il falloit se prêter, les accens de certains pays, le climat, la température et mille autres causes l'altérèrent enfin et formèrent la corruption du langage françois, partout le même auparavant. Alors s'élevèrent trois langues : celle de nos provinces méridionales ; celle qui commençoit à la Loire et s'étendoit jusqu'à l'Oise et la Meuse, et qu'on appela la françoise dominante dans les lieux où nos Rois résidoient ; et enfin la *langue picarde* propre aux habitans du nord de la France. C'étoit bien la même que la seconde langue ; mais l'accent particulier des peuples qui la parloient la fit nommer de leur nom.

. . .

Voilà ! C'est un raccourci clairement et audacieusement dessiné comme les aimaient les historiens d'ancien régime dont le siége était fait d'avance et qui ne s'embarassaient pas des *si* et des *mais* de l'érudition contemporaine dont la critique exige vingt pages de notes dubitatives sur la plus prudente des assertions.

Il paraît que nos ancêtres, les plus éloignés historiquement, parlaient bas-breton. Jules César, préludant aux décrets de 1903, interdit ce breton-là et imposa aux fonctionnaires, sous peine de privation de traitement, la langue latine; mais un « sabir » s'établit où le tudesque

Digitized by Google

s'insinua par rapprochement et il en résultat une *langue rustique*, idiome populaire et variable qui, se fixant enfin par l'écriture, aboutit au *roman*, source la plus certaine de la langue française actuelle. Le picard en serait une forme attardée.

Je ne réclame, pour cette explication, aucune mention dans *Romania*, la savante revue de feu Gaston Paris.

Mais l'intelligent critique et biographe de Pierre-Louis Gosseu peut nous en dire plus long et nous en parler mieux, et nous comptons sur lui pour le faire, offrant à son travail complété et rectifié une hospitalité dont il sera digne, dans nos *Mémoires*.

En attendant, la commission du concours Quénescourt a été d'avis de lui attribuer un 3e prix.

Conformément aux conclusions de sa Commission, la Société Académique a décerné :

Un troisième prix avec médaille d'argent, grand module, à M. Maurice Thiéry, auteur de la *Biographie de Pierre-Louis Gosseu*.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

DE L'ANNÉE 1902

Par M. Élie FLEURY, membre titulaire

La Commission de jugement était composée de MM. Damoisy, Abel Patoux, Charles Magnier, Léon Déjardin, Léon Jolly, Dr Paul Lecomte, A. Burluraux, membres titulaires ; Edmond Poulain, membre associé ; Élie Fleury, membre titulaire, *rapporteur*.

Messieurs,

Il était convenu que ce seuil serait enguirlandé de roses quand un poète, un vrai, le franchirait. Nous avons, d'un commun accord, laissé les roses aux rosiers et je vais vous présenter quelques versificateurs.

Huit nous ont fait l'honneur de nous envoyer leurs rimes. Nous en avons retenu quatre pour les récompenser: c'est une généreuse proportion. Les autres, nous les ferons rentrer dans

La paix impassible des morts.

Les derniers étant ici les premiers, nous reconnaîtrons

Digitized by Google

que, mieux encore que le célèbre pronostiqueur Jules Capré, l'auteur d'*Avril* a prévu le début gelé du printemps de 1903. Au lieu de chanter comme François Coppée :

Mignonne, voici l'avril

il dit :

Voici venir l'avril, mignonne

Et vous sentez toute la différence : ce qui était un rythme devient presque de la cacographie. Mais notre lauréat reprend ensuite quelque avantage en nous expliquant « ce qu'il ne faut pas croire » :

Si, menteur, un poète (ils le sont tous un peu)
En vers à l'eau de rose, au printemps, vient vous dire
Qu'il a vu le soleil dans le ciel tiède et bleu,
Comme au temps de Belleau, rayonner et sourire
Et les prés s'étoiler de mille boutons d'or ;
Si, plus hâbleur encor,
Il assure avoir vu les amants sous les branches
S'en aller effeuillant les marguerites blanches,
En répétant les chants de Dorat, de Segrais ;
Ou que dans les forêts,
Il a des rossignols ouï les cantilènes
Et la voix des ramiers soupirant sous les chênes
A l'heure où la rosée irise les lilas ;
Aux fêtes de l'idylle, enfin, s'il vous invite,
Gardez-vous de le suivre — Avril n'est plus qu'un mythe,
Il vous trompe vous dis-je, oh ! ne le croyez pas !

Ce fut, cette année, d'une exactitude cruelle et nous ne pouvons pas refuser une mention honorable à un rimeur qui a justifié le nom de devin que l'antiquité donnait aux poètes.

Par contraste, je vous dirai quatre vers, rien que quatre vers, sur le même sujet :

Et voici que le soir n'arrive plus si tôt,
Qu'une molle blancheur s'étire au crépuscule
Qu'on entend au jardin le bruit doux du rateau
Et qu'un malaise clair dans les chambres circule.

Digitized by Google

N'est-ce pas tout le printemps entrant en nous par les yeux, l'oreille et... le cœur? Ces vers sont de la comtesse Matthieu de Noailles. Malheureusement pour nous, Mme de Noailles n'a rien envoyé à notre concours.

L'auteur du recueil divers intitulé *Au gré du chemin* parle de tout avec une correction un peu froide. Le moindre éloge que l'on puisse faire de son œuvre, c'est que la critique en est difficile: on ne sait où l'accrocher. Quoique ce soit d'un peu saillant n'est à citer, pas même un beau vers! Cependant à cette versification honorable, il nous paraît congruent d'accorder une mention honorable.

A Victor Hugo est un poème qui a eu des malheurs dont le second et dernier a été d'échouer dans un concours poétique provincial. Son premier malheur c'est sans doute de n'avoir pas été psalmodié par une actrice en chapeau fleuri, une botte de fleurs à la main, devant cet abominable groupe du Victor Hugo, de Barrias, qui ajoute une horreur fraternelle aux horreurs de bronze et de marbre qui déshonorent et obstruent la voie publique à Paris.

Après une invocation aux jeunes gens,

> Fils du héros que vit naître mil huit cent deux

l'auteur moud une ode sur le drame, ce drame romantique où le manteau somptueux des mots couvrait d'assez pauvres idées; ce drame il le compare à un lion se ruant sur la tragédie « biche aux abois ». On pourrait observer ici que le lion ne chasse ni à cor ni à cris, ni derrière une meute et que, par conséquent, les abois ne s'expliquent

Digitized by Google

guère, mais le beau désordre invoqué pour le genre excuse les purs non-sens. Puis, en des septains, l'auteur célèbre le poète de la *Légende des siècles* et de l'*Art d'être grand père* et il termine ainsi :

Poète, ne crains pas que l'Avenir t'enlève
Ces lauriers glorieux dont nous te couronnons :
Mieux que les noms tracés à la pointe du glaive,
Ton nom paisible et pur brille entre tous les noms.
Le guerrier ne fait rien qui ne passe et ne meure,
Et le poète seul construit ce qui demeure :
Car il parle plus haut que la voix des canons !

Nous avons décidé d'attribuer à ce poème de circonstance fait suivant les meilleures règles et les formules usitées en pareil cas, un troisième prix.

A un Ruisseau, 21 douzains. Ici, messieurs, nous sommes en présence d'une œuvrette pleine de grâce et de sensibilité. C'est l'histoire d'un tout petit ruisseau dont un poète a fait son ami. Il va lui conter ses longs chagrins et ses courtes joies ; il le comprend puisqu'il lui donne ses propres sentiments ; il lui fait des reproches de sa gaieté quand les oiseaux sont en deuil du soleil ; puis, il le magnifie et le proclame

Plus sage que Platon, plus poète qu'Homère

Echappé aux libres sommets, ce bohême amusant qu'est le ruisseau devient utilitaire : il fait tourner la roue d'un moulin. Passe encore ! Mais voilà qu'une catastrophe arrive : la ville prochaine, géant altéré, boit le pauvre petit ruisseau d'une haleine. Elle se saisit de son eau saine pour en faire de la vulgaire eau potable. Finie, la poésie !

Je vais, si vous le voulez bien, et pour terminer, vous lire cinq ou six de ces douzains, mais veuillez retenir qu'ils

Digitized by Google

forment un tout complet, une chaîne de vingt et un anneaux et qu'à ce titre je vous demanderai qu'après avoir accordé à l'auteur un premier prix, vous décidiez d'insérer tout ce petit poème dans le prochain volume de nos *Mémoires :* il en sera le sourire ému.

Conformément aux conclusions de sa Commission, la Société Académique a décerné :

Un premier prix avec médaille d'or, à M. Edmond Henvaux, à Liège (Belgique), auteur de *A un Ruisseau.*

Un troisième prix avec médaille d'argent grand module, à M. Franz Folie, à Liège (Belgique), auteur de *Victor Hugo.*

Une mention honorable avec médaille d'argent, à M. Emile Langlade, publiciste, à Sannois (Seine-et-Oise), auteur de *Au Gré du Chemin.*

Une mention honorable avec médaille d'argent, à M. Louis Mercier, à Besançon, auteur de *Avril.*

Digitized by Google

POÉSIE

A UN RUISSEAU

DOUZAINS

Paulo minora canamus

I

O Ruisseau qui parfois contemples mon aimée,
Craintive, traverser à gué ton eau charmée,
O tout petit Ruisseau d'amour et de gaieté,
Quand tu te jetteras dans le fleuve argenté,
Dis aux flots fastueux qu'à grands bruits il charrie,
Qu'autrefois, en courant à travers la prairie,
Tes flots, plus heureux qu'eux, contemplaient ses pieds nus
Se poser en tremblant sur tes bords ingénus;
Et lorsque tu seras dans la mer vague et morne,
O mon Ruisseau, répète à l'océan sans borne
Qu'il a beau se répandre et ne jamais finir,
Que toi, ton seul orgueil est dans ce souvenir.

Digitized by Google

II

Dans les jours de tristesse et de doute absolus;
Dans les jours où l'esprit ne sait plus, n'ose plus,
Les jours de spleen, les jours tremblants d'incertitude,
Où le cœur, envahi de vague lassitude,
Semble pris de vertige et d'appréhensions;
Dans les jours tourmentés de noires visions
Dont l'homme le plus fort se trouble et s'inquiète ;
En ces jours-là, rêveur et sombre, le poète
Se rappelle, il revient près de toi s'égarer,
Se retremper dans ta solitude et pleurer...
Et c'est toi qui l'endors de tes rythmes magiques,
O Ruisseau, doux charmeur des âmes nostalgiques.

III

Tu me ressembles bien, gai Ruisseau : tes murmures
Chantent pour les oiseaux, chantent pour les ramures ;
Tu ne te fais pas trop non plus d'illusion
Téméraire, tu n'as que l'humble ambition
De donner quelquefois à boire aux tourterelles;
Tu marches loin du bois, des clartés, des querelles;
Les couples d'amoureux et les martins-pêcheurs
Aiment ta poésie errante et tes fraîcheurs;
Sur un lit de cailloux blancs et doux tu te glisses,
Naïf, harmonieux, sans haine, sans malices;
Et c'est à peine si la plainte de tes eaux
Émeut de temps en temps les joncs et les roseaux.

Digitized by Google

IV

Comme un buveur gourmand dégustant sa chartreuse,
Je me suis abreuvé de ton eau généreuse,
A petits traits, les yeux fermés, le cœur troublé :
Non dans un hanap d'or ou d'argent ciselé,
Non dans le cristal fin ni dans la porcelaine,
Mais simplement, gaiement, penché sur ta fontaine,
Dans le creux de mes mains ouvertes. Tous mes sens,
D'arômes capiteux et d'effluves puissants
Se sont bientôt grisés d'une invincible ivresse :
Et mon front incliné, moins humble, se redresse,
Mon cerveau se dilate et mon âme grandit,
Et ton génie en moi frissonne et resplendit.

V

Le soir descend, les voix se taisent, les pinsons,
Le bec sous l'aile, sont perchés dans les buissons...
Toi, poursuis ton chemin, caché dans les broussailles,
Poète vagabond qui, jour et nuit, tressailles ;
Et, sans repos, jamais muet ni somnolent,
Ruisseau, dans les roseaux dévale en ruisselant !
Toi, poursuis ton chemin, toi, sautille et bavarde !
La lune à ton miroir sourit et se regarde...
Et la nuit, tard, bien tard, lorsque le rossignol
Finira son divin prélude en si bémol,
Affectueusement, sous l'herbe, au pied d'un orme,
Que ce soit ta berceuse errante qui l'endorme.

Digitized by Google

VI

Dans le tressaillement des branches enlacées,
Te voilà tout ému de vibrantes pensées,
O Ruisseau, doux ami de mon rêve éperdu:
Car sur tes bords naguère un aigle est descendu;
Il a fixé sur toi les feux de sa prunelle;
Dans ton écume blanche il a baigné son aile,
Comme un simple petit oiseau qui passerait;
Il s'est désaltéré de ton onde à long trait,
Et tu l'as vu monter lentement dans la nue...
Et ta vague chanson qui s'en est souvenue,
Dans les myosotis et la mousse des bois,
S'égrène en sons d'argent, plus fière qu'autrefois.

VII

En filets d'eau menus, fuyants, tumultueux,
Multiples, à travers les rochers tortueux,
Tu t'es insinué dans une sombre grotte
Où règne l'épouvante, où le mystère flotte,
Où quelque dieu hazard a fixé son séjour,
Où de puissants échos répètent nuit et jour
Des grondements sortis d'abîmes invisibles,
Où l'œil s'égare à des hauteurs inaccessibles,
Où l'esprit plane à des sommets vertigineux,
Où, tout au fond, là-bas, sur un lit sablonneux,
L'on entend susurrer ton chant mélancolique,
Comme un air de hautbois dans une basilique.

Digitized by Google

VIII

C'est à toi que j'ai dit le secret de mon cœur,
A toi qu'on croit bavard, inconscient et moqueur,
A toi l'aventurier, le coureur des ravines :
Et tu m'as consolé de paroles divines,
Pleines d'émotion, de douceur, de pitié ;
Et par ta turbulente et naïve amitié
Bientôt j'ai remplacé les brûlantes tendresses...
Et maintenant je suis à l'abri des détresses,
Des surprises, des orages, des trahisons ;
Et nous nous comprenons, et nous sympathisons,
Tu me parles, je te réponds, tu me répliques :
Et c'est ainsi que nous faisons des bucoliques.

IX

Balancés par la brise endormeuse et câline,
Les rameaux chevelus du saule qui s'incline,
Comme un orgue plaintif et lointain gémissant,
Sanglotent longuement leur refrain languissant :
Gracieux lamento du feuillage qui pleure.
Puis, tandis qu'à ton tour le vent léger t'effleure,
Et que ton flot moqueur s'accélère et s'enfuit,
Ta voix monte, vibrante, et déclame avec bruit
Des scherzos imprévus, des riens, des bagatelles,
Que cadencent sur les cailloux tes cascatelles :
Et c'est — glas et grelots, tristesse et rires fous —
Un duetto joli sur un thème très doux.

Digitized by Google

X

Tu t'es montré cruel aujourd'hui... Le printemps
Vient de glisser dans les feuillages palpitants
Les premiers nids, remplis de frissons et d'aurore...
L'amour s'est recueilli, les petits vont éclore.
Et toi, chanteur divin, rustique maëstro,
Qui n'interromps jamais ton joyeux allegro,
Tu jettes à l'écho de la forêt chenue,
Dans l'avril souriant, ta fanfare menue...
Mais voici qu'un dernier coup de vent siffle et mord,
Faisant tourner la neige et présageant la mort...
Hélas! et j'aperçois des nids, des nids en foule
Et de tout frêles œufs que ton flot brise et roule.

XI

Sur ta rive de fleurs je suivais ton courant,
Flâneur ainsi que toi, comme toi murmurant,
Énivré comme toi par la nuit printanière.
Le chevrefeuille, les gramens et la bruyère
Confiaient aux zéphyrs leurs parfums nuancés.
Nous nous communiquions nos intimes pensers,
Et nos voix traduisaient et chantaient notre rêve.
Puis, bientôt, apparut la lune qui se lève,
Et son reflet, miré dans tes rides d'argent,
Descendit avec toi, souriant et nageant...
Et nous allions, suivant une route commune,
Tous les trois, le ruisseau, le poète et la lune.

Digitized by Google

XII

Les fleurs, les canaux, les lacs, les océans,
Fiers d'être sillonnés par les vaisseaux géants,
Sous le brûlant soleil, sous la lune blafarde,
Étalent leur miroir où l'infini regarde,
Et, la nuit ou le jour, leur orgueil est muet...
Toi, le jour et la nuit, solitaire, inquiet,
Jetant deci, delà, partout ton babillage,
Toujours pressé, toujours fuyant, toujours volage,
Non moins superbement tes flots font voyager
Des tas de tout petits bateaux : fardeau léger,
Chatons de noisetiers, brindilles de bruyère
Que submerge un soupir de brise printanière.

XIII

Tu n'es pas seulement le fantasque, le fou,
Le passant, le rôdeur qui vient l'on ne sait d'où,
Recueillant en chemin des glands et des noisettes,
Désaltérant les geais, bavardant aux grisettes ;
Tu n'es pas seulement le maître aventurier,
Le rieur, le siffleur, le chanteur du hallier,
Dont les trilles parfois sonnent dans mes églogues,
Le diseur attendri de subtils monologues
Qu'en sourdine l'écho déclame sous les bois ;
Non ! ta vertu suprême et ta gloire à la fois,
C'est d'être, toi le simple, altéré de chimère,
Plus sage que Platon, plus poète qu'Homère.

Digitized by Google

XIV

Ta chanson prometteuse et tendre m'a grisé,
Tu m'as donné ta joie et tu m'as infusé
Ta chimère, tu m'as fait vivre tes beaux songes,
Et tu m'as affolé l'âme de tes mensonges;
J'ai cru voir le réel à travers ton cristal,
Miroir d'illusions roses et d'idéal...
J'avais foi dans ton verbe et j'ai suivi ta pente,
Tout le long d'un chemin rocailleux qui serpente,
Pour me conduire, qui sait où ?... Tu m'as déçu,
Tu m'as menti !... Bientôt en courant je l'ai su,
J'ai vu de près la vérité maussade et blême :
Je devrais te haïr... Petit Ruisseau, je t'aime !

XV

Tordu, heurté, gonflé de pluie et de débris,
Ruisseau, tu déroulais tes méandres meurtris,
Lorsque, sous l'ouragan qui secouait les branches,
Les fleurs des églantiers, rouges, roses ou blanches,
Se mirent à neiger tristement, follement...
Et toi, le doux rêveur, ivre de mouvement,
Poète cheminant sous les buissons moroses,
Tu recueillis ces fleurs blanches, rouges ou roses...
Et plus tard, au retour effaré du beau temps,
Ton flot, qui charriait des pétales flottants,
Tout le long de ta course, au pied de la colline,
Traîna dans l'air du soir un parfum d'églantine.

Digitized by Google

XVI

Après avoir semé l'or de ta mélodie,
Sans compter, de ta voix généreuse et hardie,
A tous les quatre vents des tranquilles forêts,
O diseur, ô rythmeur joyeux, qui m'enivrais
Par tes ruissellements et tes chuchoteries,
Te voilà descendu dans l'herbe des prairies:
On n'entend plus errer ton refrain turbulent;
Tu circules, plus grave et plus sage et plus lent...
Mais au moins, ces gazons jaunis que tu sillonnes,
O Ruisseau, tous ces prés et ces champs, tu leur donnes,
Au lieu de rêves creux et de folles chansons,
La sève qui verdit et mûrit les moissons.

XVII

Tic tac! tic tac! tic tac! par joyeuses saccades,
Le moulin tourne sous le choc de tes cascades.
Tic tac! voici le blé! Voici l'orge! tic tac!
Tic tac! il pleut de la farine dans un sac!
Tic tac! le moulin tourne et la roue étincelle,
D'où ton flot soulevé, goutte à goutte ruisselle...
Ah! c'est que tu n'es plus sur les libres sommets
Où l'on court à grand bruit dans l'ombre: désormais
Ton destin te dévoue à l'œuvre utilitaire:
Et tu l'as bien compris, car ta voix plus austère,
Pieusement module un plus grave refrain,
Que rythment les tic tac répétés du moulin.

Digitized by Google

XVIII

Les feuilles, ce matin, tombent en avalanche;
L'âpre bise déjà grince de branche en branche;
Les bosquets éveillés n'ont plus leur gai babil.
C'est l'hiver, l'herbe sèche est blanche de grésil.
Et toi-même, dans cette implacable détresse,
Tu te sens envahi de froid et de paresse,
Et tu t'es arrêté muet et grelottant,
Congelé par la nuit, comme un placide étang...
Pourtant tu n'es pas mort, je remarque par place,
Sous la couche limpide et fine de la glace,
O ruisselet gentil qui dors en voyageant,
Ton eau pure qui filtre en longs filets d'argent.

XIX

Mon œil triste et distrait descendant ton courant,
O berceur ingénu de mon songe mourant,
Je pleurais. — Tu chantais, tu faisais du vacarme.
Il tombait dans tes flots quelquefois une larme
Qui se noyait dans ta vagabonde gaieté.
Je pleurais. — Tu chantais le bonheur et l'été;
J'entendais ton éclat de rire qui s'envole...
Ainsi chante la vie insoucieuse et folle:
Il tombe en son courant bien des larmes aussi,
Elle court, entraînant, sans pitié ni souci,
Le cœur agonisant sous un cruel martyre:
Et l'on entend passer son grand éclat de rire.

Digitized by Google

XX

Tu ne me connais plus, je suis trop loin de toi,
Et je vieillis, le temps s'envole, c'est la loi
D'oublier. Je subis le sort, je me résigne,
J'accomplis mon devoir d'être un honnête et digne
Bourgeois... Si tu savais, ami, si tu savais!...
Ah! la vie est cruelle et le monde est mauvais!
On ne m'a pas permis de muser à ma guise!
Quand j'ai parlé de toi — faut-il que je le dise? —
Ils ont tous éclaté de rire; de partout,
On m'a jeté la pierre, on m'a traité de fou....
Je me suis tu; mais dans mon cœur libre et sonore,
Ta jeunesse éternelle en secret vibre encore.

XXI

On a capté ton flot fier et capricieux
Qui, dans la mousse, au long des forêts, sous les cieux,
Promenait librement sa douce fantaisie.
La ville proche s'est brutalement saisie
De ton eau saine — horreur! — pour en faire de l'eau
Potable; on t'a canalisé, mon bon Ruisseau.
Lent et morne, aujourd'hui, rampant, plein d'épouvante,
Sous la terre, suivant l'inclinaison savante,
Entre deux murs étroits et glacés, dans la nuit,
Sans un souffle embaumé qui t'effleure, sans bruit,
Sans verdure à tes bords, sans reflet sur ton onde,
Te voilà comme moi prisonnier dans le monde.

Juin 1902. Edmond HENVAUX.

Digitized by Google

COMMENT MAITRE WIMY

PERDIT SON PROCÈS

I

Le 15 janvier 1810, sur le coup de midi, Me Wimy, avoué à Saint-Quentin, vit entrer dans son cabinet de la rue Saint-Jean, nº 293 bis (1), M. Groselle, avocat. Il le reçut avec civilité quoique sans empressement. Me Wimy était alors âgé de quarante-neuf ans. Né à Nouvion-l'Abbesse, il était venu fort jeune à Saint-Quentin, où il avait acheté une charge de procureur au bailliage dont la Révolution l'avait dépossédé par suppression d'emploi. De plus, Me Wimy ayant manifesté à diverses reprises des sympathies médiocres pour le nouvel ordre de choses, s'était vu, un beau matin de décembre 1793, arrêté, sur la dénonciation du président de la Société populaire et envoyé, comme prévenu d'incivisme, à Soissons, où il resta prisonnier neuf jours, au Séminaire. Il en avait gardé mauvais souvenir et une dent contre la République. Et bien qu'on fût en 1810, à l'époque la plus brillante du régime impérial, Me Wimy traitait, *in petto,* Napoléon Ier de jacobin couronné et il lisait entre les lignes la *Gazette de France,* restée fidèle aux Bourbons, mais ne le montrant pas, ce qui valait

(1) Actuellement nº 26.

Digitized by Google

à ce doyen des journaux français d'être l'un des quatre quotidiens autorisés sur le territoire de l'Empire. Les avoués, dès l'an VIII, avaient remplacé les procureurs et représentaient les parties dans les instances civiles. Il n'y avait que le nom de changé, et c'est pourquoi Me Wimy, de procureur qu'il n'était plus, se retrouva avoué. C'est ainsi que se font les révolutions.

Son visiteur, M. Groselle, avait donné, dès le début de la Révolution, dans les idées nouvelles. Vicaire de Coucy-le-Château, puis curé de Landifay, il avait prêté le serment exigé par la constitution civile du clergé et, mal vu de ses ouailles à cause de cela, il avait discrètement jeté le froc aux orties au moment d'ailleurs où le froc n'était plus de mise. Le seul moyen de se faire pardonner d'avoir porté la robe, c'était de se montrer sans-culotte. Il n'y manqua pas, fut nommé agent national pour le canton de Sains-Richaumont, arrondissement de Vervins, n'y fit ni bien ni mal et après la tourmente, s'autorisant d'exemples nombreux et d'une tolérance devenue nécessaire, il se maria. Il avait trouvé à la fois une jolie femme et une jolie dot. Il ne lui manquait qu'une situation sociale. Jadis il avait eu quelques succès de chaire ; il s'en souvint opportunément et se fit inscrire comme défenseur au tribunal de commerce de Saint-Quentin, puis il se glissa au tribunal civil en qualité d'avocat. L'ordre de choses établi n'avait pas de plus chaud partisan et il se montrait, pour le présent, dévoué à l'Empire et tout pénétré d'admiration pour le génie de l'Empereur : il ne s'en cachait pas.

Me Wimy fit donc entrer ce visiteur dans son cabinet, le pria de s'asseoir et attendit ses explications.

M. Groselle exposa l'objet de sa visite : il venait dans le dessein d'emprunter six cents francs, ayant un payement considérable à faire.

Digitized by Google

— C'est entendu, mon cher confrère, répondit tout aussitôt Me Wimy. Affaire conclue. Entre vous et moi, auxiliaires de Thémis, nous ne passerons pas d'écrit et je ne vous réclamerai même pas d'intérêts, si le délai n'est pas trop long.

M. Groselle se confondit en remerciements et se disposa à se retirer. Me Wimy le retint.

— Si dans le payement que vous allez faire, dit-il, vous aviez à employer des pièces d'or et si vous pouviez, sans vous gêner, m'en donner, je vous rendrais en échange des pièces de cinq francs pour faire juste une somme pareille à celle de l'or que vous me fourniriez.

— Monsieur, répliqua M. Groselle avec empressement, je puis vous fournir immédiatement pour six cents francs de napoléons.

Incontinent il courut chez lui, rue St-André, no 225 (1), et en revint avec trente pièces d'or qu'il déposa sur la tablette du bureau de l'unique clerc de Me Wimy. Ce clerc, Benoît Chartier, ancien sacristain de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte, était déjà parti dîner, de sorte que la scène n'eut pas de témoins.

Me Wimy prit l'or, le mit dans un coffre et il se disposait à en extraire douze cents francs, à savoir six cents en échange des pièces de vingt francs à lui remises et six cents pour le prêt qu'il consentait, quand il s'entendit appeler par la voix perçante de madame Wimy :

— Wimy, la soupe est sur la table.

M. Groselle, qui avait gardé de son ancien état une politesse extrême, se leva aussitôt, arrêta le bras de Me Wimy, protesta qu'il ne souffrirait pas qu'on fît attendre un instant madame Wimy, dit qu'il savait les

(1) Actuellement partie du no 15 de la même rue.

Digitized by Google

égards que l'on doit au sexe et s'éclipsa en saluant et si vite que Me Wimy ne put même pas le reconduire jusqu'à la porte de la rue.

Mais, dans l'après-midi du même jour, l'avoué mit dans un premier sac de toile neuve, six cents francs en pièces de cinq francs et dans un second sac très vieux cent écus de six livres, mais avec un appoint de quatorze francs en menue monnaie pour compenser la dépréciation qu'avaient subie les monnaies d'argent à l'effigie royale et, tenant les deux sacs pressés contre sa poitrine, il se rendit rue Saint-André.

Me Wimy fut introduit dans le salon où se trouvait déjà un visiteur. C'était une pièce longue et étroite, au plafond coupé par deux maîtresses poutres. Toute une paroi était lambrissée de chêne et peinte en blanc. Deux portes d'armoires soigneusement moulurées s'ouvraient de chaque côté de la cheminée en marbre rouge royal surmontée d'une glace encadrée au fronton sculpté de laquelle s'ouvrait une large coquille.

Deux fenêtres à tablettes de marbre, donnant sur la rue et garnies de rideaux de damas vert, éclairaient le salon. Aux murs un papier galant mauve, blanc et vert, répétait indéfiniment le geste d'un berger offrant un agneau à sa jeune maîtresse près de l'autel de l'Amour qu'ombrageait un hêtre.

Madame Groselle causait avec le personnage en visite, assis tous deux près d'une chiffonnière en bois de rose, sur laquelle des papiers étaient étalés.

M. Groselle s'avança vivement au devant de Me Wimy qui voulait se retirer, disant :

— Vous êtes en affaires, je repasserai.

Madame Groselle l'assura, avec un sourire à l'appui, qu'il n'était pas de trop.

Digitized by Google

Le sourire décida Me Wimy à rester. Madame Groselle était vêtue d'une robe d'organdi vert pâle avec des ruchés de linon vert mousse dans le bas de la jupe, autour du décolletage, qui était généreux, et autour aussi des courtes manches bouffantes. Comme la saison était froide, elle avait jeté une écharpe de soie jaune à longues franges sur ses rondes épaules. Sa coiffure à turban l'écrasait bien un peu, car elle était courte et grasse, mais ayant la prétention d'être une des femmes les plus élégantes de Saint-Quentin, elle ne pouvait impunément se soustraire à la mode.

Me Wimy se débarrassa de ses sacs qu'il posa sur une table en acajou à dessus de marbre blanc et garniture de cuivre ajourée. Il les vida et fit deux piles. M. Groselle compta la première, celle formée des pièces de cinq francs et dit : « Nous voilà quittes des pièces d'or. » Me Wimy répondit par une inclinaison de tête. Après le compte des écus et de l'appoint, M. Groselle ajouta avec le sourire sur les lèvres : « Voulez-vous notre billet pour ces derniers six cents francs. » Me Wimy n'y consentit pas. Il mit un point de galanterie à ne réclamer aucune reconnaissance du mari d'une jolie femme et se retira avec ses sacs vides et en s'excusant de son importunité après avoir toutefois salué Madame Groselle, M. Groselle et l'étranger assis au fond de la pièce et à contre-jour, le chapeau sur la tête et qui s'inclina sans se découvrir.

Voilà du moins comment Me Wimy s'imagina et de très bonne foi, car c'était le plus honnête homme du monde, que les choses s'étaient passées. Il faut dire que la folle du logis était sa maîtresse et qu'il avait en tête un grain de fantaisie. Distrait, bizarre, galantin, il était la fable de la partie judiciaire de Saint-Quentin et sa femme le querellait souvent sur sa légèreté.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, au commencement de l'année 1814, le 5 février, Me Wimy s'inquiéta de ne rien voir venir de ses six cents francs. Il envoya un rappel discret à M. Groselle dont les affaires allaient prospérant. En effet, dans une conversation qu'ils eurent ensemble vers cette époque, après avoir parlé de quelques causes *sub judice*, M. Groselle s'arrêta au coin de la Grand'Place, sous la maison de Mme Damay et dit d'un ton important et satisfait :

— Monsieur, croiriez-vous que ce mois-ci j'ai touché réellement mille écus d'intérêt ?

— Monsieur, répliqua Me Wimy d'un ton narquois, croyez-vous que les personnes qui ont été grevées par vous soient aussi satisfaites que vous paraissez l'être ?

Ce à quoi M. Groselle répondit :

— Monsieur Wimy, cela m'est trop indifférent pour que je m'en occupe.

Me Wimy en fut tout scandalisé, d'autant plus que son interlocuteur avait la réputation de demander gros du loyer de son argent. Bref, l'invite à payer tout ou partie des six cents francs resta sans effet. Me Wimy fit alors savoir qu'à partir du jour de sa première lettre, il compterait l'intérêt à raison de cinq pour cent l'an. Il n'obtint pas même un accusé de réception, mais il sut par M. Fouquier, juge suppléant au tribunal civil, que M. Groselle avait dit : « Me Wimy me réclame six cents francs qu'il m'aurait prêtés ; je ne sais ce qu'il veut dire. Il aura rêvé. »

L'avoué rumina aussitôt des projets de vengeance. Les événements publics les lui firent différer : deux invasions, dont la ville de Saint-Quentin eut sa part, le remplacement d'un régime par un autre, des luttes politiques ardentes, voilà qui divertit Me Wimy de sa querelle personnelle. Il était au comble de ses vœux depuis le retour des Bourbons ; il avait reçu la décoration du Lys et il en

Digitized by Google

oubliait sa créance. Cependant, en 1817, il résolut d'en finir, d'autant que son adversaire se montrait plus royaliste que lui, et cela le mortifiait. Il décida de faire une démarche directe et retourna rue Saint-André. Il fut reçu froidement.

Madame Groselle était devenue énorme et de sa beauté passée il ne restait plus que le souvenir et quelque prétention. Le mari et la femme furent intraitables :

— Je ne vous dois rien, affirma M. Groselle. Il est très vrai que j'allai, voilà sept ans, en votre cabinet causer de quelques affaires dont je n'ai plus souvenance et que vous me demandâtes d'échanger six cents francs d'écus contre de l'or, ce à quoi je consentis. Vous vîntes l'après-midi de ce même jour chez moi, avec vos écus dans un sac, contre lesquels je vous remis, sur cette table ronde à dessus de marbre, trente louis de vingt francs.

— Et même, appuya Madame Groselle, Monsieur Groselle est monté en haut, au premier, pour chercher les napoléons.

— Les trente louis, rectifia M. Groselle.

Il fut impossible de s'entendre. Des mots aigres furent échangés et Me Wimy sortit en disant :

— Puisqu'il en est ainsi, le tribunal appréciera.

— Soit ! lui lança M. Groselle, nous plaiderons.

Quelques jours plus tard, après un commandement infructueux, l'assignation était lancée et Doyen, huissier, citait M. et Mme Groselle, parlant à leurs personnes, à comparoir, le mercredi 19 mars 1817, devant Messieurs les Juges composant le tribunal de 1re instance de l'arrondissement de Saint-Quentin, pour s'entendre condamner à verser ès mains du demandeur la somme de six cents francs, plus les intérêts à cinq pour cent l'an à dater du 5 février 1814.

Digitized by Google

Me Wimy connaissait trop son droit pour ignorer que, la somme dépassant 150 francs, la preuve testimoniale n'était pas admise. Cependant il voulut s'assurer un témoin qui tout au moins confondît ses adversaires.

Dans le visiteur rencontré le 15 janvier 1810 chez les époux Groselle et qui était habillé à l'ancienne mode : souliers à boucles, bas cerclés blanc et bleu, culotte marron, gilet à poches, ample surtout grisâtre, les cheveux roulés, avec un soupçon de queue sous le tricorne noir, il avait cru reconnaître M. de Colnet, ancien seigneur de Thiernu. Il décida d'aller le trouver.

En conséquence, Me Wimy retint une place chez Briolet, à la diligence de Laon, pour le jeudi suivant. Parti à 8 heures du matin, il arrivait sur la montagne vers 5 heures du soir et descendait à la Hure. Le lendemain il prenait la diligence de Laon à Vervins et se faisait déposer à la première commune après le relais de Marle. Le château de Thiernu était une sorte de grande ferme avec un moulin, un pigeonnier seigneurial et un corps de logis de l'aspect le plus modeste. Me Wimy, après avoir défripé ses vêtements et rendu son pli au col de sa redingote, entra dans le domaine et frappa à l'huis.

Mademoiselle Sophie de Colnet vint lui ouvrir. C'était une pieuse et discrète personne qui rougit beaucoup en voyant un homme qui la saluait jusqu'à terre en arrondissant le bras. Elle expliqua que sa mère était indisposée et n'aurait pas l'honneur de recevoir le visiteur, mais que son père, en quête de ses fermages, ne tarderait sans doute pas à rentrer et elle engagea Me Wimy à se reposer.

En attendant et pour plus de sûreté, Me Wimy rédigea une note relatant compendieusement son affaire; il ne disait que le nécessaire et priait M. de Colnet, en cas que ce fût lui le visiteur de 1810, de rassembler ses souvenirs et

Digitized by Google

de vouloir bien lui prêter l'appui de sa parole respectée et de sa haute honorabilité.

M. de Colnet survint comme Me Wimy terminait son court mémoire. Après fortes civilités, il affirma à Me Wimy qu'il connaissait les sieur et dame Groselle depuis trois ou quatre ans seulement et qu'il n'était jamais allé chez eux sans être accompagné de son épouse.

Me Wimy avait fait buisson creux : son témoin n'était pas là. On se sépara avec force protestations. M. de Colnet connaissait les sentiments de Me Wimy qui n'ignorait pas ceux de son hôte vénérable. Celui-ci lui dit qu'il mourrait content d'avoir vu le retour définitif de ses souverains bien-aimés. Et comme il s'aperçut que Me Wimy se disposait à refaire à pied la route de Laon, il fit mettre une jument boulonnaise à sa berline et le força d'y monter. Au pied de la montagne, le cocher, jeune gars en blouse bleue, mais avec un tricorne sur ses cheveux filasse, descendit du siège et déclara tout net au voyageur que la montée était trop raide pour les vieilles jambes de sa bique. Me Wimy le gratifia d'un écu et attendit dans le village de Vaux le passage de la diligence de Saint-Quentin.

II

Tout Saint-Quentin était au courant de l'affaire de Me Wimy. Il la racontait copieusement à ceux qu'il pouvait agripper par un bouton de leur habit, et il le faisait avec de grands éclats de voix et des plaisanteries d'un goût médiocre à l'adresse de M. et Mme Groselle, car il ne séparait pas, affirmait-il, « ce que la loi, à défaut de Dieu, avait uni jusqu'à ce que mort s'ensuive ». Il ne disait

Digitized by Google

en parlant de l'avocat que Gros-Sel ou Gros-Aile, facétie dont le sens nous échappe. A la courtine de Remicourt, qu'on était en train de démolir et qui devenait un but de promenade pour les oisifs saint-quentinois, le long du canal, sur la Grand'Place autour du puits, on ne parlait que du différend Wimy-Groselle. Me Wimy ne laissait pas un instant languir l'intérêt de la comédie qu'il donnait à la ville. Voyait-il entrer M. Groselle dans une maison amie, il s'y précipitait derrière lui pour présenter ses hommages à la maîtresse de céans et le malheureux avocat de déguerpir aussitôt, ou, si la retraite lui était coupée, de prétexter une indisposition subite pour se retirer en quelque lieu discret où il attendait le départ de son persécuteur.

Madame Groselle en maigrissait.

— Vous allez trop loin, mon bon ami, disait à Me Wimy le vicomte de Croismare, directeur des contributions indirectes, cette pauvre Madame Groselle, je l'ai vue pleurer! Ayez pitié du sexe et ne tirez des belles que des larmes de douce reconnaissance ou de volupté! Devant le chagrin de son épouse, Groselle lui-même avait les yeux humides.

— Monsieur le vicomte, répondit Me Wimy, que les sieur et dame Groselle n'ont-ils versé au lieu de larmes, des pièces d'or ou d'argent, j'aurais eu bien de l'empressement pour recevoir les fruits uniques et miraculeux d'une telle tendresse!

Le chevalier de Montozon, sous-préfet de Saint-Quentin, ému d'une dispute qui mettait aux prises deux personnes en vue, dont l'attachement à la dynastie des Bourbons était notoire, ce qui pouvait avoir quelque inconvénient au regard de ces gens qui profitent des moindres circonstances pour jeter le discrédit sur les institutions, le chevalier de Montozon s'interposa. Il en fut pour sa bonne

Digitized by Google

volonté. Tout ce qu'il put obtenir de Me Wimy, c'est que celui-ci retirerait sa plainte si les Groselle consentaient à verser entre les mains de M. Mennechet-Paillet, receveur du bureau de bienfaisance, le double de ce qu'il prétendait lui être dû, avec les intérêts, c'est-à-dire quatorze cents francs.

M. le Sous-Préfet fut bien reçu quand il alla porter ces conditions rue Saint-André. Au comble de l'irritation Madame Groselle s'écria :

— Vous pouvez lui dire (à Me Wimy) que nous ne sommes point comme beaucoup d'autres qui ont peur des huissiers, car mon mari et moi sommes enchantés de les voir, et même leur présence nous fait jouir.

M. Groselle pria le premier magistrat de l'arrondissement de pardonner à la vivacité de son épouse, mais M. de Montozon s'en fut scandalisé et, sans plus réfléchir, il raconta immédiatement la scène chez Madame de Baudreuil où il y avait grande compagnie. Les poètes du cru s'en mêlèrent et l'on fredonna des couplets où Me Wimy était à la vérité plus ménagé que son adversaire. C'est M. Guyart, secrétaire de la sous-préfecture, qui en eut l'honneur. Dans une première chanson, sur l'air de *Monsieur l'Intendant,* après avoir exposé l'objet du litige, l'auteur terminait ainsi :

C'est dans le temple de Thémis,
Dans une publique audience,
Que ces débats seront soumis.
Pour qui penchera la balance ?
Wimy prend pour son procureur
Trente ans d'exercice et d'honneur.

Dans une autre pièce : *L'exorcisme* ou *le Démon vaincu par l'Amour,* le chansonnier suppose que Madame Groselle, de crainte des châtiments éternels, a décidé son mari,

Digitized by Google

Alexandre de son prénom, à rembourser les deux cents écus et il célèbre ainsi ce triomphe de l'amour :

Eh ! Que ne peut une beauté
Qu'inspire le Dieu le plus tendre ?
Il renflamma de volupté
Le cœur de l'avide Alexandre.
C'est par elle que Cupidon
En a chassé le Démon.

Le 14 mars 1817, jour où il atteignait ses cinquante-six ans, Me Wimy soumit son différend au public dans un mémoire de trente-huit pages. C'est un recueil d'insanités, d'une lecture rebutante où l'auteur se bat les flancs pour faire de l'esprit et de la qualité la plus commune. L'opuscule fut tiré à sept cents exemplaires dont cinq cents furent mis en vente au prix de 1 franc 50 centimes et au profit du bureau de bienfaisance qui ne dut guère profiter de cette stérile générosité.

Enfin l'aube attendue du 19 mars 1817 luisit.

Les audiences du tribunal civil se tenaient tous les mercredis à l'Hôtel de Ville dans la salle du Haut-Banquet, dont les fenêtres donnaient sur la Grand'Place (1).

Dès huit heures du matin, il y avait foule dans l'étroite enceinte réservée au public et Ancelet, huissier-audiencier, se multipliait pour caser au mieux et asseoir les dames car, chose unique, quelques Saint-Quentinoises avaient donné le pas à la curiosité sur le respect humain. Elles voulaient voir l'attitude de Madame Groselle, sur l'assurance que Me Wimy avait donnée à tout le monde qu'elle viendrait.

Avoués et avocats arrivaient en robe, car ils s'habil-

(1) La salle du Haut-Banquet occupait l'emplacement des bureaux actuels du Secrétariat général.

Digitized by Google

laient chez eux, et les petites modistes du haut de la rue Saint-Martin collaient leur nez aux carreaux pour les voir passer ainsi accoutrés. M. de Baudreuil, maire de la ville et ses adjoints, MM. Margerin de Langlais et Desains, avaient pris place sur des sièges derrière le tribunal.

A 9 heures, celui-ci fit son entrée. Il était présidé par M. Desjardins (Louis-Joseph-Éléonore). D'une très vieille famille saint-quentinoise qui avait donné de tout temps des magistrats à la cité, le président Desjardins était universellement renommé pour sa science du droit. Il avait été mis à la tête du tribunal de l'arrondissement, lors de sa création, et Napoléon Ier, en 1810, venant inaugurer le grand souterrain du canal, l'avait fait chevalier de la Légion d'honneur.

Les assesseurs étaient ce jour-là MM. Namuroy, juge d'instruction, et Fouquier-Plomion, juge suppléant. M. Fouquier-Cholet (Éloy-Quentin-Agathe), substitut du procureur du roi, occupait le siége du ministère public. M. Fouquier-Cholet se piquait de littérature. L'abbé Delille et le vicomte de Chateaubriand étaient ses dieux et il tâchait, en ses nombreuses productions, à rapprocher les métaphores ingénieuses de l'un et la pompe soutenue de l'autre. Pour le présent, il mettait la dernière main à un ouvrage sur les malheurs de la France en général et de la ville de Saint-Quentin en particulier pendant les fatales années 1814 et 1815. C'était un royaliste intransigeant et il ne laissait pas que d'avoir, comme tel, la plus haute estime pour Me Wimy et le plus parfait mépris pour M. Groselle. Mais, homme de devoir et de conscience avant tout, au tribunal il ne reconnaissait que les causes et ignorait les parties.

L'affaire Wimy contre Groselle fut appelée la première. Me Hadengue, avoué, se présenta pour les époux Groselle. Ce fut une déception générale.

Digitized by Google

Me Wimy, demandeur, eut d'abord la parole.

Il exposa le fait ainsi que nous l'avons raconté nous-même dans la première partie de cette petite étude, mais à travers une foule de circonlocutions et de digressions dont voici un exemple :

« — Oui, monsieur et madame, car je me refuse à « vous séparer et je vous considère tous les deux en la « personne de Me Hadengue, mon bon et très ancien « confrère, puisque sa réception, en qualité de procureur « au ci-devant bailliage de Saint-Quentin, date d'un an « avant la mienne, oui, aimez les louis, et par dessus « tout notre bon, notre excellentissime Louis revenu à « bon port, très définitivement, et que pour le salut de la « France, l'Éternel conservera longtemps.

« N'aimez pas plus que nous les *louis* qui ne sont que « pure matière et ayez comme nous une répugnance « invincible pour les louis d'autrui qui seront toujours à « rendre plutôt qu'à garder et même à mépriser autant « que les faux louis et, ainsi que les *napoléons* qui n'ont « jamais eu ou n'ont plus de valeur. »

Ces concetti faisaient bailler décemment le tribunal.

Me Wimy passa ensuite à l'Écriture sainte. Il cita le psaume XXXVI, *mutuabitur peccator et non solvet :* le pêcheur empruntera et ne paiera point ; l'évangile de saint Matthieu qui enseigne de ne pas rejeter celui qui veut emprunter de vous : *et volenti mutuari a te ne avertaris* ; celui de saint Luc qui conseille de prêter même à ses ennemis sans en rien espérer : *mutuum date nihil inde sperantes* ; il remonta enfin jusqu'à l'*Exode* et compara M. et Mme Groselle aux Juifs avisés qui, avant de quitter la terre d'Égypte, eurent soin d'emprunter aux Egyptiens naïfs beaucoup de vases d'or et d'argent et oublièrent de les rendre.

Digitized by Google

— Maître Wimy, si vous entrepreniez maintenant la question de droit, interrompit doucement le président Desjardins.

— J'y arrive, Monsieur le Président.

C'est là que le bât blessait notre avoué. Il n'avait pas de preuve écrite, seule valable en l'espèce, et son unique moyen, bien précaire, était de prier le tribunal de déférer le serment à un débiteur qui affirmait trop n'avoir rien reçu pour hésiter à le jurer. Aussi Me Wimy pataugea-t-il. Comme ce n'était pas un sot, les illusions qu'il s'était forgées comme à plaisir jusque là, pour l'assouvissement de sa rancune et la satisfaction de son amour-propre, se dissipèrent et il se vit en face du néant. Il se ressaisit cependant et termina par cet air de bravoure :

« Monsieur Groselle, Madame Groselle, voilà tout ce que « j'ai à vous opposer parlant à la personne amie de votre « représentant, puisque vous me fuyez même devant ce tri- « bunal de la plus respectable composition et qui vous eût « protégés contre mes inoffensives attaques. Tirez-vous de « là comme vous le pourrez, mais ce ne sera qu'aux dépens « de votre mémoire ou de votre conscience, ou même « de votre honneur ; et mes louis, que vous retenez en cap- « tivité, ou plutôt que depuis près de sept ans, vous faites « peut-être trop fructifier en votre faveur, demandent à « rentrer à leur premier logis : laissez les agir librement. « S'ils n'étaient inanimés, ils émigreraient bientôt des « appartements où ils sont et seraient bien placés rue « Saint-Jean, n° 293 bis, puisqu'ils se trouveraient chez « leur légitime propriétaire. Si, contre mon attente, vous « obtenez de la rigueur du droit qui, dans l'espèce, porte- « rait coup à l'équité, l'autorisation de conserver comme « vôtre mon argent, en principal et intérêts, je lui fais, sous

Digitized by Google

« conditions de retour, mes adieux et souhaite qu'il vous « porte et aux vôtres le bonheur qu'accompagne le bien « d'autrui. J'ai dit. »

Et Me Wimy s'assit en s'essuyant le front. Un murmure flatteur avait accueilli sa péroraison. Il se souleva légèrement et, se tournant à demi, il salua.

— *Silince !* glapit l'huissier Ancelet.

Me Hadengue avait déjà pris la parole. Froid, sec, coupant, il était l'antithèse de son honorable collègue. Il reprit l'explication vraisemblable des époux Groselle, la présenta comme certaine, fit allusion à la légèreté excessive de Me Wimy, à sa distraction qui était, pour ainsi dire, du domaine public. En termes mesurés, il regretta la campagne d'insinuations, de brocards, d'imprudences de langage menée contre ses clients « qui n'osent presque plus sortir de chez eux et qui seraient en droit d'exercer une action reconventionnelle pour abus de citation directe. » Ex-procureur d'ancien régime, il ne résista pas au plaisir de faire une incursion dans le droit romain : « Où sont, s'écria-t-il, vos *instrumenta privata,* où vos *instrumenta publica?* Le juge doit peser les témoignages et non les compter. Or, à supposer, et cela n'est pas, puisque la somme dont s'agit est supérieure à 150 francs, que la preuve testimoniale fût admise, où sont vos témoïns? Il n'y en a qu'un et c'est vous-méme, témoin passionné, témoin prompt à l'illusion, témoin qu'aveuglent des ressentiments politiques et des regrets qu'il est permis, sous l'empire de la Charte constitutionnelle, de ne pas partager..... »

Quelques murmures s'élevèrent dans l'auditoire. M. Desjardins se couvrit de sa haute toque évasée et doublement galonnée d'argent et jeta un regard sévère sur le public.

Digitized by Google

— *Silince!* Messieurs et Dames, glapit Ancelet.

En terminant, Me Hadengue ne s'opposa pas à ce que le serment fût déféré à son client. Même il le réclama.

Sur une interrogation muette du président, M. Fouquier-Cholet, saluant de la toque, indiqua que le ministère public n'avait pas à intervenir.

Après dix minutes de suspension d'audience, M. le président Desjardins lut le jugement que voici :

Entre Me Wimy, demandeur, contre les sieur et dame Groselle, défendeurs.

Considérant que le demandeur n'a aucun acte pour justifier le prêt dont il réclame le paiement ;

Ce prêt est dénié par les défendeurs, et la somme réclamée étant de six cents francs, la preuve testimoniale ne serait point admissible ;

Ce qui réduit la cause au serment décisoire déféré subsidiairement par le demandeur ;

Ce serment ne peut être prêté que par le sieur Groselle, défendeur, chef de la communauté, la dame Groselle, qu'il était inutile d'appeler en cause, ne doit point être appelée à prêter ce serment, parce que pendant la communauté le mari en est seul administrateur et la femme ne peut ni s'obliger ni obliger son mari, ce qui ne permet point de requérir son affirmation ;

Le tribunal renvoie les défendeurs de la demande prise contre eux, en affirmant le sieur Groselle, s'il en est requis dans la huitaine d'aujourd'hui, qu'il ne doit rien à Me Wimy, demandeur, et qu'il n'a point reçu de lui à titre de prêt la somme de six cents francs réclamée par la demande, et condamne Me Wimy à tous les dépens.

La lecture de ce jugement fut suivi d'un profond silence.

Me Wimy se leva, il redressa sa haute taille autant que possible et la tête rejetée en arrière :

— Je dispense, dit-il, M. Groselle de l'affirmation ordonnée.

— J'en demande acte, ajouta aussitôt Me Hadengue.

— Le tribunal donne acte, conclut le président.

Me Wimy avait perdu son procès.

Élie Fleury.

Digitized by Google

ANATOLE VÉLY

Les morts vont vite. Qui donc aujourd'hui, à part quelques amis et les gens du métier, se souvient d'Anatole Vély ? Il mérite cependant d'être tiré à part de la foule qui encombre le passé de l'art, non pas seulement parce qu'il fût l'auteur applaudi de mainte œuvre charmante et même populaire, mais aussi parce que, frappé en pleine jeunesse, il était loin d'avoir donné toute sa mesure, et promettait des œuvres fortes et viriles, à peine soupçonnées de ceux qui le connaissaient le mieux.

Mais, il est intéressant surtout pour le biographe curieux des origines, mis en présence d'un talent tout à fait imprévu dans le milieu d'où il est sorti ; si bien qu'on peut se demander ce que valent au juste et à quoi il faudrait exactement réduire ces théories imposantes des philosophes de l'art sur la race et le milieu, théories contredites par les faits si souvent et si hautement, qu'on se prend, malgré leurs apparences de logique indestructible, à douter de leur exactitude et de leur solidité.

Ces âmes d'artistes délicates et tendres, passionnées et vaillantes, d'où donc viennent-elles, et d'où ont-elles rapporté leur charme pénétrant, leurs raffinements subtils, leurs exquises délicatesses, le sens divin du Beau, elles qu'on voit jaillir comme des fleurs rares, d'un sol aride, ingrat, sous un ciel qui n'a presque pas de sourires ? Quelles migrations séculaires nous les ont apportées ? Quels nomades venus du pays du soleil et de l'amour ont

Digitized by Google

jeté cette semence lente à éclore et d'autant plus précieuse ? Et dans quelles profondeurs mystérieuses et inconnues plongent-elles leurs racines pour en tirer leurs sucs et leurs parfums ?

Le voyageur, qui traverse le Ronssoy, gros village en pleine Picardie, à mi-chemin de Péronne et de Saint-Quentin, est arrêté brusquement devant un modeste cabaret sur la petite place du village, à la vue d'une sorte de fresque bachique qui décore le pignon nord, et dépasse singulièrement le niveau des enseignes d'estaminet. Deux jeunes gens se tiennent par le bras, dans une étreinte que rend plus étroite le mutuel désir de consolider un équilibre compromis par les fumées du vin ; l'un d'eux, son habit de travail ouvert sur sa chemise bleue, son tablier de maréchal-ferrant retroussé, coiffé d'un chapeau mou qui contient mal ses cheveux en désordre, tient à la main une bouteille où il n'a trouvé que l'ivresse morne et sans gaîté. L'autre au contraire, fils de famille du village, dans ses ébats joyeux, gambade follement, agitant un chapeau haut de forme, qui fait un contraste comique avec le débraillé de sa tenue.

Ne vous étonnez pas de la correction du dessin, de la justesse des attitudes, du mouvement et de la vie de cette petite scène. Un véritable artiste, un vrai peintre, Anatole Vély est le coupable, et ce cabaret est sa maison natale.

C'est là qu'il est né le 20 février 1838. Le père, simple charron, avait déjà deux fils, quand le même jour, il lui en arriva deux autres, dont Anatole. Un peu plus tard, un cinquième vint compléter la famille.

Le charronnage est un métier de gagne-petit, et malgré les maigres profits d'une épicerie infime tenue par la mère, c'était pour le père Vély un problème ardu que d'élever

Digitized by Google

cinq garçons. Mais il était de ces cœurs simples et droits qui acceptent courageusement les plus rudes tâches. Leur amour du travail et le sentiment du devoir à remplir leur rendent faciles à porter les plus lourds fardeaux. A voir le portrait si expressif que son fils a laissé de lui, à l'ovale d'une distinction, d'une finesse remarquables, au regard sérieux, calme et volontaire, on ne s'étonne plus que ce septuagénaire, simple ouvrier, ait dignement élevé sa nombreuse famille, ni qu'il fut le père du peintre élégant et fort qui se révéla dans Anatole Vély.

La mère était de cette race de ménagères, dont on rencontre encore des spécimens dans nos campagnes, alerte, vigoureuse, infatigable, d'une économie qui se refuse tout pour pourvoir au bien-être des siens et s'élève à la hauteur d'une vertu.

Anatole grandissait dans ce milieu honnête et sévère. De ses frères, l'aîné devait être charron comme son père, les autres, maréchaux-ferrants. Lui, que serait-il ?

En attendant, c'était, sous des apparences assez délicates, le garçon le plus agile, le plus hardi du village, aimant passionnément à étaler ses prouesses de jeune gars enivré de sa force, plein d'une sève exubérante, qui grondait et bouillonnait en lui, comme en un vase toujours prêt à éclater. Il vagabondait heureux et libre, quelque peu gâté par sa mère, dont il était le favori, dans ce coin de campagne où le pittoresque ne manquait pas, près de la forge rustique à l'auvent surbaissé, où, à la nuit tombante, les gamins se pressent en extase devant la cadence des lourds marteaux qui font jaillir des gerbes d'étincelles des barres de fer rougies à blanc, non loin de la vieille église et des restes d'une demeure seigneuriale, qui n'a gardé d'autrefois qu'un élégant pavillon et une charmante grille Louis XIV.

Digitized by Google

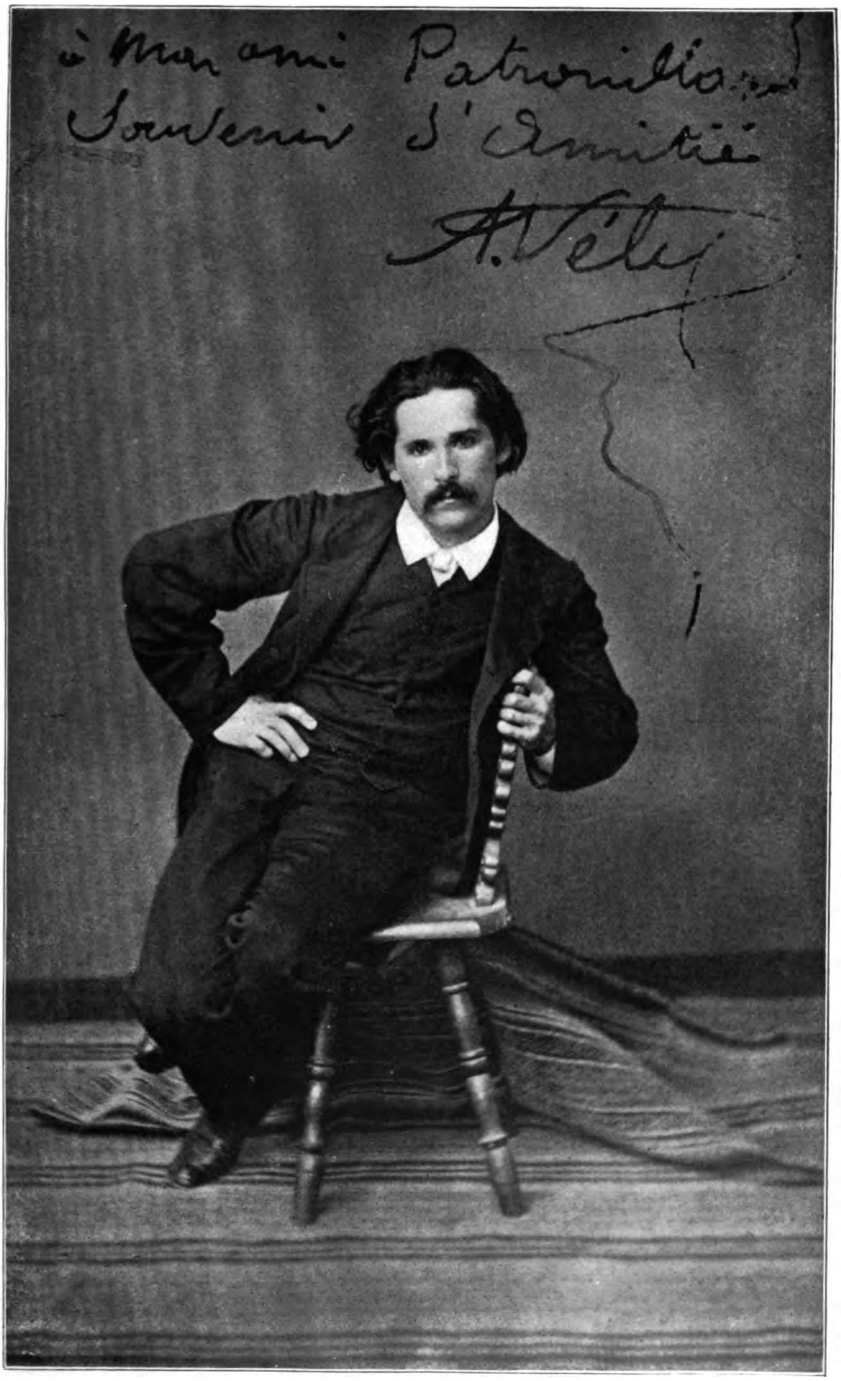

Digitized by Google

Digitized by Google

Cependant, sa vocation s'éveillait de bonne heure. On conserve encore quelque part au Ronssoy, la copie qu'il fit à douze ans, d'un juif errant d'Epinal, copie si belle, que tout le village la proclama presque égale à l'original. Sans maître, sans guide, talonné par l'instinct qui fait les vocations irrésistibles, il allait à tâtons, au hasard. Malgré tout, il s'imposait déjà, et bon gré mal gré, il fallut songer à le tirer du néant où il se débattait.

La mère, en ces temps lointains où les chemins étaient des fondrières, allait tous les samedis à Saint-Quentin, pour son approvisionnement d'épicerie, seule, bravement, juchée sur son mulet. Elle descendait rue Saint-Remy, chez le père Patrouillard qui tenait une auberge et travaillait comme dessinateur pour les industriels de la ville. Un jour, elle mit à Anatole sa plus belle blouse bleue, le prit en croupe sur son mulet, et le débarqua rue Saint-Remy, où le père Patrouillard l'attendait et le reçut à bras ouverts.

Anatole aidait son maître dans la confection de ses dessins industriels et suivait les cours de l'école de dessin M. Q. De Latour, où de 1853 à 1857, il remporta de nombreux succès. Puis, il s'en fut à Valenciennes, dont l'école de dessin avait une réputation méritée. Il arriva rapidement au premier rang. Mais le père Vély se fatiguait des sacrifices que lui imposait une éducation, dont les fruits incertains n'apparaissaient encore que dans un avenir éloigné, et il rappela son fils au Ronssoy.

Cruelles angoisses pour le pauvre garçon. Se sentir quelqu'un, avoir conscience de ce qu'on vaut et de ce qu'on peut, être sorti de l'ornière, de la pauvreté besogneuse et famélique, avoir un instant marché sur les nuages, entrevu les pays du rêve, de l'idéal, et se voir ramené brutalement à un métier d'ilote. Quelle déception! Quelle chûte!

Digitized by Google

Lui, ne désespéra point. Avec le sourire de ses vingt ans, une bonne humeur inlassable, une vaillance à l'épreuve des plus dures vicissitudes, il continua à dessiner, à peindre, à faire des études, des portraits, à se démener pour se maintenir à fleur d'eau, jusqu'à ce que vînt une main amie qui le sauverait du plongeon de la désespérance.

Il eut la chance, qui lui était bien due, de tomber sur un homme intelligent, bon et généreux, M. George, agriculteur et fabricant de sucre à Hargival, conseiller général du Câtelet pour le département de l'Aisne, et par bonheur, collègue de M. de Nieuwerkerke, surintendant des Beaux-Arts, lui aussi conseiller général de l'Aisne.

M. George présenta Vély à M. de Nieuverkerke, et celui-ci après un examen sérieux des études et dessins du jeune artiste, déclara formellement qu'il y avait en lui l'étoffe d'un peintre, et qu'il convenait de lui fournir les moyens de suivre sa vocation.

Sur la foi de cette affirmation, M. George, aidé de plusieurs personnes de la région, M. Adrien Magniez, d'Epehy, M. Vion, de Lœuilly, et M. Prévost, notaire au Ronssoy, réussit à procurer à Vély les ressources nécessaires pour continuer ses études à Paris.

Aussitôt son arrivée, il se présenta au concours d'admission de l'école des Beaux-Arts, et fut reçu avec le n° 8 sur 400 concurrents. Il sut tenir les promesses de cet heureux début, et remporta successivement tous les prix des concours spéciaux, si bien que ses protecteurs lui firent obtenir une subvention du Conseil général de la Somme, et qu'il s'attira la bienveillance et l'affection d'un professeur distingué de l'école des Beaux-Arts, M. Signol, peintre d'histoire et membre de l'Institut, qui lui confia la surveillance de son atelier.

Digitized by Google

Vély tient soigneusement son protecteur, M. George, au courant de sa situation, et lui écrit dans des termes qui font honneur à son cœur, et témoignent de sa reconnaissance.

Paris, 29 Mai 1862.

Monsieur George,

C'est avec un bien grand plaisir que je vous apprends le changement qui s'est opéré dans ma position.

Connaissant mes faibles moyens d'existence, M. Signol, membre de l'Institut et professeur à l'École, m'a admis gratuitement dans l'atelier qu'il vient de fonder. Je n'aurai qu'à payer la masse, quand on en connaîtra le montant ; outre cette masse, les autres élèves seront tenus de payer 25 francs par mois. Il y a quelques jours, on a voté pour un massier, et c'est moi qui suis nommé.

La besogne de ce massier est de veiller aux besoins de l'atelier, de faire faire les acquisitions des modèles; enfin, il doit avoir l'œil à tout, pour rendre compte au professeur.

J'ai commencé mon tableau pour le Conseil général de la Somme, lundi dernier, et M. Signol est tellement bon pour moi qu'il se charge de payer les frais de modèle, qui s'élèveront, pour quinze jours, à 50 francs. M. Signol désire que je fasse quelque chose de bien; il a l'intention de demander une augmentation au Département, lors de ma demande et de l'envoi de mon tableau.

Monsieur George, les nouveaux bienfaits dont je suis l'objet me créent de nouvelles obligations, mais je n'y faillirai pas. D'un autre côté, quel bonheur pour moi de pouvoir me livrer tout entier au travail; le manque d'argent vient pourtant diminuer ma satisfaction; n'importe, j'espère que la Providence ne m'abandonnera pas, car,

Digitized by Google

pour le moment, j'aurais besoin de faire largement des études peintes.

J'aurais eu grand besoin de retourner au pays pour quelque temps, mais voulant mériter de plus en plus l'estime et la protection de M. Signol, je sacrifierai ce voyage tant qu'il faudra.

J'éprouve un tel bonheur à vous mettre au courant de ma position, de vous conter ma satisfaction et mon chagrin, que je ne m'aperçois pas de la longueur de mes lettres, mais veuillez m'accorder votre indulgence. Je vous la réclame avec toute la reconnaissance et le respect qu'a pour vous celui qui vous doit tout.

Puis, vient l'annonce du succès.

Paris, le 29 Janvier 1863.

Monsieur George,

Ce n'est pas sans éprouver une satisfaction bien douce que je viens vous faire connaître le résultat du dernier concours de perspective à l'école des Beaux-Arts. Sur vingt-deux récompenses décernées, dont trois médailles, j'ai eu la première mention.

Quoique je n'aie pas obtenu de médaille, je m'en console cependant, par la raison que cette mention me permet de faire les concours d'esquisses peintes, concours qu'on ne peut faire sans avoir obtenu quelque chose en perspective.

Voilà donc encore un petit pas de fait. Je vous l'apprends avec d'autant plus de plaisir que tous ces petits succès seront pour vous une preuve du travail assidu auquel je me livre afin d'avancer plus vite, et pour mériter de plus

Digitized by Google

en plus et votre protection, et vos conseils, et les secours que vous avez daigné m'accorder jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur George, votre protégé très soumis et très reconnaissant.

Et presque aussitôt :

Paris, le 5 Février 1863.

MONSIEUR GEORGE,

Nouveau succès, nouvelle satisfaction. En effet, j'ai le bonheur de vous informer que je viens d'obtenir une troisième médaille d'après l'antique.

On n'a délivré qu'une seconde et deux troisièmes. Vous voyez que je n'ai pas été trop malheureux.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis heureux de posséder cette médaille, vous le comprendrez assez.

J'ai la confiance que ce succès vous donnera une nouvelle assurance des bonnes intentions qui animent celui qui a l'honneur d'être,

Votre protégé très respectueux et très reconnaissant.

Mais bientôt Vély se trouve aux prises avec une épreuve redoutable : il concourt pour le prix de Rome. Aux épreuves préparatoires, il obtint le n° 7 (mai 1864). A la veille du grand jour, il écrivait à M. George :

Digitized by Google

Paris, le 5 Avril 1864.

Monsieur George,

A la veille d'une époque aussi solennelle pour moi que celle qui approche, j'ose prendre la liberté de venir réclamer de votre bon cœur quelques mots d'encouragement.

Le moment tant désiré et qui me pèse tant, arrive enfin. C'est au mois de mai qu'a lieu ce fameux concours de loge auquel je me prépare depuis si longtemps, et je vous assure que ce n'est pas sans quelque appréhension que j'y pense.

Malgré les encouragements de M. Signol, qui me dit qu'il faut absolument que je sois reçu, quand je réfléchis que de cette journée va dépendre mon avenir, je ne puis m'empêcher de m'effrayer, surtout que je vais avoir à lutter avec des jeunes gens qui ont reçu une instruction bien supérieure à la mienne. Nonobstant mon infériorité, je suis confiant, je travaille et j'ai travaillé avec persévérance, et j'espère. Puissé-je ne pas éprouver une cruelle déception.

Celui qui a l'honneur d'être, Monsieur George, votre protégé très soumis et très reconnaissant.

Cette lettre montre que Vély avait conscience des lacunes de son instruction première ; et ce n'était pas sans raison qu'il s'effrayait de la lutte inégale avec des concurrents d'une culture supérieure à la sienne. Il comprenait à merveille que dans ces concours pour le prix de Rome, dont le sujet est toujours emprunté aux légendes héroïques

Digitized by Google

de la fable ou à la mythologie de l'antiquité, une des premières conditions de succès était une connaissance au moins générale des mœurs, des usages, de la manière de penser, de voir et de sentir des anciens; et que pour cela, il faut avoir comme respiré l'atmosphère de l'antiquité, vécu de sa vie, pensé comme elle; il faut l'avoir aimée et admirée, non seulement dans les restes mutilés de sa statuaire et de son architecture, mais dans ses historiens, ses poètes et ses penseurs. Reproduire élégamment d'après l'antique, des nez, des bras, des jambes et même des torses, certes cela est bien; mais pour réunir et galvaniser ces membres épars, pour remonter le cours des siècles et ressusciter les morts glorieux, les dieux et les héros, les hommes et les cités, il faut voir réellement les choses mortes qu'on veut faire revivre, et un pareil effort, presque surhumain, ne peut être obtenu que grâce à une connaissance sérieuse de l'antiquité.

Le 26 juin 1864, il écrivait encore :

Vous ne vous serez sans doute pas expliqué mon silence, depuis que j'ai eu l'honneur de vous apprendre que j'avais obtenu le n° 7 comme logiste. Pardonnez-le moi. A vrai dire, mon petit succès, qui me permet de concourir pour le prix de Rome, me fait mieux voir l'espèce d'isolement où je me trouve, car en ce moment j'aurais bien besoin d'encouragement. Faire un tableau en soixante-dix jours, et sans les conseils de personne, c'est terrible.

Le sujet que nous avons à traiter est: Homère accablé par des chiens de berger. Trois jeunes bergers accourent, l'accueillent avec respect et admiration. Comme vous le savez, Homère est alors aveugle et errant.

Le sujet, quoique très simple et très beau, ne m'impres-

Digitized by Google

sionne pas. Il n'est pas en harmonie avec mon caractère. Je me trouve gêné pour rendre les mouvements calmes que demande le sujet. Mais nous n'avons pas à choisir, et là, comme ailleurs, il faut savoir se vaincre, en pensant que vos professeurs, vos parents, vos amis, attendent de vous quelque chose de passable. Ce qui tue encore, c'est ce public parisien, qui, sans pitié et sans égard pour le mal que vous vous êtes donné, critique et écrase votre travail, si vous ne tombez pas dans ses goûts. La crainte de mal faire est donc pour moi un grand obstacle à la réussite de mon tableau. Je sens que, de vouloir à pouvoir, il y a loin. Enfin, comme toujours, Monsieur George, je ferai mon possible, et sans avoir la prétention de réussir, j'aurai du moins la consolation d'avoir travaillé consciencieusement.

Comme il le sentait trop bien, le sujet du concours le transportait dans des régions inexplorées, inconnues, et ne pouvait parler ni à son imagination, ni à son cœur. S'il eut connu et aimé le vieux poète; s'il eut connu seulement l'admirable poème d'André Chénier: *l'Aveugle !* Mais il n'avait jamais entendu la plainte harmonieuse du sublime vieillard :

> Dieu dont l'arc est d'argent, dieu de Claros, écoute,
> O Smynthée Apollon, je périrai sans doute,
> Si tu ne sers de guide à cet aveugle errant.

Il ne vit point, comme les bergers, la majesté et la grâce auguste du divin poète :

> Quel est ce vieillard blanc, aveugle et sans appui ?
> Serait-ce un habitant de l'empire céleste ?
> Ses traits sont grands et fiers : de sa ceinture agreste
> Pend une lyre informe, et les sons de sa voix
> Emeuvent l'air et l'onde, et la terre et les bois.

Digitized by Google

Il n'entendit pas :

> . . . . . le grand vieillard, en images hardies,
> Déployer le tissu des saintes mélodies.

Il ne vit qu'une sorte de mendiant, de vagabond vulgaire aux prises, sur quelque chemin de sa grise Picardie, avec d'horribles chiens de berger s'attaquant à ses haillons, et il ne réussit à produire qu'une œuvre sans style, aussi indigente de couleur que d'idées, et vraiment peu digne de lui.

Il échoua donc et en conçut un véritable désespoir.

Paris, le 8 Septembre 1864.

Monsieur George,

Les souffrances morales que j'ai éprouvées à la suite de l'exposition pour le prix de Rome, sont la cause de mon retard. J'étais tellement découragé, que je n'avais plus de goût, même pour le travail. J'étais le plus malheureux des hommes. Cependant, M. Signol, voyant ma position, ne cessait de me consoler par les paroles les plus affectueuses et les plus encourageantes; mais il fallait autre chose pour me décider à vous écrire. En effet, je viens de recevoir une petite consolation, à la suite d'un concours d'esquisse peinte, pour être admis à faire le concours de grande figure peinte. Sur soixante-dix, dix ont été reçus, et j'ai obtenu le n° 4. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je vais redoubler d'efforts ; car celui qui obtiendra la médaille, qui est de première classe, ne recevra rien moins qu'une petite gratification de cinq cents francs; ce qui sera assez joli. Me sera-t-il permis de vous apprendre que j'ai été

Digitized by Google

l'élu? C'est ce que l'avenir me réserve. En attendant, je vais faire tout mon possible.

Vous m'avez exprimé le désir de me voir faire quelque chose pour la prochaine exposition. C'est aussi la grande idée de M. Signol. Aussi, suis-je en sérieuse réflexion sur ce sujet : *Adam et Eve à la recherche d'Abel.* Si je réussis ma composition, j'en exécuterai un tableau que, selon le dire de M. Signol, je pourrai vendre, étant protégé par M. le comte de Nieuwerkerke.

Pour comble de malechance, survint un décret impérial qui limita à vingt-cinq ans l'âge des concurrents au prix de Rome, et enlevait à Vély toute possibilité de concourir de nouveau. Il ne pouvait s'en consoler, non plus que de la fermeture de l'atelier de M. Signol.

Il avait bien tort de se lamenter. Ni la fermeture de l'atelier de M. Signol, ni l'impossibilité de concourir pour le prix de Rome, n'étaient des catastrophes sur lesquelles il dût verser des larmes. S'il eut su s'examiner et s'interroger, en toute indépendance d'esprit et de cœur, sans subordonner son jugement à des considérations de gratitude et de reconnaissance, il eut bien dû reconnaître que la continuation de l'enseignement et des exemples de M. Signol, qui sont précisément ceux qui conduisent au prix de Rome, n'aboutiraient à rien que l'annihilation de sa personnalité. En lui enseignant la grammaire de son art, en le perfectionnant dans la correction, l'élégance et la sûreté du dessin, M. Signol avait fait tout ce qu'il pouvait faire pour lui; et à vouloir le façonner à son image, le ployer à de vagues religiosités, à de pâles représentations soi-disant historiques, il ne pouvait qu'empêcher en Vély l'éclosion des charmantes qualités de jeunesse amou-

Digitized by Google

reuse et souriante, d'élégance instinctive, de force et de sève inemployées, qui n'attendaient en lui que l'occasion pour se faire jour et jaillir au grand soleil.

Ce fut le portrait qui le sauva.

En vain M. Signol l'employa à ses peintures murales de Saint-Eustache, et lui fit faire, pour le salon de 1866, une *mort d'Abel*, dont le moindre tort était de venir après celle de Prudhon.

Vély, grâce aux relations qu'il s'était faites, avait peint déjà de nombreux portraits de femmes : Mme et Melle Denière, Melle Jourdain, Mme Arthur Cattau, Mme Marie Cabel, Mme Duguerret, Melle Marguerite de Vercy, Mme Gérard, Melle Féra.

La beauté féminine, la femme, trouvait en lui un interprète enthousiaste, sensible à tout ce qui la fait aimer et désirer, tout pénétré et comme imprégné du charme magnétique qui s'en dégage, habile à dire l'élégance souveraine des lignes et des attitudes, la volupté des sourires, la toute puissance des regards où les longs cils s'abaissent comme à regret pour voiler la flamme amoureuse. Il aimait la femme et il adorait la beauté ; et c'est à cette source intarissable que le jeune paysan d'hier, buvant à longs traits, dut la révélation du talent délicat, plein de trouvailles charmantes, qui allait faire de lui un des peintres attitrés des grandes élégantes et des toutes belles.

Son peu de succès au Salon de 1866 l'avait profondément découragé, et il écrivait le 22 août à M. George :

Ayant été si malheureux pour l'Exposition, où j'ai vu s'anéantir tout mon espoir dans ce premier début, je fus pris d'un tel découragement, que mes facultés en ont été

Digitized by Google

ébranlées. Aussi, n'était-il impossible de rien faire et de me décider à entreprendre un nouveau travail, qui pourra être encore aussi mal placé que le premier. Ce qui me contrarie, c'est que personne ne m'a fait aucune proposition pour la vente de mon tableau. Peut-il en être autrement ? Ma peinture était si mal placée, qu'il était impossible de la voir. C'est ce qui a fait le désespoir de tous mes camarades et de toutes les personnes avec qui je suis en relations.....

Je viens de terminer un petit travail qui m'a redonné un peu de courage. C'est le portrait de M^elle^ Denière, jeune fille de douze ans, jolie comme on en voit peu. C'est un de ces types dont l'image reste gravée dans la mémoire, quand on l'a vu une fois. Oser faire ce portrait était risquer gros jeu, car, si je l'avais manqué, j'étais perdu aux yeux de cette famille qui me porte un véritable intérêt. Malgré mes tracas et mes souffrances morales sans cesse ravivées par de nouveaux déboires, j'ai fini ce dessin avec un plein succès. A vous dire vrai, je ne croyais pas le réussir aussi bien. L'enthousiasme des parents est à son comble, et le jour où j'ai terminé ce portrait, la famille donna un dîner, auquel je fus invité. Les compliments que j'y reçus auraient pu me faire oublier les ennuis passés.

Je suis enfin arrêté sur le projet de mon nouveau tableau. C'est une tentation de saint Antoine, sujet déjà vieux, mais plein de ressources pour un peintre. Il y a là une belle étude de femmes, où il peut déployer tous les charmes de la femme. L'autre, au contraire, résume le beau et grand caractère de l'homme plein de fermeté. Je n'ai pas vu ce bon saint Antoine, vieux et décrépit, traînant péniblement son malheureux corps. Non, je veux un homme encore jeune, susceptible de passions auxquelles il résiste avec force et courage. Je crois que la lutte est plus noble et plus forte. Du reste, ce projet n'est encore qu'à l'état d'esquisse, et je compte vous le soumettre aussitôt que j'en serai satisfait. J'y travaille sérieusement, voulant encore goûter de la grande peinture.

Digitized by Google

Il était alors professeur de dessin de la ville de Paris et du collège de Vaugirard, et il se crut assez assuré de l'avenir pour unir son sort à celui d'une jeune femme douée elle-même de goûts artistiques, Mˡˡᵉ Angèle Vincent, fille d'un entrepreneur de travaux publics. Il exposa son portrait au Salon de 1867.

En 1868, il envoya au Salon une *Mater Dolorosa*, qui fut achetée par l'Etat et donnée à l'église d'Anzin.

Il eut alors la bonne fortune de faire un voyage en Touraine et dans le midi de la France. Il vit la mer l'Océan, pour la première fois. Ses impressions, à part ce qui sent le guide Joanne et les explications des gardiens, sont intéressantes à noter, car elles eurent sur son œuvre une influence immédiate et décisive.

Paris, le 11 Octobre 1868.

Monsieur George,

Je viens un peu tard vous accuser réception de votre aimable lettre, qui est venue me trouver dans le Midi. Combien j'aurais voulu que vous fussiez près de moi, afin de pouvoir vous communiquer mes impressions, au milieu de cette riche et étrange nature. Combien un homme qui cherche, trouve dans les voyages le charme que lui procure l'inconnu. Aussi, je puis vous dire que je suis revenu lundi au soir d'Albi, plein de courage et de souvenirs que je n'oublierai jamais. Non, jamais je n'avais vécu autant à la fois par les yeux. Dans les villes que nous avons parcourues, j'ai trouvé des chefs-d'œuvre à chaque pas.

Orléans : la cathédrale est superbe. Le portail, avec ses deux tours, est d'une légèreté remarquable, remplie de

Digitized by Google

sculptures d'une grande délicatesse. A l'intérieur, il y a surtout les vitraux d'une grande richesse de couleur. Là aussi j'ai trouvé la maison construite par Diane de Poitiers, et qui est aujourd'hui consacrée au musée d'antiquités ; la maison qui fut habitée par Jeanne d'Arc, et celle d'Agnès Sorel. Les chambres de cetre maison sont décorées au chiffre de Jeanne.

Blois me transporta. Je me trouvai au milieu d'une vieille ville bâtie sur les bords de la Loire, sur un versant très accidenté, et dont les merveilles sont : la cathédrale, les vitraux les plus beaux que j'aie vus, et surtout le château. Construit à différentes reprises, ce château a, dans ses différentes parties, le goût de chaque époque. Les plus jolis pavillons sont ceux de Louis XII et de François Ier, Gaston d'Orléans a réparé certaines parties, et il en a démoli certaines autres de la plus grande importance. Les murs intérieurs ont au moins deux mètres d'épaisseur, et c'est dans ces murs que furent faits les escaliers secrets dont plusieurs sont célèbres, un entre autres, celui où furent cachés les gardes pendant l'assassinat du duc cardinal de Guise, qui vint mourir au pied du lit de Henri III. L'oratoire de Catherine de Médicis, qui renferme aussi ses portes à secret ; son observatoire, aujourd'hui converti en terrasse. La salle des gardes et celle des Etats est admirable. La Perche aux Bretons, construite par les ducs d'Orléans, est une terrasse donnant des appartements dans la cour du château, et d'un style remarquable. La façade du château, qui, quoique restaurée, a conservé beaucoup de son caractère original, enfin la prison où fut enfermé le cardinal de Guise, et les oubliettes, aujourd'hui diminuées de beaucoup de profondeur.

De Blois, nous fûmes à Chambord, merveille d'architecture. Construit par François Ier, toute l'élégance et la richesse possibles s'y trouvent réunies. L'intérieur ne répond pas à l'extérieur. La révolution de 93 a détruit beaucoup de parties et démeublé tous les appartements. Il ne reste qu'un seul meuble historique : une table de marbre sur

Digitized by Google

laquelle fut embaumé le maréchal de Saxe. Plusieurs salles ont été converties en musée.

Le tableau le plus remarquable, est le portrait de Mᵉˡˡᵉ de Lafayette, par Mignard : un chef-d'œuvre ; et celui de Mᵐᵉ de Maintenon, qui est moins complet. La chose qui vous paraît la plus surprenante est un escalier double en pierre, formant le centre de quatre salles des gardes disposées en croix grecque et qui ont soixante-dix pieds d'élévation. Le parc est entouré de murs et donne une circonférence de vingt-huit kilomètres, dans lesquels se trouvent sept métairies et trois cents habitations.

Amboise fut pour moi le complément des châteaux historiques. C'est celui qui me fit le plus d'impression, bâti sur l'extrémité d'une roche isolée à pic. Il est flanqué de deux tours parallèles, dont une forme un escalier sans marches, et par lequel on peut monter jusqu'à la terrasse supérieure du château, avec une voiture attelée de quatre chevaux. Il y existe encore les appartements d'Abdel-Kader, la porte basse où s'est blessé Charles VIII, et que Louis XII, à l'occasion de son mariage, fit élever un peu et orner de l'écusson de ses armes. La chapelle, très petite, est une merveille d'architecture ; les jardins en sont aussi fort beaux, et renferment le cimetière des vingt-deux Arabes morts pendant la captivité d'Abdel-Kader. Léonard de Vinci avait choisi ce parc pour y être enterré après sa mort. On vous montre aussi le balcon où furent pendus les chefs de la fameuse conjuration ; puis, l'endroit d'où Louis XII haranguait le peuple. Ce n'est qu'une meurtrière, de laquelle on ne pouvait que voir les mains et le visage du roi, et rien de plus. Dans l'escalier de la cour, un bois de cerf qui, dit-on, a plus de cinq mètres de hauteur.

De là, nous fûmes à Chenonceaux, propriété particulière, qui fut pour moi très intéressante. Il est très bien restauré et habité par les propriétaires. Bâti sur pilotis, au milieu du Cher, il s'y trouve une galerie de tableaux, surtout de l'école italienne et espagnole, d'une très grande valeur artistique. Une chose remarquable comme cons-

Digitized by Google

truction, est une des piles de ce château, qui renferme une salle à manger où est dressée une table pour au moins vingt personnes, l'office, la cuisine et la buanderie.

A Bordeaux, je me suis trouvé comme à Paris, excepté le port, qui est majestueux. L'entrée dans cette ville me fit plaisir; il était cinq heures du matin, et depuis longtemps tous ces matelots étaient au travail. Les promenades y sont très belles et les églises remarquables de richesse. Les gens sont d'une affabilité extraordinaire. Le musée est une agglomération de chefs-d'œuvre. Je ne pouvais supposer que, loin de Paris, il pouvait y avoir en province tant de belles choses, des Ribéra, des Titien, des Paul Véronèse, des Rubens, des Van Dick et de presque tous les maîtres contemporains, surtout le chef-d'œuvre de Léon Cogniet: « le Tintoret peignant sa fille », l'un des plus impressionnants tableaux que j'aie jamais vus. La fille du peintre, morte et étendue sur un lit, fait le premier plan, et le Tintoret est au second, contemplant sa fille et en faisant le portrait. Vous devez voir cette scène, qui est d'un dramatique extraordinaire.

Il y a aussi la cathédrale, qui est superbe. Les caveaux renferment des corps enterrés depuis trois ou quatre cents ans, que le sol a momifiés et qui sont saisissants à voir.

De Bordeaux, nous fûmes à Arcachon, que j'ai vu avec le plus grand plaisir, car là se trouve la mer, que j'avais si longtemps désiré de voir. En y arrivant, le bassin ne me satisfit pas du tout. J'avais rêvé autre chose. De l'eau à perte de vue, c'est vrai, mais presque point de vagues. Aussi avons-nous loué un pêcheur et sa barque, et fait conduire jusqu'au phare du bassin. Là, j'ai vraiment vu l'Océan, et dans un beau moment: la mer était montante, vers quatre heures du soir. J'ai vu des vagues furieuses qui venaient se briser à mes pieds et qui les ont mouillés. Et puis, ce bruit de la mer, qui est si profond. Je comprends ceux qui ont dit et écrit que là, près d'elle, on reste longtemps sans ennui. Je n'avais jamais vu aucun être, ni objet, qui représentât la colère folle, exaspérée. La vague qui court

Digitized by Google

et qui se brise, me donna cette figure dans toute son énergie majestueuse.

Le village est on ne peut plus pauvre : des landes et des pins.

Je m'arrête ici. Je ne puis vous dire aujourd'hui tout ce que j'ai vu. Pardonnez-moi cette longue lettre, Monsieur George. Mon excuse est le désir que j'avais de causer avec vous des choses qui m'avaient si fortement intéressé.

Ces impressions un peu naïves, assez gauchement exprimées, laissèrent en lui un germe fécond. Guidé par son instinct d'artiste, par son goût et son intelligence des élégances féminines, il avait vu le parti qu'il pouvait tirer de la femme ; mais il fallait lui trouver une parure et un cadre digne d'elle et de sa beauté, que l'artiste voulait d'un éclat de séduction irrésistible, d'une grâce impérieuse et tendrement dominatrice. Cette époque de la Renaissance, tout éclairée des feux d'une aurore brillante, traversée de souffles de renouveau et de printemps, vint à lui fort à point, avec son cortége de nobles châtelaines, de pages amoureux, de fiers gentilshommes vêtus de soie et de velours, pour qui étaient faites à souhait ces splendides demeures, où la fantaisie des grands artistes venus d'Italie, s'était inspirée librement de l'art antique.

Lui tout le premier fut séduit et entraîné ; et au Salon de 1869, il fit ses adieux à l'Ecole des Beaux-Arts, à son enseignement et à ses méthodes, avec une *Tentation* où saint Antoine n'est pour rien et qu'on peut voir au musée d'Amiens. Une jeune femme, rejetant ses voiles, apparaît dans sa pâle nudité, à un homme robuste, fortement musclé, qui s'enfuit, courbé en deux, détournant le visage, comme devant un masque de Gorgone.

Digitized by Google

Mais, après cette dernière concession à l'allégorie et à ce que ses professeurs appelaient la « grande peinture », Vély se jeta tout entier dans une sorte de néo-romantisme élégant, qu'il crut sans doute beaucoup plus original qu'il n'était en réalité, mais où il déploya de véritables qualités de peintre et une incontestable maîtrise.

En 1870, à la chute de l'Empire, il avait perdu son tout puissant protecteur, le comte de Nieuwerkerke. Il perdit de plus une commande intéressante de l'impératrice Eugénie qui, à son retour de Suez, lui avait demandé, pour l'église d'Ismaïlia, une toile représentant un épisode de la vie de sainte Eugénie. Mais Vély pouvait dès lors voler de ses propres ailes. Il allait même arriver à la grande notoriété, presque à la célébrité.

En 1872, il donna une *Paysanne*, achetée par M. Lucas pour un musée de New-York.

Puis, au Salon de 1873, il exposa le *Puits qui parle*, dont le succès fut considérable, et qui partit encore à New-York. Une blonde fille, accoudée à la margelle d'un puits à la gothique armature de fer, croit entendre derrière elle une voix qui murmure à son oreille de doux propos d'amour. Croit-elle vraiment que c'est le puits qui parle, et non ce mignon à la toque haut emplumée, au pourpoint à crevés et à la blanche collerette? Peu importe. L'idée est ingénieuse, la jeune fille est belle et la peinture est brillante et solide. Il n'en faut pas tant pour justifier un succès.

A partir de ce moment, nous allons toujours retrouver et revoir, dans des attitudes et des scènes diverses, cette figure aimable et toute gracieuse, qui personnifie pour Vély la jeunesse et l'amour, sans compter une légion de pages non moins aimables et gracieux : le *Page au perroquet*,

Digitized by Google

le *Page à l'épée,* le *Page à l'aiguière,* l'*Enfant au casque,* et tutti quanti.

Lucie de Lammermoor (Salon de 1874), au musée de Narbonne; la *Méditation* (Salon de 1875), à M. le docteur Amodru; le *Premier pas* (Salon de 1876), qui a figuré dans la collection Vanderbilt ; l'*Amour et l'Argent* (Salon de 1878), acheté par MM. Goupil et Boussod, sont d'ingénieuses incarnations de la belle châtelaine apparue à Vély aux créneaux des châteaux historiques de la Loire.

Sans doute, tout cela n'est pas d'une grande originalité ni d'une incontestable nouveauté ; mais l'arrangement est plein de goût, l'idée est toujours claire, souriante ; la femme est belle, dans de superbes atours, et la peinture, lumineuse et grasse, est d'une solidité remarquable.

Peu à peu cependant, Vély sentait germer en lui des pensers plus graves. Dans le *Cœur s'éveille,* son tableau du Salon de 1880, l'idée n'est plus seulement spirituelle et élégamment sensuelle: cette jeune fille, dont le cœur se met à battre plus vite à la lecture de quelque épisode d'amour d'un roman de chevalerie, d'où vient l'émoi de son sein virginal? Et quels ressouvenirs, quels doux et poignants retours en arrière ne suggère-t-elle pas à l'aïeule inquiète, penchée sur la gracieuse tête de l'enfant, et lisant dans le cristal limpide de sa pensée ? N'y a-t-il pas là comme une habile transposition de la scène fameuse du Dante, avec le charme de l'innocence absolue et de cette aurore pudique et rougissante de l'amour ?

Déjà, parmi ses nombreux portraits, celui de M^lle^ Alice Robert, petite-fille de M. Signol, avait frappé par des qualités de virilité, de force, d'intensité d'expression et de caractère, assez inattendues chez le peintre élégant qu'était Vély. Mais décidément son idéal s'élargissait et s'élevait, et on le vit bien à sa dernière œuvre, la *Prière,* à M. le

Digitized by Google

docteur Amodru, restée malheureusement inachevée, et à laquelle il travaillait quand la mort le surprit.

Il y a de lui, du reste, un album de dessins au crayon gras, qui montre que si les nécessités de la vie et les entraînements du succès l'ont retenu trop longtemps dans la voie des élégances un peu faciles, il se sentait attiré par des études plus sévères, et que les scènes de la vie réelle eussent trouvé en lui un interprète ingénu, fidèle, énergique et d'une haute saveur.

Tout ce talent, toutes ces promesses s'évanouirent brusquement au souffle de la mort. Le 10 janvier 1882, Vély mourut en deux heures, terrassé, foudroyé en pleine santé.

Il repose au Ronssoy, dans le cimetière de l'humble village, qu'il aima de tout son cœur d'artiste et de fils de cette terre, bonne et rude nourricière.

Tel qu'il fut, il nous montre un exemplaire intéressant des plus beaux dons naturels, servis par une volonté, une énergie peu communes, et à qui il n'a manqué que de vivre et de trouver plus tôt sa voie.

Abel PATOUX.

Digitized by Google

CATALOGUE
DE L'ŒUVRE D'ANATOLE VÉLY

Avant d'exposer au Salon, Vély dessina de nombreux portraits, notamment ceux de : *Madame et Mademoiselle Denière, Mademoiselle Jourdain, Madame Arthur Callau, Madame Marie Cabel, M. Porret, Madame Duguerret, M. de Vercy et Mademoiselle Marguerite de Vercy, Madame Gérard et ses enfants, Mademoiselle Féra.*

ŒUVRES EXPOSÉES AU SALON

1866. — *Mort d'Abel.*
1867. — *Portrait de Madame Vély.*
1868. — *Mater Dolorosa,* acheté par l'État et donné à l'église d'Anzin.
1869. — *La Tentation,* acheté par l'État et donné au musée d'Amiens.
1872. — *Une Paysanne,* acheté par M. Lucas, pour un musée de New-York.
1873. — *Le Puits qui parle,* au musée de New-York.
1874. — *Lucie de Lammermoor,* acheté par l'État et donné au musée de Narbonne. Il y en a une copie à Santiago.
1876. — *La Méditation,* à M. le Dr Amodru.
1876. — *Le Premier pas,* collection Vanderbilt.
1878. — *L'Amour et l'Argent,* acheté par MM. Goupil et Boussod.
1880. — *Le Cœur s'éveille,* acheté par M. Knoedler, pour l'Amérique.

Digitized by Google

PORTRAITS

EXPOSÉS AUX CERCLES VOLNEY ET DE L'UNION ARTISTIQUE

1870. — *M. Edmond Vély.*
1875. — *Madame Helmont.*
1876. — *Mademoiselle Alice Robert.*
Madame Lehoux.
1877. — *Madame Ybert.*
Madame la comtesse de Longuerue.
1878. — *Madame Boucicaut fils.*
1879. — *M. Patrouillard.*
Madame la baronne de Dion.
1881. — *Mademoiselle Arbey.*
Mademoiselle Brémontier.

En dehors de ces portraits exposés, Vély fit encore ceux de :

MM. Justin, Thomas de Colmar, Roeulet, Baudrand, Madame la comtesse de Fins, le baron de Dion, de Nazamet, Boussac père et fils, Madame Dardenne, M. et Madame Portal, Adolphe et Emile Reignard, le père la Broussaille, Gamblon père et fils, Madame Gamblon, René Tellier, George.

On a enfin de lui : *le Page au perroquet, l'Enfant au casque, le Page à l'épée, le Page à l'aiguière, la Lecture et la Déception,* achetés par des Américains, et *Mandolinata,* qui, avec *la Prière,* appartient à M. le Dr Amodru.

Lucy de Lammermoor lui avait valu une médaille de troisième classe, et le *Premier pas,* une médaille de deuxième classe.

Digitized by Google

Le *Premier pas* et le *Puits qui parle* ont été gravés par Eyckens ; la *Méditation*, gravée à l'eau-forte et photogravée chez Goupil ; *l'Amour et l'Argent*, eau-forte de Waltner, qui lui valut la médaille d'honneur ; le portrait de *Madame Lehoux*, eau-forte de La Guillermie ; le *Cœur s'éveille*, la *Déception*, la *Lecture*, *Lucy de Lammermoor*, *Mater Dolorosa*, photogravés par Braun.

Digitized by Google

RONSSOY

ASPECT DU TERRITOIRE. — LE VILLAGE. — AGRICULTURE ET INDUSTRIE. — LES HABITANTS; MŒURS, COUTUMES, PATOIS. — DÉCADENCE DE L'INDUSTRIE ET DIMINUTION DE LA POPULATION

La commune de Ronssoy (1) est située sur un plateau assez élevé puisqu'elle se trouve à 142 mètres au-dessus du niveau de la mer. Non loin de là viennent mourir les dernières ramifications des collines peu élevées de Picardie et d'Artois.

Ronssoy est à une distance de sept kilomètres de Roisel, son chef-lieu de canton, à dix-neuf kilomètres de Péronne, à soixante-neuf d'Amiens et à cent cinquante-deux de Paris. Il compte, d'après le recensement de 1901, une population de 1.285 habitants.

Il est à peine visible aux regards du voyageur qui s'en approche, bâti, pour ainsi dire, au milieu des arbres. Seuls émergent au-dessus des cimes verdoyantes, le coq doré du clocher de l'église et la haute cheminée de l'ancienne sucrerie, remplacée depuis 1873 par une râperie dépendant de la fabrique de Sainte-Émilie, et située à l'extrémité sud du village, sur le chemin qui conduit à Templeux-le-Guérard.

(1) Ces pages sont extraites d'une monographie du bourg de Ronssoy qui a obtenu une mention honorable au Concours d'histoire locale de l'année 1902. — V. ci-dessus page 13.

Digitized by Google

La bonne viabilité contribue à l'accroissement des rapports et facilite les transactions, et le touriste, qui parcourt à pied le riche canton de Roisel, est frappé de l'active circulation des véhicules de toute sorte qui se croisent sur les routes et les chemins de terre. En effet, lorsqu'on arrive à Ronssoy, on ne peut s'empêcher d'admirer ses belles routes, — les routes de France sont les plus belles du monde — chaussées toujours parfaitement entretenues grâce à la sollicitude de la municipalité et à la vigilance de l'administration des Ponts et Chaussées.

Quel est l'aspect du terrain avoisinant Ronssoy ?

Le terroir se compose de plaines qui, à l'est, s'étendent au loin, jusque vers les hauteurs où commencent les terroirs d'Hargicourt et de Bony. Dans un vaste panorama, l'œil embrasse des champs de cultures variées où seules, des garennes : le « Bois des Chats », proche de Lempire ; le « Bosquet de la Folie » ; le « Bois de Renelieu » ; la « Garenne Savreux », vers Hargicourt et Templeux, accrochent le regard.

Au sud, la « Vallée Barbette » se profile jusqu'à Templeux-le-Guérard. Ailleurs, le sol, légèrement vallonné ou montueux, offre l'uniformité monotone, particulière au plat pays picard. Des routes et des chemins creux, tracés au milieu des champs, mènent aux villages voisins. Celle qui conduit à Bony, appelée « route de Gillemont », d'établissement récent, passe au hameau de ce nom. Entre la voie vicinale d'Hargicourt et la route de Saint-Quentin, sur laquelle s'élèvent, au sortir du village, les modernes constructions d'une brasserie, se trouve un chemin verdoyant et encaissé dit « Chemin des Cosaques », par lequel les alliés, en 1815, arrivèrent à Ronssoy.

Le terroir, en général, est peu giboyeux.

Sur les coteaux voisins, il n'y a pas bien longtemps, des

Digitized by Google

moulins tournaient encore leurs ailes à tous les vents ; détruits, ils n'ont pas été remplacés. Quelques arbres, pommiers rabougris, noyers étiques, saules au tronc creux, épines isolées ombragent les routes, en été, de leur maigre feuillage.

Du côté du nord et de l'ouest, vers Epehy et Villers-Faucon, le terroir est moins étendu ; le « chemin de Villers », situé à peu de distance du bois, conduit, après avoir traversé une cavée et un léger encaissement, à une importante exploitation : la ferme et le hameau de Sainte-Emilie. L'aspect d'ensemble de ce côté ne diffère guère de l'autre, sauf que le sol est encore plus aplani. Du chemin d'Epehy, sur un terrain élevé, près de deux bouquets d'arbres, ceux de Malassise et de la Pauvrelle, dépendant des fermes proches du même nom, le regard découvre une étendue considérable de territoire se continuant, à perte de vue, vers le département du Nord. Entre Epehy et Ronssoy, mais plus près de ce dernier village, deux lignes de chemin de fer facilitent les transactions avec les villes voisines.

De quelque côté que la vue se porte, c'est la plaine qui apparaît, sous un ciel gris ou bleu, plus souvent gris que bleu, la plaine sans fin, verte au printemps, jaune en été, brune à l'automne, blanche et triste en hiver. Le paysage, plat et morne, n'a rien de remarquable, mais l'ensemble est d'une grandeur sereine et tranquille. Les environs de Ronssoy présentent comme aspect celui qu'on trouve partout dans ce pays intermédiaire qui s'étend entre la Picardie et la Flandre, la province voisine. Rien qui attire, arrête, retienne le regard : des plaines, riches et fertiles, à la condition de les bien cultiver — et c'est le cas ici, — mais jamais ingrates à la main qui les soigne.

J'en ai fini avec les champs. C'est au tour du village.

Digitized by Google

Les rues de Ronssoy sont assez semblables à celles des villages de la région, (car ceux-ci ont tous entre eux comme un air de famille) bordées de maisons au pignon pointu. Bâties en briques, parfois encore à la devanture en torchis, couvertes en chaume — il en reste peu, — en pannes rouges ou d'ardoises grisâtres, ces maisons ont une architecture peu variable. Cependant, depuis une cinquantaine d'années, elles tendent à se modifier par un souci plus grand de confortable, d'aération, avec une tendance à se construire de préférence, lorsque la situation du propriétaire le permet, en *dure*, comme on dit dans le pays.

Au passant qui leur accorde un regard, ces logis apparaissent riants et hospitaliers, et ils le sont en effet. Généralement précédés d'un jardinet propret, avec ses parterres de plantes sans prétention exhalant, dans l'air qu'elles parfument, leurs pénétrantes senteurs, chaque habitation possède une étable avec, soit des poules, soit des lapins, parfois une chèvre ou même un porc. Derrière la maison, jusqu'aux champs voisins, s'étend le potager auquel succède souvent un verger bien tenu.

Des haies de sureau débordant sur la chaussée ou d'épines taillées avec soin enclosent la petite propriété. Derrière elles ou au seuil des portes, il n'est pas rare de voir apparaître un visage aimable ; d'une inclinaison de tête, l'on vous salue : la politesse est de règle dans le pays.

Sur la chaussée passent rapidement le léger cabriolet de quelque fermier ou de quelque commerçant, le tilbury d'un vétérinaire, d'un médecin ou d'un notaire, ou encore la voiture du boulanger allant livrer le pain à ses clients, ou le boucher revenant d'une tournée : les ménagères faisant leurs courses quittent la chaussée pour les laisser passer, les enfants interrompent leurs jeux et s'enfuient

Digitized by Google

en criant. A l'époque de la moisson, ce sont les charrettes et les chariots grinçant sous le poids des gerbes dorées ; à l'automne, les lourds tombereaux et les pesants chariots surchargés de betteraves. Tantôt, ce sont les petits commerçants qui, lentement, vont de porte en porte, suivant les bas-côtés de la route : le coquetier qui, de ferme en ferme, fait sa provision d'œufs et de volailles ; le marchand de légumes, le marchand de casquettes, un bazar ambulant, « l' boutique à treize sous », vendant de tout. On n'en finirait pas si on voulait énumérer tout ce que l'on voit, tout ce que l'on entend, tout ce que l'on rencontre dans les rues d'un village picard, pourtant si calmes, soit dès l'aube des frais et clairs matins d'été, soit en plein midi, quand les attelages aux sonnailles joyeuses sont rentrés pour le repas du milieu du jour, ou aux dernières lueurs crépusculaires, quand, dans le ciel pacifique s'allument les premières étoiles.

Et je n'ai parlé ni du facteur qui, deux fois par jour, accomplit ponctuellement sa tournée, ni des gardes-champêtres qui, au retour des champs, font les courses administratives, ni des cantonniers qui, tout en travaillant sur la route, causent avec l'un et avec l'autre.

Et si je voulais montrer nos artisans chez eux : le charron, le menuisier, le maréchal-ferrant, le boulanger, le maçon, le charpentier, le couvreur, qui sais-je encore ? j'en oublie sans doute, pour donner une idée complète d'un village à notre époque, je le répète, je n'en finirais pas.

En examinant plus attentivement la composition des différentes habitations qui composent la commune, on remarque, ici, la vitrine d'un épicier ; plus loin, la boutique d'un marchand de nouveautés. Entre les logements des tisseurs s'ouvrent tout à coup les portes charretières

Digitized by Google

de fermes aisées, d'où l'on aperçoit la vaste cour avec son immense fumier sur lequel picorent les volailles.

Nombreux sont les débits de boissons où, le dimanche, s'engagent d'interminables et acharnées parties de cartes, qu'interrompent de copieuses rasades de bière, la principale boisson de l'endroit, ou de café alcoolisé. Cette distraction est la seule avec les tirs à l'arbalète dont Ronssoy possède plusieurs sociétés. Les concours offerts par ces compagnies ont remplacé les tirs au fusil d'autrefois. Les récompenses gagnées par les meilleurs tireurs sont en général toujours les mêmes et consistent le plus souvent en jambons, pains de sucre, volailles, etc.

De-ci de-là, en semaine, s'entend le tictac régulier des métiers à tisser. Malheureusement, l'industrie du tissage périclite ; les salaires sont tombés à des prix dérisoires. Les métiers mûs par la vapeur dans les villes manufacturières font une concurrence terrible au tissage à la main et lui ont porté un coup funeste. C'est une des conséquences des lois économiques actuelles, des progrès du machinisme en ces vingt dernières années ; on n'y pourrait remédier qu'en créant à cette industrie, particulière à la région, des débouchés nouveaux.

Parfois, mais rarement aujourd'hui, dans les granges résonnent en cadence les fléaux des batteurs tombant alternativement sur les céréales à égrener. C'était jadis une jolie musique champêtre à entendre, un chœur, pourvu que les exécutants fussent trois et habiles, mais plus joli à ouïr qu'à produire, car le métier est pénible. N'y a-t-il pas un proverbe sur cette profession : « Avoir autant de mal qu'à battre en grange » ? De nos jours, la vapeur, qu'on a appliquée à tout et qui a pénétré partout, se charge de cette besogne mieux et plus vite que l'homme.

Digitized by Google

Les Ronssoyens — ainsi peut-on appeler les habitants de cette localité, — sont Picards. Ils ont des Picards l'allure lourde et lente, la ténacité, l'entêtement, l'amour des fêtes, suivant ce dicton : « Tête et fête de Picard ». En fait de caractère, les uns sont taciturnes et rêveurs, résultat d'une vie solitaire, ce qui est le cas des laboureurs et des tisseurs : ce qui n'empêche pas les autres d'être gais, jovials et moqueurs, et de posséder quand même ce bon sens sagace, pratique, qui est le propre, le signe distinctif de la race. Ils sont intelligents, amoureux des belles choses, du beau langage, de la musique. Ronssoy possède une société musicale qui, depuis de longues années — sa fondation remonte à 1866, — a remporté, en première division, de nombreuses récompenses dans les concours et festivals.

En politique, ils sont plutôt modérés, quoique le socialisme commence à faire parmi eux son apparition. Les électeurs vont voter assez régulièrement.

L'enseignement est largement doté, et l'instruction, depuis une centaine d'années, a fait des progrès considérables. Le nombre des illettrés est presque nul. Le goût de la lecture se répand de plus en plus. Les journaux, tant ceux de l'arrondissement que ceux de Paris, y sont sérieusement lus et la bibliothèque scolaire, qui compte près de sept cents volumes, est l'objet de nombreux emprunts.

Les jeunes filles sont coquettes : c'est permis, à leur âge, et à notre époque où l'amour du luxe a pris une certaine place dans la vie ; volontiers, elles font des sacrifices pour avoir une belle toilette, qu'elles porteront fièrement aux fêtes carillonnées et aux bals des ducasses. Occupées toute la semaine à des travaux sédentaires, parfois pénibles, elles aiment la danse, le dimanche et les jours de fête, comme une distraction et un délassement...

Le costume n'a plus aujourd'hui rien de particulier,

Digitized by Google

car en général les jeunes gens se coiffent d'un chapeau le dimanche et s'habillent d'un complet « comme en ville » ; les hommes d'un âge mûr, eux, portent toujours la haute casquette de soie. Les vieilles mamans, seules, nouent encore autour de leur tête le classique mouchoir d'indienne, mais la blouse, « l'rouillère », est de plus en plus délaissée. En semaine, on voit encore des tisseurs avec le tablier bleu pourvu d'une poche sur le devant.

Où est-il le temps où la « Saint-Denis, la « Saint-Michel » ou la « fête d'Heudicourt » étaient des voyages escomptés, longtemps promis d'avance ? A présent, grâce à la facilité des déplacements, c'est Paris qui attire ou le voyage à la mer : Boulogne, Dunkerque, ou plus simplement encore la moindre fête à Saint-Quentin, Péronne ou Cambrai. Tout est prétexte à voyage : un festival, une cérémonie, une inauguration, une fête quelconque.

C'est l'une des causes pour lesquelles les fêtes familiales, si en honneur autrefois, sont aujourd'hui tombées.

Néanmoins, quelques-unes, qu'il est bon de rappeler, subsistent toujours. Au premier janvier, il est toujours d'usage de souhaiter « une bonne année, une parfaite santé ». Les enfants vont de maison en maison, principalement dans les fermes ou chez les personnes aisées, recueillir des étrennes.

Quelques déguisés, « des masques », parcourent encore les rues du village le jour du mardi-gras, mais simple objet de la curiosité publique, ils ne sont plus en nombre comme jadis, de même que le soir, les enfants vont de moins en moins réciter le traditionnel couplet :

Saint Panchard n'a pount soupé,
Donnez-li ène croûte d' pâté.
Taillez heut, taillez bas,
Ch'est à sin c.. qu' ch'est tout l' pus gras.

Digitized by Google

Mais les jours qui précèdent Pâques, les enfants des écoles, divisés par quartiers, et armés de crécelles, continuent à annoncer l'heure des offices en « routelant » et ramassent, le samedi saint, dans une dernière tournée, après avoir chanté à chaque porte un couplet de circonstance sur un air d'église, des œufs et des sous qu'ils se partagent ensuite.

L'usage de planter des arbustes, des « mais », à la porte des jeunes filles à marier, dans la nuit qui précède le premier mai, se perd de plus en plus.

Elle aussi, la coutume de placer sur la dernière voiture de moisson un arbrisseau pour indiquer la fin de « l'éoût », qui fournissait une occasion de trinquer en commun après les fatigues spéciales à ces travaux des champs, tend à disparaître. La fête même de Ronssoy est loin d'être à présent ce qu'elle fut dans le passé : ce n'est plus qu'un prétexte à des repas en famille. Nous ne citerons que pour mémoire le 14 juillet et les distributions de prix.

Quant aux fêtes de sainte Catherine et de saint Nicolas, elles ne sont plus guère observées que des tout petits, à l'innocence naïve, qui mettent candidement leurs sabots dans la cheminée avec l'espoir d'y trouver le lendemain matin les friandises et les jouets désirés.

Aux mariages, les jeunes gens arrêtent les cortéges pour lire au marié, et les jeunes filles à la mariée, un compliment et offrir un bouquet, pour lesquels ils reçoivent un pourboire ; d'autres fois même, on déroule la corde des puits et, pour passer, le marié doit payer, en quelque sorte, un droit. L'artillerie aussi souvent s'en mêle ; des coups de feu sont tirés sur le parcours de la noce, en l'honneur des nouveaux époux.

Pour les baptêmes, il convient de faire pleuvoir, au sortir de l'église, dragées et sous, sur la tête des bambins

Digitized by Google

qui, impatiemment, attendent, si l'on ne veut pas s'entendre appeler : « Parrain, marraine à l'poche treuée ».

Quelques superstitions tenaces subsistent encore, observées surtout par les personnes âgées. Autrefois, on n'aurait rien entrepris le vendredi, on n'aurait pas entamé le pain sans avoir au préalable fait une croix dessus ; on redoute toujours de se trouver treize à table. On craignait aussi la chouette, oiseau nocturne des plus utiles à l'agriculture, mais dont les ululements plaintifs avaient quelque chose de sinistre la nuit et présageaient, selon la croyance populaire, la mort de quelqu'un. C'était sans doute pour conjurer le mauvais sort qu'on la clouait vivante aux portes des granges ; aujourd'hui, les arrêtés administratifs interdisent cette pratique barbare envers un des plus précieux auxiliaires du cultivateur. Les fourchettes et les couteaux en croix, le sel renversé, que sais-je encore ? avaient leur signification. De même on ne croit plus guère à la signification miraculeuse des feux-follets, pas plus qu'aux revenants, aux sorciers et autres fariboles de même acabit.

Parlerons-nous de la nourriture ? Si nos ancêtres, ceux qui vivaient seulement il y a une centaine d'années, revenaient sur terre, ils ne reconnaîtraient plus la cuisine de leurs petits-fils, eux qui ne connurent guère qu'une nourriture frugale et peu variée. On dausse toujours à « l'erchinée » son pain, en le frottant d'ail, d'oignon ou de cerfeuil, mais il faut, pour apprécier ce régal, des palais peu délicats.

Quant aux mets locaux, je signalerai particulièrement *l'flamique*, sorte de pâtisserie bourrée de poireaux, d'oignons et même de citrouille. A l'occasion des fêtes, les flans, tourtes et gâteaux sont cuits en grand nombre chez les boulangers. Auparavant, chacun les faisait à domicile, mais les fours particuliers disparaissent un à un.

Digitized by Google

Pour la boisson, la plus courante est la bière, un peu de cidre et peu de vin, mais par contre le café avec la goutte, eau-de-vie ou genièvre, n'est pas dédaigné. Malheureusement cet usage conduit à l'alcoolisme et ce dernier vice tend à devenir un fléau dans les campagnes. Si l'on ne buvait que de la bière, le mal ne serait pas grand ; mais le pis, c'est ce terrible et redoutable alcool de pommes de terre, vendu à bas prix, qui grise et rend fou.

J'en ai fini avec la nourriture qui avait sa place marquée dans une revue générale des coutumes et des usages locaux, au même titre que le costume et l'habitation.

Lorsqu'on passe dans les rues de Ronssoy, on peut entendre les habitants de l'endroit converser entre eux dans le patois du pays, sauf quelques rares personnes qui ont contracté ou conservé l'habitude de parler français. Cette habitude, d'ailleurs, tend à se généraliser.

Ce patois, qui est un parler rude, lent quoique expressif, est la langue connue sous le nom de picard ; mais ce n'est qu'une variété du picard, car chaque région a son patois, dont le fond est le même, mais qui diffère néanmoins sensiblement sous le rapport des mots, de l'accent et de l'intonation. Ainsi, dans la contrée, c'est la prononciation nasale qui domine. L'accentuation est assez variable suivant les localités.

Le patois est appelé à disparaître. A la vérité, est-ce un mal ? Je ne le crois pas, bien que ce fût le langage légué par les tayons, le parler de la vieille province. Si nous tenons à conserver les choses du passé, si nous gardons le culte des aïeux, alors, continuons à parler patois, sinon, parlons français : tout le monde nous comprendra, surtout les étrangers.

Avec l'unité de la France, les anciennes barrières pro-

Digitized by Google

vinciales abolies, le patois, qui n'est plus qu'un vestige suranné du passé, disparaîtra aussi à la longue, comme tant d'autres choses d'autrefois. Diverses causes tendent à faire perdre à nos villages modernisés le cachet de provincialisme qui faisait cependant leur originalité, qui leur donnait un aspect particulier, une physionomie caractéristique, non dépourvus de charme. L'instruction rendue obligatoire, le service militaire d'une égale durée pour tous, la facilité et la fréquence des déplacements, la multiplicité des relations, tout concourt à uniformiser nos campagnes sous le niveau égalisateur du progrès général.

Jusqu'ici Ronssoy n'a donné naissance qu'à un homme qui a acquis une certaine célébrité : ce fut le peintre Anatole Vély (1), né en 1840.

Ancien élève de l'Ecole Delatour à Saint-Quentin et de Signol à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, il était en pleine possession de son talent ferme et gracieux, et il allait consacrer sa réputation, déjà fortement établie, quand il mourut, jeune encore, en 1882. Le musée de Péronne possède un tableau dû au pinceau de notre compatriote : *Homère devant les bergers.*

Semblable à bien d'autres, dont le mérite n'est réellement reconnu que longtemps après leur disparition, Vély subit le même sort. Si ses œuvres toutefois furent remarquées de son vivant, grâce aux heureuses qualités de leur auteur, elles sont recherchées actuellement, surtout par l'Amérique qui, dernièrement, en payait plusieurs un prix élevé.

Nous citerons parmi les principales toiles de Vély :

Le Premier Pas, qui signala ses débuts et attira l'attention sur le jeune artiste, *l'Amour et l'Argent,* le *Puits qui*

(1) V. ci-dessus, page 66.

Digitized by Google

parle, Lucie de Lammermoor, le *Fruit défendu* et quantité de portraits.

En dépit des couleurs riantes sous lesquelles on peut dépeindre Ronssoy, pour rester juste, il faut néanmoins avouer que ce village périclite. Il est pénible de le dire. On préférerait annoncer sa prospérité plutôt que de constater sa décadence. Mais les faits, les chiffres sont là et ils parlent d'eux-mêmes. Chaque nouveau recensement accuse une diminution d'une centaine d'habitants environ.

Les causes ? Elles sont de plusieurs sortes. L'agriculture se maintient, mais le terroir, trop restreint, n'offre pas les mêmes ressources que ceux, plus vastes, des villages voisins. L'industrie du tissage diminue de plus en plus, de sorte que l'émigration vers les villes s'opère presque régulièrement, au détriment de la localité.

Que conclure néanmoins de ce qui précède ? Que Ronssoy, sous plus d'un rapport, est loin de faire mauvaise figure. La preuve en est dans l'aveu même des personnes étrangères qui y viennent séjourner, ne fut-ce que l'été, et qui s'y plaisent.

Pour l'aimer, même sans y être né, il suffit de le parcourir par un des beaux jours de l'été, pour qu'il apparaisse avec son charme réel, sa poésie intense, ses beautés champêtres. Il se montre au voyageur qui y pénètre, avec son côté agricole et industriel, ses sites reposants pour l'esprit et les yeux, dans un cadre de verdure, comme un asile de paix et de sérénité, au calme absolu et bienfaisant, préférable au tumulte et à la vie fiévreuse des cités, dont la civilisation factice ne vaudra jamais le doux et réparateur séjour d'un riant village verdoyant et ombragé.

MAURICE THIÉRY.

Digitized by Google

VASE FUNÉRAIRE

CAROLINGIEN

DÉCORÉ DE GRAVURES FAITES AU POINÇON
TROUVÉ
A MONCEAU-LE-NEUF (AISNE)

Toutes les personnes qui se sont occupées des anciens cimetières, où dans le nord de la France, la Belgique, l'Angleterre et les bords du Rhin, reposent les populations franques et carolingiennes, connaissent ces petits vases en terre cuite noirâtre, à large ouverture, à la panse formant au milieu un angle saillant très apparent, ce qui leur donne une forme bi-conique si caractéristique.

La plupart du temps, on rencontre ces vases aux pieds des morts, plus rarement à la portée de la main, et par exception à la tête. Ils appartiennent tout spécialement à l'époque franque ; on ne les voit jamais parmi la très nombreuse céramique déposée dans les tombeaux romains du IVe siècle.

De plus, nous ne trouvons cette forme que dans les contrées où ont séjourné les peuples d'origine germaine. Le cimetière de Selzen, si bien décrit, dès 1848, par Lindenschmit, nous en montre le type dans toute sa pureté.

Ce qui vient encore caractériser ces urnioles, ce sont les ornements géométriques qui occupent tout ou partie de la zone supérieure de la panse, ornements qui, lorsque la terre était encore fraîche, ont été obtenus par la pres-

Digitized by Google

sion d'une roulette de bois ou de métal, possédant en relief les motifs qui devaient se reproduire en creux.

Ces motifs étaient extrêmement variés, mais vers la fin du VI^e^ siècle, on y voit d'abord apparaître la croix, puis, bien plus rarement, de barbares monogrammes, ou, encore, des fragments d'inscriptions en caractères romains (1).

Cette ornementation cesse soudainement quand apparaissent dans les tombes, avec le scramasaxe, les belles et grandes plaques-boucles, munies de gros clous saillants, en bronze ou en fer damasquiné, si connues et qui signalent l'aurore de l'époque carolingienne.

A ce moment, si l'usage de déposer ces sortes de vases dans les sépultures a persisté, on constate bientôt néanmoins, un changement assez appréciable de leur forme. La panse devient moins angulaire; puis, cet angle disparaît lui-même pour faire place à un ventre légèrement bombé; et, pour toute décoration, on n'y voit souvent que des filets ou bourrelets saillants parallèles, plus ou moins rapprochés, plus ou moins nombreux. Parfois aussi, on trouve de petites coupes à large ouverture et a très petit pied. Quand, dans les tombes, il n'y a plus de mobilier funéraire, consistant en urnes et objets de parure, par ci, par là, on y rencontre encore ces sortes de vases; puis ils disparaissent eux-mêmes vers les confins des cimetières qui semblent avoir été abandonnés vers les IX^e^ et X^e^ siècles, quand les populations désirèrent être enterrées autour des églises.

On a déjà bien discuté sur ces vases funéraires. Les uns, et c'est le plus grand nombre, ont voulu voir dans leur dépôt dans les tombes, une intention religieuse. Selon eux,

(1) Voyez pl. 35 de l'ouvrage de M. Boulanger : *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc de la Picardie et de l'Artois* et p. 115 du même ouvrage.

Digitized by Google

ces récipients devaient avoir servi à contenir, d'abord, au temps païen, de l'eau lustrale (1), puis, plus tard, quand le christianisme devint la religion dominante, de l'eau bénite. D'autres ont pensé que l'on devait y mettre de la boisson (2), et pour donner du poids à leur opinion, ils ont rappelé que l'on trouve souvent, à l'intérieur des parois des gobelets ou bouteilles de verre, qui, chez les riches, remplaçaient dans la tombe les urnioles en terre cuite, une substance brunâtre et luisante qui ne pouvait être que le résidu du vin qu'on y avait mis au moment de l'inhumation. Un auteur allemand a même émis la supposition qu'au lieu du vin, il pouvait bien y avoir été renfermé de la bonne goutte !

Mais cette fantaisie macabre tombe d'elle-même quand on se rappelle que la majorité de ces gobelets (et c'est justement le cas qui se présentait à Gammertingen) était en forme de coupe ou clochette sans pied, dont le fond était, ou très bombé, ou très conique, et que souvent même, pour en augmenter l'instabilité, on y avait ajouté un bouton saillant d'émail ou de verre. Et c'est surtout dans ces clochettes qu'on constate la présence du résidu en question. Et comme elles ne pouvaient se tenir debout, l'invraisemblance saute aux yeux. Et en effet, on les trouve invariablement couchées au fond du cercueil.

(1) Pendant que le cadavre était encore dans la maison, un grand vase d'eau lustrale était placé à la porte. — L'idée de mettre des moyens de purification à la disposition des morts dans leur existence d'outre-tombe a peut-être commencé par la préoccupation naïve de leur donner, non seulement des aliments, mais de quoi se laver et se parfumer. (A. Bouché Leclercq, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, au mot *Lustratio*, p. 1416-1417.)

A Vermand et à Homblières, avec la vaisselle et les bouteilles ayant contenu des aliments et de la boisson, il y avait encore dans les tombes du IVe siècle des riches, une aiguière pour les soins de propreté. Cet ustensile était presque toujours en bronze.

(2) Voir le splendide ouvrage de W. Grobbels : *les fouilles du cimetière de Gammertingen*. Munich, 1905.

Digitized by Google

Je préfère attribuer cet enduit brunâtre aux sels provenant de la décomposition du corps, et ce, avec d'autant plus de raison que souvent j'y ai constaté les traces, les traînées encore bien apparentes laissées par les larves cadavériques.

L'eau bénite qui, de nos jours, accompagne dans les cérémonies funèbres, le cercueil jusqu'au moment où il descend dans la fosse, est certainement la survivance d'une très ancienne coutume ; cette eau a été conservée dans la famille depuis le samedi de Pâques ou de la Pentecôte ; elle est placée dans un vase auprès du mort, avec le flambeau allumé qui ne s'éteindra qu'au moment du départ du convoi mortuaire ; c'est avec un buis bénit le jour des Rameaux qu'on fait l'aspersion après les visites funèbres (1). C'est avec de l'eau bénite que le prêtre reçoit le corps au sortir de sa demeure terrestre ainsi qu'à l'entrée de l'église ; on l'asperge une dernière fois dans la fosse. Nos aïeux faisaient encore plus, puisqu'ils en plaçaient jusque dans le cercueil.

Mais, je me suis un peu trop éloigné de mon sujet et je me hâte d'y revenir.

Il a été découvert à Monceau-le-Neuf, arrondissement de Vervins (Aisne), dans le cimetière dont je me suis occupé il y a quelque temps, un vase funéraire qui n'est venu en ma possession qu'après la publication de mon travail. C'est pourquoi je n'ai pu en parler malgré tout l'intérêt qu'il présente.

Il a été recueilli dans une tombe qui ne renfermait que lui comme mobilier funéraire ; elle se trouvait dans la zone extrême du cimetière.

(1) Une peinture de Pompéï (Museo Borbonico, VI, pl. III) représente, à la porte d'une maison, un rameau placé dans un vase renfermant de l'eau lustrale. Dict. Daremberg et Saglio, au mot *Lustratio*.

Digitized by Google

Digitized by Google

VASE FUNÉRAIRE CAROLINGIEN

trouvé à Monceau-le-Neuf (Aisne)

Digitized by Google

La forme ne rappelle en rien celle des poteries franques. Elle se rapprochait plutôt de celle des vases des cimetières romains du IVe siècle, n'était la rudesse du travail du potier, bien moins habile que ses prédécesseurs de l'époque romaine.

C'est un gobelet presque cylindrique, mais qui se rétrécit un peu vers la base où il existe un fond plat de cinq centimètres de diamètre. Sa hauteur totale est de douze centimètres. L'ouverture a un diamètre de dix centimètres et demi et est munie d'un rebord saillant ; à trois centimètres de cette ouverture un bourrelet légèrement angulaire limite une zone qui a été décorée à l'aide du poinçon et avant la cuisson, d'une double rangée de dents de loup, cet ornement bien typique qui, après avoir été employé à foison dans les bijouteries franques et carolingiennes, se voit encore fréquemment dans la décoration architecturale de nos monuments de l'époque romane.

Ce qui prouve que la gravure a été faite avant la cuisson, c'est que la terre du vase est rougeâtre, ce qui se voit à l'emplacement des attaches de l'anse qui a été brisée et que la teinte superficielle noire recouvre aussi bien les parois extérieures lisses que le fond des gravures. On sait que cette teinte noirâtre des vases funéraires francs et carolingiens a été obtenue par le séjour prolongé de la céramique dans un four où l'on faisait arriver, pendant un temps plus ou moins prolongé, une fumée très intense. C'est, du moins, l'opinion adoptée par les savants qui se sont occupés de la question. Elle a été aussi admise par les Allemands qui ont même fait, des *vases à parois noirâtres*, une subdivision dans la classification de certaines poteries antiques.

Une autre décoration placée sur la panse, au-dessus du filet saillant consiste dans la représentation, faite égale-

Digitized by Google

ment en creux, au poinçon, avant la cuisson de la terre, de trois plumes de paon, et, à côté de l'une d'elles, d'une croix ou d'un F. La plume de paon n'est pas inconnue dans la décoration. La collection Boulanger, de Péronne, possède un vase funéraire où il en existe, tracée en creux, toute une guirlande.

D'après les écrivains et archéologues dont l'opinion fait loi, le paon était, dès le début du christianisme, considéré comme le symbole de la résurrection (1).

Très fréquemment, il est peint dans les catacombes.

Il n'est donc nullement étonnant de le voir représenté par quelques-unes de ses plumes sur un vase funéraire, et au moment surtout où la renaissance carolingienne s'appliquait à peupler les voussures des portails, les bandeaux des chevets et les chapiteaux des colonnes des églises de tout un monde d'objets et de créatures symboliques parmi lesquels le paon n'était pas oublié. Ce magnifique oiseau n'étale-t-il pas sa splendide parure sur l'un des frontons du précieux évangéliaire du IX^e^ siècle de Saint-Médard de Soissons, conservé à la Bibliothèque Nationale, pour ne citer que celui-là ? (2) Et c'est précisément à cette époque que je fais remonter mon vase.

Quelques personnes ont voulu voir des palmes au lieu de plumes de paon ; ce serait alors le symbole du martyre. Mais si la palme était, dès l'abord, spécialement représentée sur les tombeaux des chrétiens martyrs, plus tard elle devint un ornement vulgaire qu'on figurait sur tous les tombeaux et, de là, il n'est pas difficile de conclure qu'elle devint un ornement funéraire. (Voyez l'abbé Mar-

(1) Cf. *Bosio, R. Sott*, p. 641. — *Aringhi* : *Rom. Subterr.*, II. I. VI. c. 36, p. 612, etc. — Martigny : *Dict. des Antiq. chrétiennes*, au mot *Paon.*

(2) *Les Manuscrits à miniatures de la Bibliothèque de Soissons*, Ed. Fleury, Paris, Desmoulins, 1865, pl.

Digitized by Google

tigny : *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, au mot PALME).

Palmes ou plumes de paon, l'idée qu'elles veulent exprimer est donc identique.

Comme on le voit, ce petit monument valait la peine qu'on le mît en lumière et je suis heureux d'avoir pu le sauver de la destruction ou de l'oubli.

Décembre 1905.

JULES PILLOY.

Digitized by Google

UNE EXÉCUTION CAPITALE

A SAINT-QUENTIN

EN 1754

La Grand'Place de Saint-Quentin, dénommée le *Marché* (Markiet) dans les titres anciens, fut, au cours du XVIII^e^ siècle, un véritable lieu de supplices. La preuve nous en est donnée par les archives de cette ville qui, pour être sobres de détails sur l'exécution des jugements rendus par le lieutenant criminel, n'en sont pas moins probants quant à la multiplicité des châtiments mis en usage en cet endroit de la ville.

Indépendamment des fourches patibulaires, que l'on avait cru devoir placer à l'intersection du chemin de Lehaucourt et de la route du Câteau, vers l'extrême limite nord du faubourg Saint-Jean, nous voyons, d'après un dessin de l'époque, que dès l'an 1557, un gibet se trouvait en permanence sur la Grand'Place, à égale distance du centre de cette place et de l'entrée de la rue Saint-Martin, dite alors rue de la *Boulangerie*. On pendait donc toujours en cet endroit au XVIII^e^ siècle, ainsi que nous pourrons le constater dans un instant. Dans le voisinage de cet instrument de supplice, il y avait la *Pierre du Pilori* où l'on exposait à temps dans certains cas. Cet échafaud fut mis en vente pendant la Révolution avec la *Pierre au Lard*, et

Digitized by Google

seule, cette dernière épave des siècles disparus est parvenue jusqu'à nous, quoiqu'elle ait subi par la suite quelques vicissitudes. Nous témoignons ici notre satisfaction de l'avoir sauvée d'un danger de destruction absolument certain. Quant à la Pierre du Pilori, nous la croyons à jamais perdue.

Un autre supplice, le plus épouvantable de tous, avait également lieu en cet endroit. Nous voulons parler de l'écartèlement par les chevaux ; puis encore celui de la roue, que précédait la rupture des bras, des jambes, des cuisses et des reins du patient. En 1751, Jean-Jacques Bethfort, âgé de vingt-quatre ans, cordonnier au village de Fluquières, condamné par arrêt du 21 juillet de cette même année, subit sa peine sur la Place, et y finit ses jours sur la roue, dans un martyre épouvantable, la face tournée vers le ciel. Il paraît que le bourreau — une véritable brute — fut, dans cette exécution, d'une stupéfiante maladresse.

Puisque nous jetons un regard en arrière, constatons la parfaite cruauté qui sévissait encore au temps de Voltaire, l'apôtre de la tolérance, et qui dura jusqu'à la Révolution. En certains lieux de notre beau pays de France, des femmes sont *enterrées vives* pour des crimes qui, aujourd'hui, mériteraient quelques mois de prison. Pour ce que l'on nomme au Palais « coups et blessures » on punit le coupable de la hart. Quant aux calomniateurs, ils sont tout simplement brûlés en place publique. Le suicidé, lui, n'échappe pas à la pénalité ; pour un peu, on le condamnerait à mort. Saint-Quentin ne vit rien, je crois, de ces excentricités macabres.

Nous continuons :

A la date du samedi 11 février 1741, fut rendue une ordonnance de Police, par laquelle les mayeur, échevins,

Digitized by Google

juges civils, criminels et de police de la ville, faubourgs et banlieue de Saint-Quentin, font défenses à toutes personnes de demander l'aumône en troupe ou autrement, à telles heures et tels jours que ce soit, à peine contre les contrevenants d'être mis au carcan. A l'effet de quoi sera planté sur la Grande Place de cette ville un poteau, auquel sera attaché un carcan de fer, pour y mettre ceux et celles qui seront dans le cas porté dans le dit arrêt.

Au bas de l'ordonnance est écrit :

« Le 13 des dits mois et an, la dite ordonnance a été » lûë, publiée et affichée aux endroits y mentionnés, et » le poteau avec carcan planté sur la Grande Place, en » présence de moi Jean Corbaut, concierge et premier ser- » gent à masse de l'Hôtel-de-Ville, soussigné : Corbaut. »

L'une des peines qui fut le plus fréquemment appliquée, habituellement sur le côté gauche de l'Hôtel-de-Ville, en face le corps de garde, fut celle de l'*exposition*. Cette punition, qui était de préférence infligée aux filles de mauvaise vie ou coureuses d'armée, était toujours exécutée vers le milieu du jour, à midi ; elle durait une heure ou deux, au milieu des huées de la populace, et les patientes étaient indifféremment assises sur un cheval de bois ou debout sur une table ; leur peine une fois subie, elles avaient la tête rasée et étaient conduites aux portes, avec un passeport motivé, et la défense formelle à elles faite de jamais rentrer en la ville.

Cette coutume de l'exposition sur la place de Saint-Quentin dura jusque 1848, époque de l'abolition momentanée de la peine de mort. En ce temps, deux garnements, les derniers exposés, je crois, furent fixés à des poteaux, vers le coin de la rue d'Isle, en face de l'ancienne gendarmerie, qui alors existait sur le côté nord de la place du

Digitized by Google

Huit-Octobre. Ce spectacle dégradant et inhumain eut lieu le jour même où fut décapité, proche le vieux puits de la Grande-Place, le parricide Georges.

Celui qui écrit ces lignes se souvient avoir vu en l'année 1847 un pauvre diable exposé un jour de marché, entre la rue Saint-Martin et la Mairie. La casquette du condamné était à ses pieds, sur une plate-forme, et la pitié des curieux se traduisait par l'apport de sous qui étaient jetés dans le couvre-chef.

Je termine par cet autre souvenir : en 1853 ou 1854 (on voit que je précise), certain jour qu'assez jeune encore, je traversais la Place, mon attention fut attirée par un groupe de trois ou quatre ouvriers qui regardaient curieusement à terre. Je m'approchai et vis un pavé de forme oblongue, ayant un trou peu profond à chaque angle, et portant en son milieu deux lignes formant un angle aigu à leur point de rencontre. Cela paraissait figurer assez bien un gibet. Je me souviens avoir entendu dire par l'un des curieux que c'était en cet endroit que l'on pendait les criminels.

Cet homme commettait évidemment une erreur.

Le pavé en question se trouvait placé à peu près à égale distance du vieux puits, occupant alors le milieu de la Place, et les maisons qui portent les numéros 8 et 9. Il est probable, sinon certain, qu'un remaniement du pavage aura été la cause de son déplacement. Ce pouvait être le signe indicateur de l'endroit choisi pour le gibet, que l'on sait avoir été, au XVI^e^ siècle, dressé sur la Place, vers la trouée qui donne accès à la rue Saint-Martin.

On voit par ces quelques détails que notre forum saint-quentinois ne fut pas précisément un lieu de délices pour les auteurs de forfaits, à une époque qui n'est pas très éloignée de nous.

Digitized by Google

Ici, j'entre dans le vif de mon sujet, car le but de ce récit est de donner des détails sur ce que fut, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, une pendaison sensationnelle à Saint-Quentin. On verra combien barbare et moyen-âgeuse encore fut l'époque qualifiée la plus spirituelle et la plus charmante de notre histoire, celle de toutes les élégances mondaines, de la fine galanterie et du parfait savoir-vivre.

Si les archives anciennes de Saint-Quentin, aussi bien que celles du bailliage de Vermandois, sont à peu près muettes sur les péripéties que provoquaient parfois les châtiments suprêmes infligés, dans l'enceinte de cette ville, aux criminels dépendant de la juridiction du corps de ville, l'un d'eux a laissé quelques traces suffisamment révélatrices dans la correspondance qui, forcément, fut échangée entre divers magistrats du temps.

Une pauvre fille, nommée Agnès Duchesne, née au village de Travecy, près de La Fère, et que nous supposons avoir été servante chez M. Dorigny, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Quentin, s'étant laissé aller à dérober des hardes et à les cacher dans l'immeuble occupé par son maître, fut arrêtée et traduite devant la cour criminelle qui instruisit son procès.

Le chanoine Dorigny et le valet de chambre de celui-ci, un nommé Beauville, qui fut probablement l'amant de la Duchesne, et qui nous paraît avoir ignoré la provenance des vêtements dont il avait accepté le dépôt dans sa chambre, faillirent être impliqués dans l'affaire, quoique leur innocence fût patente.

En ce bon vieux temps, on ne connaissait guère la sensiblerie, et l'on n'était pas davantage porté à l'indulgence ; la malheureuse fut condamnée à être pendue ès-place publique de Saint-Quentin.

Beauville devint, sans plus de preuves, le co-accusé de

Digitized by Google

son amie, et il fut — arbitrairement — sursis à son élargissement jusqu'après l'exécution de la sentence prononcée contre la coupable.

On n'allait pas vite alors. Cinq mois après l'arrêt, le 19 janvier 1754, Messieurs du corps de ville, d'après les ordres donnés par Monseigneur le Chancelier à M. de Boynes, procureur général du roi en la Chambre royale établie au Louvre, font partir, par le carrosse qui doit arriver le lendemain à Paris, Agnès Duchesne, avec la procédure instruite contre elle. La condamnée fait donc le voyage avec la grosse de son procès, et, temporairement, on l'enferme à la Conciergerie.

En mars de cette même année, la Chambre royale de Paris, après avoir confirmé la sentence du lieutenant criminel, renvoie cette fille à Saint-Quentin pour qu'elle y subisse son jugement. Le 24, le sieur Mallet, greffier-secrétaire de Messieurs les mayeur et échevins, écrit au procureur du roi au bailliage et siège présidial d'Amiens, pour lui mander d'ordonner, suivant l'usage, à l'exécuteur d'Amiens de se rendre en la ville de Saint-Quentin, pour mettre la sentence à exécution ; il devra partir sur le champ pour arriver le vendredi et remplir son office le samedi.

La funèbre besogne fut faite, et c'est ici que commence le drame que nous allons rapporter.

La peine capitale venait d'être subie par la malheureuse fille, on l'avait retirée du gibet pour l'inhumer dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu, lorsqu'une rumeur, sourde d'abord, mais qui d'instant en instant grossit, se répand parmi toute la ville. Une surexcitation extraordinaire s'empare de tous les habitants réunis sur la Grand'Place pour suivre les péripéties de la mise à mort. Comme une traînée de poudre, la nouvelle se répand que la suppliciée

Digitized by Google

n'est pas morte, qu'elle est revenue à la vie, qu'elle a sa pleine connaissance, et cela par la maladresse du bourreau qui l'a dépendue avant qu'elle soit complètement étranglée.

La nouvelle est vraie, on en a la preuve. Un vent de révolte, même d'émeute, gronde partout à la fois, et ira s'accentuant lorsqu'on aura appris la mise à mort extra-légale et définitive, cette fois, qui va avoir lieu dans un instant. On s'assemble, on court et l'on envahit les abords du Grand Hôpital.

Le lieutenant criminel, qui est en même temps le mayeur de la ville, est de suite prévenu de l'étrange événement ; en toute hâte, il ceint son épée et a vite fait de franchir l'espace qui sépare l'Hôtel commun (aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville) de l'Hôpital.

Nous n'avons ni l'intention, ni la prétention de vouloir clouer le nom de cet extraordinaire mayeur au pilori de notre histoire locale, pour si étrange qu'ait été sa conduite dans le cas présent. Cependant nous ne voulons pas taire ce nom, bien au contraire; d'autres pourront le vouer à l'infamie, nous nous contenterons, nous, de rester le fidèle narrateur de l'événement.

Ce président de l'Élection de Saint-Quentin se nommait Jean-Baptiste Maubert. Nous n'avons sur lui aucun autre renseignement, si ce n'est qu'il fut mayeur en 1752, 1753 et une partie de l'année 1754.

La Duchesne, une fois retirée du gibet, avait été transportée dans une ancienne chapelle servant à cette époque de cabanon aux aliénés. Déjà l'on s'apprêtait à la porter en terre, lorsqu'elle revint à la vie, et qui plus est, dit une lettre du marquis d'Aligre, intendant de Picardie et d'Artois, *en pleine parole et connoissance*. Le mayeur Maubert pénètre à ce moment dans la chapelle, l'épée à la main; il

Digitized by Google

est dans un état de surexcitation extrême, et s'est fait accompagner par l'exécuteur des hautes-œuvres. En même temps qu'eux, se présente un chirurgien de la ville, qui demande à l'officier municipal la permission de soigner la pauvre fille, car il se fait fort de la remettre rapidement sur pied. Le sieur Maubert, furieux, défend avec menaces au médecin de donner aucun soin à celle qui est là gisante, digne de pitié. Bien mieux, il ordonne au bourreau d'étrangler immédiatement la malheureuse. Cet instrument de la loi, quoique peu accessible, de par son état, à la commisération, s'y refuse, alléguant que justice est légalement faite, et qu'au surplus il n'y a de présent aucun officier ou magistrat pour accomplir les formalités du moment. Maubert, sans respect pour le lieu où se passait cette scène épouvantable, et sans vouloir attendre que le confesseur, que l'on était allé quérir en hâte, fût venu, menace le bourreau de le faire jeter de suite en prison s'il n'exécute pas l'injonction qui lui est faite.

Pendant ce temps, la pauvre fille, dont on juge l'épouvante, percevait clairement cette scène sauvage qui passe en horreur toute description.

Il fallait à ce drame un épilogue. Sous la menace qui vient de lui être faite, le bourreau, qui ne voit, en somme, pas d'autre issue à sa coutumière maladresse que l'obéissance, se résoud enfin ; il s'approche de la malheureuse et a vite fait de l'étrangler de ses mains puissantes.

Cette fois la mort est certaine.

Le bruit de cette par trop sommaire justice faite en catimini, se répand vite dans le peuple qui est loin de se calmer. Les uns prétendent que la condamnée devait être ramenée et pendue à nouveau sur la place publique, ce qui certainement n'aurait pu être fait, parce que la foule s'y serait opposée de vive force ; le plus grand nombre étant

Digitized by Google

d'avis, au contraire, que le mayeur avait excédé ses droits, et que par humanité il aurait dû ignorer, ou feindre d'ignorer, que la patiente n'était point morte, ce qui lui aurait sauvé la vie. Comme on comprend qu'il n'y a plus de remède, un calme relatif succède au tumulte.

Une scène non moins macabre suit de près l'émotion populaire : la foule envahit l'Hôtel-Dieu, et, sous le prétexte qu'on a enterré toute vive la Duchesne, on exhume son cadavre, pour avoir la certitude qu'elle n'a point été inhumée vivante.

Le décès étant de toute évidence, le calme renaît, mais l'émotion reste.

On peut manifester quelque surprise de voir qu'à une époque où l'on faisait si peu de cas d'une existence, en un temps où l'on pendait les servantes pour de menus vols, et où les exécutions féroces de l'écartèlement, de la roue et de la pendaison se suivaient d'assez près, ici, comme ailleurs, du reste, la Justice n'ait pas eu à sa disposition un praticien de la mort qui eût sans à coup, avec quelque dextérité même, expédié subtilement et proprement le patient de vie à trépas.

Ainsi, voilà un homme qui, chaque fois que l'envoie à Saint-Quentin le siège présidial d'Amiens, fait preuve sur notre place publique d'une insigne maladresse, une sorte d'être inconscient de sa propre responsabilité, notoirement dégénéré, au moral, bien entendu, que toujours on adresse et que toujours on accepte.

En 1744, ayant à mettre une fille à mort, il la maltraite odieusement et lui fait subir un long martyre ; en 1752, ayant à rouer le nommé Bethfort, du village de Fluquières, il ne lui brise qu'un membre, et le patient meurt sur la roue, comme il peut, sans plus d'aide. Dans l'affaire actuelle, on voit ce qui résulta de son extraordinaire insouciance.

Digitized by Google

Il est certain, d'après ce que l'on possède, dans nos archives, de la correspondance échangée, après l'exécution, entre le Procureur Général du Roi, à Paris, l'Intendant de Picardie, à Amiens, et le subdélégué de l'Intendant d'Amiens, dans notre ville, que l'on eut un instant l'intention d'englober dans une poursuite commune l'exécuteur des hautes-œuvres, les meneurs du soulèvement saint-quentinois, ainsi que les violateurs de la sépulture d'Agnès Duchesne ; mais que la crainte de voir le peuple se porter aux derniers excès fit abandonner ce projet.

Le Chancelier et le Procureur Général du Roi écrivent de Paris, le 12 mai 1754, au lieutenant criminel Maubert, une lettre suffisamment édifiante à ce sujet. Le but visé par la Justice, qui enjoint de ne plus parler de l'affaire, est de faire naître le silence et de provoquer l'oubli.

Ce fut probablement ce qui arriva.

De semblables faits donnent à réfléchir. On ne peut se dispenser d'établir un parallèle entre les temps actuels, où la pitié et plus de douceur dans les mœurs engendrent forcément l'indulgence, et ce XVIII^e^ siècle, encore tout imprégné des coutumes barbares des siècles antérieurs et des lois impitoyables de nos ancêtres.

Si Agnès Duchesne eut vécu de nos jours, ses larcins, peu graves, en somme, puisqu'ils se bornaient à quelques hardes dérobées, lui eussent peut-être permis de bénéficier de la loi de sursis, qui est une loi de pardon. De nos jours, les délinquants réputés dangereux pour l'ordre public sont souvent remis en liberté, parce que parasites irréductibles de la Société, on les considère à tort ou à raison comme étant plus misérables que coupables, plus dignes de commisération que de rigueur.

N'est-ce pas le cas de répéter encore une fois ce lieu commun : autre temps, autres mœurs ?

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

CORRESPONDANCE EXTRAITE DES ARCHIVES ANCIENNES DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN

Monsieur,

J'ay recû votre lettre au sujet du procès que vous instruisés à la nommée Agnès Duchesne, pour différens vols, et vous paroissés embarrassé de sçavoir si le sieur Dorigny et le nommé Beauville sont dans le cas d'être décrettés. Par rapport au s. Dorigny, je ne vois nul prétexte de le décréter ; c'est un homme en place et d'une réputation entière, à ce que vous me marqués ; il n'a été trouvé aucuns des effets volés dans l'appartement qu'il occupe personnellement ; ils ont été trouvés dans la chambre et dans l'armoire de son domestique. Un maître seroit bien à plaindre s'il étoit garant de ce qu'un domestique peut faire chez luy à son insçû ; il n'y a aucune loy qui oblige un maître de faire la visite des coffres ou armoires de son domestique. Il se passe tous les jours, dans les maisons des maîtres, des choses que les maîtres sont les derniers à apprendre, et qu'on ne peut leur faire un crime d'ignorer. Le s[r] Dorigny est plus à plaindre que coupable d'avoir mis sa confiance dans une fille telle que la Duchesne ; mais cette confiance étoit toute naturelle et bien pardonnable, puisqu'elle étoit niée (1) d'un de ses fermiers. En un mot, en fait de choses volées qui se trouvent chez les maîtres, ce qui décide pour sçavoir si le maistre doit être impliqué dans l'accusation, ce sont les circonstances, c'est la qualité, l'état et la réputation du maître. Icy tout est en faveur du s[r] Dorigny, c'est le cas de l'entendre comme témoin. Il y a plus de difficultés par raport à Beauville, et j'aurois de la peine à croire qu'on put se dispenser de le décretter, parce

(1) Il faut lire probablement : née.

Digitized by Google

qu'il est certainement en faute d'avoir serré dans ses armoires des effets qui luy ont été remis par la Duchesne, sans sçavoir auparavant d'où ils provenoient. La grande liaison et l'amitié entre la Duchesne et luy augmentent les soupçons que l'on peut avoir qu'il sçavoit que ces effets étoient volés. Cependant comme elle le décharge par ses interrogatoires, et que d'ailleurs vous me marqués que toute la ville en dit du bien, et qu'il est très possible qu'il ait été aveuglé sur le compte de cette fille par l'amitié qu'il avoit pour elle, je croirois qu'un décret d'ajournement personnel pourroit suffire. Je suis,

Monsieur,

vôtre très humble et affectionné serviteur,

JOLY DE FLEURY.

A Pontoise, 13 Aoust 1753.

M. Maubert, lieutenant criminel, à Saint-Quentin.

(Archives anciennes, liasse 167, année 1754.)

Monsieur,

J'ay reçu votre lettre et l'extrait qui y étoit joint de la sentence rendüe contre la nommée Duchesne. Quand les grosses du procès seront expédiées, vous aurés agréable de m'en donner avis, avant de faire transférer les prisonniers, et alors il ne sera point nécessaire de faire apporter ny les pièces de conviction, ny les autres pièces et effets. La cour, en voyant le procès, ordonnera, si elle juge à propos, l'apport de ces pièces. Je suis,

Monsieur,

vôtre très humble et affné serviteur,

JOLY DE FLEURY.

A Pontoise, ce 6 Septembre 1753.

M. le Lieutenant criminel de Saint-Quentin.

(Archives anciennes, liasse 167, année 1754.)

Digitized by Google

Monseigneur,

En conséquence des ordres de Votre Grandeur, qui nous ont été notiffiés par M. Dartois, Procureur du Roy au bailliage de cette ville, nous avons fait partir hier, par le carosse qui arrivera demain à Paris, Agnès Duchesne, avec la procédure que nous avons instruite contre elle, et jugée par sentence du 31 aoust dernier. Nous n'y avons pas joint les effets de conviction, parce que Monseigneur le Procureur général nous a mandé par une lettre du sept septembre dernier, dont nous joignons icy la copie, que l'envoy de ces effets, qui sont en très grande quantité, n'étoit pas nécessaire. Nous avons l'honneur de vous observer que la ditte Duchesne avoit un coaccusé à l'égard duquel nous avons sursis à faire droit jusqu'après l'exécution de cette fille. Comme il n'y a eu originairement qu'un décret d'adjournement personnel contre ce coaccusé, qui ne paroist autrement coupable, il seroit question par la cour d'ordonner qu'il se rendra à ses pieds pour être jugé conjointement avec la ditte Duchesne. Si Votre Grandeur veut nous adresser l'arrest qu'elle obtiendra à cet effet, nous le ferons signiffier à la requeste du Procureur fiscal au dit coaccusé, qui se rendra sur le champ aux pieds de la cour pour y subir son jugement.

Votre Grandeur nous permettra de luy addresser aussy la copie d'une autre lettre qui nous a été écrite par Monseigneur le Procureur Général, le 13 aoust dernier ; elle concerne le S^r^ Dorigny, chanoine de l'Eglise Royalle de cette ville, dans la maison duquel on a trouvé les effets vollés par la ditte Duchesne. Cette circonstance nous a paru très embarrassante; mais la probité de cet ecclésiastique estant entière, nous n'avons voulu statuer rien à son égard qu'après en avoir communiqué à Monseigneur le Procureur Général, qui nous ayant mandé expressément qu'il ne falloit faire paroître le dit sieur Dorigny qu'en qualité

Digitized by Google

de témoin au procès, nous nous sommes conformés à son jugement.

Nous avons l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

vos, etc.

Signé de tous Messieurs.

20 Janvier 1754.

A Monseigneur de Boynes, Procureur Général du Roy de la Chambre Royalle, établie au Louvre, à Paris.

(Archives anciennes, liasse 168. — Correspondance).

Monseigneur,

Monseigneur le Chancelier ayant sçu que nous avions icy une fille nommée Agnès Duchesne, prisonnière, et jugée pour cause de vol, a donné ses ordres à Monseigneur de Boynes, Procureur Général du Roy en la Chambre Royalle établie au Louvre, pour le transport de cette fille à la Conciergerie, avec la grosse de son procès. Mondit Seigneur de Boynes nous a fait notiffier ces ordres par Monsieur le Procureur du Roy au Bailliage de cette ville. Nous avons cru qu'il étoit de notre devoir d'y déférer, et, en conséquence, nous avons fait partir hier la ditte Duchesne par le carrosse qui arrivera demain à Paris.

Nous avons l'honneur d'être avec profond respect,

Monseigneur,

vos, etc.

Signé de tous Messieurs.

20 Janvier 1754.

A Monseigneur Joly de Fleury, Procureur Général du Roy en la Cour du Parlement, en son Hôtel, à Paris.

(Archives anciennes, liasse 168. — Correspondance).

Digitized by Google

Monseigneur,

Une fille, nommé Agnès Duchesne, de Travecy, ayan été accusée de vols domestiques, nous luy avons faict son procès, et, par sentence du 31 aoust dernier, elle a été condamnée à être pendue. La sentence a été confirmée par la Chambre Royalle qui vient de nous renvoyer cette fille pour subir son jugement. C'est ce qui nous oblige à vous prier, Monsieur, de vouloir bien, suivant l'usage, ordonner à l'exécuteur d'Amiens de se rendre en cette ville pour mettre la sentence à exécution. Vous nous feriez beaucoup de plaisir si vous pouviez l'engager à partir sur le champ, pour arriver icy vendredy et faire son exécution le samedy.

Nous serions charmés de trouver l'occasion de vous marquer le dévouement parfait avec lequel nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

vos, etc.

Signé : MALLET, greffier secrétre.

24 Mars 1754.

A Monsieur le Procureur du Roy au Bailliage et siège présidial d'Amiens, à Amiens.

(Archives anciennes, liasse 168. — Correspondance.)

Monsieur,

Nous avons à nous plaindre de l'exécuteur que vous avez pris la peine de nous envoyer. C'est un homme qui ne sait pas son métier. Agnès Duchesne a été par luy pendüe samedy dernier ; mais il l'a dépendüe sans l'avoir entièrement étranglée, de façon que cette fille ayant donné quelques signes de vie au moment qu'on l'alloit inhumer,

Digitized by Google

Monsieur le Mayeur a été obligé de se transporter au lieu de l'enterrement et d'y appeler l'exécuteur, pour luy faire achever là son office, ce qui a fait un grand tumulte dans cette ville. Lorsqu'il a roué le nommé Bethfort, il y a deux ans ou environ, il ne luy a cassé qu'un des membres, et dix ans auparavant, il avoit encore maltraittée une fille condamnée à être pendüe. Un homme si maladroit ne doit pas continuer ce service. Nous aurions pu le punir icy par la prison; mais comme Messieurs du Présidial sont ses supérieurs et juges naturels, nous avons cru qu'il estoit plus à propos de vous en porter nos plaintes, afin que vous ayez la bonté d'y mettre ordre et de faire en sorte que le service se fasse mieux à l'avenir.

Nous avons l'honneur d'être très sincèrement,

Monsieur,

vos, etc.

Signé : MALLET, greffier secrétre.

1er Avril 1754.

A Monsieur le Procureur du Roy au Bailliage et Siège Présidial d'Amiens, à Amiens.

(Archives anciennes, liasse 168. — Correspondance.)

Monseigneur,

Nous nous croyons obligés de vous rendre compte d'un fait particulier, qui est arrivé dans l'exécution d'Agnès Duchesne, que la Chambre Royalle nous a renvoyée pour luy faire subir la condamnation contre elle prononcée. Nous avons mandé à cet effet l'exécuteur d'Amiens qui a pendue et étranglée cette fille, et l'a remise ensuite aux personnes préposées pour l'inhumer. Tandis qu'on la portoit au tombeau, la ditte Duchesne a donné quelques signes de vie. Cet événement a ému la populace qui s'est

Digitized by Google

attroupée au lieu de l'enterrement. M. le Mayeur, qui en a été averty, s'y est transporté et ayant trouvé la ditte Duchesne sans connoissance, mais avec un reste de vie, il a envoyé chercher l'exécuteur et luy a ordonné d'achever son office, ce que l'exécuteur a fait sur le champ dans une vieille chapelle depuis longtemps interditte, et qui sert actuellement de cage à renfermer les foux. Après quoy la ditte Duchesne a été enterrée.

On raisonne diversement sur ce procédé ; les uns l'approuvent sur le fondement que la ditte Duchesne devoit être pendüe et étranglée jusqu'à ce que mort s'en suive, ce qui a mis le mayeur dans la triste nécessité de faire ce qu'il a fait ; d'autres le blament, sous le prétexte que cette fille devoit être ramenée et pendüe de nouveau sur la place publique, ce qui n'étoit point praticable, parce que la populace s'y seroit opposée. On dit aussy que le Mayeur devoit ignorer ou feindre d'ignorer que la ditte Duchesne n'étoit pas morte, pour luy sauver la vie. Quoiqu'il en soit, la populace émüe par des gens mal intentionnés, qui devoient la contenir, s'est avisée hier d'exhumer la ditte Duchesne, sous prétexte qu'on l'avoit enterrée toute vive, et l'ayant trouvée morte, on l'a remise en terre. C'est un attentat qui mérite toute la repréhension de la Justice ; mais si nous poursuivons la vengeance de ce délit, il est à craindre que la populace révoltée ne se porte aux derniers excès.

Nous vous supplions, Monseigneur, de nous prescrire ce qui est à faire dans cette occasion. Nous attendons les ordres de votre Grandeur, et nous avons l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

vos, etc.

Signé de tous Messieurs.

1er Avril 1754

A Monsieur le Chancelier de France, en Cour.

Digitized by Google

Pareille lettre du même jour à Monseigneur de Boynes, Procureur Général de la Chambre Royalle, établie au Louvre, à Paris.

(Archives anciennes, liasse 168. — Correspondance).

Copie d'une lettre de M. d'Aligre, Intendant de Picardie et d'Artois, à Amiens, à M. Gobinet de Villecholles, subdélégué, à Saint-Quentin, de M. l'Intendant de Picardie :

A Paris, le 15 Avril 1754.

Le Ministre me marque, Monsieur, qu'il lui est revenu qu'une fille ayant été condamnée à être pendüe pour vol à Saint-Quentin, elle auroit été exécutée sur la Place ; qu'en transportant cette fille pour l'enterrer dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu on s'étoit aperçu qu'elle étoit revenue en pleine parole et connoissance, et qu'ayant été portée dans une chapelle, un chirurgien étoit allé demander au maire la permission de la soigner, ce que le maire lui a deffendu avec menaces ; que ce premier officier de ville étoit allé tout de suitte dans cette chapelle, accompagné de l'exécuteur, qu'il y étoit entré l'épée à la main, et qu'il avoit ordonné à l'exécuteur d'étrangler cette fille ; que l'exécuteur luy ayant représenté qu'il ne devoit ny ne pouvoit le faire, justice ayant été faitte, et ny ayant aucun officier pour les formalités, ce maire l'avoit obligé à l'étrangler, sans respect pour le lieu et sans attendre que le confesseur, qui avoit été mandé, fut arrivé. On ajoute que cette affaire a causé une fermentation étonnante dans la ville, et a pensé occasionner une émeute parmi le peuple. Je vous prie de prendre tous les éclaircissements possibles sur les faits cy dessus et de m'informer au plustost de toutes les circonstances de cette affaire. Vous me mar-

Digitized by Google

querez en même temps qui est-ce qui a rendu le jugement de condamnation contre cette fille, et quel étoit le commissaire pour l'exécution.

Je suis très parfaitement, Monsieur, etc.

(Archives ancjennes, liasse 167, année 1754).

Monsieur,

Pour me mettre en état de rendre un compte exact de l'affaire dont est question par la lettre cy-jointe, vous m'obligerez de me donner à votre 1er loisir un petit mémoire contenant en peu de mots les éclaircissements qui me sont demandés, avec toutes les circonstances. Vous me ferez plaisir aussy de m'indiquer les personnes dignes de foy qui ont été présentes à la scène, et en état de bien m'instruire.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement,

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur,

GOBINET DE VILLECHOLLE.

Ce 20 Avril 1754.

A Monsieur, Monsieur Maubert, Lieutenant Criminel et mayeur, à Saint-Quentin.

(Archives anciennes, liasse 167, année 1754).

A Paris, ce 12e May 1754.

J'ay recû, Monsieur, les différentes lettres et mémoires que vous m'avés addressés au sujet de l'exécution de la nommée Agnès Duchesne ; les suites fâcheuses qu'a eu cette exécution et la fermentation qu'elle a excitée dans le

Digitized by Google

peuple ne me paroissent pas de nature à devoir être terminées par des voyes d'autorité, et mon silence à cet égard n'a eu d'autre objet que de vous faire sentir la nécessité de calmer les esprits sur un événement que votre devoir et la commission dont vous étiez chargé vous ont paru rendre inévitable. Dans les circonstances où vous êtes, c'est là le seul moyen que vous devés employer avant de recourir aux voyes judiciaires qui pourroient aigrir le mal au lieu d'y remédier. Je vous exhorte à user de toute votre prudence pour concilier les esprits. M. le Chancelier m'a renvoyé les lettres que vous lui avés écrittes, et il m'a chargé de vous mander que son intention est qu'il ne soit plus parlé de cette affaire.

Je suis avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE BOYNES.

Lettre du Procureur du Roy de la Chambre Royalle, à M. Maubert, Lieutenant Criminel et mayeur, à Saint-Quentin.

Du mardy quatre juin mil sept cent cinquante-quatre.

Mes dits sieurs ont approuvé les dépenses faittes par maître Paul-Adrien Pincepré, échevin et argentier, à l'occasion de l'exécution à mort d'Agnès Duchesne, fille du village de Travecy, consistantes en ce qui suit : au nommé Louis Hébert, exécuteur de la haute justice, la somme de soixante-douze livres, pour l'exécution de la ditte Duchesne ; aux sergents de ville, pour le loyer des chevaux sur lesquels ils étoient montés : aux douze sergents, douze livres, à raison de vingt sols chacun, pour leur assistance à la ditte exécution ; à Paul Desraisins, maître charpentier, trente livres, pour le prix de la potence ; au nommé Drohart,

Digitized by Google

cabartier, six livres pour bierre, pain et fromage fournys à la garde de l'Hôtel-de-Ville ; aux cavaliers de mareschaussée, neuf livres pour leur assistance à la ditte exécution ; au nommé Mascret, geolier, la somme de cinquante-quatre livres, pour giste et geolage et autres frais de prison pendant la détention de la ditte Duchesne ; au nommé Le Cocq, cabaretier, pour bois et boissons par luy fournis à la ditte Duchesne, six livres quatre sols ; au nommé Bocquillon, tourneur, trente-six sols pour le prix d'un rouët et garniture, par luy fournys à la ditte Duchesne pendant sa détention ; aux sergents de ville, quatre livres dix sols, pour l'emprisonnement de la ditte Duchesne, et au sieur Adrien Fournier, la somme de vingt-sept livres pour gratification faite au père capucin qui a assisté la ditte Duchesne au gibet. Toutes lesquelles sommes seront allouées au dit sieur Pincepré, au dit nom, en dépense dans son compte, en rapportant la présente ordonnance et les quittances des susnommés chacun pour ce qui les concerne.

(Registre F XXIX de la Chambre du Conseil des mayeur, échevins et jurés de Saint-Quentin.)

THÉOPHILE ECK.

Mars 1906.

Digitized by Google

Digitized by Google

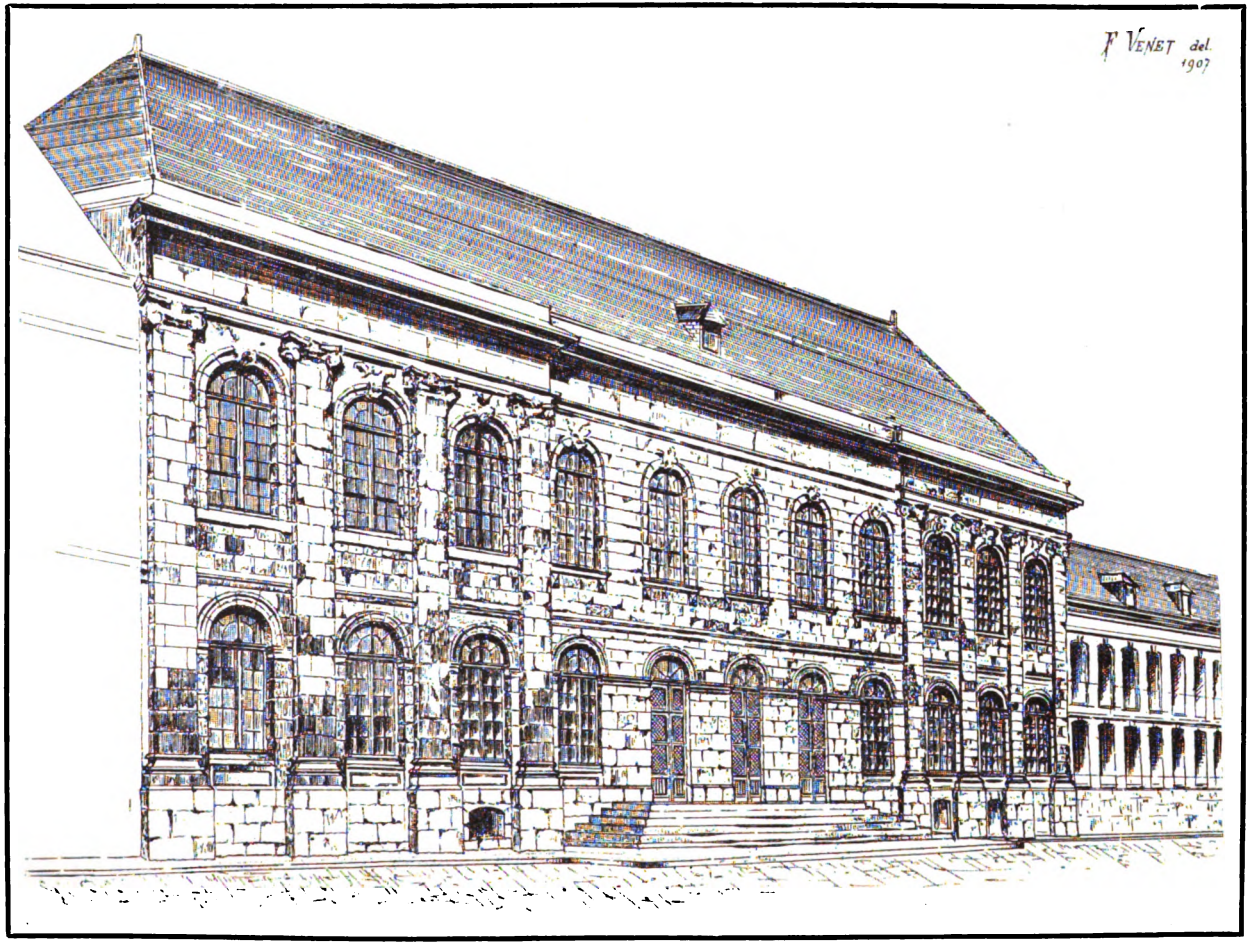

Digitized by Google

LA FIN D'UN MONASTÈRE

Le 24 février 1790, M. Louis-Joseph Dartois, commissaire du roi, lieutenant général au bailliage de Saint-Quentin, fit comparoir devant lui dame Nicole-Amélie Duperrier-Dumouriez, abbesse en l'abbaye royale de Fervaques, et lui demanda de faire la déclaration des biens et l'état des charges de ladite abbaye, sise à Saint-Quentin, sur la paroisse Sainte-Marguerite.

Le magistrat agissait ainsi en exécution d'un décret de l'Assemblée Nationale du 13 novembre 1789.

Ce décret complétait celui du 2 novembre de la même année qui mettait les biens du clergé à la disposition de la nation, imposant aux titulaires de bénéfices et aux supérieurs de maisons ecclésiastiques une déclaration complète et détaillée et l'obligation d'affirmer que rien n'avait été omis ni soustrait. Les déclarations fausses ou suspectes amèneraient des poursuites devant les tribunaux.

Le lieutenant du bailliage, magistrat de vieille souche, fixé depuis longtemps à Saint-Quentin, accomplit sa mission avec exactitude et modération. Conduit par Madame l'Abbesse dans les différents locaux de l'abbaye, il laissa de son enquête un rapport clair et sans minutie, une sorte de pièce comptable en le moins de phrases possible : il remplissait une fonction de sa charge, rien de plus, rien de moins.

Il divisa son travail en deux parties : état des ressources, état des charges.

Digitized by Google

L'inventaire des biens mobiliers commence respectueusement par les vases sacrés et meubles de l'église. Il accuse un certain luxe : outre les vases sacrés en nombre plus que suffisant, huit chandeliers d'autel sont en argent, ainsi qu'un bénitier et le bâton. L'autel est en boiserie peinte, le chœur et le chapitre sont boisés ; il y a un orgue au fond de la chapelle et trois cloches dans le clocher. Les ornements sont « propres et sans magnificence ».

Dans l'infirmerie et le réfectoire « rien de précieux ». Pas de bibliothèque, si ce n'est quelques livres faisant partie du mobilier personnel de l'abbesse.

Puis, dans le procès-verbal, les majuscules s'enflent et se pressent ; on en est arrivé au pensionnat. M. Dartois y avait peut-être sa fille ; il abandonne la sécheresse énumérative pour arrondir une période :

« L'abbaye de Fervaques, dit-il, est une maison d'éducation pour les jeunes demoiselles, la seule de ce district et la première depuis les frontières de France ; ce qui forme un établissement utile pour la jeunesse et avantageux à l'Etat ».

Suit la description topographique de l'abbaye : « Le terrain sur lequel est construit la ditte abbaye peut contenir environ trente-quatre toises sur chaque face ; celle sur la rue Sainte-Marguerite contient l'église, la sacristie, les parloirs du bas, et ensuite les appartemens du *pater* ; et la face donnant sur la petite rue de l'Abbaye d'Origny, contient une assez grande porte cochère et un vieux bâtiment en bois servant aux chambres des pensionnaires ; la face du côté de la rue des Bouchers est la lizière du jardin et celle du côté de l'Abbaye ou Maison du Petit-Origny est aussi jardin. Cette maison renferme dans son enceinte : 1° une première cour dans laquelle il y a un puits ; 2° un

Digitized by Google

cloître au milieu duquel est une citerne à pompe; autour du cloître sont différents appartements tant de haut que de bas servant à loger les dames du chœur et sœurs converses, ainsi que sur la partie de la rue. En haut il y a différents parloirs et celui de Madame l'Abbesse et ses appartements; il se trouve encore un long bâtiment de quatre-vingts pieds de long qui avance dans le jardin et presque jusqu'au mur de séparation du Petit-Origny, où est le réfectoire avec les cuisines à côté.

» Cette maison dans son ensemble est bonne, bien construite et propre à servir à une maison d'éducation ».

La fortune de l'abbaye était constituée par les revenus des terres et dîmes affermées, le surcens, les baux emphytéotiques auxquels s'ajoutaient ceux de l'abbaye de Biaches, près de Péronne, qui leur avaient été réunis.

Cela formait un total de 7.500 setiers de blé, c'est-à-dire de 3.600 hectolitres (le tiers provenait des dîmes et le reste des biens propres de l'abbaye), et 9.000 livres d'argent, dont la moitié était du rapport des bois. Les propriétés de l'abbaye et les terres sur lesquelles elle avait droit de dîme s'étendaient particulièrement sur les paroisses de Dury, Fayet et Cepy, au faubourg Saint-Jean de Saint-Quentin, Hesbécourt, Hargicourt (où était le Petit-Fervaques), Seraucourt, Biaches et surtout de Fonsomme, à Fervaques-des-Champs, où l'abbesse prélevait, pour le compte de la communauté, plus de 1.500 setiers de blé et 1.200 livres d'argent. Parmi les terres de Fonsomme les plus anciennes, celles de fondation pourrait-on dire, on relève :

« La ferme et les jardins et enclos de Fervaques-des-Champs, étant l'ancienne abbaye, contenant 15 setiers,

Digitized by Google

17 verges de terre, compris les bâtiments appartenant à l'abbaye ;

« Les prés dépendant de cette ferme : 8 setiers, 70 verges ;

« L'ancien étang et les fossés, 26 setiers, 60 verges et 564 setiers de terres labourables ;

« Le tout affermé au sieur Bobœuf et à Antoinette La Bruyère sa femme... à la redevance de 600 setiers, 1.000 livres d'argent, deux voitures à Lierval (où étaient les vignes de l'abbaye), une voiture à Bocquiaux et deux cents gerbées, soit 80 livres ».

Dans ces baux, presque tous passés chez MMes Créteil le jeune et Fouquier-Delanchy, les redevances en animaux sont estimées à 18 livres pour un porc, 9 livres pour un agneau, 3 livres pour un dindon, 1 livre pour un chapon, 50 sols pour un poulet et 12 sols pour un canard.

On pense bien, quand on connaît même superficiellement l'histoire ecclésiastique sous l'ancien régime, que ces revenus n'étaient pas nets.

En effet, les charges envers les curés et les hôtels-Dieu, les rentes à payer et les fondations réduisaient les revenus de l'abbaye de 5.000 livres et d'un millier de setiers de blé.

Il restait donc 4.000 livres et 6.500 setiers de blé, ce qui représenterait aujourd'hui une cinquantaine de mille francs.

Il convient peut-être de rappeler ici rapidement quelle était l'origine de l'abbaye de Fervaques et quelles raisons l'avaient amenée des sources de la Somme dans la ville de Saint-Quentin.

Sa charte de fondation existe aux Archives nationales ; elle est du XIIe siècle ; voici la traduction du début :

Digitized by Google

« Reinier, sire de Fonsomme et sénéchal du Vermandois, et Elisabeth, son épouse, etc.

» Comptant recevoir des biens célestes et éternels en échange des biens terrestres et périssables, nous avons résolu de donner quelques-unes de nos possessions à Dieu et à ses servantes vivant dans la sainte pauvreté à Montreuil, auxquelles nous avions déjà confié auparavant notre fille pour la former au service du Seigneur.

» C'est pourquoi après avoir communiqué notre dessein à de saints religieux, nous avons édifié, pour ces servantes de Dieu, en l'honneur de Sainte-Marie toujours Vierge, une église sur le territoire de Fonsomme. Et du consentement de nos fils, Mathieu et Reinier, nous avons concédé à la dite église et aux servantes du Seigneur, tout ce que nous possédons sur le même territoire, savoir les terres, les prés et les pâturages situés à l'est du chemin qui conduit à Fontaine, du côté où est placée cette église ».

Le couvent se peuple, s'agrandit et s'arrondit. « Riche et bien situé, remarque M. Gomart, il était une proie offerte aux armées en campagne.

« Le Vermandois étant une des marches de la France, le pays était sans cesse troublé par le bruit des armes, et les sœurs durent maintes fois quitter le monastère des champs, pour se retirer tantôt à Paris, tantôt à Saint-Quentin, dans une maison de refuge qui se trouvait en bas de la rue Sainte-Pécinne, près des remparts ».

Elles finirent par construire dans cette ville le monastère de la paroisse Sainte-Marguerite qui, commencé au XVII^e^ siècle, fut achevé vers le milieu du siècle suivant.

Notre enfance en a vu l'ordonnance assez imposante sur

Digitized by Google

la rue du Palais-de-Justice et sur le Jardin botanique, dont la bonne nature avait repris possession. Et quand la pioche du démolisseur s'est attaquée à ces murs qui n'avaient pas deux siècles, elle rencontra, paraît-il, peu de résistance : la construction, nous sommes-nous laissé dire, malgré ce qu'en pensait M. Dartois, était médiocre : on y était allé à l'économie !

Quoiqu'il en soit, en 1790, derrière les murs de ce monastère alors presque neuf, les dernières habitantes vivaient dans un état d'inquiétude perpétuelle.

Les décrets se succédaient et l'un n'était pas plutôt appliqué qu'un autre se préparait. C'était une suite de préfaces. Les motions chevauchaient les motions et le premier ordre de l'Etat était positivement mis aux enchères.

Le 13 février 1790, l'Assemblée Nationale décrète « comme article constitutionnel » que la loi ne reconnaîtra plus les vœux solennels monastiques des personnes de l'un et de l'autre sexe : en conséquence, les ordres et congrégations religieux sont et demeureront supprimés en France sans qu'il puisse en être établis d'autres à l'avenir ».

Et l'article 2 porte que tous les individus de l'un et de l'autre sexe, existant dans les monastères, « pourront en sortir en faisant leur déclaration devant la municipalité du lieu. Il sera pourvu incessamment à leur sort par des pensions convenables ; il sera pareillement indiqué des maisons où seront tenus de se retirer les religieux qui préfèreront ne pas profiter des dispositions du présent décret ».

L'Assemblée Nationale déclare, au surplus, qu'il ne sera rien changé quant au présent à l'égard des maisons chargées de l'éducation publique et des établissements de charité jusqu'à ce qu'elle ait définitivement pris un parti sur cet objet.

Digitized by Google

Un mois plus tard, Treilhard, qui mourut comte de l'Empire à la création duquel il avait coopéré, faisait compléter ce décret par cet autre :

« Art. 1er : Les officiers municipaux se transporteront dans la huitaine de la publication du présent décret dans toutes les maisons de religieux de leur ressort ; ils se feront représenter tous les registres et comptes de régie ; ils les arrêteront ; ils formeront un résultat des revenus et des époques de leurs échéances qu'ils dresseront sur papier libre et sans frais ; un état de l'argenterie, argent monnayé, des effets de la sacristie, de la bibliothèque et du mobilier le plus précieux de la maison, en présence de tous les religieux à la charge et garde desquels ils laisseront lesdits objets et dont ils recevront les déclarations sur l'état actuel de leurs maisons, de leur dette mobilière et immobilière et des titres qui les constituent.

» Les officiers municipaux dresseront aussi un état des religieux et affiliés de chaque maison avec leur nom, leur âge et les places qu'ils occupent. Ils recevront leurs déclarations s'ils désirent ou non rester dans les maisons de leur ordre et ils indiqueront le nombre des sujets que la maison pourrait contenir.

» Huitaine après, les dits officiers municipaux enverront à l'Assemblée Nationale une expédition des procès-verbaux et des états mentionnés ci-dessus. L'Assemblée Nationale réglera ensuite l'époque et les caisses où commenceront à être acquittés les traitements fixés, tant pour les religieux que pour les maisons dans lesquelles seront tenus de se retirer ceux qui ne voudront pas sortir ».

Qu'on nous excuse de rapporter ces textes législatifs, mais il est indispensable de les rappeler pour en contrôler l'application. Celle-ci se fit avec moins de mesure que précédemment. Comme l'esprit moyen de notre temps

Digitized by Google

diffère de ce qu'il était lors de la Révolution commençante, si certaines situations paraissent identiques, il nous semble convenable de taire les noms subsistant de nos jours, des personnes qui furent mêlées à ces événements que la postérité accepte, tout en refusant son estime à ceux qui y ont joué un rôle, et de ne les désigner que par leurs fonctions.

Donc, le 28 juin 1790, à 4 heures de l'après-midi, le procureur-syndic, assisté d'un administrateur du district et d'un laboureur, se transporta rue Sainte-Marguerite et demanda à la sœur portière que les religieuses lui fussent présentées.

Il commença par lire les décrets, et ses acolytes et lui examinèrent ensuite les titres de propriété. Après quoi ils reconnurent que la déclaration des biens de la dite abbaye affirmée véritable devant M. Dartois, leur paraissait avoir été exactement faite.

Ces opérations finies, Messieurs les commissaires firent lecture de l'article de loi qui permettait aux religieuses de manifester leur intention, c'est-à-dire de quitter le couvent ou de rester en communauté.

Les religieuses étaient au nombre de trente, dont dix-huit dames de chœur.

L'abbesse, la prieure, et la sous-prieure portaient des noms qui ne nous laissent pas indifférents. Dame Nicole-Amélie du Perrier Dumouriez, âgée de cinquante-cinq ans et abbesse depuis 1767, était la sœur du général Dumouriez qui allait devenir ministre de la guerre. Dame Marie-Etiennette-Pétronille Crommelin, âgée de soixante-six ans, était certainement une descendante de cet Isaac-Mathieu Crommelin qui, venu de Flandre au milieu du XVI^e siècle, et protestant, dota Saint-Quentin d'une indus-

Digitized by Google

Digitized by Google

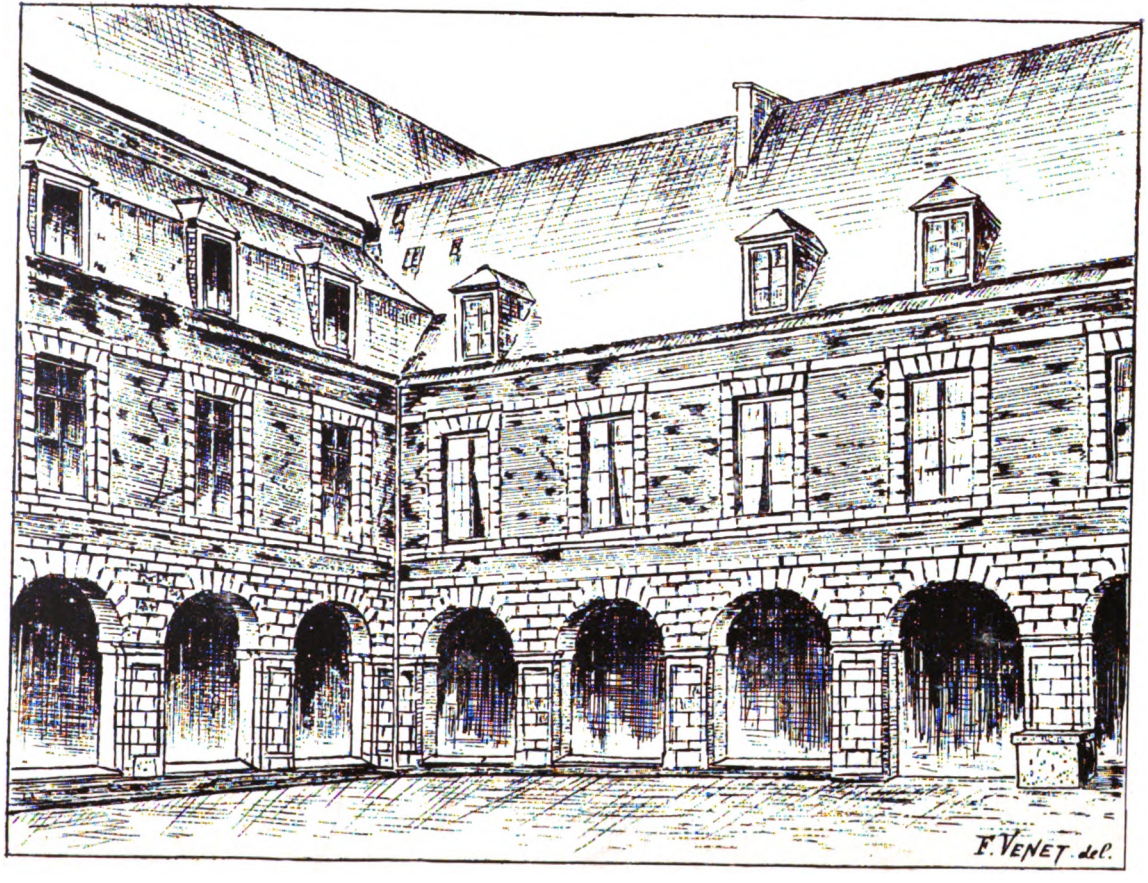

Digitized by Google

trie nouvelle et fut le fondateur d'une maison nombreuse et puissante. Dame Anne Gobinet, âgée de soixante-seize ans, appartenait à une famille souvent alliée à la précédente et qu'avait illustrée Charles, docteur en Sorbonne et principal du collège du Plessis, à Paris.

A la question posée par Messieurs les commissaires, Mme Dumouriez répondit aussitôt qu'elle voulait vivre et mourir pour cette maison qui était sa maison de profession, selon les engagements qu'elle avait pris devant Dieu.

La plupart des religieuses firent la même déclaration.

Quelques nonnes cependant manifestèrent l'intention de profiter de la liberté que la Nation leur donnait de sortir de leur cloître, mais elles ne le voulaient faire que certaines de jouir de la pension promise par la loi. D'autres paraissaient incertaines et répondirent dans des termes vagues, demandant à attendre les événements pour se décider.

Mais le 11 novembre la même cérémonie recommença. Le maire de Saint-Quentin, assisté d'un greffier, délégué en vertu d'une délibération prise le 11 octobre par le directoire du district, rassembla encore les sœurs et recueillit de nouveau leur déclaration.

Sept, dont une infirme, déclarèrent adhérer avec soumission aux décrets des augustes représentants de la Nation et promirent « d'y être fidèles jusqu'à la mort ainsi qu'à la Loi et au Roy », tout en demandant à sortir de la maison quand leur pension serait fixée. Mais il est probable qu'on leur avait posé la question de manière à les intimider, car le lendemain trois sœurs rétractèrent leur première déclaration « comme s'étant trompées ou ayant été trompées ».

Mais les rapports se tendaient de plus en plus et la soi-disant légalité, d'indiscrète se faisait tracassière avant de

Digitized by Google

devenir violente. Le directoire du département de l'Aisne fit dresser un nouvel inventaire des biens de l'abbaye, (c'était la troisième fois depuis le commencement de l'année) dont furent chargés l'ancien président du comité municipal et un notaire royal. Le copiste qui a écrit la minute de cet acte est le même que celui de l'inventaire Dartois, mais il avait modifié son écriture dans le sens égalitaire, raccourci les majuscules, supprimé les accents et diminué les paraphes.

Les commissaires du directoire se transportèrent le 28 décembre, à dix heures du matin, dans la maison de « la cy-devant abbaye » et requirent « la cy-devant abbesse » de faire assembler toutes les religieuses. Ils firent alors connaître leur mission et donnèrent lecture de l'arrêté du département de l'Aisne, en date du 19 octobre dernier, tendant à la conservation des biens mobiliers et autres faisant partie du domaine de la Nation.

On n'argue pas de fausse la déclaration faite jadis par M^me^ Dumouriez, mais on remarque qu'elle n'a pas été approuvée par toute la communauté ; aussi les commissaires se retirent-ils dans une grande salle et font-ils successivement comparaître devant eux chaque religieuse afin de lui demander des renseignements sur « l'argenterie qui doit être un objet conséquent. »

Il y avait dans la maison : « des cuillères à café, trente-six couverts d'argent, outre ceux qui sont à l'usage personnel des dames et sœurs, six cuillères à ragoût, deux louches, deux écuelles, deux casseroles, deux cafetières, une grande et une petite, un huillier, deux cuillères à passer le sucre, une teillière et son bassin ».

Les sœurs, interrogées séparément, firent des déclarations qui concordaient à peu près toutes ; et comme il était implicitement fait appel à la délation, une déposante

Digitized by Google

porta une petite plainte contre l'abbesse qui paraît avoir été une femme de tête, et cette plainte fut tartinée dans le goût du temps :

« Elle nous a déclaré que, malgré l'égalité qui doit régner dans la dite maison, aux termes des décrets de l'Assemblée Nationale, toutes les sœurs converses n'avaient pas encore joui de l'avantage de l'égalité et des douceurs qu'elle doit procurer, puisqu'au contraire, plusieurs d'entre elles qui s'étaient montrées assez fermes pour en jouir, n'avaient éprouvé que des désagréments, ce qui les rendait maintenant fort circonspectes vis-à-vis de Mme Dumouriez et de plusieurs religieuses qui lui sont fort attachées et qui se croient encore fondées comme cy-devant, à les traiter despotiquement ; que ne pouvant avoir aucune connaissance des décrets de l'Assemblée Nationale rendus en leur faveur, elles ne savent à qui s'adresser pour avoir sûreté, aide et protection ; que dans une telle alternative, elles vivent continuellement dans la crainte sans oser se plaindre. »

L'inventaire de l'argenterie dure deux jours, celui du mobilier quinze ! Depuis le 28 décembre 1790 jusqu'au 12 janvier 1791, les commissaires vinrent deux fois par jour, de neuf heures à midi et de deux heures à sept heures, faisant chaque fois assembler tout le couvent pour procéder à l'enquête.

On devine facilement l'hostilité qui devait grandir entre eux et l'abbesse. En marge, d'ailleurs, le greffier note : « les inquiétudes de Mme Dumouriez, — l'étonnement marqué, — la crainte de la supérieure, — les scellés apposés pour découvrir la vérité, etc. ». On visite en détail la sacristie, l'église, le parloir, le réfectoire et le pensionnat. Il y avait alors quinze pensionnaires et l'on en attendait

Digitized by Google

encore quelques autres. L'appartement de l'abbesse est composé de trois pièces communiquant avec le chartrier et la tribune de la chapelle d'où elle entendait les offices à travers un petit vitrail, devant lequel elle pouvait faire glisser un rideau de taffetas vert.

Il y avait aussi des dames pensionnaires. Mme Dumouriez avait fait du couvent sa chose, il faut le reconnaître et elle y recevait et y logeait une partie de sa famille. C'est ainsi qu'en 1774, Dumouriez, alors gouverneur de Cherbourg, était venu s'installer à Saint-Quentin, près de sa sœur, avec la femme qu'il venait d'épouser ; mais les deux belles-sœurs ne sympathisèrent pas. La jeune femme de l'officier était d'une dévotion outrée et minutieuse, tandis que l'abbesse paraît en tout être une femme de tête, voyant les choses de haut et de loin.

Bref, en 1791, Mme Dumouriez logeait à Fervaques ses sœurs Mme de Chateauneuf et Mme de Schomberg, une de ses cousines, Mlle Tussereau et une demoiselle Guérin. Ces deux dernières tout au moins étaient dames pensionnaires, et dans leur chambre on ne trouva rien qui fût digne d'être inventorié. Dans le grenier conduisant au clocher on remarque : « deux poulies en fer, des cordes, le tout servant à monter des ouvriers dans de grands paniers d'osier placés à l'orgue, lorsque l'on fait balayer la voûte de l'église ». Le mobilier de l'infirmerie est sommaire : « trois bois de lit, des lits de plumes, des courtes-pointes et un traversin, quatre vieux fauteuils de tapisserie, quatre chaises, une table de nuit, une chaise percée avec sa seringue, une baignoire de fonte, une vieille portière de tapisserie de Hongrie ».

A la cuisine : « quatre-vingt-six assiettes d'étain », (on mangeait cependant dans la faïence aux grands jours), des plats, des soupières d'étain, des poissonnières de

Digitized by Google

cuivre, des casseroles. des lèche-frites en fer battu, des louches de cuivre « à dresser la soupe », six broches à rôtir, deux tourne-broches, trois paires de pincettes, de nombreuses mouchettes, etc.

Le 5 janvier, dans la remise, près du cimetière des religieuses, MM. les commissaires remarquent une très ancienne berline à quatre places qui était à l'usage des anciennes abbesses du couvent, et une autre voiture « couleur citron », avec les ressorts qui appartenaient à M. de Schomberg, neveu de Mme Dumouriez, plus des tréteaux et planches dont M. François Dubois, « menuisier de la maison, faisait ordinairement usage, lorsque les pensionnaires lui font construire un théâtre pour représenter des tragédies et donner des exercices publics ».

Ces vieux inventaires du dix-huitième siècle sont évocateurs au possible et ont quelque grâce en leur sécheresse.

« De là, avons été introduits, continuent les commissaires, aux appartements occupés, à l'entrée de l'abbaye, par M. Pierre-Joseph Violette, prêtre religieux de Cîteaux, profès de la maison de Longpont, et professeur et directeur des religieuses et pensionnaires de ladite maison. Entrés par l'antichambre et grand parloir, le dit sieur Violette, présent, nous a fait remarquer un bois de lit fermé en forme de secrétaire, peint en noir, une armoire d'ébène, à deux battants à jour, avec grillage doublé de camelot vert, une table de marbre avec son pied en console, un grand buffet à deux battants avec le dessus pareil, peint en noir avec des grands bouquets, une petite table de toilette cirée verte, un fauteuil de vieille tapisserie, un autre en cuir noir, et deux autres de cannes, six chaises ordinaires, une vieille petite commode en marqueterie à trois tiroirs. Dans une cheminée à chambranle de marbre, chenets, pelles et pincettes de fer, une tenture en tou-

Digitized by Google

line à grands personnages, deux tableaux à cadres dorés, trois grands rideaux blancs et trois verges de fer, plus une très belle commode en bois de rose, marquetée, avec trois tiroirs, le dessus en marbre ».

Le *pater*, en compensation de ce qu'il est privé par suite de sa sortie de Longpont depuis vingt-sept mois, des avantages que la loi reconnaissait aux religieux dépossédés, réclame la propriété du mobilier garnissant ses appartements, mais les commissaires estiment la réclamation mal fondée et des mots aigres sont échangés.

Quant à la belle commode en bois de rose marquetée, elle appartenait à Mme de Paraviciny, dont Mlle Tussereau, dame pensionnaire et sa parente, soutenait les intérêts.

La cave est bien garnie, comme il était ordinaire dans les maisons importantes : crus de Lierval-en-Laonnois et de Vauxclerc, Bourgogne et vin de court-bouillon. Quant aux provisions, elles sont insignifiantes : cent quarante livres de beurre et un sac de riz.

On s'enfonce dans le mâquis de la procédure. Une dame Farez étant rentrée dans le siècle, veut faire enlever son mobilier et envoie un exploit dans ce sens et deux commissionnaires. Mme Dumouriez a fait appel aux lumières de M. Desjardins, avocat, et de MM. Desains et Éloi Fouquier, notaires, qui s'opposent aux prétentions de la dame Farez.

Les commissaires consultés disent « qu'ils n'ont rien à dire » et ils continuent leurs investigations.

Le 12 janvier, ils font enlever tous les titres, liasses et plans et les font déposer au district. Ils tâchent de mettre les sœurs converses en opposition avec leur supérieure, leur font dire que « puisqu'il est maintenant question de l'égalité en droit, il est étonnant que leur ancienne abbesse jouisse de plus de privilèges qu'elles et qu'elle use d'un

Digitized by Google

riche et précieux mobilier, tandis qu'elles, égales en droit, n'emporteraient qu'un chétif bois de lit, un matelas, une paillasse, peut-être une bien mauvaise petite armoire ».

Les commissaires accusent Mme Dumouriez de vouloir établir dans la maison un pensionnat à son profit, de la garnir du mobilier commun ; ils lui reprochent d'avoir reçu dans le couvent des parentes à elle, qui trouvent des chambres à loger « à beaucoup moins cher qu'en ville », et s'écrient en terminant : « Que d'abus encore à réformer ! » Leur plainte a toujours de l'écho.

C'est la fin des opérations. Elles ont été laborieuses, et MM. les commissaires, pour ne pas perdre le bénéfice de leur dévouement à la loi et aux idées régnantes, éprouvent le besoin de se rendre justice en ces termes :

« ..... Observent que chaque séance de leur procès-verbal a toujours été signée de toutes les dames et sœurs religieuses, *lecture* préalablement faite de ce qu'elles contenoient, afin que le tout étant *contradictoire*, tous les faits y contenus ne pussent être désavoués, contestés, interprettés et éludés ; afin aussi d'éviter absolument toutes discussions et tracasseries qu'on pourroit nous susciter pour divers motifs ; d'autant que la malignité, l'envie et la jalousie des partisans de l'ancien régime leur fait depuis longtemps imaginés des moyens d'altérer en nous, s'il étoit possible, le zèle patriotique et désintéressé qui, depuis dix-huit mois, nous a fait surmonter les obstacles de touttes espèces, que diverses fonctions publiques par nous remplies avec distinction, nous ont cependant attirés injustement, dans des circonstances que nous avons seu surmonter, lesquelles pourroit encore se renouveller d'une manière ou d'une autre ; ce qui doit nécessairement nous mettre en garde, pour nous prémunir, de nous mettre à

Digitized by Google

l'abry des pièges qu'on nous tend de toutte part à l'effet de nous donner, si on peut, la mortification de *nous justifier* lorsque nous n'aurions employé nos fonctions gratuites qu'à suivre l'esprit de l'humanité et de la loy. » Nous compâtissons, mais il faut avouer que ce plaidoyer important et naïf vu à travers les événements subséquents, laisse la postérité indifférente ou railleuse.

Le petit troupeau restant des religieuses s'était serré autour de la supérieure à l'approche de la tempête grondante. L'inquiétude devait être de tous les instants. On réclamait aide et conseil partout et à tous, se tenant au courant des lois et décrets afin de s'y conformer, espérant toujours que l'exigence présente serait la dernière.

Et c'est ainsi que le 6 mai 1791, M^mes^ Dumouriez, Crommelin (67 ans), Thérèse Dumont (23 ans), Eulalie Bocquet (57 ans), Élisabeth Rousseau (53 ans), Agathe Ruffin (54 ans), Thérèse Piettre (52 ans), Anne Carpentier (46 ans), Cécile Maubourg (37 ans), Caroline Pichon (26 ans), Agnès Lelong (56 ans), Antoinette de Réampe (52 ans), Madeleine Beauvois (42 ans), Victoire Hocquet (53 ans), Angélique Lorquin (41 ans), Émilie Verniole (44 ans), Rosalie Feuillette (36 ans), Alexandrine Lefebvre (36 ans), Elisabeth Bourdon (23 ans) et M^me^ Gobinet (77 ans), en train de mourir à l'infirmerie, soit dix-neuf sur vingt-six, tant dames de chœur que sœurs converses, déclarent solennellement une fois de plus, en présence des notaires royaux qui en dressent acte, qu'elles entendent continuer la vie commune, en vertu des lois et décrets du 14 octobre 1790, dans cette maison qui sera considérée comme maison particulière où on ne recevra ni jeunes filles pour les éduquer, ni pensionnaires âgées, et qu'enfin la porte extérieure de la chapelle sera murée.

Digitized by Google

RELIGIEUSE DE CHOEUR

SOEUR CONVERSE

NOVICE

PENSIONNAIRE

Digitized by Google

Digitized by Google

En terminant, les pauvres femmes se mettent sous la sauvegarde de la loi.

La loi ne les sauvegarda pas longtemps. Le 2 avril 1792, la dame Gobinet acheva de mourir et la municipalité alla officiellement constater son décès. En effet, l'article 4 du titre II de la loi du 14 octobre 1790 accordait aux ci-devant religieuses, dont le revenu était inférieur à sept cents livres, un accroissement de traitement au décès de chacune de leurs compagnes.

C'étaient les administrateurs composant le district qui avaient fixé le montant des pensions initiales suivant le revenu des biens restant de la communauté que gérait un comité établi dans la ci-devant abbaye d'Isle. Mais cette paix relative était précaire et elle cessa définitivement quand le 28 avril 1792 toutes les congrégations pieuses et charitables furent abolies et le costume religieux proscrit sous ce prétexte que « désormais il ne devait plus y avoir d'autres distinctions entre les citoyens que celles des vertus publiques ».

Comment se fit la dispersion de la tremblante communauté ? Aucun papier d'archives ne nous l'a jusqu'ici révélé.

En tout cas, il est certain que le 25 octobre 1792 Fervaques était évacué, car le Conseil général de la commune, mis en demeure d'installer un hôpital militaire, avait pensé à cette maison vide ; mais, disent les économes administrateurs, « sa disposition est telle qu'elle exigerait beaucoup de dépenses et elle est dans un état de solidité et d'ornements qui ferait beaucoup regretter la perte de ces avantages qu'entraînerait nécessairement l'établissement d'un hôpital ; elle pourra d'ailleurs être vendue avantageusement par la Nation ou être employée plus utilement à d'autres établissements publics et principalement pour l'éducation nationale ».

Digitized by Google

On voudrait vraiment savoir ce que sont devenues les religieuses, dans quelle retraite et quels sentiments elles ont vécu et sont mortes, quelles servitudes corporelles a entraînées pour elles l'usage de cette liberté qui était le présent le plus funeste que les hommes pussent leur faire.

Nous ne retrouvons que cette mauvaise tête de sœur Agathe Farez, qui remplit les registres officiels de son nom : elle demande des certificats de résidence et de civisme, elle se présente au district et jure « d'être fidèle à la Nation, de maintenir la liberté et l'égalité, et de mourir en les défendant », et elle signe.

Mais Mme Dumouriez ? Elle fut jetée en prison, nous en avons l'assurance par ce passage des *Mémoires* de son frère le général : « Quant à son épouse, Mme Dumouriez, (la femme de l'auteur des *Mémoires*, qui parle de lui-même à la troisième personne), elle est sans contredit pleine de grandes vertus..., il l'aime, l'estime et la respecte, mais leurs caractères sont incompatibles. Hélas !! à l'époque où il est écrit cette partie de ses mémoires (en janvier 1794), elle est dans les prisons des anarchistes avec sa sœur, Mme de Perry ; sa belle-sœur, l'abbesse de Fervaques ; sa nièce, Mlle de Perry ; Mme de Châteauneuf, cousine germaine de Dumouriez ; la jeune et intéressante baronne de Schomberg, femme de son neveu, mère de deux enfants en bas âge.

« Français, soyez justes ! Si vous trouvez Dumouriez criminel, ne vous vengez pas sur ces femmes qui n'ont ni partagé, ni su ses projets ! »

Il ne serait peut-être pas très difficile de savoir ce que furent les destinées de ces personnes de qualité, mais à quoi bon ici ? C'est à Fervaques que nous nous intéressons jusqu'au bout, et Fervaques avait vécu. Le monastère allait

Digitized by Google

servir à tout : prison, caserne, arsenal, pension, palais de justice et ne se prêtant à rien, jusqu'à ce qu'un inopportun coup de pioche, en 1897, disséminât ces pierres imprégnées encore de la poésie subtile du passé !

ANDRÉ FLEURY.

Digitized by Google

UN RECLUS A NOINTEL

PENDANT LA TERREUR

LETTRES DU CITOYEN ÉLOY FOUQUIER, EX-PROCUREUR DU ROI A SAINT-QUENTIN, ET DE SA FEMME

Bien mieux que les mémoires, qui souvent, pour beaucoup de raisons, sont inexacts, incomplets et peu fidèles, les lettres de ceux, petits ou grands, qui ont vécu les époques intéressantes de l'histoire, nous apportent des faits qui ont chance d'être vrais, et des impressions sincères.

Aussi, croyons-nous qu'on peut tirer quelque profit des lettres (1) échangées pendant la Terreur, entre le citoyen Éloy Fouquier, ci-devant procureur du roy au bailliage de Saint-Quentin, alors détenu comme aristocrate et suspect à Nointel (Oise), et son excellente et digne épouse, Marie-Anne-Jeanne-Charlotte Crespeaux.

Non pas que ces lettres révèlent des faits inconnus ou

(1) Cette correspondance nous a été très gracieusement communiquée par M. Arrachart, arrière-petit-fils, par sa mère, de M. et M^me^ Fouquier-Crespeaux, avec autorisation de la publier. Nous prions M. Arrachart d'agréer toute notre bien sincère gratitude.

M. et M^me^ Fouquier-Crespeaux ont encore comme arrière-petits-enfants, notre compatriote M. Henri Fouquier, ses deux frères, MM. Charles et Louis Fouquier, qui habitent Paris, et M^me^ Robert Dusanter, de Saint-Quentin.

Digitized by Google

d'une importance capitale. Il ne faut pas oublier d'ailleurs, que presque toutes passaient par les mains des autorités révolutionnaires, et que quelques-unes, glissées furtivement dans des paquets ou remises à des visiteurs, couraient le danger d'être saisies. Mais, cette contrainte même, ce silence gardé sur les événements qui intéressent le plus, sur les hommes que la roue de la Fortune révolutionnaire entraîne au sommet en pleine lumière et précipite, cette constante préoccupation de refouler en soi toute émotion qui trahirait, de se garder d'un mot, d'un geste d'où dépend la vie, cela même est de l'histoire et peint une époque et un système.

Et ce qu'il y a peut-être de plus frappant, c'est la résignation morne des malheureux pris au piége révolutionnaire, sentant déjà le souffle glacé de la mort passer sur leurs fronts, incapables de se débattre, de se défendre, victimes d'un destin implacable comme le Destin antique, et comme lui inévitable. C'est bien là le frisson mortel de la Terreur. Tout tremble, mais il ne faut point laisser voir qu'on tremble, car sous le règne des lois, de la sensibilité et de la vertu, il n'y a que les mauvais citoyens qui tremblent ; et ceux-là on les supprime. La crainte et le désespoir sont dans toutes les âmes ; mais, si les visages sont impuissants à se composer et trahissent les cœurs, on est perdu.

Il ne faut donc pas s'étonner de trouver ces lettres muettes sur tous les grands événements. Mais elles ne sont pas intéressantes seulement par ce qu'elles ne disent pas. Elles racontent l'odyssée des aristocrates et des suspects arrachés brusquement à leurs foyers, à leurs familles, simplement parce que quelques gredins, presque toujours poussés par des haines personnelles, les ont dénoncés aux représentants du peuple, comme aristocrates et suspects.

Digitized by Google

Ces lettres disent avec une sobriété prudente, sans récriminations, car il ne ferait pas bon se plaindre, les souffrances et les dangers de la route, les gîtes de hasard, sans pain, sans lits que la paille, sans défense contre le froid, l'arrivée, l'installation et la vie au château de Nointel, vide, inoccupée, mortellement ennuyeuse et qui malgré tout est un refuge, où, si l'on veut vivre, il faut se laisser oublier. Ne savons-nous pas qu'un certain chanoine Vanier, de Saint-Quentin, fort de son innocence, n'eut de cesse qu'on l'eût transféré de Nointel à Paris, et que trois jours après, il était guillotiné ?

Et ces lettres nous feront aussi connaître et admirer une de ces femmes intelligentes, avisées, énergiques, pleines de cœur et de vertus même ménagères, comme il y en a plus qu'on ne croit dans notre doux pays de France. Madame Fouquier-Crespeaux est l'âme de la maison, le flambeau qui faire luire un rayon dans les ténèbres, éclaire les recoins les plus sombres, le gardien du foyer qui le défend et le préserve par son courage souriant, habile à céder quand il le faut, mais qui tient tête à tous et à tout. Son mari est le premier à le reconnaître et à s'incliner devant elle. Aussi le sait-elle parfois un peu trop, et c'est le seul et léger reproche qu'on lui puisse faire. Ajoutez qu'elle a presque du talent comme épistolière, et qu'à coup sûr, elle dit mieux que son mari ce qu'elle a à dire.

Telle nous la montre un pastel du temps, fait réellement de main d'artiste, belle, malgré un léger strabisme, d'une beauté un peu impérieuse et sûre d'elle-même, mais non sans charme, avec son ovale régulier aux lignes pures, son front tout plein d'une pensée sage et bien équilibrée, coiffée d'un bonnet à la Chardin, son corsage discrètement entr'ouvert en carré, spécimen attirant d'une bourgeoise accomplie de la fin du XVIII^e siècle.

Digitized by Google

Voilà, croyons-nous, qui justifie la publication de ces lettres et nous autorise à faire connaître un peu mieux les époux Fouquier-Crespeaux.

Le citoyen Eloy Fouquier était né à Saint-Quentin le 10 novembre 1732, de maître Quentin Fouquier, ancien échevin, procureur ès-sièges royaux de cette ville, et de dame Marie-Françoise Cambronne. En 1789, il avait donc 57 ans.

C'est le 3 septembre 1761 qu'il avait acheté sa charge de Procureur du roy, de Me Jean-Charles Dogny, moyennant le prix de douze mille livres, et il prit possession de ses fonctions en mai 1761, après avoir justifié par un certificat du curé de Sainte-Marguerite, sa paroisse, « qu'il faisait » profession de la religion catholique, apostolique et » romaine ; qu'il assistait régulièrement aux offices de sa » paroisse, et que ledit curé était content de lui, en ce qui » touche son devoir pascal. »

Il avait épousé, le 16 mai 1770, la demoiselle Crespeaux, fille d'un marchand de draps de Ham, et en eut un fils, Eloy Quentin Agathe, né le 18 avril 1772.

La Révolution ne lui fut pas clémente. Elle lui prit d'abord sa charge de Procureur du roy ; puis, son fils unique (1) qui lui fut enlevé par les levées en masse de la Convention, et fit campagne en Belgique comme dragon.

Il se tint coi et comme beaucoup crut que, pour échapper au danger, il suffisait de courber la tête. Mais n'était-il pas coupable d'avoir occupé un poste envié, où il représentait l'Autorité et la Justice ? Dangereux honneur, poste périlleux, où on récolte ces haines basses et sournoises qui

(1) M. Fouquier-Cholet, qui fut procureur du roi à Saint-Quentin sous la Restauration.

Digitized by Google

attendent patiemment leur heure, et, le moment venu, frappent par derrière, dans le dos. Rien d'étonnant donc à ce qu'il se soit trouvé une demi-douzaine d'individus plus ou moins tarés pour avoir, les uns, trempé dans des émeutes et des pillages, les autres, fait banqueroute ou volé, qui aient gardé un mauvais souvenir de l'ancien procureur du roy, et se trouvant soudain élevés à la dignité de citoyens, en aient profité pour le faire coffrer à son tour.

Ils étaient sept exactement, comme le voulait la loi : Dupont-Rigaux, Boursier, Bolvin, Didiot, Vinchon, les deux Sarrazin, qui, le 7 octobre 1793, le dénoncèrent comme aristocrate et suspect ; et, sans autre forme de procès, il fut arrêté aussitôt (1), et compris dans une rafle

(1) Fouquier-Cholet. — *Mon Journal*, inédit : « Suivant son usage et par » exception à la loi qu'il s'était imposée de ne plus fréquenter personne, mon » père était allé, après dîner de midi, visiter un parent dans le sein duquel il » avait l'habitude d'épancher son cœur en secret, et dont il recevait également » les confidences.

» Un malheureux, qu'il avait l'habitude d'aumôner, se trouvant sur son passage, » il lui avançait son denier avec réserve, dans la crainte que, sa charité étant » aperçue, elle fût considérée comme une intention de se populariser, ou comme » un moyen de corrompre, lorsqu'il fut violemment séparé de l'indigent par le » mouvement impétueux d'une force armée au milieu de laquelle marchait avec » calme et résignation un personnage qu'il ne distingua pas d'abord, mais que » de plus près il reconnut : c'était son parent, que des soldats conduisaient » aux prisons, en présence d'une foule hébétée et ricaneuse, que ces exécu- » tions, devenues journalières, assemblaient à la porte des proscrits, pour leur » jeter une malédiction.

» C'était une des heures de la journée où le cours des affaires établit le plus » de communications, de mouvement par conséquent. Les rues étaient pleines. » On observa que, parmi les passants, régnaient des affections diverses.

» Les uns, comme s'ils eussent ignoré ce qui se passait, s'en informaient » avec un air de nonchalance, pour ne paraître ni fuir, ni s'intéresser ; puis, » ils s'écoulaient avec rapidité, sans affectation pourtant, afin qu'on ne remar- » quât pas leur départ qu'on eut interprété comme l'effet de la peur ou du » blâme : sentiments dont la manifestation était toute pleine de périls.

» Les autres disaient tout haut, pour que cela fût entendu et leur valût de la » sécurité, au moins ce jour-là : « La République triomphera de ses ennemis » ; » et ceux-là croyaient pouvoir s'arrêter et regarder passer.

» D'autres se taisaient et s'échappaient, désolés d'avoir été aperçus, cherchant » ensuite et avec tremblement à se rappeler si, dans leurs regards, leur attitude

Digitized by Google

qui jeta en prison l'élite de la société et de la bourgeoisie de Saint-Quentin (1), plus de cent personnes, dont les anciens maires Néret, comte de Pardieu, Desjardins ; les chanoines ou religieux Gobinet, Cholet, Cochu, Paschal, Bisset, Pierrard, Hanquet ; les nobles ou bourgeois Desains, Reneufve, Renard, de Fransures, Le Caisne, Fouquier le jeune, La Contrie, Pincepré, les deux Margerin, Bertin, Couilliette, Cambronne-Dartois, Mauduit, Créteil, Mégret; les citoyennes Catherine Prévost, femme Margerin le

» et leurs mouvements, il n'y avait pas eu de révélateurs indiscrets de leur » perplexité.

» Saisi de douleur, mais supérieur à toute crainte personnelle, mon père » s'approcha de son parent, l'embrassa, au grand étonnement des spectateurs » qui regardaient cela comme de la témérité, mais qui ne le disaient pas, et » donna aux accusateurs qui attendaient là, comme partout, des manifestations » pour les dénoncer, autant de larmes qu'ils purent le désirer.

» Chargé de ce nouveau crime, il reprit silencieusement le chemin de sa » maison.

» Il allait y rentrer, quand une voix criarde, sortie du sein d'un autre groupe » de soldats qui se précipitaient sur ses pas : « Citoyen, c'est toi que nous » cherchons ». — « Eh bien, me voici », leur répondit le vieux magistrat. Et, tout » aussitôt, leur ouvrant sa maison, il les introduisit dans son cabinet, dont » tous les papiers devinrent en un instant la matière d'investigations qui » embrassèrent jusqu'aux livres de la bibliothèque, sur les blancs desquels on » pensait qu'il pouvait y avoir des notes criminelles... Puis, mon père fut » repris par son cortège, sans qu'il fût permis à ma désolée mère de lui donner » de tristes adieux, et déposé dans une des prisons provisoires que nécessitaient » les enlèvements dont tous les quartiers de la ville étaient simultanément ou » successivement troublés ».

(1) M. Fouquier-Crespeaux donne la liste suivante des Saint-Quentinois détenus à Nointel :

MM. Néret, Maillet père, Desains le jeune, Geneviève Cadet, Catherine Prévost, Reneufve, Renard, Bizeau, Gobinet, Cholet, Cochu, Prissette, E. Mercy-Devillers, Graux ainé, Graux jeune, Ch. Le Caisne, Louis Le Caisne, Fouquier ainé, Paschal, Pincepré ainé, Pincepré jeune, La Contrie, Margerin ainé, Margerin jeune, Fouquier jeune, Bisset, Monfourny, Baligant, Coutte, Couillette, Pardieu, E. Bertin, Damaris, Chanlatte père, Nobécourt, E. Roger-Mallet, E. Pierrard, E. Cambronne-Dartois, Guillaume Priel, Mauduit, E. Caullier, Créteil le jeune, E. Héroguel, E. Mégret, Fransures, Briet, Cailleaux, E. Masson, Guillaume, Bénézet, Bocquet ainé, E. Jorand-Blondel, Hanquet, Dumoustier, Brantes, E. Blondel ainé, Blondel jeune, Apox, veuve de Lesdins, femme Destrés, demoiselle Huet, Bérault, Delanchy, Boutteville, femme Desprez, Bocquet jeune, Wimy, Dubois-Bloie, Dubois-Blanc.

Digitized by Google

jeune, veuve de Lesdins, femme Destrés, demoiselle Huet, etc.

Ils durent d'abord être internés à l'ancien couvent des Dames de la Croix, converti en prison ; puis, sans qu'ils sussent où on les conduisait, on les mit en marche dans la direction de Laon, où ils arrivèrent le neuf octobre, à six heures et demie du soir.

Les reclus, comme on les appelait, étaient à peine vêtus par les froids commençants, couchés sur la dure, sans matelas ni couvertures, et ils devaient, pour ne pas mourir de faim, se procurer du pain comme ils pouvaient.

De Laon, ils allèrent à Soissons et y restèrent dix jours, traités indignement par les officiers municipaux. Puis, grossis par un contingent fourni par les districts de Soissons, Senlis, Château-Thierry et Noyon, au nombre de cent trente, entassés dans quinze charriots, ils furent dirigés sur Compiègne. Là, la populace les reçut avec des injures et des menaces, et il fallut les faire protéger par les dragons ; mais en revanche, des lits et un repas convenable les attendaient au château.

Au départ, ils furent encore insultés par les sans-culottes, et enfin ils s'arrêtèrent, à une lieue de Clermont, au château de Nointel, où ils devaient rester de longs mois.

C'était, dans leur malheur, presque une bonne fortune. Les vandales de la Révolution avaient bien passé par là ; les tombes seigneuriales avaient été violées, la chapelle profanée, les grilles arrachées, l'intérieur du château saccagé ; mais la somptueuse demeure construite par Mansart restait debout, hospitalière, malgré tout, aux pauvres reclus, au milieu de ses vastes jardins et d'un paysage verdoyant et gracieux.

L'ex-procureur du roy était en assez piteux état, d'un âge déjà avancé, souffrant d'un asthme qui l'incommodait

Digitized by Google

beaucoup et d'un *cautère* à une jambe qu'il lui fallait panser tous les jours. Son état de santé contribuait sans doute à le rendre chagrin, découragé, rebelle aux espoirs de délivrance et d'un sort meilleur ; et tout aussitôt, et dès le début de son infortune, il se réfugia dans une sorte de désespérance accablée et morose, dont rien ne put le tirer. Il se considérait déjà comme retranché du nombre des vivants. Il lui semblait que cela était écrit, et qu'il n'y avait pas à aller contre.

A Nointel, cependant, les reclus furent moins malheureux qu'ils n'auraient pu craindre. Les habitants du village leur firent bon accueil, d'autant meilleur, qu'ils espéraient bien les rançonner. Et puis, les directeur et surveillants n'étaient ni cruels, ni fanatiques. Ils toléraient les relations avec le dehors, les visites des femmes, des frères, des sœurs, des amis. On avait des journaux. On pouvait se procurer, contre argent comptant, à peu près toutes les commodités de la vie ; mais en vertu des principes d'égalité, il fallait non seulement se nourrir, mais encore nourrir les sans-culottes pauvres, égarés au milieu des aristocrates et des riches. On avait, pour promenade, une pelouse spacieuse, avec une belle vue sur la campagne, et l'air était excellent. On pouvait même s'y marier, comme fit le citoyen Blondel avec la citoyenne Julie Prévost. Somme toute, on était là infiniment mieux que dans les prisons infectes de Paris, et la vie eut été tolérable sans la perspective toujours présente de la guillotine, qui était la chose dont on ne parlait jamais et à laquelle on pensait toujours.

Le citoyen Eloy Fouquier, l'aîné, n'était pas insensible à ces avantages :

« Nos paysans municipaux, écrit-il le 6 novembre, nous accordent une promenade honnête. Nous avons une

Digitized by Google

étendue plus grande que la Place (1), remplie de gazon et entourée d'une grande terrasse pour nous promener. De cette terrasse, dont le contour est aussi à hauteur d'appui, nous découvrons, d'un côté, à perte de vue, une haute montagne couverte de bois ; de l'autre côté, toute la campagne remplie de villages. Excepté qu'il n'y a pas de rivière, c'est un pays charmant.

» Nous avons deux fontaines dans le château. Lorsque ce bien appartenait à M. le duc de Bourbon, il y avait beaucoup de pièces d'eau, mais tout est dévasté. La chapelle, qui était superbe, est dépouillée de tous ses ornements. Il y pleut présentement. Les cercueils des anciens seigneurs ont été tirés de la terre. Nous les voyons ; on les laisse à l'air à cause de leur infection. Les grillages de fer sont arrachés.

» Je couche, moi dixième, dans la salle du concert, qui paraît, par les tristes débris qui en restent, avoir été de la plus grande magnificence.

» Nous ne souhaitons pas notre changement, quoiqu'il nous en coûte beaucoup pour notre nourriture. Le directoire du district de Clermont vient de rendre une ordonnance qui fixe notre nourriture, c'est-à-dire ce que nous mangerons ; que tout sera commun ; que ceux qui auront le moyen paieront pour les autres ; que la table sera commune. Nous nous opposons à cette délibération. Nous voulons bien nourrir les pauvres, même à notre table, mais à condition qu'ils mangeront comme nous et suivant nos facultés, mais qu'on ne nous forcera pas chaque jour à faire des repas pour régaler les pauvres : ce qui nous mettrait bientôt à bas. Le greffier de la municipalité, qui est celui qui la conduit, est à la tête de ceux qui veulent la table commune, et qui aura sollicité l'ordre, parce qu'il est intéressé avec un cuisinier, qui est venu s'établir au château. »

(1) La Grande Place de Saint-Quentin, d'une superficie de un hectare.

Digitized by Google

Les jours d'hiver se traînaient mornes et interminables, avec les longues soirées, plus tristes que les jours, dans l'oisiveté accablante des malheureux livrés sans défense aux plus sombres pressentiments. Les jeunes gens cependant oubliaient leurs misères, en organisant des jeux et des danses, auxquels se mêlaient même quelques pères de famille. Mais Eloy Fouquier n'y trouvait aucun plaisir :

« Je fais tout ce que je peux pour ne pas m'ennuyer, mais je crains de n'y pas parvenir. Les jeux et les ris de tous nos jeunes gens me déplaisent. Je voudrais être seul. »

Ceux qui ne dansaient pas, faisaient de la médecine :

« J'ai eu un rhumatisme dans l'épaule, qui m'a tourmenté plusieurs jours. On m'a conseillé de mettre dans ma poche une patte de derrière de lapin. Je l'ai fait et je n'ai plus rien senti. Je la porte toujours. Nous sommes plus de vingt dans la réclusion, qui en avons. Je te conseille d'en faire autant. »

Les visiteurs apportaient des nouvelles du dehors et quelque distraction. Mais les jours et les mois s'écoulaient, et rien ne faisait entrevoir la délivrance. Il semblait qu'au seuil de leur prison, les reclus eussent lu l'inscription fatale : *Lasciate ogni speranza.*

C'est en vain que l'épouse du prisonnier, oublieuse de ses propres douleurs, de ses préoccupations et de ses fatigues, obligée de veiller nuit et jour son fils mourant, de recevoir et d'héberger six volontaires parisiens de l'armée du Nord, de garder un front serein et de prendre une part active aux réjouissances et aux fêtes de la République (1),

(1) Fouquier-Cholet. — *Mon Journal*, inédit. « Ma pauvre mère, je t'ai » vue un jour de décade, parée comme tu l'étais lorsqu'au jour des grandes

Digitized by Google

s'ingénie à relever son moral et à le contraindre à espérer ; rien ne peut le tirer de son incurable abattement :

« Toujours des espérances que tu me donnes par tes deux dernières lettres. Puisque tu le veux, moi qui n'ai jamais eu de volonté, il faut que je plie sous la tienne. »

Et pourtant, elle est presque aussi contrainte et enfermée que lui, dans sa maison où les scellés sont apposés, envahie par la soldatesque de passage, et qui pour elle est une véritable prison. Non seulement on ne peut sortir de la ville, mais on interdit aux habitants l'accès des remparts, qui sont les seules promenades ayant quelque ombrage.

Malgré tout, comme elle est brave et vaillante ! Ecoutez-la raconter, en souriant d'un petit air détaché et malicieux, quelque trait de la chronique scandaleuse de la bonne ville de Saint-Quentin, et décrire complaisamment pour les surveillants soupçonneux de son mari et les sans-culottes qui violent le secret des lettres, plus que pour lui-même, comment on a célébré à Saint-Quentin la victoire de Fleurus :

« Changeons de propos et égayons un peu la matière. J'en ay sujet, par les nouvelles que j'ay à te donner.

» Primo, le citoyen Chatelain, ci-devant bénéficier à Saint-Quentin, vient d'épouser la fille du défunt citoyen Priez, marchand culottier, rue Saint-Jean. Sa femme est encore assez jeune pour réparer en partie, dans la population, le vide que la guerre occasionne toujours ; et, entre nous, une femme lui convient mieux qu'un bréviaire. Il a donc bien fait de se marier. »

» solennités chrétiennes, tu allais t'agenouiller au pied des autels. Je t'ai vue » assise dans une de ces assemblées où les pieux objets de ta foi politique et de » ta foi religieuse étaient jetés à la dérision publique. Ton cœur était déchiré, » ton esprit effarouché, toutes tes affections étaient offensées, ton visage » serein... Son mari était dans les fers et elle s'épuisait en efforts pour les lui » faire tomber. »

Digitized by Google

Autre nouvelle :

« Nous avons célébré ici, avec les démonstrations de la joie la plus vive, nos succès dans le Nord. Les premiers jours ont été consacrés à des danses sur la Place, et à des symphonies exécutées sous l'hôtel de ville, dit actuellement Maison commune, par tous les musiciens. Ce n'était que le prélude d'une plus grande et plus brillante fête. Sur l'invitation de la municipalité, chaque famille dressa une table à sa porte et y soupa en public. Je soupai comme les autres dans la rue, au milieu de six volontaires arrivés chez moi la veille à près de minuit et que j'ai encore. Tous ceux qui en avaient, faisaient de même. C'était un beau spectacle à voir, que toutes ces tables éclairées par une grande quantité de lumières, environnées de jeunes arbres plantés au milieu des rues ornées de fleurs, d'arbustes, de drapeaux tricolores, d'estampes républicaines, de bustes, de rubans à la nation, et occupées par tous les habitants et étrangers, riches et pauvres, grands et petits, magistrats et citoyens buvant tous à la santé de la République, au milieu des cris répétés dans tous les quartiers de : « Vive la Montagne ! la Convention ! » La joie régnait partout ; ce n'était qu'acclamations, chansons, accolades, danses au rond, avec plus d'enthousiasme encore qu'à la grande Fédération. J'aurais bien désiré que tu eusses été ici, pour partager nos transports et boire avec nous à la santé de la République, qui n'a pas, je crois, vu luire encore de si beaux jours que ceux où elle vient de triompher complètement de ses ennemis extérieurs dans le Nord.

» Nous espérons bien que nos fêtes ne se borneront pas là, et que nos braves et courageux républicains ne tarderont pas à nous donner encore de nouveaux motifs de faire éclater nos transports et notre allégresse. »

Cette gaîté est sans aucun doute un peu factice et forcée ; mais que ne ferait-on pas pour les êtres chers qui sont enfermés là-bas ?

Digitized by Google

Cependant, la citoyenne Fouquier ne va pas, comme beaucoup d'autres, jusqu'à se laisser duper par certains escrocs qui exploitent les angoisses et la crédulité des familles des reclus. Elle garde toute sa clairvoyance et en triomphe, il faut le reconnaître, avec une satisfaction de soi un peu excessive. La citoyenne Monfourny, moins avisée, a donné dans le panneau d'un quidam qui lui a fait croire qu'il avait en poche l'ordre d'élargissement de son mari.

« La chère comère Louise, qui toujours officieuse, lui avait procuré un habit bourgeois pour paraître, à ce qu'il disait, plus décemment, est assignée à comparaître jeudi devant le juge de paix, au tribunal de police correctionnelle. Elle n'en est pas plus contente, quoyque cependant elle n'ait rien à craindre. Si je l'avais crue, je me serais livrée, comme bien d'autres, aux supercheries de ce charlatan. La connaissance particulière qu'elle en avait à cause de la citoyenne Monfourny, me donnait la première place dans les bons offices qu'il voulait rendre ; mais, je ne me suis pas laissée surprendre. Le récit qu'elle me faisait de la conduite de cet homme relativement à la prétendue liberté de Monfourny et le refus de montrer l'ordre qu'il disait être porteur, enfin les détours que j'ai cru apercevoir, m'ont donné de la méfiance. J'ai dit à Louison que je ne réclamerais ses bons offices, que quand le citoyen Monfourny serait de retour ; que je ne voulais pas risquer de me défaire de certaines pièces qu'il aurait fallu lui donner et qui pourront me servir dans une occasion plus favorable et plus certaine. La suite a prouvé que j'ai bien fait et que *j'ay mieux réfléchi que tout le monde.* Je m'en applaudis aujourd'hui, et *je ris de la crédulité des autres.* »

Mais elle ne reste pas pour cela inactive et ne saurait s'accommoder de la passivité fataliste de son mari. Elle le morigène doucement, avec tendresse, le relance, le presse

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

d'agir, lui envoie pétition sur pétition; et parfois sa diplomatie et son machiavélisme offusquent l'ex-procureur du roy. Sans doute pour flatter l'ogre révolutionnaire, on lui a prêté des sentiments qu'il rougirait de feindre, car il écrit, en réponse à un projet qu'on lui adresse :

« Tu ne me connais pas encore, ni ton fils, si tu penses, ainsi que lui, que j'écrirais, copierais et signerais l'écrit que tu m'as envoyé par un exprès. Je n'y vois aucun des moyens que j'avais cru pouvoir employer. On en a substitué d'autres, qui ne me conviennent nullement, et une fois pour toutes, je les rejette. »

A la bonne heure ! Et il sied à l'homme, au magistrat, au citoyen vraiment digne de ce nom, de recouvrer toute sa virilité, pour défendre et ne laisser point, dans de petites combinaisons et de subtiles habiletés, avilir et sombrer sa dignité.

Déjà, malgré les conseils de son frère, le notaire Quentin, il avait refusé de s'adresser à son cousin Fouquier-Tinville qui, sans aucun doute, lui faisait horreur.

Enfin, le 9 thermidor (27 juillet 1794) éclate. Les bourreaux s'entr'égorgent; mais, est-ce là seulement un nouvel épisode de la sanglante tragédie, ou y a-t-il vraiment quelque chose de changé ? Robespierre et Saint-Just ne sont plus; mais les autres valent-ils mieux ? Le citoyen Fouquier ne le croit pas, puisque plus que jamais il se refuse à espérer. Notez qu'on est encore tellement dans le doute, dans l'incertitude, que non seulement on n'ose point parler des derniers événements, ni les commenter, mais même qu'on se garde dans toute cette correspondance d'y faire la moindre allusion. Il faut que Barrère parle à la Convention de clémence et de justice, pour que M^me^ Fouquier, sans toucher aux hommes et aux choses d'hier,

Digitized by Google

affirme qu'une ère nouvelle paraît s'ouvrir. Lui, muet, comme s'il redoutait quelque revirement, quelque coup de théâtre, ne veut toujours, ni croire, ni espérer, et Mme Fouquier s'épuise à le persuader :

« Je désire que mes réflexions opèrent quelque changement dans ta façon de penser, et que tu n'attendes pas, pour en changer, l'instant où tu seras libre. Tu t'en trouverais mieux. Il est des âmes qui se complaisent dans la mélancolie et qui aiment à nourrir leur douleur. Je crois que si elles s'ouvraient une fois à la jouissance du plaisir, elles regretteraient peu leur première situation. L'ennui, le dégoût, l'abattement affaissent l'âme qui s'y livre. Le courage, l'espoir, la satisfaction la relèvent au contraire, l'affermissent contre les revers et la rendent supérieure à tous les coups du sort. »

Mme Fouquier écrivait cela le 18 août 1794, et deux jours après, son mari était libéré.

M. Eloy Fouquier ne survécut pas bien longtemps à ces jours douloureux : il mourut le 18 décembre 1797.

Mme Fouquier-Crespeaux mourut elle-même le 15 février 1802.

ABEL PATOUX

Digitized by Google

EXTRAITS DES LETTRES

ÉCHANGÉES AVEC SA FEMME

par le

CITOYEN ÉLOY FOUQUIER

EX-PROCUREUR DU ROI A SAINT-QUENTIN

DURANT SA RECLUSION A NOINTEL (OISE)

PENDANT LA TERREUR

I. — A Laon, le 10 octobre an deuxième de la République, à la Congrégation.

Je suis arrivé à six heures et demie du soir, le neuf. J'ai couché, ainsi que tous mes compagnons, sur la paille. Ma redingotte a servi à couvrir mes pieds, auxquels j'ai eu chaud, mais un peu froid pour le reste du corps. Nous sommes tous en bonne santé. La cuisinière de M. Mailliet est chez le boulanger, pour attendre du pain en sortant du four. Encore faudra-t-il peut-être avoir recours au procureur de la commune.....

FOUQUIER

P.-S. — Le procureur de la commune n'a pu nous faire introduire des matelats et couvertures, et cependant MM. Pardieu, Vinchon, Sarrazin et Diderot ont eu matelats, couvertures et autres choses.

Digitized by Google

II. — De la prison de la Congrégation de Laon, le douze octobre 1793, l'an deuxième de la République.

MA CHÈRE AMIE,

Ma santé est très bonne, ainsi que celle de tous nos compagnons de voyage, sauf M. Mailliet, qui a été fort incommodé, mais qu'au moyen des lavements purgatifs et l'émétique, va présentement mieux. Nos nouveaux compagnons d'infortune sont aussi présentement remis de leurs fatigues. Nous sommes associés à douze pour faire notre cuisine, et nous en serons certainement à meilleur marché que si nous nous faisions traiter par des étrangers. Ne prends aucune inquiétude sur notre sort; il est entre les mains de la Providence.....

FOUQUIER

III. — Au château de Nointel, près Clermont, le trente octobre, vieux style, 1793.

Je t'envoie, chère amie, une nouvelle pétition, que l'on a dit à tous nos Sanquintinois de faire, pour présenter au citoyen représentant à Saint-Quentin. Tu en feras l'usage que tu jugeras à propos. Tu y joindras, s'il le faut, un nouveau certificat des médecin et chirurgien, car les autres sont restés entre leurs mains. Je n'attends cependant aucun effet.

J'ai été à Soissons dix jours. Je n'ai vu Crespeaux qu'une seule fois en arrivant. J'ai vu deux fois sa femme et une fois Victoire, qui m'ont témoigné bien de l'amitié ; mais on ne pouvait parler que difficilement.

J'avais bien dormi à Laon, quoique couché sur la paille. A Soissons, couché dans un lit que Crespeaux m'avait envoyé, je n'ai pas dormi. J'ai été tourmenté cruellement de mon astme, et empêché vingt personnes, qui étaient dans ma chambre, de prendre du repos.

Je suis parti dans un état pitoyable. En arrivant à Compiègne dans quinze chariots, cent quinze que nous étions,

Digitized by Google

nous avons été reçus par la municipalité au château royal, où tout était éclairé. Le couvert était mis, et nos lits étaient préparés, sçavoir, un matelas pour chacun et une très grande converture pour deux. Nous étions gardés par des détachements de dragons, car nous n'étions pas en sûreté. Le peuple nous avait insultés en entrant, et a fait de même en sortant, quoique nous fussions escortés par des dragons, dont Valentin Graux et Orcelle faisaient partie.

Nous comptions aller à Clermont ou à Fitz-James, mais on nous a arrêtés à Nointel, où nous n'avons rien trouvé en arrivant ; mais le peuple du village nous a secourus. Si cela continue, nous pourrons bien être pour la vie, mais pour le coucher, je suis sur la paille. Si nous restons ici, la citoyenne Monfourny fera venir une de ses voitures avec ses matelats pour luy, ses beaux-fils et cousins. Tu pourras mettre les miens ou quelque chose pour moy, car me voilà encore réduit à la paille.....

FOUQUIER

IV. — Au château de Nointel, près Clermont, le six novembre, vieux style, 1793.

..... J'ai reçu les six cents livres et un fichu de soie. Cette réception était insérée dans une lettre que je t'avais écrite, mais tu ne saurais imaginer la gehenne où nous étions à Soissons, la dureté des gardiens, l'insouciance de notre état de la part des officiers municipaux, leur cruauté même à l'égard des malades.

Il en est tout autrement ici. Nos païsans municipaux nous accordent une promenade honnête. Nous avons une étendue plus grande que la Place (1), remplie de gazon et entourée d'une grande terrasse pour nous promener. De cette terrasse, dont le contour est aussy à hauteur d'appui, nous découvrons d'un côté, à perte de vue, une haute montagne couverte de bois; de l'autre côté, toute la campagne

(1) La Grande Place de Saint-Quentin. V. ci-dessus page 160.

Digitized by Google

remplie de villages. Excepté qu'il n'y a pas de rivière, c'est un pays charmant.

Nous avons deux fontaines dans le château. Lorsque ce bien appartenait à M. le duc de Bourbon, il y avait beaucoup de pièces d'eau ; mais tout est dévasté. La chapelle, qui était superbe, est dépouillée de tous ses ornements. Il y pleut, présentement. Les cercueils des anciens seigneurs ont été tirés de la terre. Nous les voyons. On les laisse à l'air à cause de leur infection. Les grillages de fer sont arrachés. Je couche, moi dizième, dans la salle du concert qui paraît, par les tristes débris qui en restent, avoir été de la plus grande magnificence.

Nous ne souhaiterions pas notre changement, quoiqu'il nous en coûte beaucoup pour notre nourriture. Le directoire du district de Clermont vient de rendre une ordonnance qui fixe notre nourriture, c'est-à-dire ce que nous mangerons ; que tout sera commun ; que ceux qui auront le moyen paieront pour les autres ; que la table sera commune. Nous nous opposons à cette délibération. Nous voulons bien nourrir les pauvres, même à notre table, mais à condition qu'ils mangeront comme nous et suivant nos facultés, mais que l'on ne nous forcera pas chaque jour à faire des repas pour régaler les pauvres : ce qui nous mettrait bientôt au bas. Nous exposons que nous n'avons pas besoin de plusieurs entrées ; que chacun doit vivre à sa mode. Nous ne savons pas ce que nos représentations obtiendront. Le greffier de notre municipalité, qui est celuy qui la conduit, est à la tête de ceux qui veulent la table commune, et qui aura sollicité l'ordre, parce qu'il est intéressé avec un cuisinier, qui est venu s'établir dans le château.

J'ai appris qu'il y avait encore eu à Saint-Quentin nombre d'arrestations : ce qui nous fait présumer à tous que nous n'obtiendrons pas notre liberté, malgré les promesses du représentant du peuple, qui ne fait que nous amuser, comme il avait fait à Laon, en écrivant qu'il examinerait notre affaire. Il faut tout mettre entre les

Digitized by Google

mains de la Providence. Il en sera ce qu'Elle voudra.....

..... Mon cousin Fouquier a acheté des sabots, comme plusieurs autres de notre bande. En voulant courir avec, il a gagné une entorse il y a quelques jours. Il se porte bien présentement, ainsi que le citoyen Reneufve et toute notre troupe, composée de cent quarante personnes, dans laquelle il n'y a aucun malade.....

FOUQUIER

V. — Du 17 novembre 1793, ancien style.

..... Tu m'exhortes, chère amie, à la patience : j'en aurai. Mais je t'en prie, ne fais pas de suppliques nouvelles, elles ne serviraient à rien. Les nouvelles arrestations qui se sont faites chez nous et dans toutes les autres villes, dénotent assez qu'on ne prend pas pour rendre. On nous dit aujourd'hui icy que plusieurs des détenus de Saint-Quentin avec d'autres, au nombre de cent trente, sont arrivés hier au château d'Argenlieu, à deux lieues et demie de Nointel. Les personnes de Château-Thierry qui sont avec nous, viennent de recevoir des nouvelles que l'on arrête continuellement chez eux. On n'a laissé qu'un seul notaire. Les représentants du peuple ne veulent pas vous refuser, parce qu'ils appréhendent le mécontentement. Ils vous donnent des espérances. Tantôt, un ne peut rien faire seul; un autre est obligé d'aller en voyage. Ils ne se rassemblent jamais. S'ils le font par hasard, d'autres affaires plus graves les occupent. Cependant, ils viennent de donner la liberté à Mme Lamiraut, sœur de M. Baudreuil, de Saint-Quentin, parce que sa municipalité l'a réclamée et qu'elle en a répondu.....

..... Comme je t'écris, la municipalité est dans ma chambre pour faire l'appel et nous faire payer la garde, à raison de trente-six livres par jour. Nous avons nommé des commissaires, qui vont travailler avec eux.....

FOUQUIER

Digitized by Google

VI. — Au château de Nointel, le 22 novembre 1793, vieux style, et le deux du mois frimaire.

..... Lorsque le citoyen Pardieu, qui avait eu une lettre de son cousin, m'a appris que le bataillon de Fouquier était passé par Saint-Quentin, en même temps que j'étais flatté du plaisir que vous auriez l'un et l'autre de vous voir, de vous rapporter mutuellement vos peines, je me représentais et figurais votre séparation, et je ne sçavais ce que j'aurais préféré, et si, pour l'un et pour l'autre, il n'aurait pas mieux valu que vous ne vous vissiez pas. Mais comme il paraît que vous en avez eu plus de contentement que de peines, je t'en fais compliment. Chère amie, qu'il aura été doux pour toi de le serrer dans tes bras, ce cher enfant! Vous avez pensé à moi et je suis content. Je me le représente dans notre maison avec toy, avec sa Madelon (1), qui aura aussi été joyeuse, avec sa Mouche (2), visitant tous ses petits effets. Je jouis d'un instant de plaisir; mais bientôt rendu à moy-mesme, la tristesse prend le dessus. Cependant dans la compagnie où l'on cherche à se dissiper, où nos jeunes gens jouent, folâtrent et badinent, je fais comme les autres. Nous avons des pères de famille qui sont aussy tristes que moy, qui s'associent aux jeux de cette jeunesse. Je les regarde, mais je ne peux faire comme eux.....

..... Le sieur Magnier, greffier de Guise, vient d'obtenir cejourd'hui sa liberté. Il était reclus avec un frère, qui reste avec nous.....

FOUQUIER

VII. — Au château de Nointel, le cinq décembre 1793, vieux style, quartidi de la seconde décade du mois frimaire de la République.

Je te remercie, chère amie, des vœux que tu as fait pour moy au sujet de ma fête, qui est passée le premier de

(1) Madeleine Lefèvre, servante des époux Fouquier.
(2) Mouche, la chienne du jeune Fouquier.

Digitized by Google

ce mois. Je ne doute aucunement de leur sincérité, et j'ay toujours espérance qu'ils seront exaucés. Et pour y coopérer autant que je le peux de ma part, je fais tout ce que je peux pour ne pas m'ennuyer, mais je crains de ne pas y parvenir. Les ris et les jeux de tous nos jeunes gens me déplaisent : je voudrais être seul, mais je ne le peux. On me force d'être toujours en compagnie. Si le soir on ne me trouve pas au chauffoir commun, Le Proux ou Pincepré viennent m'arracher de ma chambre, sous prétexte de m'apprendre des nouvelles et me reconduisent dans la compagnie. Le Proux n'a pas encore perdu toute sa gaieté et il me fait encore rire.....

..... Je n'ay pas eu d'inquiétude pour ma déclaration. Je t'ai cru capable et en état de la faire. Nous ne sommes pas assez fortunés pour être sujets à l'emprunt forcé, ce qui a été une cause que je n'y ai pas pensé et que je ne t'ai pas écrit pour ce, bien différent en cela de presque tous nos renfermés, qui ont été obligés d'écrire à leurs femmes de faire faire des procurations, de recevoir des lettres où on leur demandait des explications. Le Proux me faisait remarquer leurs embarras, se mocquait d'eux et finissait par dire : « Le citoyen Fouquier et moy y avons » mis bon ordre, en prenant des épouses en état de gou- » verner nos maisons..... »

FOUQUIER

VIII. — A Nointel, le 10 décembre 1793, ancien style, la seconde décade du mois frimaire.

..... L'octidie frimaire, sur les trois heures et demie de l'après-midy, du balcon de notre château, nous avons apperçu dans le lointain un grand convoi de voitures escortées par des dragons. On a prié nos gardiens de laisser aller quelques-uns de nous sur le bord du chemin, pour voir ce que c'était. Ils ont accompagné Louis Le Caisne et Louis Graux, qui ont vu quinze voitures de reclus et de bagages.

Les individus qui étaient dans la première étaient tous

Digitized by Google

en bonnet rouge : Flamant, La Plaignier, le curé de Saint-Jean, Lafitte et autres. Dans les autres étaient les sieurs Coulliette, Watier, Desjardins, Babet, Mauroy et autres, au nombre de quarante. Les autres reclus étaient de Guise, de La Fère et de Laon, et portaient en totalité à cent douze. Ils ont été coucher à Clermont, et le lendemain on les a conduits à Houdainville, château appartenant ci-devant à un conseiller au Parlement qui a émigré.

L'abbé Gobinet, Delanchy, Prissette le fils, un citoyen de Guise et trois des environs de Laon ont requis le directoire du district de Clermont de les faire transférer à Nointel : ce qui leur a été accordé; et ils sont arrivés en bonne santé, hier à midi et demie.

Aujourd'hui, à 9 heures du matin, sont encore arrivés d'Houdainville deux dames et un citoyen des environs de Château-Thierry. Voilà notre nombre augmenté de dix, tous en bonne santé, excepté un, qui a eu la fièvre quarte à Soissons, et qui, l'ayant ici, reste toujours couché. C'est le camarade de chambre de M. Mailliet.....

FOUQUIER

IX. — Le quintidi de la première décade du mois nivôse, le 25 décembre 1793, ancien style.

Chère Amie,

..... Je n'ai pas été jaloux de la sortie de M. Mégret, de Méricourt, ny de celle de Duplessis, de Fontaine. Nous ignorons comment ils ont pu l'obtenir. C'étaient deux des réclusions qui devaient moins l'espérer. Nos délivrances viendront lorsqu'elles pourront, peut-être après la guerre. Ne fais plus, chère amie, aucunes démarches. Ce sont des peines, des embarras inutiles que tu prendrais. Le parti est pris : on fait des motions aux Jacobins de Paris pour nous faire noyer.....

..... MM. Guillaume Lorphèvre et Graux l'aîné sont venus d'Argenlieu demeurer avec nous. Ils m'ont donné

Digitized by Google

des nouvelles de MM. Coquebert et de Longchamp, qui se portaient bien à leur départ. Tous nos reclus de Nointel jouissent présentement d'une bonne santé, excepté Reneufve, qui a toujours mal aux yeux.

Ménage ta santé, ma chère amie. Tu viens de passer une année à garder un malade, à avoir des inquiétudes pour la réquisition du mois de mars, pour celle du mois de septembre, ensuite mon arrestation. Les soins que tu as pris pour solliciter pour moy, l'inquiétude des dangers de ton fils, les dépenses que tout nous a occasionné, tout me fait croire que ce n'est pas sans de grands efforts pris sur ta santé, que tu aies pu parvenir à la passer.....

FOUQUIER

X. — A Nointel, le jour de la seconde décade du mois nivose, le 30 décembre 1793, ancien style.

..... Ton mary, chère amie, est présentement obligé de consoler plusieurs reclus. Les dernières questions qui ont été agitées aux Jacobins de Paris en désolent nombre, jusqu'à Le Proux, qui est venu d'une tristesse visible sur son extérieur. Il faut prendre sur soy, quoiqu'aussy triste que les autres, et dans une position plus fâcheuse puisque je suis infirme et qu'ils ne le sont pas. Nos jeunes gens ont pris leur parti. Ils savent à quoi s'en tenir. Ils dansent quelquefois le soir : ce qui nous sert d'amusement.....

FOUQUIER

XI. —A Nointel, le primidi de la 2e décade de nivose, le 31 décembre 1793, vieux style.

Encore une lettre, chère amie, dattée de l'année 1793, qui nous a eté si défavorable. La voilà presque passée. Que la suivante ne lui ressemble pas ! Qu'elle nous rassemble tous ensemble. Quelle joie pour moi de t'embrasser, de converser avec toy et de te voir toujours, d'avoir Fouquier

Digitized by Google

avec nous qui nous narrerait les peines et les souffrances qu'il aurait essuyées. Ce bonheur, je n'ose l'espérer. Toujours de nouvelles propositions, de nouvelles motions et de nouveaux décrets sur notre sort, décrets qui ne sont jamais en notre faveur. Mais je suis résigné à tout : qu'on te rende Fouquier, je mourrai content.

..... Tranquillise-toi, je n'ay présentement besoin de rien, ny en effets, ny en assignats. Je ne manque pas encore. Il nous coûte effectivement beaucoup. Je viens à l'instant de payer cinquante sols pour dix jours de garde. Après, ce sera pour le bois commun et mille autres dépenses communes qui ne finissent pas. Il faut se ménager sur ses propres affaires. Tout est d'une cherté considérable, mais nous ne manquons de rien. Les gens du village, qui gagnent sur nous en livrant les marchandises, se font encore payer de leurs commissions.

..... L'abbé Fournier, curé de Vic-sur-Aisne, est à Argenlieu. M. Crespeaux, son beau-père, luy a écrit qu'il fallait qu'il se mariât. Cette lettre a occasionné une affaire dans cette maison. Le curé, qui ne le veut pas, avait déchiré la lettre. Il a été enfermé dans sa chambre. Je ne sais le parti que son autre fils aura pris.

Nous avons un gentilhomme infirme, qui traînait la jambe par suite d'une paralysie, du côté de Laon, qui vient d'obtenir sa liberté du représentant du peuple Le Roux seul. Il laisse une sœur avec nous.....

FOUQUIER

XII. — Le 27 nivose, du chateau de Nointel, 16 janvier 1794.

..... Toujours des espérances que tu me donnes par tes deux dernières lettres, la première sans date. Puisque tu le veux, moy qui n'ai jamais eu de volonté, il faut que je plie pour la tienne. Cependant la société populaire de Macon vient encore d'en faire une contre nous à la Convention, qui a été renvoyée au Comité de Salut public. Mais je n'y penserai; je me bercerai d'espérance comme le

Digitized by Google

citoyen Malliet, qui conte sortir d'icy au dix pluviose, qui a mis toute la jeunesse de la réclusion en joye sur leur sortie future. Je ferai comme eux et tu ne trouveras plus de changement en moy. J'avais cependant été prophète jusqu'alors, en soutenant que l'on nous amusait. Que je ne le sois pas jusqu'à la fin !.....

FOUQUIER

P.-S. — On dit que l'on a été interroger les reclus des filles de la Croix, de Saint-Quentin.

XIII. — A Nointel, le sextidi de la 1re décade de pluviose, le 25 janvier 1794, vieux stile.

..... On nous resserre icy de plus en plus. Le district de Clermont vient de nous donner un nouveau portier, que nous serons encore obligés de payer, qui ne veut pas que nous communiquions avec personne, pas même avec celles du village qui apportent des vivres. C'est le maire qui a fait entrer le soir en cachette les citoyennes Mauduit et Graux.....

FOUQUIER

XIV. — A Nointel, le 27 pluviose de l'an deuxième, 15 février 1794.

..... Nous avons eu ici une dame de Château-Thierry qui est morte. Un vieillard de 78 ans qui couchait dans ma chambre, un jeune homme d'environ trente ans, une demoiselle à peu près de mesme âge, tous, de Château-Thierry, ont été élargis,

Vous n'ignorez pas la sortie d'Houdainville des citoyens Colliette, Desjardins et Vielle, de la place de Cepy, et de Bertin, de Nointel. Ces sorties mettent dans des impatiences terribles partie de nos reclus, qui comptent devoir sortir.....

FOUQUIER

P.-S. — Il n'y a présentement aucun malade dans la réclusion.....

Digitized by Google

XV. — A Nointel, le 30 pluviose, 18 février 1794.

..... Il y a un nommé Varlet Dabancourt, qui couchait dans notre chambre et qui avait un cautère comme moy, gendre de M. Devisme, de Laon, parent de M. Bidaut, de de Saint-Quentin, qui est parti hier. Le maître particulier des Eaux et Forêts de Laon, nommé Cadot, qui a été greffier de Nesle, voisin du cousin Labbé, est sorti aujourd'hui. Leleu, président du tribunal criminel du département de l'Aisne, cinq personnes de Rozoi sont aussi partis aujourd'hui. Cinq personnes de Marle attendent aussy leurs délivrances qui sont prononcées. Tous ces particuliers ont été réclamés par leurs municipalités. Le citoyen Cadot avait cependant trois enfants émigrés. Un autre, de Laon, qui est aussy sorti, en avait aussy un. Leleu avait son frère. Ils jouissent de la liberté. Nous, nous avons nos enfants au service; d'autres, leurs frères, et notre municipalité nous cloue dans la réclusion. Au surplus, c'est peut-être pour un bien; mais tu ne peux t'imaginer les impatiences que certains éprouvent.

Lorsque le jour d'hier, sur les trois heures après-midi, l'on a apperçu du balcon du château, à une demie lieue de distance, le carosse qui amenait les citoyennes Monfourny, Fournier, Reumont, Grébert, et qui arrivaient, amenaient à Coutte sa femme lors future, tous les reclus ont couru à la grille du château. Certains, pour pouvoir distinguer, croyant qu'on les venait chercher, sont montés en haut de cette grille, qui a plus de soixante pieds, à l'effet d'apercevoir et distinguer les personnes plutôt. Et lorsqu'ils ont reconnu ce qui en était, ils se sont retirés tristement, excepté le citoyen Monfourny qui avait reconnu ses chevaux. Le citoyen Bocquet ayant reconnu la citoyenne Reumont, l'a prise sous le bras et me l'a amenée. Je l'ay embrassée, en lui demandant des nouvelles de ta santé et de celle de Fouquier. Elle m'a dit que tu te portais bien, que son mary avait vu Fouquier depuis peu, qu'il allait de mieux en mieux; qu'elle ne t'avait pas avertie de son

Digitized by Google

départ, parce qu'elle ne comptait pas venir, et que sa sœur Fournier ne luy avait seulement pas donné le temps de s'apprêter.....

FOUQUIER

XVI. — A Nointel, le 9 ventose, 27 février 1794, vieux style.

..... Tous nos gens de Saint-Quentin sont encore dans l'attente et l'impatience. Damaris Fouquier vient d'écrire à son père d'engager les dames de rester encore à Nointel quelque temps, parce que sous peu de jours, elle leur donnerait des nouvelles satisfaisantes. Il n'en a pas fallu davantage pour ranimer l'espoir abbatu par la sortie des premiers, et de n'être pas sorti avec eux.

On ne trouve pas icy étrange que M^me^ Mallet ne puisse pas vivre avec son gendre. Quel homme en effet! Il s'est fait connaître par toutes sortes de côtés, et il a fini les deux derniers jours par se saoûler d'une si terrible manière, que l'avant dernier jour, les citoyens Maussion et Villelongue, de Château-Thierry, l'ont fait sortir de la danse et l'ont emporté dans sa chambre. Bref, il est parti sans faire ses adieux à nous tous de Saint-Quentin, qui étions mis en réclusion le même jour que luy, qui avions été à Laon, fait cuisine avec luy. En cela bien différent de Cambronne-Dartois et Margerin, et encore de Caulier, qui n'a pas passé un seul individu, soit de Saint-Quentin, de Marle, de Laon, de Château-Thierry, de Guise, sans les aller voir dans sa chambre, l'embrasser en pleurant et offrir ses services.

A mesure que l'on en relâchera, nos frais de garde et nos autres dépenses augmenteront.

J'ay appris toutes les nouvelles arrestations; j'en confère avec des gens sensés. Nous gémissons. Nous appréhendons que l'on ne nous fasse passer plus loing, pour les mettre en nôtre place. Si cela arrive, il faudra se résigner.....

FOUQUIER

Digitized by Google

XVII. — A Nointel, le douze ventose, deux mars 1794, ancien style.

..... Damaris a écrit au citoyen Reneufve que le scellé était levé. Elle a oublié de marquer si l'on avait fait une inventaire et prisée. Chez Bizeau, on l'a levé, et on a remis à un autre jour pour faire cette opération.

Il survient toujours à la Convention des nouveaux décrets sur les reclus. Tu en as encore plutôt que nous la connaissance. Je ne peux par conséquent t'apprendre rien de nouveau sur ce.....

FOUQUIER

P.-S. — Si tu vois le citoyen Cambronne, tu lui diras que le citoyen Bussi fils, avec lequel il est parti de Nointel, est en réclusion à Laon.

XVIII. — A Nointel, le 20 ventôse, deuxième année, le dix mars 1794, vieux style.

..... J'ignore la raison pourquoi l'on a estimé ce qu'il y avait dans nôtre maison. On n'a pas fait d'estimation chez mon cousin Fouquier. Il n'y a, à ce que je crois, que chez le citoyen Reneufve et chez moy que cela a été fait, du moins à ce que je sache. L'exception ne me paraît pas favorable.

Il paraît un nouveau décret qui rend les comités révolutionnaires juges pour ainsy dire de nôtre sort, puisque ce ne sera que sur les réponses et les apostilles qu'ils mettront aux séries des questions qui leur seront envoyées par la Convention, que l'on jugera les détenus, selon la conduite qu'ils auront tenue depuis 1789. Il faudra que tu engages le citoyen Namuroy, notaire, à te guider, s'il faut faire quelque chose. Suivant le journal, ce sont ces comités révolutionnaires qui doivent envoyer leurs travaux à celui du Salut public, huitaine après la réception du décret. Plusieurs ici prétendent qu'il faut donner des mémoires au

Digitized by Google

comité révolutionnaire de sa ville et exposer sa conduite depuis 1789. D'autres soutiennent le contraire, en se renfermant dans le décret, et que le comité ne les lirait pas. C'est la raison pour laquelle je te prie de consulter Namuroy.

Ma conduite a été simple. J'ay payé une contribution patriotique dans la plus exacte vérité, et plus forte, à proportion, qu'aucun des citoyens de Saint-Quentin. J'ay exercé ma charge, qui me prenait tout mon temps, avec probité, exactitude et sans aucun retardement dans les affaires, soit pour les pauvres, soit pour les riches. J'ay été humain et compatissant pour les prisonniers et tous les détenus. J'ay fourni un homme armé et équipé à mes dépens dans le mois de mars dernier. Mon fils unique a été piocher à Valenciennes dans le mois de may, au camp de Famar, et il a été, dans la réquisition du mois de septembre, armé aussy à mes dépens. S'il fallait présenter un mémoire au comité de Saint-Quentin, tu pourrais le faire faire par Fouquier sur ces fondements et sur ce que vous pourriez ajouter, et le faire transcrire par une autre main. Ne pas oublier que depuis l'établissement de la République jusqu'à mon arrestation, j'ay été six mois dans mon lit, en péril de mort.

Ton amy et mary

FOUQUIER

XIX. — A Nointel, le 27 ventôse deuxième année républicaine, 17 mars 94, vieux stile.

..... Tu ne me connais pas encore, ni ton fils, si tu as pensé, ainsi que luy, que j'écrirais, copierais et signerais l'écrit que tu m'as envoyé par un exprès. Je n'y vois aucun des moyens que j'avais cru pouvoir employer. On en a substitué d'autres, qui ne me conviennent nullement, et une fois pour toutes, je les rejette.

Suivant la loy, le comité de surveillance doit envoyer dans la huitaine de la réception d'icelle, au comité du Salut

Digitized by Google

public, la notte de tous les détenus et de leur conduite. C'est donc de ce comité de surveillance de Saint-Quentin, que mon sort dépend. Ce ne sont pas des mémoires que j'enverrai au comité de Salut public et à Le Roux (1), qui feront quelque chose et m'obtiendront la liberté, si le comité de Saint-Quentin m'a donné de mauvaises nottes. Tout dépend de luy. C'est luy qui doit exposer ma conduite depuis 1789, et non pas moy, qui ne sera pas cru. C'est lui seul que l'on peut instruire. S'il est décidé que je dois rester, et que ce comité, aussy méchant que mes dénonciateurs, veut la perte d'un concitoyen, tous mes efforts n'empêcheront pas le mauvais vouloir de ceux qui le composent.

La loy voulait que l'on ne pût arrêter un citoyen que sur la dénonciation de sept autres. Eh bien, on m'a arrêté sur les dénonciations :

De Boursier, dont j'avais destitué la femme de la tutelle de sa fille, parce que je n'ay pas voulu qu'il touchât les remboursements qui luy étaient faits, qu'elle aurait perdus, puisqu'il a fait banqueroute et que j'ay assisté à son scellé;

De Dupont qui, sur mes conclusions, a perdu 6.000 livres qu'il réclamait contre Hocquet, de Germaine, et que j'ay fait adjuger à la Nation;

De Didiot, dont j'ai fait condamner le frère à un bannissement perpétuel, pour avoir été l'instigateur et le moteur de l'insurrection et des vols chez M. Darticle (2);

De Vinchon, qui avait pris le portefeuille de Beza, en sortant d'un cabaret, lequel m'en avait porté plainte, que j'ay renvoyée à la police correctionnelle: ce qui lui a fait si peur que le portefeuille a été jetté dans le cellier de Beza;

De Boilvin, chez qui j'ay apposé le scellé après sa banqueroute, sa fuite et enlèvement de ses effets;

Et des deux Sarrazin, que je n'avais vus ni connus, et qui, à Laon, nous ont dit qu'on les avait envoyé chercher,

(1) Représentant du peuple en mission dans l'Aisne.

(2) Le chanoine Dartigue, de Saint-Quentin, dont la maison fut pillée et saccagée au cours d'une émeute en mai 1790.

Digitized by Google

fait boire et signer une liste sans savoir ceux contre lesquels ils signaient. Si j'ai été arrêté sur la dénonciation d'ennemis particuliers, si depuis ce temps je suis détenu, il peut bien encore se rencontrer quelques individus de même trempe, pour m'y faire rester.

Comme on n'a pas vérifié les causes de ma détention, et que c'était pour avoir fait mon devoir que j'avais été dénoncé, que l'on n'a pas fait droit sur mes pétitions, si j'en ay de défavorables du comité de surveillance, il en sera de même. J'enverrais mille pétitions où je ferais voir que je serais persécuté injustement, on n'y aurait pas d'égards, si même on les lisait. Les mémoires à Le Roux et à Paris sont donc inutiles.....

..... Ton exprès est arrivé à neuf heures du soir. On l'a gardé au corps se garde. On n'a pas voulu m'ouvrir la grille pour le voir ; Reneufve, qui a sa chambre hors la grille et près du corps de garde, n'a pu le faire entrer dans sa chambre. On a pris sa lettre; on l'a portée au village pour la faire lire au maire. On me l'a donnée à dix heures. Présentement que je t'écris, je ne l'ai pas encore vu. Je le ferai partir aussitôt que ma lettre sera visée. Hier, à dix heures du soir, je lui ai fait porter à souper, de la cuisine; j'ignore où il aura pu coucher à cette heure.....

FOUQUIER

XX. — A Nointel, le six germinal ou le 26 mars 1794, vieux stile.

..... Je t'envoie les deux mémoires que j'ay signés. Je n'ay pas pu les mieux écrire. S'il avait fallu les mieux peindre, tu aurais pu les faire transcrire à Saint-Quentin et me les envoyer à signer. Je l'ay fait uniquement pour ne pas vous désobliger tous deux.....

FOUQUIER

Digitized by Google

XXI. — A Nointel, le 19 germinal ou le 8 avril 1794, ancien stile.

..... Mad. Blondel est venue à Nointel. Elle a emmené son fils aîné, dont elle avait sollicité le relâchement. Elle a laissé en réclusion son cadet, qu'elle n'a pas daigné venir voir au château. Il l'a vue de loin monter dans la voiture. Sa conduite est indigne. Toute la réclusion méprise une pareille femme.....

FOUQUIER

XXII. — A Nointel, le huit floréal, 27 avril 1794.

Je reçois dans l'instant, chère amie, ta lettre du six floréal et j'y réponds sur le champ. J'ay aussy reçu dans son temps vôtre commune lettre du vingt-quatre germinal par laquelle vous me reprochiez mon style laconique. Que veux-tu que je te mandes de Nointel? Ce ne peut être que la même chose : des impatiences de tous nos reclus, qui disent que l'on se mocque d'eux, que l'on leur donne des espérances qu'ils ne voient pas s'effectuer; qui, lorsqu'à force de patience, ils croyent être à la fin de leurs prisons, reçoivent encore des remises. Voilà tout ce que je pourrais mander. Les jours sont longs. Beaucoup plus d'ennuis que par le passé.

Fouquier, un bénédictin nommé dom Chéron et moy, avons été les seuls qui, de toute la réclusion, avons fait le carême....

..... On a interdit, le jour de Pasques, l'entrée dans le château de Nointel, de toutes sortes de viandes, de sorte que, depuis ce temps, tout le monde est obligé de faire maigre, et on ne pourra avoir de gras, si les choses ne changent pas. Nous mangeons des haricots, des œufs à l'oseille et force asperges.....

..... Il y a effectivement des reclus de Saint-Quentin qui écrivent souvent à leurs familles. Ils ne se contentent pas de la poste; ils envoyent encore des personnes exprès. Il y

Digitized by Google

en a encore un de parti aujourd'hui; mais c'est pour avoir des nouvelles de leur sortie. Ce sont des marques de leur impatience.

Nous avons aussy ceux de Guise, qui sont désolés, ne voyant pas de jour pour un prompt élargissement.....

FOUQUIER

XXIII. — A Nointel, le 17 floréal, 6 mai 1794.

..... Tu me demandes par une de tes lettres, avec qui j'habite, qu'est-ce que je fais ?

Nous sommes six dans une chambre, autrement sallon, qui autrefois était superbe, sçavoir : un curé du côté de Vervins, non sermenté, âgé de plus de quatre-vingts ans, père Paschal, un bénédictin âgé de 73 ans, qui n'a voulu faire serment, un gentilhomme des environs de Château-Thierry, qui n'est pas à son aise, et Pincepré l'aîné, qui est mon voisin.

Je me lève, je prie Dieu, je panse mon cauthère, je mange un bon morceau de pain. De suite je me rends à la salle commune, ou à la porte de la cour aussy commune, où tout le monde s'informe si j'ay bien dormi et comment je me porte. Dans la journée, je me promène avec tout le monde, sans distinction, attendu que chez nous il n'y a pas de différences. Je dîne avec les citoyens Margerin, Desains, Fouquier et ce bénédictin. Le soir, je soupe seul à sept heures, parce que l'on sert à neuf heures, quelquefois et demie; à dix heures toute nôtre chambrée est couchée. Le lendemain, je recommence.

Depuis que l'on a reçu la nouvelle du départ de Roux, la réclusion est triste. On ne s'entretient que d'affaires sinistres. Il faut avoir de la peine, pour consoler les affligés, ceux qui, croyant sortir incessamment, se trouvent présentement bien reculés. Tu ne pourrais pas croire l'effet que cette nouvelle avait fait : il fallait être présent. Je ne souhaiterais pas qu'elle se renouvelle souvent.....

Digitized by Google

..... Nous sçavions la nouvelle des morts de Vinchon et de l'évêque de l'Aisne (1), mais nous ignorions les maladies qui ont occasionné leurs décès...

FOUQUIER

XXIV. — A Nointel, ce 28 floréal, 17 mai 1794.

..... Tu es surprise que je t'aye renvoyé des serviettes qui étaient blanches et qui n'étaient pas mauvaises. Tu as apparemment oublié que je n'ay qu'une très petite malle, qui est toujours pleine jusqu'à la gorge; que lorsque j'ay besoin de la moindre chose, je suis obligé souvent de la vuider; que je n'ay pas de place pour y poser rien, dans une chambre où nous avons été jusqu'à onze, où nous ne sommes actuellement que six, mais où on parle de nous augmenter. Cette chambre, qui était autrefois le sallon de compagnie, ne ferme pas à clef. On ne veut pas permettre d'y mettre une serrure; elle est par conséquent libre à toute la réclusion. Je ne peux donc avoir que le stricte nécessaire.

..... La citoyenne Huet continue toujours d'être malade. Elle déraisonne toujours. On croit, dans la réclusion, qu'elle n'en reviendra pas. On l'a mise ces jours derniers dans les bains. Le médecin de Clermont est venu dans le commencement de sa maladie. Ensuite, étant trop occupé, il a cessé. On a été obligé d'avoir recours à un médecin qui est éloigné de trois lieues, qui avait tiré d'affaire le citoyen Mauduit, qui avait été aussi bien malade ; mais il lui faut payer dix écus par visite : juge quelle dépense.

Renard n'a pas eu besoin de ce secours. Deux dames de la réclusion, Mesdames Maussion et De Villelongue, l'ont traité et médeciné, et luy ont rendu la santé aussi bonne qu'auparavant. Sa femme et son fils, qui sont arrivés

(1) L'évêque constitutionnel Marolles, ancien curé de Saint-Jean de Saint-Quentin.

Digitized by Google

aujourd'hui avec Mademoiselle François de chez Madame Raison, l'ont trouvé bien portant.

Le fils aîné du citoyen Margerin est avec nous depuis quelques jours. Nous avons vu aussy avant hier le frère de Babet et neveu de Louison Bernier.

Nos reclus commencent à reparler des commissions populaires pour les faire sortir. Certains reprennent des espérances. Moy, je m'attends à la Providence et je prends patience.....

FOUQUIER

XXV. — A Nointel, le sextidi prairial, 25 mai 1794.

Je profite, chère amie, de l'occasion du citoyen Graux et de la citoyenne Apoix, qui partent demain de Nointel pour Saint-Quentin, pour te dire qu'il n'y a aucun changement dans ma situation, ny dans celle de nos reclus.

..... Outre Mesdames Renard, Reneufve, Delanchy, les citoyennes Delanchy, François Apoix et les citoyens Margerin et Graux, il est encore arrivé la citoyenne Mauduit, le citoyen Guillaume Priet fils et Guillaume, de Chauny, de sorte qu'il paraîtrait qu'on se fût donné le mot. Nous serons longtemps sans voir personne. Tous ont été reçus sans difficulté, bien différent d'Argenlieu et d'Houdainville, où on ne parle pas aux reclus. Mais c'est pour ainsy dire le seul agrément, avec le bon air, que nous avons.

Madame Delanchy est obligée de monter quatre-vingt-quatorze marches pour aller coucher. Encore est-elle obligée d'attendre qu'une bande de neuf personnes aient soupé et débarrassé la table. Elle avait un compte particulier à faire avec son mary : elle a été obligée d'emprunter notre chambre.

Mademoiselle Huet va beaucoup mieux, et si on suivait ce que le médecin de Cresonsac a ordonné, certainement elle en sortirait. C'est luy qui l'a mise dans l'état de bien être où elle est, se levant et mangeant avec précaution.

Digitized by Google

La citoyenne Renard est allée à Paris, parce que le district de Vaugirard a saisi le bien de son mary. Elle reviendra ces jours-ci à Nointel reprendre son fils, et s'en retourner à Saint-Quentin.....

FOUQUIER

XXVI. — De Nointel, le 8 prairial, 27 mai 1794.

..... Nôtre citoyenne, qui allait beaucoup mieux, menace encore depuis hier. On avait interrompu les bains que le médecin avait ordonnés et on n'avait pas voulu luy mettre les sangsues. Présentement on recommence les uns et on doit, à ce que l'on dit, luy appliquer les autres. Qu'il en soit encore temps et que le tout fasse effet. La réclusion en sera bien aise, parce qu'elle est fort aimée et plainte de l'abandon que sa famille fait d'elle.

La citoyenne Renard est revenue de Paris, avec satisfaction. Tout le monde lui a fait compliment.

On ne sait aucune nouvelle sur nôtre situation future, soit pour nôtre sortie et libération, soit pour tout autre sort.....

FOUQUIER

XXVII. — A Nointel, le douze prairial, 31 mai, 1794.

..... Le jour que les citoyennes Delanchy, Reneufve et Fouquier nous ont quittés, on a évacué la maison de réclusion de Clermont, pour mettre à leur place des malades. On a réparti les reclus dans les maisons d'Houdainville, d'Argenlieu et de Nointel. Nous en avons reçu, pour nôtre part, à huit heures du soir, trente-trois. Ce sont toutes personnes âgées, presque toutes de Laon et de Soissons. Au moyen de cette incorporation, nous n'avons plus de salle commune, y ayant huit particuliers qui y couchent. Nous avions devant nôtre chambre une pièce qui était la salle à manger de M. de Nointel. Elle est aussy présentement occupée, de sorte qu'étant obligés de la

Digitized by Google

passer, nous sommes bien gênés. Ceux qui sont dans le haut, sont présentement mieux que nous. Le citoyen Delanchy, qui était dans une espèce de grenier, est présentement descendu dans un souterrein où il est beaucoup mieux.

Dans le nombre des nouveaux venus, j'ai des confrères astmatiques et à cauthère. Nous pourrons nous consoler ensemble lorsque nous souffrirons. Il y en a deux qui m'ont assuré qu'Honoré (1), de Soissons, était marié. Si cela était, tu aurais pu le sçavoir. Je n'ay rien sçu autre chose.....

FOUQUIER.

XXVIII. — Saint-Quentin, 22 prairial, seconde année républicaine, 10 juin 1794, cinq heures du soir (2).

Au citoyen Fouquier l'aîné, au château de Nointel, près Clermont, dans le ci-devant Beauvoisis, à Nointel.

..... Je suis étonnée que tu ne me dises rien de celle (3) dont j'avais chargé le citoyen Bédu, avec un petit paquet de boules de cire pour ton cauthère, le jour qu'il est parti pour aller chercher le citoyen Monfourny, duquel il croyait tenir en poche la liberté, et dont malheureusement pour luy il a été trompé, ainsi que sa chère épouse, qui a été la duppe d'un espèce d'aventurier, lequel en aurait duppé beaucoup d'autres, si la municipalité n'avait arrêté le zèle de cet homme, en apparence bienfaisant, en s'assurant de sa personne. Il est dans nos prisons depuis nombre de jours, et jeudi, il doit être interrogé et les témoins entendus.

La chère commère Louise qui, toujours officieuse, lui avait procuré un habit bourgeois pour paraître, à ce qu'il

(1) Honoré Crespeaux, frère ou neveu de M^me^ Fouquier.
(2) Les lettres antérieures de M^me^ Fouquier manquent.
(3) C'est-à-dire « de la lettre ».

Digitized by Google

disait, décemment, est assignée à comparaître jeudi devant le juge de paix au tribunal de police correctionnelle. Elle n'en est pas plus contente, quoyque cependant elle n'ait rien à craindre. Si je l'avais crue, je me serais livrée, comme bien d'autres, aux supercheries de ce charlatan. La connaissance particulière qu'elle en avait, à cause de la citoyenne Monfourny, me donnait la première place dans les bons offices qu'il voulait rendre ; mais je ne me suis pas laissée surprendre. Le récit qu'elle me faisait de la conduite de cet homme, relativement à la prétendue liberté de Monfourny, et le refus qu'il faisait de montrer l'ordre qu'il disait être le porteur, enfin, les détours que j'ay cru appercevoir, m'ont donné de la méfiance. J'ay dit à Louison que je ne réclamerais ses bons offices que quand le citoyen Monfourny serait de retour ; que je ne voulais pas risquer de me défaire de certaines pièces qu'il aurait fallu lui donner et qui pourront me servir dans une occasion plus favorable et plus certaine. La suite a prouvé que j'ay bien fait, et que j'ay mieux réfléchi que tout le monde. Je m'en applaudis aujourd'hui et je ris de la crédulité des autres. J'aurais cru que tu m'aurais fait part de ce qui s'est passé à Nointel et à Clermont à ce sujet. On n'en dit presque rien ici. Tout ce qu'il y a de plus certain, c'est que la voiture et les chevaux sont revenus sans celuy qu'on devait ramener à Saint-Quentin.

J'ay appris dans le temps par la cousine Delanchy, à qui le mari l'avait mandé, le renfort de trente-trois personnes dans vôtre maison. Il lui mandait aussy que, par l'événement, il se trouvait mieux qu'il n'était. Et toy, cher ami, tu me mandes le contraire pour toy : j'en suis on ne peut plus fâchée.....

Puisqu'il se trouve des personnes de Soissons qui t'ont déjà fait l'aveu du mariage d'Honoré, fais en sorte de sçavoir d'eux quelle sorte de femme il a épousé et ce qu'il fait actuellement. Je n'en puis rien sçavoir, ayant perdu toute relation avec son père. Il m'avait écrit pour me proposer de revenir sur le testament en question, et par la

Digitized by Google

même lettre il me mandait que son fils aîné était actuellement à Paris, occupant une place qui lui vaut mil écus, mais il ne me parle point de son cadet. Par ma réponse, je le priais de me donner l'adresse de son fils aîné, dans le dessein de m'en servir à l'occasion pour toy, cher ami. Je suis encore à l'apprendre et à recevoir de ses nouvelles... Il faut se faire à tout dans ce moment, et tout attendre du temps et du hazard, ou pour mieux parler en bonne chrétienne, de la Providence.....

FEMME CRESPEAUX-FOUQUIER

XXIX. — A Nointel, le 26 prairial, 14 juin, 1794.

La lettre que je t'ay écrite, chère amie, et dont la citoyenne Renard a été la porteuse, n'a pas été antidattée. Cette citoyenne devait partir le lendemain. Le défaut de commodité, parce que l'on luy a manqué de parole et de retenir des places à Paris, à la diligence, ont été cause qu'elle a tardé si longtemps à se rendre à Saint-Quentin. Je t'instruisais de ce fait par une lettre postérieure, que j'avais donnée au citoyen Monfourny, lorsque l'on pensait ici qu'il avait sa délivrance. Je vois par ta lettre, que tu ne l'as pas reçue. Cependant il vient encore de m'assurer l'avoir mise dans le paquet qu'il avait envoyé à sa femme, qui ne luy a encore écrit aucune lettre, depuis le tour que l'on lui a joué.

Dans cette lettre, je t'accusais la réception des boules de cire. Je remercie la commère Louison des bonnes intentions qu'elle avait pour moy. Lorsque la voiture de Monfourny est arrivée pour le venir chercher avec Coutte et sa femme, chacun s'empressa à leur faire compliment. De suitte, je fis ma dépêche. Lorsque je l'allai porter, le prieur d'Homblières, avec qui il demeure, me tira à l'écart pour me dire que le même particulier qui faisait obtenir la liberté à Monfourny me ferait obtenir la mienne, la sienne et celle de Prissette. Je n'ay pas conservé cet espoir,

Digitized by Google

parce que en même temps, Coutte me dit qu'il ne contait pas sur la sienne ; que le domestique de Monfourny n'avait pas apporté l'ordre avec luy, mais des lettres de ce particulier prétendant serviable, si mal écrites, si mal dirigées, conçues en si mauvais termes et si mal ortographiées, qu'il était impossible d'avoir la moindre confiance en un pareil personnage. Le lendemain, n'étant pas arrivé luy-même, comme le domestique l'avait annoncé et ainsy qu'il le mandait dans ses lettres, Coutte voulait que l'on renvoyât la voiture, mais Monfourny et le prieur d'Homblières conservant de l'espoir, renvoyèrent le domestique et gardèrent la voiture et les chevaux, qu'on revint chercher lors de la découverte de la friponnerie.

Le citoyen Delanchy a écrit à sa femme qu'il était mieux. Effectivement, il ne monte plus au dernier étage, mais il descend dans les souterreins. Il est dans une chambre avec deux ivrognes et deux autres personnes honnêtes, où ils n'ont du jour que par une fenêtre grillée. Un prêtre de Soissons, qui y a couché deux nuits, en est sorti à cause de la mauvaise odeur de ces ivrognes et des souris qui y courent par bandes.

Quant à moy, j'ay deux personnes de plus, l'un, un sacristain de l'église cathédrale de Soissons, et l'autre un charon du voisinage. Nous ouvrons nos fenêtres, qui sont grandes et spatieuses, pour nous donner de l'air, qui est nécessaire dans une chambre occupée par huit particuliers.

J'ay toujours bien cru que tu ne serais pas la dupe du particulier en question.....

Les personnes de Soissons qui sont avec nous et qui sont en réclusion depuis seize mois, ne peuvent me rien dire de plus que ce que je t'ay mandé sur le compte d'Honoré. Je les prierai de s'en inquiéter.....

FOUQUIER

P.-S. — Tu as sûrement sçu la mort de M^elle^ Huet, trois jours après que sa sœur de Chilly, de Noyon, était partie de Nointel.

Digitized by Google

XXX. — Saint-Quentin, 27 prairial, seconde année républicaine (15 juin 1794), neuf heures du soir.

..... Pour nouvelles de ville, je ne puis que t'en donner de tristes. La mort moissonne ici impitoyablement. Elle vient de nous enlever ce matin la sœur du citoyen Coquebert, fille estimable et qui me laisse des regrets. La femme Carpentier m'a dit hier avoir reçu l'extrait mortuaire de leur fils, lequel ayant beaucoup souffert pendant sa captivité dans la Vendée, en est mort de langueur il y a peu de temps. Nous venons de perdre encore la petite femme Doublet, qui était fille de Cailleau le portefaix. Elle est morte au bout de trois jours de couche, laissant deux garçons bien vivants. Elle est la quatrième qui est péry par la même cause depuis huit jours. Nos jeunes maris, dont les femmes annoncent une délivrance prochaine, tremblent pour leurs épouses, dans la crainte d'un pareil sort.

Nous avons appris la mort de vôtre recluse Huet. Ceux qui la connaissaient la regrettent pour ses aimables qualités, mais ils s'en consolent en pensant qu'elle est affranchie de toutes les disgraces qu'elle aurait eu à essuier avec une tête désorganisée, surtout dans la captivité, et n'ayant que des étrangers pour la secourir.

Le citoyen Levasseur est arrivé dans le temps, avec une espèce d'absorbement et de stupidité qu'il conserve encore. On lui administre des remèdes pour le faire sortir de cet état malheureux et inquiétant, mais entre nous, je crains que l'on ne réussisse pas. Je vais le voir quelquefois la semaine. J'avais engagé sa femme à lui faire prendre les bains et les eaux de Lesdins, ainsi que Bocquillion en a pris dans le temps et qui lui ont bien fait, mais sa femme a rejetté ce conseil. S'il m'appartenait, je suis sûre que je le guérirais avec les remèdes.

Etes-vous mieux à Nointel que nous le sommes à Saint-Quentin pour les douceurs de la vie ? Ce n'est qu'à force d'industrie, que l'on peut se procurer du beurre et des œufs. Les légumes sont d'un prix fou. Cependant, nous allons en avoir le plus grand besoin, puisque d'hier, nous

Digitized by Google

avons cessé d'avoir de la viande. Le nouveau maximum empêche nos bouchers d'acheter. Ils s'y refusent tous. Peut-être la municipalité prendra-t-elle de nouveaux arrangements pour nous en procurer. Il faut avoir patience, mais en attendant, nous faisons une bonne et belle pénitence. J'ay encore des arricots de Nointel que la citoyenne Reneufve m'a rendus dans l'hiver. Nous allons les consommer en attendant les nouveaux.

Il faut espérer que, par ma première, je te manderai des choses plus agréables et plus satisfaisantes. Je le souhaite aussi ardemment, que j'ay de plaisir à me dire, sans altération et pour la vie, ta bonne amie

CRESPEAUX-FOUQUIER

XXXI. — Saint-Quentin, 6 messidor, seconde année républicaine (24 juin 1794).

..... Je fais actuellement réparer mon jardin, qui était dans un délabrement affreux par suite du treillage que les ouragans avaient renversé il y a trois mois. Depuis ce temps, je n'ay pu avoir de jardinier. Le mien a quitté Saint-Quentin pour se louer chez le citoyen Serrurier, qui l'occuppe, lui et toute sa famille, à son jardin d'Arly. Les autres ouvriers sont en réquisition pour les travaux de la République. Je me sers de deux volontaires, qui font partie de six que j'ay en cantonnement chez moi depuis huit jours. Ce sont des jardiniers de Paris, qui m'ont offert leurs services. Je les ai acceptés bien volontiers ; j'en suis contente. Ce sont de braves républicains. Leur bataillon, qui a beaucoup souffert dernièrement, est venu à Saint-Quentin pour se compléter et habiller. Je ne serais pas fâchée qu'ils y restassent quelques mois. Ils se rendent utiles chez moi, et me paraissent d'honnêtes gens.

..... Nous n'avons ici rien de nouveau depuis que je t'ai écrit. On y est tranquille et dans la plus grande ignorance de nos nouvelles du dehors. Nous sommes comme

Digitized by Google

ceux qui jadis étaient près de l'église et loin de Dieu. Nous sommes près de la guerre et nous en sçavons moins que ceux qui sont dans l'intérieur.

Adieu, cher bon ami. Aime toujours ta chère femme,

CRESPEAUX-FOUQUIER

XXXII. — A Nointel, le nonidi messidor, deuxième année républicaine (27 juin 1794).

..... La citoyenne Bizeau est incertaine du jour et comment elle partira. Avec la lettre, les bas et boulles qu'elle m'a rendus de ta part, elle m'a aussy remis une lettre de mon frère, qui me dit de prendre un certificat de médecin et chirurgien de nôtre maison pour constater mes infirmités; d'en envoyer un au citoyen Le Roux, un au département, un autre au district, un autre au comité; offrir de donner caution ; d'en envoyer un à Tinville (1), avec un bout de pétition ; que je m'occupe de cela et que je demande seulement mon élargissement provisoire. Il ne t'a sûrement pas parlé de cette lettre, puisque tu ne me l'écris pas ; mais je te prie de le faire remercier, de luy dire que je suis sensible à son souvenir et aux conseils qu'il me donne.

Nous avons encore reçu avant hier six nouveaux reclus, qui ont été transférés d'Houdainville, et nous allons encore en recevoir soixante de Chantilly. On a visité nôtre maison de réclusion et toutes les autres, pour disperser ceux de Chantilly, dont on prend le château pour faire un hôpital. Ce surcroit nous gênera extrêmement, et peut-être pour la nourriture. Nos gens, qui nous nourrissent, commencent a dire qu'ils ne peuvent plus trouver de farines.

FOUQUIER

(1) Fouquier-Tinville était cousin de M. Fouquier-Crespeaux.

Digitized by Google

XXXIII. — A Nointel, le douze messidor, deuxième année républicaine (30 juin 1794).

La citoyenne Bizeau, chère amie, partant demain pour Saint-Quentin, je profite de son occasion pour te marquer que ma santé continue à être très bonne, et j'espère qu'elle ira toujours bien, si le temps qu'il fait icy subsiste longtemps. La moisson s'avancera, et nous en avons bien besoin, car hier nous étions menacés de manquer de pain, ceux qui nous en fournissaient n'ayant plus ni bled, ni farine.

Mais aujourd'hui on nous assure que le Directoire leur avait donné un ordre pour s'en faire fournir.

Dans ta lettre du six, tu me dis que tu m'enverras du vin : je n'en ay pas besoin ; et, outre cela, il me serait impossible de le conserver dans une chambre à huit lits ; les coffres, les chaises et les tables, on ne peut avoir place pour autre chose. Si étant au rez de chaussée, nous sommes aussy resserrés, les autres le seront encore plus et il n'y aura aucunes places vacantes à l'arrivée des soixante personnes de Chantilly. On vient de faire sortir une blanchisseuse, qui était dans la maison, pour avoir son appartement. On fait aussy évacuer le garde général de la Nation, et si on ne peut pas trouver assez de places, on en mettra dans l'écurie.

Blondel le jeune a encore fait afficher de nouveau son mariage, à Nointel, avec la citoyenne Julie Prévost, demeurant rue Lilloise à Saint-Quentin. Nous ignorons dans quel temps on luy amènera sa future.

S'il n'y a rien de nouveau à Saint-Quentin, comme tu le marques par ta dernière lettre, à plus forte raison n'aurons nous des nouvelles. Tous nos jours se ressemblent. Ceux qui nous viennent voir peuvent en rendre compte. S'ils voulaient dire la vérité, ils diraient qu'ils se sont ennuyés comme nous, ne pouvant leur procurer aucun divertissement.....

FOUQUIER

Digitized by Google

XXXIV. — A Nointel, ce 16 messidor, deuxième année républicaine (4 juillet 1794).

..... Si il vient à Nointel quelques officiers de santé, je feray en sorte d'obtenir ce certificat, uniquement parce que cela parait te faire plaisir, car je n'ay aucune confiance. Ce provisoire fera plus de mal que de bien. L'exemple qu'il cite, ne peut être assimilé.

FOUQUIER

XXXV. — A Nointel, le 19 messidor, deuxième année républicaine (7 juillet 1794).

CHÈRE AMIE,

..... Nous sommes toujours en attente pour recevoir ceux de Chantilly. Il y en a qui prétendent qu'ils ne viendront plus et qu'ils resteront où ils sont, parce que l'on ne prendra plus leur maison. D'autres soutiennent le contraire. Nous ne serons surs que le vingt sept du mois.

Nous attendons aussy la noce du citoyen Blondel, qui a fait placer hier un trumeau dans sa chambre, pour que sa future ait une glace pour s'habiller.

..... Tout augmente icy. Les cerises valent dix sols; les groseilles six sols. Si on en veut manger, il faut passer par là, puisque nous ne pouvons pas sortir. Heureusement que nos fournisseurs pour le pain ont trouvé du bled, et que probablement nous n'aurons plus la crainte d'en manquer.

Une dame de Soissons, qui a été un jour icy avec deux oncles reclus, a dit qu'on ne leur donnait qu'une livre de pain par jour; et dans les auberges de la route de cette ville chez nous, ni de Château-Thierry icy, on ne le prodigue pas non plus. La moisson, qui est prête, et qui promet beaucoup, remédiera à tout.

FOUQUIER

Digitized by Google

XXXVI. — Saint-Quentin, le 22 messidor, seconde année républicaine (10 juillet 1794).

..... Changeons de propos, et égayons un peu la matière. J'en ay sujet, par les nouvelles que j'ay à te donner.

Primo, le citoyen Chatelain, ci-devant bénéficier à Saint-Quentin, vient d'épouser la fille du défunt citoyen Priez, marchand culottier, rue Saint-Jean. Sa femme est encore assez jeune pour réparer en partie, dans la population, le vide que la guerre occasionne toujours ; et entre nous, une femme lui convient mieux qu'un bréviaire. Il a donc bien fait de se marier.....

Autre nouvelle :

Nous avons célébré ici, avec les démonstrations de la joie la plus vive, nos succès dans le Nord. Les premiers jours ont été consacrés à des danses sur la Place et à des simphonies exécutées sous l'hôtel de ville, dit actuellement la Maison commune, par tous les musiciens.

Ce n'était que le prélude d'une plus grande et plus brillante fête.

Sur l'invitation de la municipalité, chaque famille dressa une table à sa porte et y soupa en publique. Je soupai comme les autres, dans la rue, au milieu de six volontaires arrivés chez moy la veille à près de minuit et que j'ay encore. Tous ceux qui en avaient faisaient de même. C'était un beau spectacle à voir que toutes ces tables éclairées par une grande quantité de lumières, environnées de jeunes arbres plantés au milieu des rues, ornées de fleurs, d'arbustes, de drapeaux tricolores, d'estampes républicaines, de bustes, de rubans à la Nation, et occupées par tous les habitants et étrangers, riches ou pauvres, grands et petits, magistrats et citoyens, buvant tous à la santé de la République, au milieu des cris répétés dans tous les quartiers de : « Vive la Montagne ! Vive la Convention ! » La joie régnait partout. Ce n'était qu'acclamations, chansons, accolades, danses au rond, avec plus d'enthousiasme encore qu'à la grande Fédération. J'aurais bien désiré que tu eusses été ici, pour partager nos trans-

Digitized by Google

ports et boire avec nous à la santé de la République, qui n'a pas, je crois, vu luire encore de si beaux jours que ceux où elle vient de triompher complètement de ses ennemis extérieurs dans le Nord.

Nous espérons bien que nos fêtes ne se borneront pas là, et que nos braves et courageux républicains ne tarderont pas à nous donner encore de nouveaux motifs pour faire éclater nos transports et notre joie.

CRESPEAUX-FOUQUIER

XXXVII. — A Nointel, le sextidi de thermidor, deuxième année républicaine (24 Juillet 1794).

Nous attendions, chère amie, de jour en jour la noce de Blondel. Il avait préparé sa chambre pour y recevoir sa future. Il l'avait ornée de glaces. Ses camarades l'avaient évacuée et s'étaient pourvus de logements autre part. Mais on vient de luy mander que l'on ne viendrait pas à Nointel, parce que sous quinze jours il y aurait des détenus de Saint-Quentin qui sortiraient et qu'il serait à la tête. C'est une défaite honnête, car nous ne croyons pas à la sortie. Pour te donner le détail des fêtes qu'il aurait certainement données, j'avais tardé à t'écrire. J'y voulais joindre aussy nos camarades de Chantilly, que nous avons toujours attendus, qui peut-être arriveront un de ces jours, le maire ayant fait afficher que l'on ait à se ressérer, devant nous arriver quatre-vingts reclus. Si cela arrive, nous serons bien gênés pour le logement et pour la nourriture.

Le citoyen Mauduit est sorti comme cultivateur.....

FOUQUIER

Digitized by Google

XXXVIII. — Saint-Quentin, 12 thermidor, seconde année républicaine (30 juillet 1794), deux heures après-midi.

Tu as bien fait, cher ami, de ne pas différer plus longtemps à m'écrire. Je commençais à avoir de l'inquiétude sur ta santé, d'autant que tu as échappé l'occasion de plusieurs personnes qui sont, dit-on, revenues de Nointel depuis huit jours. Je ne comprends pas dans le nombre les commissionnaires du citoyen Monfourny. Je me doutais bien que tu ne leur confierais plus de lettres, en ayant été si mal servi, car la dernière que tu m'as adressée par cette voie ne m'est pas encore parvenue : ce qui n'est jamais arrivé par d'autres. Chacun se fait un devoir et même un plaisir de les remettre exactement et sans délay. Cela ne m'étonne pas : il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Corinthe. Si cela eut dépendu du mari, il en eut été tout autrement. Il est bien malheureux pour luy que la population de son domicile se trouve au-dessus du nombre porté par la loy, puisqu'elle le prive de l'avantage dont jouit à présent le citoyen Mauduit et beaucoup d'autres comme luy. Je crains bien que malgré les démarches qu'on paraît faire pour sa liberté provisoire, il ne soit contraint à rester près de vous, pour n'en sortir qu'avec vous : ce qui ne sera pas peut-être aussy long qu'on le craignait. Un décret qui vient de paraître ici me le fait espérer. Ce décret porte défense de laisser sortir aucun reclus pendant l'espace de quinze jours, et ordre à tous ceux qui en sont sortis provisoirement d'y rentrer. Cela nous fait augurer favorablement pour l'accélération du travail qui se fait pour rendre à chacun la justice qui lui est due. Dieu veuille que je pense juste et que j'aye bientôt le plaisir de te voir et t'embrasser.....

Je n'entends point du tout parler du voyage des Blondel et Prévost pour la noce. Il y a apparence, comme tu le dis fort bien, que c'est de leur part une défaite honnête. Au reste, rien ne presse. On peut bien se dispenser de se marier en prison. Il est bon d'attendre aussy que le jeune homme puisse se procurer un état. La

Digitized by Google

prudence le veut, et les suites ordinaires du mariage le nécessitent.....

Nous avons éprouvé comme vous une chaleur violente. La modération du temps nous fait trouver ce moment de la saison très agréable. Il ne me manque que des promenades telles que vous en avez pour jouir davantage du beau temps qu'il fait. Nous n'en avons aucune. Les remparts sont interdits, et les autres promenades, dépourvues d'ombrages, ne vous laissent que des chemins arides et peu propres à vos plaisirs. Je ne suis pas sortie de la ville depuis que nous avons été ensemble avec ton fils, voir les ouvrages des fortifications. Je me dédommage par des tours de mon jardin et celuy de la citoyenne Cocquebert, que je visite quelquefois. Je ne sais si vos compagnons de Chantilly sont arrivés, mais on débite ici que le citoyen Muiroger est à Nointel. Il était un de Chantilly.....

Comme tu me fais entendre que tu ne manques pas de numéraire, j'attendray que la citoyenne Dessains-Lefranc parte pour voir son mary. On dit qu'elle se dispose à ce voyage.....

Celle qui est et sera à jamais ta meilleure amie et épouse,

CRESPEAUX-FOUQUIER

XXXIX. — A Nointel, le 18 thermidor, seconde année républicaine (5 août 1794).

CHÈRE AMIE,

Nos compagnons de Chantilly sont arrivés le 27 juillet, vieux style, au nombre de quatre-vingts. Ils nous ont beaucoup resserrés. Nôtre chambre commune est occupée : ce qui nous gênera extrêmement pour l'hiver qui s'approche, si nous restons à Nointel, comme il y a tout lieu de le croire. Parmi ceux de Chantilly, il y a nombre de personnes de Noyon. Tondu de Muiroger en était, mais il est party aujourd'hui avec sa femme et son fils qui l'étaient

Digitized by Google

venu voir. Il a sa liberté comme cultivateur. Il faut avouer que cette famille a du bonheur. Il y a plusieurs cultivateurs véritables dans la réclusion qui n'obtiennent pas le bénéfice de la loy, et Muiroger, cultivateur soi-disant, l'obtient. Mais n'en parlons pas. Soyons au contraire bien aises de son bonheur et souhaitons que tous les autres, qui sont renfermés, aient leur élargissement : c'est ce que je désire.....

On a débité qu'il y avait une réquisition à Saint-Quentin pour faire partir le premier bataillon de nos bourgeois. Il y avait trois lettres qui annonçaient cette nouvelle. Depuis ce temps, ma cousine Fouquier a écrit que l'on partirait peut-être : ce qui a remis un peu les esprits. Aujourd'hui, il n'y a pas eu de lettres.

On remet toujours Blondel de jour en jour. On luy écrit que le citoyen Prévost avait une commission du district pour quelques jours : ce qui l'empêchait de conduire sa fille, qui était attendue samedy dernier et pour laquelle il avait fait des dépenses à l'effet de fournir la table.

Je suis charmé que tu ailles voir la citoyenne Cocquebert. Promenez-vous ensemble et consolez-vous réciproquement. Elle est sûrement dans le même cas que toy. Elle n'est pas plus ménagée que toy pour les logements et autres impositions.....

FOUQUIER

XL. — Saint Quentin, le 24 thermidor, seconde année républicaine (11 août 1794).

Le citoyen Desains, notaire, qui va à Paris, veut bien se charger, cher ami, de négocier vis à vis des comités ton élargissement et celui de quelques autres. Il doit en conférer avec vous avant d'y aller. Il te remettra un extrait des registres des délibérations du distrique, contenant les noms de tes dénonciateurs et les motifs de leur dénonciation. Tu verras que tu es dénoncé sous la déno-

Digitized by Google

mination vague et générale d'homme suspect et aristocrate. Aussi d'après cela, point de doute que tu n'obtiennes ta délivrance, car aux termes de la loy nouvelle, tout individu mis en arrestation, comme suspect, doit être élargi, pourvu qu'il ne soit pas dans les cas prévus par la loy du 17 septembre dernier. Tu n'es point dans le cas de cette loy. Ta dénonciation est stérile, ne cite aucuns faits, ne porte sur aucun fondement et milite singulièrement en ta faveur, malgré sa grossièreté et son injustice.

Tu trouveras aussy dans mon paquet, outre l'expédition du procès-verbal de scellés, outre encore deux certificats de chirurgien que tu remettras au citoyen Desains, un modèle de pétition que le petit cousin a voulu que je t'envoie, pour que tu en charges également, quand tu l'auras copiée, le citoyen Desains, avec l'extrait du distrique. Il t'engage à te conformer à ce modèle calqué sur ta situation et sur la loy du 17 septembre dernier, déclarative des cas de suspicion. Comme on renvoie beaucoup de citoyens par le seul motif qu'ils sont victimes de vengeances particulières, il a cru qu'il fallait faire valoir dans ta pétition les sujets de haine que tes dénonciateurs ont dû avoir eu contre toy, lorsque tu étais encore dans le ministère publique. Il s'est un peu appesanti sur la loy du 17 septembre, pour faire voir que tu n'es pas dans les cas qu'elle a prévus. Il n'a point parlé de ce que tu as fait de bien dans ta vie pour tes concitoyens et pour ta patrie : cela est inutile aujourd'hui. Il ne faut que prouver que la loy du 17 septembre ne t'est pas applicable. Tu le prouves par ta pétition et par la dénonciation non motivée de tes sept ennemis. C'en est assez pour briser tes fers et être rendu à nos vœux.....

FEMME CRESPEAUX-FOUQUIER

P. S. — Notre premier bataillon est parti avant-hier, laissant à Saint-Quentin quinze cents enfants sans pères. Deux jeunes femmes sont accouchées deux heures après le départ de leurs maris. La révolution qu'elles ont éprouvée,

Digitized by Google

leur a épargné ou ménagé de longues douleurs, et pour me servir du proverbe : à quelque chose malheur est bon.....

J'apprends (1), à l'instant, que le citoyen Desains, qui devait te remettre mon paquet, ne part pas. Le citoyen Graux s'en charge à sa place. Je t'invite à t'associer avec les autres pour ne faire qu'un seul envoi à Paris. Un seul individu peut être oublié, un seul paquet peut se perdre, main on n'oublie pas, on n'égare pas les affaires de plusieurs personnes. Il faut mettre à l'envoi de vos réclamations une grande activité, ainsy qu'aux sollicitations. Il serait nécessaire que vous eussiez à Paris quelque connaissance pour presser le succès et faire en sorte qu'on s'occupe de vous. Il faut battre le fer tandis qu'il est chaud, ne pas perdre une occasion qui ne se retrouvera jamais, ne rien négliger, ni ajourner : il faut agir. Ce n'est plus le temps des délibérations ; point de lenteur, point de retard. Il sort tous les jours, tant de Paris, que d'autres endroits, des foules d'individus arrêtés. Vous seriez là encore longtemps peut-être, si vous n'agissiez avec célérité. Je te recommande surtout de vous unir plusieurs ensemble pour réclamer. Vous en serez plutôt écoutés et à coup sûr mieux servis. Joins-toi à quelqu'un qui ait des connaissances à Paris, pour profiter de leurs services. Ton salut dépend de cette mesure. J'espère que tu ne la négligeras pas.

CRESPEAUX-FOUQUIER

24, au matin.

XLI. — A Nointel, le 26 thermidor, seconde année républicaine (13 août 1794).

J'ay reçu, chère amie, tes deux lettres et les pièces qui y étaient jointes, avec les feuilles d'assignats. Celle des lettres qui était écrite d'une autre main que la tienne et seulement signée de toy, était singulièrement pressante. Il n'y avait pas le temps de la réflexion. Aussy pour te

(1) La lettre qui suit est de l'écriture de M. Fouquier fils.

Digitized by Google

satisfaire, j'ay sur le champ fait la pétition. Je l'ay signée, enfermée dans un seul et même paquet, et le tout est parti le vingt-cinq pour Paris, avec celles des deux Graux et des deux Le Caisne. Rosalie, qui est retournée à Paris, sollicitera pour ses deux frères et pour nous.

Auparavant de nous déterminer, j'avais parlé à Desains, mais cet homme est boutonné. Il se concentre avec Wimy. Ils ont déjà, à l'insu de tout le monde dans le temps, envoyé à Laon, à Sedan et à Paris, Wimy, de Clermont. Ils feront encore la même chose probablement, ou Desains le notaire ira pour eux, parce que Mme Eloy Fouquier, qui est arrivée avec Mme Prévost, a dit à nôtre Desains, qu'elle était chargée par son frère de luy dire qu'il irait à Paris, s'il le luy marquait. A quoy il ne répondit rien.

Mme Fouquier rapporte encore que les citoyens du comîté de surveillance de Saint-Quentin avaient dit dans Saint-Quentin que, sous peu de jours, ils comptaient être autorisés à mettre en liberté les reclus. Je pense que nous serions plutôt dehors par ce côté. Les autres Sanquintinois ne sçavent quel parti prendre.

La citoyenne Reneufve est encore allée à Paris. Nous avons continuellement des citoyennes qui viennent de Compiègne, de Senlis, de Crespy et de Noyon, voir leurs maris, leurs pères et autres parents, et leur apportent aussy leurs causes d'arrestation. Nous ne pouvons pas nous joindre à eux, parce qu'ils ne fraient presque pas avec nous, de façon que chacun fera pour soy.

Comme je suis présentement dégarni au moyen de cet envoy, ne crois-tu pas qu'il serait nécessaire que tu en fasses faire de nouvelles expéditions pour pouvoir servir en cas de besoin ? Tu en conféreras avec ton conseil et le petit cousin, si tu le vois.

..... Le citoyen Blondel s'est marié hier vingt-cinq, sur les neuf heures du soir ; et dans le cours de la journée, il nous était mort un ancien président de la Chambre des Comptes, qui s'appelait de Rosnet, et qui était venu de Chantilly.....

FOUQUIER

Digitized by Google

XLII. — A Nointel, le 29 thermidor, l'an deuxième de la République (16 août 1794).

Tu as dû, chère amie, recevoir une lettre par le citoyen Graux. Les citoyens Guillaume Priez et Margerin, qui ont obtenu leur liberté comme cultivateurs, m'ont promis de t'aller voir. Moy, je profite de l'occasion du cousin Mauroy, qui est venu chercher M. Chapelle, comme ayant passé soixante-dix ans, pour te remercier des peines et soins que tu t'es donné pour moy, ainsy que le cousin. Je doute que nous réussissions sitôt. Voilà un arrêté du comité de Salut public, qui ordonne que les sans culottes sortiront avant les riches, les nobles et les prêtres. C'est un premier coup porté au décret du 18 thermidor. On en portera par la suite encore d'autres et à la fin, il en sera de ce décret comme des autres rendus en nôtre faveur. J'avais cependant, comme l'a assuré Féra, qui est venu à Nointel, des excellentes notes du comité de surveillance de Saint-Quentin, mesme les meilleures. Le Roux m'a cependant laissé en réclusion ainsy que les commissions populaires.

Cejourd'hui, à six heures du matin, on en est venu chercher deux de Senlis. Ceux qui les viennent délivrer disent qu'il n'est pas possible de concevoir le monde qui se porte en foule au comité. Ce sont les deux premières personnes de nôtre réclusion qui partent en vertu du décret.

Les citoyennes Renard et Prissette sont parties de chez nous cejourd'hui pour Paris. La citoyenne Apoix est passée par Pont-Sainte-Maxence, y allant aussy, et a écrit un mot de billet à son mary. Tout le monde espère, mais moy qui ne suis pas heureux, je resteray probablement avec le citoyen Néret, qui n'a pas plus d'espérance que moi. Si on faisait sortir nos sans culottes, cela nous soulagerait un peu pour nos dépenses. Si on nous enlève, au lieu d'eux, d'autres, nous serons moins pour payer, par conséquent surchargés.

Si on veut examiner l'inventaire que j'ay envoyé, on verra que je ne suis pas dans le nombre des riches ; mais je doute qu'ils veuillent ou qu'ils aient le temps de lire.....

FOUQUIER

Digitized by Google

P.-S. — Le second fils de M. Desains, notaire, qui est venu avec le citoyen Mauroy, restera avec sa sœur Wimy, jusqu'à ce que son mary sorte ou jusqu'à nouvel ordre.

M. Mailliet, qui a 74 ans, demande aussy au comité de Saint-Quentin sa sortie.

XLIII. — Saint-Quentin, 29 thermidor, seconde année républicaine (16 août 1794).

Je ne puis, cher ami, laisser échapper l'occasion de nôtre cousine Desains, sans te donner encore une fois de nos nouvelles et t'entretenir de nos affaires, dont la solution, je crois, est plus que jamais prochaine. C'est à présent qu'on peut dire avec certitude qu'on voit le terme où doivent aboutir tant de chagrins, tant de peines, tant d'afflictions. Jamais nous n'avons plus touché au dénouement qu'aujourd'hui, et jamais non plus il n'a paru si certain. Il est possible qu'il s'écoule encore plus d'un jour jusqu'au moment qui finira votre captivité, mais c'est toujours beaucoup que d'être assuré qu'il arrivera et que vôtre détention n'est prolongée que jusqu'à ce que, débarrassé de l'affluence énorme de réclamants, le comité de Sûreté générale pourra porter sur vous sa sollicitude et son attention.

Déjà beaucoup jouissent de leur liberté. Le citoyen Cocquebert, par l'officialité du représentant Blin, son parent, vient d'obtenir la sienne du comité de Sûreté générale. Une infinité d'autres sont sur le point d'avoir le même avantage, à la faveur des connaissances qu'ils ont à Paris et dont l'activité auprès des comités accélère leur retour. Quant à nous, qui ne connaissant personne à Paris, n'avons pas les mêmes facilités, nous éprouverons peut-être plus de retards, et tu pourras voir beaucoup de tes compagnons précéder ta sortie, mais ce ne sera qu'un peu plus de délai que souffrira ton élargissement, car il n'est pas moins certain. Tu le penseras comme moy, si tu as lu le rapport que Barère, au nom du comité de Sûreté générale,

Digitized by Google

a présenté ces jours derniers. Il a dit en substance : que le tems des vengeances était passé ; qu'il fallait que la Convention s'attirât les bénédictions publiques ; que ce n'était point une amnistie qu'elle allait proclamer, une grâce qu'elle allait rendre, mais une justice éclatante qu'elle allait exercer ; que nos triomphes extérieurs assuraient assez la tranquillité intérieure, pour qu'on pût sans danger ouvrir toutes les maisons de réclusion et briser les fers de tant de pères de familles, de tant d'individus qui pourraient servir la République par leur force ou par leur industrie ; que s'il s'en trouvait qui eussent été égarés, ils avaient par une longue réclusion assez expié leurs erreurs, et qu'en les rendant à la liberté, on les rattacherait à coup sûr à la République ; qu'enfin le comité allait s'occuper d'une loy qui ordonnerait l'envoy, dans tous les départements, de commissaires chargés de faire sortir tous les détenus qu'on trouverait ne pas être dans le cas de la loy du 17 septembre et qui n'auraient pas encore été relâchés.

Rien de plus consolant, cher ami. L'espoir qu'a fait naître ce rapport ne sera pas vain d'après tous les élargissements qu'on voit tous les jours. Ouvre ton cœur à la joie, tu es bien fondé à t'y livrer. Barère ne s'est pas trompé quand il a dit que la Convention s'attirera les bénédictions publiques. En effet, tu ne saurais croire combien vous êtes désirés, combien on en veut à vos dénonciateurs et combien grands sont les applaudissements qu'on donne à cette mesure de la Convention. Ils ne sont pas unanimes, il est vrai. Il est impossible que ceux qui, par leur conduite ou leurs actions, vous ont privés de la liberté et se sont montrés toujours opposés à vôtre retour, partagent la joie commune ; mais on est bien dédommagé de leur mauvaise volonté par les vœux bienfaisants des autres.

Déjà le bruit avait couru plusieurs fois que tu étais revenu avec plusieurs autres de tes compagnons. C'était des embrassades pour les uns, des compliments pour les autres. Tous ces témoignages, quoi que prématurés, font plaisir. Ils font connaître les dispositions du publique

Digitized by Google

à nôtre égard. Ils compensent l'abandon où nous ont laissés d'autres et les injustices que d'autres ont commises envers nous.....

J'ai chargé la cousine Desains d'un pot de grès que je te prie de me faire emplir de beurre. Il parait qu'on en trouve bien plus facilement chez vous qu'ici, puisque la plupart de vos reclus de Saint-Quentin en envoient fréquemment à leurs familles. Nous en manquons souvent. Il faut faire mille démarches et avoir des connaissances pour s'en procurer. J'ay été fort heureuse jusqu'à présent que la citoyenne Herry, nôtre voisine, m'en a procuré une demi-livre par semaine. Sans elle, il aurait fallu m'en passer dans un temps où il en faut plus qu'en tout autre, ne mangeant pour ainsy dire que des légumes. Ce que l'on me procure est peu de chose, mais nous nous en passons et nous mangeons les choses à moitié bonnes. Fais donc l'impossible de t'en procurer et de me l'envoyer par la première occasion favorable que tu trouveras.....

En attendant, je t'embrasse mille fois et suis toute à toi, ta bonne amie

FEMME CRESPEAUX-FOUQUIER

XLIV. – Saint-Quentin, 1er fructidor, seconde année républicaine (18 août 1794), deux heures après-midi.

Il parait, cher ami, par la lettre que le cousin Mauroy nous a apporté, que ton ancien système de défiance et d'incrédulité n'a pas encore changé, malgré tous les sujets d'espoir que les circonstances doivent te donner. Nous ne sommes plus au temps où, dans un avenir éloigné, on ne voyait encore qu'obscurité, qu'incertitude. On apperçoit aujourd'hui un terme. On a des moyens pour y arriver. Et, c'est alors que, fermant les yeux plus que jamais, ton cœur à la douce espérance, tu cherches à te faire illusion sur ta future destinée et crois voir des peines dans un avenir que tout le monde regarde comme heureux et après lequel il soupire. Tu conviens toi-même que tout le monde

Digitized by Google

espère ; et parce que le citoyen Néret, qui n'a pas peut-être le même sujet d'espoir, ne partage pas les transports publiques, tu t'es rangé de son avis, et préfères son sentiment peu consolateur. Tu me parais, cher ami, aussi ingénieux à tout voir sous des couleurs sombres, que les autres le sont à tout voir sous des couleurs flatteuses. Je conviens avec toy que nous ne sommes pas heureux, mais ceux dont les efforts n'ont pas eu plus de succès que les nôtres, ne sont pas heureux non plus. Cependant, ils espèrent, et ils ont raison. Il est vrai encore que l'opinion que le comité revolutionnaire de Saint-Quentin a émise sur ton compte lors de la formation du tableau qui vous concernait, était très favorable, et que Le Roux, par des raisons qu'il m'est impossible de pénétrer, t'a laissé en réclusion ; mais un mauvais succès doit-il décourager pour de nouvelles tentatives ? Si Le Roux a écouté la voix de quelque ennemi pour te retenir, crois-tu que le Comité, dont l'intention bienfaisante est de vider toutes les maisons de réclusion et qui a sous les yeux le travail du comité révolutionnaire de Saint-Quentin, aura le temps, les moyens et la volonté de se laisser séduire par des calomnies ? Non, cher ami, le comité de Sûreté générale n'aurait point proposé une mesure aussy importante que celle qu'il a fait adopter, s'il avait envie de tenir, sous la main, des individus dont il croit qu'il est juste et utile de briser les fers. Si tu avais conspiré contre la République, ou que tu te sois déclaré son ennemi, tu n'aurais pas le même sujet d'espérer un sort heureux, mais il n'est rien de tout cela. On ne te reproche aucun fait défavorable. Tu es dans le même cas que tous tes compagnons : partage leurs élans ; tu partageras certainement leur sort.

Je sçais qu'il existe dans la Convention nationale un party qui voit à regret et voudrait faire tomber les mesures bienfaisantes des autres ; mais on voit avec satisfaction que la très grande majorité se déclare pour ces derniers, et que ce que pense et fait le comité de Sûreté générale reçoit toujours l'approbation de la majorité de la Convention.

Digitized by Google

J'ignorais qu'il y eût un arrêté du comité de Salut publique, qui ordonnait la sortie des sans-culottes, avant celle des riches, des nobles et des prêtres. Au lieu d'en concevoir de l'inquiétude, j'y puise de nouvelles espérances. En effet, dès qu'on ordonne la sortie des premiers avant celle des seconds, c'est qu'on a l'intention de les relâcher en leur temps. D'ailleurs, si, comme tu le dis toy-même, on daigne jetter les yeux sur nôtre inventaire, on verra bien que ce serait une injustice de nous placer dans la classe des riches, à laquelle nous n'avons jamais appartenu par aucuns liens, par aucunes relations, par les sentiments ni par la fortune.

Il y a grande apparence aussy que cet arrêté n'est point de rigueur, puisque partie des nobles, prêtres, etc. qui étaient détenus à Saint-Quentin, ont leur liberté, et que dans le distrique de Péronne, on a relâché des individus nobles, dont les fils, beau-fils sont émigrés en Espagne. Je ne puis t'assurer également que ce sera bientôt que tu jouiras de ta liberté et moy de ta possession : l'énorme quantité d'affaires et de sollicitations dont le comité est sans cesse entouré, prolongera nécessairement votre détention. Il est impossible qu'il puisse s'occuper de tout le monde à la fois. Les premiers venus, les plus actifs, les plus étendus en connaissances, les plus puissants en protection, seront les premiers servis. C'est un malheur que nous n'ayions pas à Paris quelqu'un qui voulût bien s'intéresser pour nous comme pour luy-même. Hadingue est allé solliciter pour les citoyens Mailliet, Créteil, Biseau et autres. Desains, notaire, pour son frère et son gendre... D'autres connaissent des amis puissants qu'ils employent, des députés qui sollicitent pour eux.

Nous aurions pu avoir une partie de ces avantages, si mon frère avait eu la complaisance de me donner l'adresse de son fils, que je luy avais demandée, pour m'en servir dans une semblable occasion. Il n'a pas daigné me répondre, par des motifs que tu soupçonnes aussy bien que moy. Il n'est pas le seul qui m'ait abandonné dans mes

Digitized by Google

disgrâces, mais il est le seul dont l'abandon m'ait été le plus pénible. Si nous éprouvons plus de difficultés dans nos tentatives, plus de retard dans leur succès, lui seul en sera la cause, lui seul aussi en portera la peine. Grâces à Dieu, je ne dépends pas de luy. Je l'abandonne à ses remords. Un jour il sentira ses torts, lorsqu'il aura intérêt de les réparer et de nous les faire oublier. Ce sera alors le temps de les lui reprocher, et de lui faire sentir toute l'indignité de sa conduite. Dans ce moment, je le livre à lui-même, puisqu'il me délaisse et ne veut m'être d'aucune utilité. Puisse-t-il n'avoir pas sujet de trop s'en repentir un jour.....

Je suis occupée dans ce moment à solliciter une nouvelle expédition des pièces que je t'ay envoyées. Elles me sont d'autant plus nécessaires, que je trouve une occasion de les employer. Ton frère, que je n'ay pas vu depuis près de trois mois, déploye depuis quelques jours à mon insçu une grande activité pour te procurer quelque protection à Paris. Je l'ay été voir ce matin. Il était muni de lettres de recommandation et en sollicitait d'autres encore, qui ne peuvent avoir que d'heureux effets auprès de celluy à qui elles sont adressées. C'est un représentant du peuple qui en a déjà fait élargir par ses recommandations et qui ne peut se refuser à celles qu'on lui envoie. On lui fera passer l'expédition, lorsque je les auray obtenues.

Prends courage, cher ami. Tu vois qu'on s'intéresse à nous et qu'avec de la patience, tu peux attendre la fin de tes peines. Tu auras peut-être le chagrin de voir toutes tes connaissances te quitter et sortir avant toy. Elles ont des négociateurs un peu plus habiles que celluy que vous avez employé ; mais, si comme je n'en doute pas, le représentant à qui nous nous adressons veut bien nous être utile, nous languirons moins longtemps. Dieu veuille que nos tentatives nous réussissent au plus tôt. Pour moy, je ne doute pas du succès, mais je ne puis, ou n'ose m'en assigner l'époque. Si c'était au gré de mes vœux, tu serais dès ce jour en liberté et nous jouirions d'un plaisir

Digitized by Google

d'autant plus vif, que voilà onze mois que nous en éprouvons la privation.....

FEMME CRESPEAUX-FOUQUIER

XLV. - Saint-Quentin, 3 fructidor, seconde année républicaine (20 août 1794).

Depuis longtemps, cher ami, je te recommande patience, espoir et courage. Ma dernière lettre surtout, comme tu l'as dû voir, était uniquement consacrée à t'inspirer ces sentiments, que j'avais vu avec peine éteints dans ton cœur par un découragement plus que jamais hors de saison. Je ne sçais pas si j'auray eu le bonheur de réussir, mais pour te prouver combien j'étais fondée à te communiquer mon espoir et pour forcer ton incrédulité jusques dans ses derniers retranchements, je t'envoye un extrait de la réponse faite par le représentant Blin à ton frère, qui lui a déjà plusieurs fois écrit et auquel le petit cousin a adressé lui-même hier quelques réflexions qui feront à coup sûr un bon effet.

« Paris, deux fructidor.

» J'ay parolle, citoyen, pour que, à commencer d'au-
» jourd'hui, trois sections du comité de Sûreté générale
» soient employées pour rechercher toutes les pièces con-
» cernant l'arrestation de quarante-cinq individus de votre
» commune, tous détenus à Nointel. Votre frère est de ce
» nombre ainsi que les citoyens Pincepré, pour qui deux
» de leurs sœurs viennent de m'écrire. Soyez tranquille,
» et dites leur de ma part qu'elles le soient aussi. Je ne
» ménagerai rien pour accélérer leur délivrance à tous.
» Salut et fraternité.

» Signé : BLIN. »

Je ne fais pas de réflexions sur le texte de cette lettre qui est on ne peut plus claire, plus consolante. Si elle ne

Digitized by Google

réveille pas ton espoir, je ne vois pas ce que dorénavant il faudra dire ou faire pour t'en inspirer.....

CRESPEAUX-FOUQUIER

XLVI. — A Nointel, le 4 fructidor, l'an deuxième de la République (21 août 1794).

Je profite, chère amie, de l'occasion de Mme Renard pour te mander que les délivrances se font continuellement. Le citoyen Desains et sa femme sont partis cejourd'hui. S'il dit vrai, il va du côté de Noyon pour y faire des affaires. Sa femme n'a pas apporté de pot : il était trop grand, à ce qu'elle a dit. J'en ay marchandé un : j'en offre cent sols ; on ne veut pas le lâcher. Tout est présentement bien cher. Le beurre, qui se vendait 18 sols à nôtre arrivée, est présentement à 40 sols. Ce n'est que la livre tout juste, quelquefois moindre. Nous arrangerons cela avec Mme Fouquier, si nous le pouvons et si nous avons nôtre liberté, que l'on nous fait espérer de jour en jour. Il y a apparence que l'on nous fera sortir beaucoup ensemble. Que cela soit et bientôt, et j'auray le plaisir de te revoir.....

FOUQUIER

Digitized by Google

CONVENTION NATIONALE

Comité de Sûreté générale et de Surveillance de la Convention nationale

Du trois fructidor l'an second de la République française une et indivisible (20 août 1794).

Vu les pièces relatives au citoyen Eloy Fouquier, l'aîné, homme de loi, etc.....

Tous détenus à Nointel et réclamés par le citoyen Belin, député.

Le Comité arrête que les citoyens ci-dessus dénommés seront mis à l'instant en liberté et les scellés levés au vu du présent.

Les Représentans du peuple :

Ainsy signé à l'original :

MERLIN DE THIONVILLE, LE GENDRE, AMAR, M. BAYLE, DUBARRAN ET LOUIS DU BAS-RHIN.

Collationné pour extrait conforme à l'original, qui est resté au greffe de la maison de détention de cette commune de Nointel, district de Clermont (Oise), par nous commissaire et concierge de ladite maison, ce cinq fructidor l'an second de la République française une et indivisible.

Signé : DELMARTEL

Vu au Comité de surveillance révolutionnaire à Ham, le 8 fructidor l'an 2.

Signé : EGRET

Vu au Comité révolutionnaire de Saint-Quentin, le 1er sans-culotide, dite année.

Signé : DEBOCQ et JEAN-BAPTISTE NÉE

Digitized by Google

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil permanent du district de Saint-Quentin

Séance du onze octobre 1793 (V. S.).

..... Et ledit jour, 7 heures du soir, s'est présenté le Colonge, lequel a requis l'enregistrement de la liste dont la teneur suit :

Les citoyens soussignés dénoncent comme suspects et aristocrates les dénommés cy-après :

Fouquier, cy-devant procureur du roy, etc.

Signé à l'original remis entre les mains des représentants du peuple :

Dupont-Rigaux ;
Boursier ;
Sarazin, du Comité de surveillance, section de Thionville ;
Bolvin ;
Didiot, du Comité de surveillance, section de Thionville ;
Q. Vinchon ;
Sarazin, membre du Comité des Douze.

Certifié la liste d'autre part, conforme à l'original déposé dans nos mains, à Laon, ce 7 octobre, l'an deuxième de la République française une et indivisible.

Les représentants du peuple dans le département de l'Aisne :

Signé : ROUX et LEJEUNE, et scellé.

Et a le citoyen Colonge signé avec nous, les jour et an susdits :

Signé : COLONGE, DUPLAQUET, président.

Digitized by Google

PIERRE-LOUIS GOSSEU (1)

Parmi les écrivains patoisants picards qui, continuant la tradition des trouvères du moyen-âge, se sont servis du langage populaire pour exprimer leurs idées, traduire leurs pensées, il en est un dont la critique littéraire s'est peu occupée jusqu'ici.

Le volume qu'il a laissé renferme des qualités dignes de fixer un instant l'attention et mérite de sauver le nom de son auteur du profond oubli dans lequel il est tombé. C'est dans ce but que j'ai cru devoir lui consacrer l'étude qui suit.

Je veux parler de Pierre-Louis Gosseu, de son vrai nom Pinguet-Mouton.

L'existence de Pinguet-Mouton fut assez mouvementée. Néanmoins, elle peut tenir en peu de lignes, car les renseignements sur cet auteur font aujourd'hui défaut, et nulle biographie, sur ce patoisant peu connu, ne fut jamais écrite.

Pinguet-Mouton naquit à Saint-Quentin vers 1792. Il fut longtemps employé en qualité de comptable ou de voyageur dans une maison de commerce de cette ville. Il quitta son patron, M. Pluchart, lorsqu'il se rendit acquéreur d'une propriété à Villecholle, hameau voisin de Vermand, où il installa un moulin mû par la vapeur. Ses affaires ayant été peu brillantes, il retourna à Saint-

(1) Cette biographie a obtenu un troisième prix au *Concours Quénescourt* de l'année 1902.

Digitized by Google

Quentin, puis revint une seconde fois à Villecholle qu'il quitta définitivement en 1868 ou 1869. Il mourut à Paris en 1871, pendant la Commune. Il eut plusieurs enfants.

En 1848, sous le ministère Ledru-Rollin, Pinguet-Mouton fut pendant quelques jours sous-préfet à Doullens; c'était la récompense de l'opposition que, par ses écrits, il avait faite à Louis-Philippe. Il professait des opinions révolutionnaires et était ce qu'on appelait alors un *rouge*. Il faisait partie de diverses sociétés secrètes et fut affilié notamment à celle où les membres tirèrent au sort pour désigner celui qui attenterait à la vie de Louis-Philippe. Ce fut un nommé Bergeron, de Chauny, que le sort désigna.

Quoique égaré par ses opinions politiques et des théories subversives, Pinguet-Mouton n'était cependant pas, au dire de ses compatriotes, contemporains de l'écrivain politique, un méchant homme. Le meunier de Villecholle se montrait au contraire bon et serviable et jouissait, surtout auprès de la classe ouvrière, d'une certaine popularité, que lui avaient créée ses lettres en patois picard.

Pierre-Louis Gosseu, pseudonyme dont il a signé ses lettres et appellation que nous lui conserverons désormais, avait publié avant son volume de lettres, une brochure intitulée : *Vérités... bonnes à dire, pamphlet politico-gauchiste,* in-8°.

Examinons à présent la principale œuvre littéraire de notre compatriote.

Pierre-Louis Gosseu, paysan de Vermand, comme il se plaisait à se qualifier, a écrit en patois picard un volume divisé en deux parties et intitulé : *Anciennes et nouvelles lettres picardes, suivies de la grande complainte en 92 couplets, sur la translation des cendres de Napoléon, écrite en patois picard, paroles et musique du même auteur, et traduite en très bon français par le père Ladéroute.*

Digitized by Google

Cet ouvrage fut publié à Saint-Quentin, en 1847, chez Doloy, imprimeur-libraire, Grand'Place, 21. Il est précédé d'une dédicace à Béranger datée du 1er mars 1841. Comme on le voit, le volume ne fut édité que six ans plus tard. Il n'y a pas non plus concordance entre la date portée sur la couverture et celle du faux-titre, car celle-ci est de 1846.

La première lettre est du 17 décembre 1839 et la dernière du 26 novembre 1846. Ces lettres parurent dans le *Guetteur* et le *Courrier* de Saint-Quentin. La plupart sont adressées à Monsieur l'Imprimeur du *Guetteur*, sous la forme patoise tantôt de : *A Mossieu l'Imprimeu d'èche Guetteu d' Saint-Quentin*, tantôt : *A M. l'Imprimeu de ch' Guetteu* ou encore simplement : *Ch' l'Imprimeux* ; certaines même ne portent aucune adresse, mais toutes sont datées et se succèdent à intervalles irréguliers.

Le volume se divise en deux séries : la première est précédée d'une dédicace à Béranger et d'un avis au lecteur, en vers, extrait de *La Table Ronde*, de Creuzé de Lesser. Elle comprend trente-cinq lettres ; la seconde en compte vingt-six ; plusieurs sont à suite.

Les sujets les plus divers sont traités dans ces lettres ; mais, plus particulièrement, Gosseu s'occupe de politique, de religion, de faits locaux. Il a noté les incidents de l'époque, et en lisant son recueil, on se trouve reporté soixante ans en arrière ; il a peint assez fidèlement la vie d'autrefois, celle des gens de la campagne qu'il montre plutôt malheureux. Il est souvent question, dans ces épîtres, de la conquête de l'Algérie, qui, d'après notre compatriote, ne paraît pas avoir été très populaire. Lorsqu'il s'occupe de politique, et il en parle dans presque toutes ses lettres, il attaque volontiers le roi Louis-Philippe et dit ce qu'il pense des ducs d'Orléans et de Nemours.

Digitized by Google

Toutefois il y a une justice à lui rendre : il n'offense jamais la morale et ses articles ne rappellent nullement, en ce sens, les fabliaus du moyen âge ; ce n'est pas à lui qu'on pourra adresser le reproche que le patois, comme « le latin, dans les mots brave l'honnêteté ». Quand il aborde un sujet scabreux ou qu'il veut rendre une image grivoise, il esquive et gaze.

La première lettre du recueil est une protestation contre le mauvais état de la rue de la Pomme-Rouge. Gosseu raconte qu'il y a été victime d'un accident et prend à partie le maire et le conseil municipal de Saint-Quentin. Il insiste sur le défaut d'entretien des voies saint-quentinoises dans la quatrième lettre, où derechef il relate longuement un nouvel accident qui lui est survenu dans la ruelle d'Enfer.

Les trois lettres suivantes donnent le compte-rendu de la *Juive*, opéra qu'il est allé voir jouer à Saint-Quentin. Il a une façon de raconter cette soirée qui est d'une bonhomie achevée, d'une naïveté qui fait sourire. La longueur du récit est heureusement semée de reparties amusantes, de saillies imprévues, d'expressions locales qui en rompent la monotonie.

Comme il le dit, il s'occupe des *affoères du temps*. Il y a notamment la huitième lettre sur le *Rejet de la Loi de Dotation*, concernant le duc de Nemours, qui n'est que de la politique pure. A noter, à titre de curiosité simplement, un pot-pourri intercalé dans le texte ; ce n'est pas de la haute littérature, mais les vers en sont facilement faits et ne manquent point d'esprit.

Dans la lettre intitulée : *Baudet à vendre*, Gosseu se perd, surtout au début, dans une phraséologie aussi vide qu'inutile et parle pour ne rien dire ; sauf une humoristique description de son âne, tout le reste n'est que vaine

Digitized by Google

déclamation, parce qu'il enfourche son dada favori. Lorsque Gosseu parle politique, il perd pied. Par contre, une qualité qu'il possède au plus haut degré, c'est l'ironie et il s'en sert habilement.

Plus loin, à propos de la mort de son âne, il termine sa lettre, spirituelle celle-là, sans doute parce que la politique en est absente, par une épitaphe rimée, qu'il attribue au magister de son village et dont le dernier trait mérite d'être cité :

Si dains mes vers l'rime a n'est pau riche,
Cha réqueit qu'ch'est de l'feute à l'dernière hémistiche.
Passant, tâchez d'être indulgeint
Pou ch'l'auteur, s'il est négligeint ;
Mais sein baudet y ne l'étoit guères ;
N'l'oubliez pau dains vos prières.
Foi d'Gosseu, ch'est mi qué j'vous l'dis,
Y mérite un *De Profundis*.

Cet écrivain a des saillies, des tournures de phrases tout à fait couleur locale, c'est-à-dire bien picardes. C'est ainsi que parlant à l'imprimeur du journal, à qui il s'adresse constamment, il termine par ces mots :

« Vous prierez bien l'boujour à vo femme et pis à vos tiots einfants, et pis à tout cheutes qui vous parl'ront d'mi. »

Gosseu aime ce genre de plaisanterie, ces traits empruntés au parler habituel des paysans du Vermandois. D'ailleurs, il écrit simplement, sans recherche, comme il parlait, un peu trop abondamment, par exemple. Il a la prolixité et la faconde creuse des gens bavards de son pays.

Ailleurs, il est sentencieux, avec une pointe de philosophie. On vient de voir comment il terminait une lettre ; voici de quelle manière il en commence une autre :

Digitized by Google

« Aujourd'hui ein brait et pis d' main ein rit ; v' là comme all'va l'vie du monne. »

Cette lettre, la treizième, est une des meilleures du recueil, peut-être parce qu'elle est courte. Pourtant, dans sa concision, elle n'en contient pas moins des choses fort sensées. Gosseu dit une fois de plus ce qu'il pense de Louis-Philippe et de la famille royale ; il s'occupe souvent d'eux dans ses lettres. Mais ce qui éclate par-dessus tout, à chaque ligne, c'est son grand bon sens ; il a beau dire de lui : « Mi, je n'sus qu'un pauve lapide d'village », soit dit sans exagération, il raisonne comme un profond philosophe. Il a des mots qui font image ; il a certains vers (car volontiers il versifie, témoin une nouvelle poésie sur son baudet, que contient le recueil, mais qui ne parut pas dans le *Guetteur*), des vers, dis-je, qui ont des allures de proverbes, exemple celui-ci :

Ein beudet mort ch'est moins qu'en kien ein vie.

Et inévitablement, pour terminer ce long poème, une allusion politique. Gosseu prétend que dans notre pays les ânes ressemblent aux hommes :

Car ils portent tous deux le bât et le licou.

Puis à propos d'une autre lettre qu'il intitule : *Invitation de mariage et remède contre les vers,* Gosseu s'en prend de nouveau aux députés, aux rois, aux princes et aux ministres qu'il cingle de son ironie mordante, mais comme toujours un peu longuement. Puis, passant avec facilité d'une idée à une autre, il parle de tout : du mauvais pavage de la ville de Saint-Quentin, notamment de la rue de la Pomme-Rouge, où il lui arriva, rappelle-t-il (ce qu'on sait déjà) un accident sur lequel il revient avec complai-

Digitized by Google

sance ; il s'occupe ensuite de science, puis nous annonce le mariage de sa servante, *l'mékaine,* nous entretient du conseil municipal et de cent autres choses. Le mariage de sa servante lui fournit le sujet d'une nouvelle lettre. Les conseils de Cath'rine (c'est la femme de Gosseu) à Guiguitte (c'est la servante) sont d'un haut comique, pleins d'humour et écrits dans un patois des plus châtiés. Il est même curieux à constater, au cours du volume, ce mélange de bonnes choses et de médiocres. Gosseu eut tort certainement de trop parler politique ; il est vrai qu'il faisait œuvre de pamphlétaire. Mais s'il se fût borné à ne traiter que des sujets purement villageois, qu'il possédait admirablement, il eût laissé une œuvre rare. Sur ce terrain, il est tout à fait à l'aise, tandis que la plupart du temps, il se bat les flancs et s'essouffle pour un mince résultat.

Il avait des dons innés et de grandes qualités d'observation. Je n'en veux pour preuve que cette phrase typique cueillie au hasard. C'est Cath'rine qui parle :

« Aveu de l'doucheur et pis de l'patieinche ein foit tout » chou qu'ein vut de z'hommes. »

Gosseu a ses heures d'inspiration véritable. Le début de la lettre XXIV : *Partie de drogues,* le montre.

« Bos, camps, prairies, rivières, soleil, nature tout » eintière! vous épagnotez rud'mein mein cœur à vous » vir... L'oursigno qui gn'ia dains chés bos, vos canchons i » sont rud'mein douchète à aouir... bouquets qui gnia » dein ché courti, vous z'ète rud'mein doux à r'nifler et » pis agréyabe à vir... fraise, pavi, roizin ! j'ai quier à » vous mier ; vous rafraiquisiez coère assé bel et bien » m'bouque !...

» Mais l'oursigno, mais bouquets, fruits chucrés, mais

Digitized by Google

» bos, camps, rivière, soleil, verdure, nature toute » eintière, et pis toute, et pis toute, i'gnia coère miux » qu'tout cha à vir, à aouir, à seintir, à touchi... ch'est » eine femme ».

Ce tableau a une fraîcheur d'idylle et une allure bucolique ; le trait final est adroitement amené. Cette description prouve une fois de plus que notre patois, malgré sa rudesse, est apte à traduire tous les sentiments et peut servir à rendre toutes les impressions.

Le passage suivant nous fera constater que Gosseu savait exprimer en langage picard les pensées les plus nobles et les plus élevées quand il le voulait. Voici en quels termes il définit le patriotisme dans la lettre qui a pour titre : *Gosseu à la Saint-Denis.*

« Oui, i'gnia quite cose qu'ch'est pus pour mi qu'sœur, » qu'mère et meume èque moétresse, qu'ein n'ein s'roit sot » à loyer !... L'cose-là, ch'est no vilache et pis les alein- » tours, comme dé jusse, tout d'qu'à la mer, tout d'qu'à » l'Espagne et pis l'Italie !... L'cose-là, ch'est chou qu'chés » geins de l'ville y z'apoële : *La Patrie !...*

On ne peut mieux dire ni plus simplement : cette définition se passe de commentaire.

Les lettres suivantes sont d'un intérêt moindre. Elles sont relatives à la visite de Gosseu à la Saint-Denis ; il y parle de tout, même de Lamartine, de Guizot et de Thiers, qu'il malmène avec son ironie ordinaire.

Après une nouvelle lettre au cours de laquelle Gosseu critique une séance du Conseil municipal du 5 décembre 1840 (page 82), d'une autre intitulée : *Réforme électorale,* il donne une note locale intéressante : il annonce que son cochon devient gras et il invite son imprimeur à l'*boudinée.* Pour le décider, il lui cite les personnes qui y asssiste-

Digitized by Google

ront, personnes qu'il fait assez fréquemment intervenir dans ses lettres et qui devaient être des gens de l'endroit, si ce ne sont point des noms d'emprunt forgés par Gosseu.

« V'là tout cheutes qui sont priés : Cadi Lambin, » Goton Lagniole, l'fiux tiu tiot Louis Borgnon, et pis » s'tiote femme Guiguitte l'mékaine, ch'cousin Batisse, » Fidéric et pis no brave Cat'rine. D'no villache, i gn'ora » Clignote Boudaine, père Ladéroute, et pis du chide à » mort, à mort, à mort ! »

Dans la lettre qui suit, Gosseu décrit une boudinée à la campagne, et la termine par des considérations politiques, en français, et par un dialogue entre deux invités.

Cette dernière missive est suivie d'une *Complainte sur la translation des restes de l'empereur Napoléon,* traduite en très bon français par le père Ladéroute, en 92 couplets seulement, parce que, dit-il,

> Loin d'épuiser une matière
> Il n'en faut prendre que la fleur.

Cette poésie, malgré quelques strophes facilement rimées, n'a rien de remarquable, au contraire. Elle peut se chanter, nous dit l'ouvrage, sur l'air de *Fualdès* ou de *Montebello.* Elle ne mérite pas qu'on s'y arrête : passons.

Après cette complainte, vient la trente-quatrième et dernière lettre de la première partie du recueil ; elle porte pour titre : *Défense de Gosseu contre la critique du Journal de Saint-Quentin.* Gosseu s'y plaint de ce que ce journal lui aurait reproché d'attaquer le gouvernement et d'engager les paysans à manquer de respect aux autorités. Avec son ironie habituelle et sa faconde parfois spirituelle, l'écrivain picard se défend. Elle est datée du 15 mai 1840.

Pour faire suite aux lettres picardes, P.-L. Gosseu,

Digitized by Google

paysan de Vermand, comme il se qualifie volontiers, publia des *pamphlets picards*, au pluriel, mais le recueil n'en contient qu'un ayant pour titre : *Circulaires fiscales de M. Humann* ; — *Rendez-vous à la Grisette.*

La Grisette, dit une note du volume, est un jeune poète (1) saint-quentinois qui, sous ce pseudonyme, publiait dans le *Guetteur* des poésies charmantes, auxquelles l'origine qu'on leur attribuait prêtait un attrait de plus.

Dans la première partie de son pamphlet, Gosseu s'attaque à M. Humann, qu'il appelle « mossieu Hume âne ch'l'alsachien à doigts d'normand ». Il s'en prend aux contributions, principalement à l'impôt des portes et fenêtres, et il le fait avec une verve endiablée, un esprit fin et aiguisé, un humour de bon aloi.

Parlant des collecteurs qui sont en train de faire le recensement des portes et fenêtres, il dit : « Y s'ein vont foère payer portes d'rues, d'gardins, d'granges, d'étaves à vaques, étaves à berbis, ceutes à pourcheux ; pouyés, clapiés, ruches d'mouque à mié... oui, oui, chés mouques à mié y payront tout d'même pateinte pour leu fabrique au chuque, et pis l'personnel, et pis l'mobilière... lukerne d'chés hayers, lukernes d'chés pigeonniers, lukernes d'chès guerniers, lukernes d'chés caves, lukernes... d'commodités !... et pis des portes et ferniètes pour chés cahoulètes à berbis dans chés camps et pis pour chés cahutes à kiens deins chés cours d'ceinse. »

Ce pamphlet est suivi d'une poésie patoise à l'adresse de la *Grisette*, qu'il tourne en dérision d'un bout à l'autre du poème, composé de huit strophes avec ce tercet en manière de refrain :

(1) M. Gustave Demoulin, membre titulaire de la Société Académique, mort en 1893.

Digitized by Google

Grisiette ! m' tiote caille, volez-vous,
A ch' bou d'Ourlon donnons-nous reindez-vous ?
Y foet rud'meint doux deins chés bous !

Gosseu, par ce dernier vers, fait allusion à une poésie de la Grisette intitulée : *Il fait froid dans les bois*. N'empêche qu'il avait la dent dure, la plume acérée, le pamphlétaire picard. A noter aussi, dans la même poésie, cette strophe qui mérite d'être citée, car elle montre la fraîcheur de son inspiration en même temps que la tournure générale du morceau :

Ch' soleil y r'luit : ch' moinet y cainte ;
Ch' muguet flourit ; ch' l'épeine s'épanouit ;
V'nez, m' tiote caille ; v'nez : n'eussiez pau d' crainte,
V'nez deins no bous ; tout y sourit !
L'oursigno, tourt'relle, feuviette
Caint'ront coère miux pour vous, grisiette !
Quoiqui n' caint'ront pau si bien q' vous,
Ni des si bielles cainchonnettes !

P.-L. Gosseu publia la seconde série de ses lettres, qu'il intitule : *Nouvelles Lettres picardes*, dans le *Courrier de Saint-Quentin*. Brouillé avec le directeur du *Guetteur*, il resta trois années sans rien produire. La première de ses lettres au *Courrier*, sous le titre de : *Proposition à l'imprimeur*, est datée du 23 novembre 1844. Il y explique sa brouille avec le *Guetteur* et demande l'hospitalité au *Courrier* dans un article qui est un modèle de drôlerie et d'esprit.

Les lettres intitulées : *Querelle de ménage, Regrets et expiation, Sur la nouvelle loi sur la chasse* ne méritent guère qu'on s'y arrête, quoique cependant cette dernière, adressée sous forme de pétition à son évêque, ne manque ni d'esprit ni de verve. Il prie celui-ci d'intervenir auprès du préfet, au sujet de la nouvelle loi sur la chasse. Plaisamment,

Digitized by Google

ou du moins il essaie de le faire, il raconte quatre délits de chasse qui lui ont valu quatre procès-verbaux : l'invention est quelque peu puérile. D'ailleurs, le début de la lettre est lourd et toutes les douze ou quinze lignes, semblable à une ritournelle, la même phrase revient, procédé dont il use et abuse. Néanmoins, il a parfois des images heureuses, telle celle-ci, par exemple, lorsqu'il est d'avis que l'évêque seul a le pouvoir de rendre « molles les lois civiles qui sont roides » et de « les foère ployer comme un manche d'cachoir ». Ailleurs, ce sont d'autres expressions qui donnent une idée de la tournure de son esprit, très goûté des lecteurs du journal. Mais ce ne sont là que des questions de détail qui ne rendent point l'ensemble de l'article meilleur.

Je passerai sous silence la cinquième lettre qui n'est que le fastidieux commentaire d'une médiocre chanson intitulée : *Lariflaflafla*. J'en dirai autant du *Droit de visite*, dans laquelle Gosseu raconte le jour de l'an à Vermand. Il a écrit cette lettre, dit-il, « l'jour del fiète des rois (qué ch'n'est pau l'fiète d'tout l'monne). » La suivante mérite plus d'attention. Elle contient notamment une quinzaine de lignes remarquables. *Epidémie en France* traite de la folie provoquée par l'amour insensé pour « quique tio gentil nez à l'ertroussette ». Il se montre, dans ces phrases finement ciselées, philosophe avisé et délicat penseur. Que n'a-t-il toujours traité semblables sujets ? Cette même lettre renferme une chanson en patois que Gosseu attribue à Grand'Broize, mais un renvoi, au bas de la page 20, contient la mention suivante : « Ces couplets ne sont pas de Grand'Broize ; ils ne sont que l'extrait et la traduction en picard de quatre couplets d'une chanson en huit couplets due à la verve aussi féconde que spirituelle d'un membre du barreau de Saint-Quentin, qui a sans doute

Digitized by Google

permis à Grand'Broize de le mutiler comme il l'a fait. »

Dans les lettres IX, X et XI : *Le Droit de visite* (suite), *Gosseu en bamboche, Traité de paix entre Catherine et les Anglais*, les sujets sont toujours politiques. Dans la dernière, l'auteur dit en termes virulents ce qu'il pense de nos voisins d'outre-Manche. Ces lettres sont entremêlées de couplets quelconques, tantôt en français, tantôt en patois. Ils ne présentent qu'un médiocre intérêt. J'en dirai autant de la *Requête de Gosseu au maréchal Bugeaud* « pour qu'il lui envoie un âne de la première razzia qu'il fera en arrivant en Afrique ». Le paysan de Vermand a la main lourde (et le style aussi parfois). Quand il s'en prend à quelqu'un, il le traite sans ménagement : son épître au maréchal Bugeaud le prouve ; c'est de la satire plutôt qu'autre chose. Il termine sa missive par des couplets qu'il attribue à « Grand'Broize ch'boquiyon ».

Gosseu est, à ses heures de verve, un pince-sans-rire, un humoriste à froid, qui conte les inventions les plus désordonnées avec un sérieux imperturbable, mais dont l'imagination fait sourire. Dans ce sens, il faut lire cette épître : *Gosseu à dîner chez M. Guizot*. C'est tout un poème, avec des réflexions ironiques et de naïves répliques pleines d'imprévu. Il raconte qu'à table, se trouvant placé près du duc de Nemours, il le pria de le renseigner sur les hommes qui assistaient au dîner, tout en déguisant de son mieux, ajoute-t-il, « sin parlache picard ».

Donnant libre cours à sa verve caustique, c'est une occasion pour Gosseu de peindre physiquement et parfois moralement les hommes politiques en vue de cette époque. Il ne manque pas, en outre, de donner, en termes plaisants, des conseils au duc de Nemours.

Dans la vingtième lettre, Gosseu défend le député de son village contre les insinuations de Grand'Broize ; il

Digitized by Google

termine sa missive en chansonnant ce dernier. Notre patoisant avait le couplet facile et il s'en sert.

Les lettres XXI et XXII intitulées : *Quiproquos* sont des pages réussies. Elles contiennent des phrases fort curieuses, comme celle-ci, que je note au passage, afin de donner une idée de celles qu'on rencontre fréquemment : « Y n'n'ont ri, mais ri, a y foère pi-pi deins leux q'mises ! »

Ses descriptions, ses scènes d'intérieur sont des tableaux de genre ; il peint un épisode en quelques lignes :

« V'là qu'est bon ; ils partent tertoutes... chés capieux, nous, nous restons coère à feumer no pipe et pis à chidrer un molet ein d'visaint d'sus l'z affoères du temps...

« Ein ein rabachoit d'tous les couleurs, ein y déraisonnoit au pus fort... cha ersianoit à eine tiote keimbe à dépeutés.

« L'un i'disoit qu'no ministère y n'téroi pau longtemps ; l'eute y sout'noi mordicus qui n'avoit jamais été miux agraffé d'sus no pove casaquin !... »

Est-ce assez vrai, assez naturel ? Ne semble-t-il pas qu'on les voit fumant leur pipe et buvant du cidre ? Que dis-je ? Pour peu qu'on ait fréquenté les paysans, on les entend deviser des sujets ordinaires dont Gosseu parle dans ses lettres. Le dommage, c'est que ces scènes, prises sur le vif, ne se rencontrent pas souvent sous sa plume. Quel tableau, et pittoresquement tracé, l'écrivain picard nous eût laissé des mœurs de son temps !

Dans ces mêmes *Quiproquos*, Gosseu met habilement en scène les divers personnages dont il est question au cours du recueil et qui, tous, portent des noms bien typiques, que nous connaissons déjà, d'ailleurs ; ce sont : Cadi Lambin, Louis Borgnon, Guiguitte Lagoulette, Taitatmy, Gugusse, Goton Lagnole, Clignotte Boudaine, ech viux

Digitized by Google

feumeux, Grand'Broize, Cath'rine, ch'cousin Batisse. Cette lettre se termine par un feu d'artifice : cela éclate, pétille, fuse, étincelle. Encore une fois, de la façon dont Gosseu traitait les sujets villageois, qu'il possédait admirablement, on regrette qu'il se soit tant occupé de questions politiques.

La vingt-troisième lettre a pour titre : *Continuation du dérangement d'esprit de Grand'Broize*, dérangement d'esprit qu'il a déjà annoncé dans les *Quiproquos* précédents. La lettre est courte et pourtant intéressante, car il arrive parfois que le patois de Gosseu n'est qu'un charabia incompréhensible. Il commence sa lettre par l'aphorisme suivant qui ne manque point de sel :

« I gn'ia rien d'pus bête ou monne qu'un paysan qui n'a pau d'esprit » et il ajoute, comme correctif : « o réserve pour cha d'ein bourgeois qui croit de n'n'avoir bécueu ». Et il continue en faisant parler Grand'Broize, à qui il prête d'amères critiques sur le Gouvernement d'alors, attribuant, ironiquement, ces prétendues divagations à l'état mental de son ami. Cependant, si toutes les lettres de Gosseu étaient de la valeur de celle-ci, on goûterait davantage ses élucubrations politiques.

Dans la lettre qui suit, trop longue, comme beaucoup d'autres, Gosseu remercie le maréchal Bugeaud de lui avoir envoyé un âne. Il est amusant quand il trouve à son nouveau baudet des airs de ressemblance avec l'ancien, « ch'pove Martin » dont il a raconté la mort au début de son livre. Comme sa femme lui fait remarquer qu'il est « borne d'ein zyu », Gosseu lui répond par ce proverbe : « A un g'vau baillé, ein n'ravise pau ch'licou ». Ils lui choisissent ensuite un nom et c'est pour Gosseu l'occasion de placer une réflexion politique ; il ne veut pas qu'on l'appelle Martin, parce qu'il y a plusieurs députés de ce

Digitized by Google

nom et qu'on pourrait les confondre avec son âne. C'est toujours la même bizarrerie d'esprit ; à côté de choses sensées, il y a des puérilités qui choquent.

« I gn'ia pau d'différeinche d'ein homme d'esprit qui n'parle pau aveuc un sot qui n'dit rien. ». C'est ainsi que Gosseu commence la vingt-sixième et dernière lettre. Cette épître, datée du 20 novembre 1846, nous donne les raisons pour lesquelles il n'écrira plus de lettres picardes. C'est une merveille d'esprit que cette lettre, à côté de bien d'autres qui méritent à peine d'être lues. C'est un modèle de bon sens. Il place dans la bouche de sa femme Cath'rine, les sages conseils que celle-ci lui donne de ne plus écrire, afin de s'éviter des désagréments. Pourquoi écrire ? Pour en faire un livre ? qui ne se vendra pas, car il faudra en bien débiter pour payer l'imprimeur : le jeu alors n'en vaut pas la chandelle. De plus, son ami Grand'Broize, un personnage qu'il se plaisait à mettre en scène, vient à mourir. Gosseu fait également intervenir le curé de son village, avec lequel, non sans ironie, son arme favorite, il engage un dialogue dans lequel les deux interlocuteurs réfutent mutuellement leurs idées à l'aide d'une argumentation très serrée et qui se termine dans un éclat de rire. Si bien que, se rendant à toutes ces bonnes raisons, Gosseu se décide à « erkeude s'bouque et à muchi s'pleume picarde... » Mais il garde l'espoir de la reprendre un jour. Chose curieuse, il devinait, deux années avant qu'elle éclatât, la révolution de 1848... Il l'a annoncée plusieurs fois dans ses lettres.

Il paraît, d'après le vague souvenir qui est resté des publications de Gosseu, que ses lettres eurent à cette

Digitized by Google

époque un certain retentissement : c'était la première fois qu'un journal publiait des articles en patois.

En résumé, les *Anciennes et nouvelles lettres picardes* de Pierre-Louis Gosseu sont curieuses à plus d'un titre. Elles reflètent le tableau des mœurs campagnardes à l'époque où elles furent écrites. Il nous a surtout laissé ses opinions personnelles sur le gouvernement de Louis-Philippe, car en écrivant, il faisait de l'opposition par ses vives et continuelles attaques : c'était un actif propagandiste révolutionnaire. Mais laissons de côté les sujets traités par l'écrivain patoisant ; l'intérêt que présente son œuvre, c'est surtout la langue dont il s'est servi.

Le reproche qu'on pourrait faire à ces lettres, pour la plupart gaies, vives, spirituelles, c'est leur longueur excessive. Gosseu ignorait la concision : il laissait courir sa plume au gré de sa fantaisie, confiant au papier tout ce que concevait son cerveau, sans faire un choix nécessaire. Il ignorait les règles les plus élémentaires de l'art d'écrire... même en patois picard ; car ce dialecte a ses règles, tout comme la langue française. Si, plutôt que cette dernière, le patois tolère des longueurs, la narration n'a qu'à gagner à ne pas tomber dans la prolixité. Ne sachant pas se borner — à de rares exceptions près — Gosseu dut à ce défaut d'être parfois plus naturel que ne l'aurait été un esprit autrement cultivé que le sien. Il possédait de réelles qualités, telles que la bonhomie, la franchise, l'ironie, l'humour ; cependant ces heureuses dispositions sont souvent compromises par de fréquentes répétitions qui rendent la lecture de sa prose fatigante ; ces redites, au lieu de produire l'effet comique qu'il en attend, amoindrissent l'intérêt du récit, diminuent le charme et nuisent à la beauté de quantité de lettres. Les sujets, eux aussi, sont tels, que pour leur donner le relief désiré et produire une

Digitized by Google

œuvre de valeur, il aurait fallu les traiter avec un tact, une délicatesse de touche que ne possédait point Gosseu et que, livré à ses travaux journaliers, il pouvait difficilement acquérir dans le milieu où il vivait.

Toutefois, ces *Lettres*, genre absolument nouveau dans la littérature picarde et qui depuis n'a guère été repris, sont précieuses au point de vue philologique et linguistique. Si Gosseu développait maladroitement ses articles, il avait le don du mot juste, de l'expression propre qui peint et fait image. Son recueil fourmille de termes encore aujourd'hui usités dans la conversation par les paysans du Vermandois et qui sont jolis au possible, adorables de grâce et de naïveté. Ces mots, qui parfois n'ont point d'équivalent dans la langue française, ont leur utilité pour l'histoire de notre patois. A Gosseu revient le mérite, en les employant, de les avoir conservés, car à cinquante ans de distance, quantité de ces mots sont déjà tombés en désuétude : les descendants de Gosseu, francisant de plus en plus leur langage, s'en servent de moins en moins : il aura contribué à les sauver de l'oubli où, peu à peu, un à un, ils arrivent.

Suivant une habitude particulière aux Picards, qui correspond à une disposition de leur esprit, Gosseu, pour appuyer ses raisonnements, donner plus de force à ses arguments, complétait sa pensée à l'aide de sentences : il affectionnait l'emploi des proverbes. Ses lettres en contiennent de bien charmants et quelques-uns méritent d'être cités pour leur originalité, leur allure pittoresque, et vainement on les chercherait dans la sagesse des nations :

Ene mason sans femme, ch'est un corps sans âme.
Prenne s'casaque pour s'maronne.
Si ein n'diroit pau éne poire d'épinches d'sus l'dous d'un kien.

Digitized by Google

I' gn'ia pus d'esprit deins deux tiêtes qu' deins ène.
I' feut vouloir chou qu'ein n' put pau eimpêchi.
Tout chou qui hoche i' n' quet pau.
Qui femme a, noise a.
L' première vertu de ch' l'homme marié, ch'est l' patieinche.
Consel d'oreille n' vaut pau ène groseille.
Bon fruit prouvient d'eine bonne semeinche.

Ces proverbes, marqués au coin du bon sens, sont d'une observation fine et juste. Le rire, la gaieté caractérisaient une partie du talent de Gosseu, qui essayait de voiler sous une forme aimable, bouffonne même, l'amertume de ses critiques, parfois violentes, souvent acerbes, toujours ironiques.

Le patois de notre compatriote n'a rien de bien harmonieux ; c'est encore aujourd'hui le langage ordinaire des gens des campagnes picardes, plutôt grossier, rude et trivial, et à soixante ans de distance, il n'a guère varié, sauf pour certains mots qui ne sont plus en usage.

On pourrait, en épluchant le texte des *Anciennes et nouvelles lettres picardes*, critiquer l'orthographe des mots. Il arrive, en effet, fréquemment à Gosseu de modifier l'orthographe d'un même mot ; pour mieux dire, il n'a pas de règles fixes ; il ne s'en souciait pas. Était-ce par ignorance ou par négligence ? Il suivait l'inspiration du moment sans tenir grand compte d'une orthographe précédemment employée. Cependant, il est une justice à lui rendre : qualité rare chez nombre de patoisants, Gosseu écrivait ses mots simplement, sans les déformer outre mesure ou les compliquer à dessein. Il les écrivait généralement comme ils se prononcent ou, autant qu'il lui était possible, dans une forme claire et précise, se rapprochant sensiblement de l'orthographe française. Fait à noter, l'écrivain picard maniait bien la langue française, ainsi qu'en

Digitized by Google

témoignent de-ci de-là des passages intercalés dans ses *Lettres*.

Pour tous ces motifs, une étude devait être consacrée à Pierre-Louis Gosseu, ainsi qu'à son ouvrage. Tous deux sont assez oubliés aujourd'hui, sauf peut-être à Vermand, où le souvenir du patoisant est demeuré, surtout parmi ceux qui l'ont connu et qui parlent encore actuellement avec admiration de leur compatriote qui les amusa pendant plusieurs années par ses lettres picardes publiées à deux reprises différentes dans deux journaux de Saint-Quentin.

MAURICE THIÉRY.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE A S^T^-QUENTIN

DE

BIJOUX ET DE MONNAIES

DU XV^e^ ET DU XVI^e^ SIÈCLE

En démolissant une vieille maison qui porte le numéro 32 bis de la rue du Gouvernement, située vers le nord-est de la basilique de Saint-Quentin et appartenant à M. Haution, entrepreneur de menuiserie, on a trouvé récemment dans une crevasse qui existait entre deux murs du sous-sol, dont l'un semblait être bien plus ancien que l'autre, un trésor composé des objets suivants :

Trois écus d'or de Charles VII (1422-1461) ;

Deux chaises d'or de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, comte de Flandre, Hollande, etc. (1396-1467). Droit : PHS-DVX-BVRG-COM.-FLAD-H'-E-S-HOL': Z' ;

Un demi-noble à la rose de Henri VI d'Angleterre, monnaie anglo-française (1421-1471) ;

Deux demi-moutons d'or de Charles VI (1380-1422) ;

Quatre florins d'or (à l'effigie, en pied, de saint Jean-Baptiste) des ducs de Bavière Jean et Frédéric ;

Un gros de Metz, en argent, à l'effigie de saint Etienne ;

Une vingtaine de blancs de Charles VII, dont quelques-

Digitized by Google

uns avaient subi, dans un temps très ancien, des chocs qui les avaient pliés ou rompus ;

Une bague d'or en forme d'anneau, très simple, pesant environ cinq grammes ;

Une autre bague d'or composée d'un jonc plat sur lequel ont été fixés, à l'aide de petits clous d'argent, quatre florules à quatre pétales imitant la fleur d'une véronique et quatre plaques rectangulaires allongées, bordées de filigranes, accompagnées, au-dessus et au-dessous, de filets ténus, courbés vers le centre, pour se terminer aux extrémités en petites spirales soudées sur les plaques.

Il est à remarquer que les écus d'or de Charles VII sont les monnaies les plus récentes du trésor, ce qui porterait à faire croire que c'est pendant les guerres qui ensanglantèrent la France pendant son règne, que ce trésor a été confié à la terre qui l'a conservé jusqu'à nos jours.

Enfin, on a en outre trouvé dans les déblais une autre parure qui n'est intéressante que parce qu'elle montre le produit d'une fabrication de pacotille, de bijoux faux comme on en vend actuellement dans les bazars ou sur les foires, pour les demoiselles peu riches qui veulent paraître.

C'est une pendeloque en bronze fondu, dont les deux oreilles d'attache pour la suspension au cou, au moyen d'un cordon ou d'une chaîne, sont bien visibles vers le

Digitized by Google

haut qui possède une bordure de cercles tangents et opposés assez décorative.

Au-dessous de cette bordure se trouve un masque, aux cheveux hérissés, qui rappelle ceux que la Renaissance a prodigués dans les frises, les panneaux et les pilastres si connus.

Au centre, il a été fixé une croix aux bras égaux terminés en pointe et au milieu de laquelle se trouve un petit disque de verre verdâtre en guise de pierre précieuse.

Malgré son peu de valeur matérielle, ce petit monument n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'art populaire à l'époque de la Renaissance.

JULES PILLOY.

Janvier 1907.

Digitized by Google

UNE ÉMEUTE POPULAIRE

A SAINT-QUENTIN

AU XIV^{e} SIÈCLE

La charte dont on trouvera le texte ci-après est transcrite sur une feuille de parchemin qui garnissait un coffret appartenant à M. Werner, décédé, en 1906, bijoutier à Saint-Quentin. Elle est aujourd'hui en la possession de M. Werner-Werner, professeur au Collége de Dinan (Côtes-du-Nord), dont l'attention fut attirée par l'écriture recouvrant le parchemin et qui détacha celui-ci de la boîte.

C'est un procès-verbal ou rapport (1) adressé probablement par un officier du roi à son supérieur hiérarchique (2), sur un mouvement populaire survenu dans notre ville à l'occasion de la conduite au lieu de leur supplice de plusieurs individus condamnés à la peine capitale par la juridiction ecclésiastique.

La pièce est malheureusement incomplète ; la fin manque. Des parties sont enlevées ou effacées. L'écriture paraît être du premier tiers du XIV^{e} siècle. Les faits racontés se seraient donc passés sous le règne de Philippe le Bel ou de l'un de ses fils.

(1) Les ratures, nombreuses, montrent que la pièce n'est qu'un projet ou brouillon, que le scribe conserva peut-être comme minute.

(2) Peut-être par le prévôt royal de Saint-Quentin au bailli de Vermandois.

Digitized by Google

L'émeute commença sur la place Saint-Quentin, près de l'église collégiale, dès que les condamnés furent extraits de la prison capitulaire. La foule couvrant de huées et accablant d'outrages les gens de l'escorte, parmi lesquels se trouvaient des officiers du roi et du Chapitre, leur jetant des pierres et de la boue, suivit le cortége des condamnés et de leurs gardes dans la rue des Toiles (alors rue des Orfèvres), dans la rue de la Sellerie et dans la rue d'Isle (alors rue de la Gréance) jusqu'à l'atre ou cimetière de l'église Saint-Pierre au canal où, semble-t-il, devait avoir lieu l'exécution. Cette église s'élevait en bas de la rue d'Isle, côté Est, à peu près en face de la rue moderne des Blancs-Bœufs.

Le maire et les jurés ne tentèrent pas de s'opposer aux violences populaires. L'auteur du rapport semble même les accuser de connivence avec les manifestants, puisqu'il note que les « gens de le vile », c'est-à-dire les magistrats de la commune, sans doute pour rendre plus facile à la foule l'accès du lieu de l'exécution, avaient fait enlever les tables ou étaux sur lesquels les marchands, ordinairement installés aux alentours de l'église Saint-Pierre, débitaient leurs denrées aux acheteurs. Ce qui est certain, c'est que la manifestation fut une explosion de colère à laquelle semble avoir pris part toute la population de la ville, exaspérée par une condamnation qu'elle estimait injuste.

La charte dont, avons-nous dit, la fin a disparu, ne ferait pas connaître l'issue de l'émeute, si elle ne disait, dans le fragment qui nous est resté, qu'il y eut une « rescousse » (1), c'est-à-dire que les condamnés furent violemment arrachés des mains de leurs gardes et du bourreau.

(1) Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, de Frédéric Godefroy, donne le sens suivant au mot RESCOUSSE : « Action d'arracher avec violence des mains d'un agent judiciaire soit un prisonnier, soit un objet saisi ».

Digitized by Google

Nos recherches pour trouver dans les documents publiés ou dans les dossiers des Archives municipales quelque mention se référant à cet épisode de notre histoire locale sont restées vaines. Voici le texte de ce document :

Ce sunt les circonstances et li qualités des injures, des violences et des rescousses qui furent [faites en](1) le vile de Saint Quentin des gens de le vile de Saint Quentin au dien et au Capitre de Saint Quentin [et as ser](1) gent et as gens nostre seigneur le Roy.

Premierement les injures, les violences si furent commenchiés près de l'eglise en une place..... (2) la ou plus de gens repairent communement, en une place que on [dit ?] (2) devant le Maison le Roy (3) ;

Item ou point et en l'enpré et en ce mesme liu la ou les injures et les violences commenchierent, il avoit (?) tant de gens de le vile assamlées que on n'en savoit le nombre, et ce furent cil qui commenchierent les dites injures et violences ;

Item les injures et les violences dessus dites ne furent mie commenchiés ne faites celeement nen recoi, mais a grant cri, a grant huy et a grant noise, dont li vile fu toute esmute ;

Item chil qui huyoient et crioient getoient pierres et boes a si grant plenté as gens le Roy et as gens dou Capitre qui menoient les maufaiteurs jugiés a mort et pour faire l'execution doudit jugié, comme il pooient ;

Item li cris, li huys et li noise et li getemens de pierres

(1) Partie de la charte disparue.

(2) Trou dans la charte.

(3) La Maison du roi se trouvait sur l'emplacement aujourd'hui occupé par l'imprimerie du *Journal de Saint-Quentin* et par la maison contigue du côté sud-est.

Digitized by Google

et de boe dessus dit durerent continueument par le plus ..... (1) grans (?) parties de le vile et par les plus grans rues et les plus communes de le dite vile : c'est assavoir le rue des Orfevres duskes a l'Ostelerie (2) ;

Item de l'Ostelerie par mi le rue de le Selerie duskes en le Griance ;

Item de l'entrée de le Griance par mi toute le rue de le Griance duskes près de l'atre Saint Pierre ;

Item ès dites rues demeurent li maires et une grant partie des jurés et des gouverneurs de le vile et des plus souffisans ; item il n'i avoit nullui des gens de le vile qui leur deffendist ne leur blasmast l'outrage qu'il faisoient;

Item en menant lesdis maufaiteurs dès l'issue de le prison lesdis dien et Chapitre, par les dites rues croissoient les gens et venoient de toutes rues de le vile de toutes pars qui crioient et huyoient et getoient pierres et boe et faisoient si grant noise que toute li vile en fu esmute ;

Item grant piece avant que li maufaiteurs venissent au liu la ou li rescousse fu faite, les gens de le dite vile avoient apenseement et malissieusement osté les estaus la ou on vendoit denrées acoustumeement qui estoient . . . le cauchie et l'atre Saint Pierre ;

Item il avoient mis lesdis estaus . . . . . .
. . . . . maufaiteur
. . . . . .
. . . . et a force et a violence . . . . . .
. . . . . .
les eskeeles..... (3)

EMM. LEMAIRE.

(1) Ici un mot que nous n'avons pu lire.

(2) Le grand Hôtel-Dieu, qui s'élevait à l'angle des rues des Toiles et de la Sellerie.

(3) Le reste manque.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE

D'UNE INSCRIPTION

RELATANT

LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE

DE LA CHAPELLE DE L'ABBAYE DE SAINT-QUENTIN-EN-L'ISLE

EN 1758

En creusant les fondations du bâtiment que la Société Académique a fait élever sur un terrain dépendant de l'ancienne abbaye d'Isle, rue de Villebois-Mareuil, les ouvriers de MM. Gillet frères, entrepreneurs, ont mis au jour, le 27 juin 1901, une pierre longue de 1 mètre 10 centimètres, large de 60 centimètres et épaisse de 15 centimètres environ, portant en lettres de 18 millimètres de hauteur une inscription qui fait connaître la date (jusqu'ici ignorée) de la pose de la première pierre de la dernière chapelle de l'abbaye (1).

C'est à une profondeur de deux mètres environ au-dessous du sol de la rue, et à la base d'un solide massif de maçonnerie de moëllons épais de 2 mètres 25 centi-

(1) Cette inscription est conservée dans l'hôtel de la Société Académique, 9, rue de Villebois-Mareuil. La Société conserve également les monnaies d'or et d'argent dont il est parlé plus loin.

Digitized by Google

mètres, qui constituait la fondation de la chapelle, que cette inscription a été trouvée. En voici le texte (1) :

D. O. M.

AUSPICE DEI-PARA ET DIVO QUINTINO MAR. INCL. PAT. AN. DOM. 1758, DIE 20 MAII, LAPIS ISTE POSITUS EST A R. P. D. AUDOMARO DELVILLE, HUJUS ABBATIÆ REGALIS PRIORE CLARISSIMO, CUI HANC CURAM, INVITATUS LOCO SUI, ILLUS. AC SERENIS. PRINCEPS LUDOVICUS CAROLUS OTHO DE SALM-SALM, ABBAS, ACTU PUBLICO DEMANDAVIT, SUM. PONT. BENED. 14, REGN. LUDOVICO 15 ; QUI VOTIS EMIN. CARD. DE LA ROCHEFOUCAULD BENIGNE OBTEMPERANS, EX CONSENSU MUNIFICENT. PRINCIPIS BIS MILLE LIBRAS PER... [A]NNOS AD ÆDEM SACRAM STRUEND. NOBIS LARGIRI DIGNATUS E[ST], MODERANTE CON[GR]EGAT. S. MAURI IN GALLIA ORD. S. BENEDICTI R. P. D. J. DELRUE, MONACHIS HUJUS ABB[A]TIÆ D. D. P. MALLET, SUBPRIORE, P. G. BOURDEAUX, NICOL. LESCUYER [CE]LL[AR.] ET PROC., ET J. A. HANNIER, ÆDIFICANTE ÆGIDIO BOULANGER, ARCHITECTO.

Nous proposons la traduction suivante :

A DIEU TRÈS BON ET TRÈS GRAND

Sous la protection de la mère de Dieu et du divin Quentin, martyr illustre et patron, l'an du Seigneur 1758, le 20e jour de mai, Benoît XIV étant souverain pontife et Louis XV roi, a été posée cette pierre par le révérend père dom Omer Delville, prieur illustre de cette abbaye

(1) Quelques parties de l'inscription ont été mutilées. Les lettres qu'on a pu restituer sont entre crochets.

Digitized by Google

royale, à qui le très-illustre et sérénissime prince Louis-Charles Othon de Salm-Salm, abbé, par un acte public, confia ce soin en l'invitant à le remplacer ; lequel prince se rendant avec bienveillance au désir de son Eminence le cardinal de La Rochefoucauld, avec le consentement du très généreux souverain, daigna nous faire don de deux mille livres pendant..... (1) années, pour élever cet édifice sacré, le révérend père dom J. Delrue étant supérieur de la congrégation de Saint-Maur en France, de l'ordre de Saint-Benoît, les moines de cette abbaye étant D. D. P. Mallet, sous-prieur, P. G. Bourdeaux, Nicolas Lescuyer, cellérier et procureur, et J. A. Hannier, l'architecte Gilles Boulanger étant le constructeur.

Le prince de Salm-Salm était abbé commendataire de Saint-Quentin-en-l'Isle. Tenant sa commende du roi, il dut obtenir le consentement de celui-ci pour faire don à l'abbaye, pendant un certain nombre d'années, de deux mille livres à prélever sur les revenus de son bénéfice. C'est ainsi, du moins, que nous entendons ces mots de l'inscription : *ex consensu munificentissimi Principis.*

Le cardinal de La Rochefoucauld, dont l'intervention déroute quelque peu le lecteur, est peut-être Frédéric-Jérome de Roye de La Rochefoucauld, qui fut successivement archevêque de Bourges, abbé de Cluny et cardinal. Abbé du monastère bénédictin de Cluny, étant ainsi l'un des personnages les plus considérables de l'ordre de Saint-Benoît, auquel appartenait l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle, il put exprimer le désir de voir celle-ci dotée d'une chapelle digne d'elle : désir qui n'aurait pas été exaucé

(1) Un coup de pioche a, malheureusement, fait disparaître le chiffre de l'inscription.

Digitized by Google

immédiatement, puisqu'il mourut en avril 1757, un an avant le commencement des travaux. Telle est la conjecture que nous hasardons.

L'entrée de la chapelle de l'abbaye de Saint-Quentin en l'Isle était sur la rue de Villebois-Mareuil. Cet édifice présentait des proportions supérieures à celles de l'église Saint-Jacques, aujourd'hui la Bourse de Commerce. Suivant M. Ch. Gomart (1), elle avait cinquante mètres de long et douze de large ; elle présentait, en outre, « un » élargissement de six mètres de chaque côté pour former » le transept et la croix. Sur le côté s'élevait la tour du » clocher, qui ne fut point terminée. »

Les ouvriers de MM. Gillet ont trouvé dans une cavité pratiquée dans la pierre, deux pièces d'or, cinq pièces d'argent et six pièces de cuivre, de valeurs différentes (2). Une plaque de plomb recouvrait l'inscription dans son entier.

Il est de toute justice de donner ici les noms de ces ouvriers intelligents, probes et soigneux, qui ont compris immédiatement l'intérêt de leur découverte et ont procédé à l'extraction et à l'enlèvement de la pierre avec les précautions nécessaires. Ce sont MM. Lucien Limage (de Morcourt), Charles Durieux et Fernand Taburier (de Saint-Quentin), tous trois terrassiers.

(1) Histoire de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle, dans le tome IV des *Etudes Saint-Quentinoises*.

(2) Voici l'énumération de ces pièces :

Or : Un louis de vingt-quatre livres à l'effigie de Louis XV, frappé à Lille en 1748 et un demi-louis frappé à Paris en 1731.

Argent : Un écu d'argent de cinq livres frappé à Lille en 1748 ; un demi-écu également frappé à Lille en 1748 ; un cinquième d'écu (pièce de vingt-quatre sous) frappé à Orléans en 1754 ; un dixième d'écu (pièce de douze sous) frappé à Reims en 1748 ; et un vingtième d'écu (pièce de six sous) frappé à Reims en 1744.

Il y avait, en outre, six pièces de billon, frustes.

Digitized by Google

Rappelons, en terminant, que ce sol de l'abbaye d'Isle recèle de nombreux vestiges des temps passés (1). C'est ainsi que, en 1897, à quelque vingt mètres de l'endroit où la pierre ci-dessus décrite a été trouvée, les ouvriers de MM. Gillet frères ont mis au jour un important fragment d'une mosaïque (2) de l'époque romaine qui fut enlevé et déposé au Musée Le Sérurier par les soins de la Société Académique et du conservateur de nos Musées municipaux, M. Th. Eck.

EMM. LEMAIRE.

---

(1) Dans les fouilles pratiquées en vue de la construction de l'hôtel de la Société Académique, on a trouvé une boucle de bronze de l'époque gallo-romaine et des fragments d'enduits recouverts de peinture que M. Pilloy n'a pas hésité à attribuer au second ou au troisième siècle de notre ère, c'est-à-dire au haut-empire. Il les reconnut de même composition et de même facture que les enduits trouvés par M. Frédéric Moreau à la Villa d'Ancy, près Braine.

(2) V. le tome XIV, 4e série, des *Mémoires de la Société Académique*, page 269.

Digitized by Google

NOTES (1)

SUR

L'ACCENT SAINT-QUENTINOIS

I. — GÉNÉRALITÉS

Bien des gens s'étonnent qu'on s'attarde à observer le langage parlé dans une ville comme Saint-Quentin. « Vous ne trouverez rien d'intéressant ici, disent-ils, puisqu'en ville on parle français. Allez plutôt à X*** ou à Z*** ; là, vous pourrez entendre le *vrai* picard ». Nous ne refusons certes pas d'aller à X*** ou à Z*** ; des enquêtes sur des patois particuliers de notre région ont été faites par d'autres (voyez par exemple, l'*Atlas linguistique de la Gaule Romane* de MM. Gilliéron et E. Edmont), nous en avons fait nous-même et nous en ferons encore. Mais nous ne pensons pas que, si la tâche de recueillir les parlers de village encore bien conservés est urgente, il nous soit interdit de rien étudier de faits de langage un peu différents. Il n'y a pas de *vrai patois picard* unique, il y a des parlers dissemblables d'une localité à l'autre ; il n'y a pas non plus de modèle unique

(1) Sous ce titre : *Comment nous parlons à Saint-Quentin ; français populaire et patois picard*, une conférence a été faite le samedi 9 mars 1907 devant les invités de la Société Académique de Saint-Quentin. Nous rapportons ici, en les complétant, les observations que nous avons eu l'occasion de faire en traitant oralement ce sujet.

Digitized by Google

de bon français parlé, il y a une foule de nuances entre les prononciations et façons de dire du français parisien normal dans les différentes régions ; enfin, dans les villes de Picardie, il y a un français populaire mixte, à mi-chemin entre le français commun et le franc picard, et lieu de rencontre de toutes sortes de déformations. Cet état de langage peut être, lui aussi, un objet d'étude ; tout parler vivant présente quelque intérêt à être observé.

Y aurait-il donc à Saint-Quentin une « manière de langage », un accent, comme il y en a un à Marseille ? Tout le monde n'en convient pas ; en particulier, ceux de nos compatriotes qui n'ont jamais quitté notre ville, vivent avec notre accent sans le connaître. D'autres, quand ils entendent dire « que l'on reconnaît facilement à son langage un habitant de notre ville », s'écrient : « C'est une impression difficilement vérifiable. Nombreux sont nos concitoyens qui vont fréquemment à Paris. En est-il beaucoup parmi eux qui aient fait personnellement l'expérience de leur provincialisme ? Ont-ils constaté que les Parisiens reconnaissent à l'accent leur origine picarde ? » (1) Ces formules interrogatives semblent équivaloir à des négations discrètes. On pourrait aussi bien poser la question inverse. « Des Saint-Quentinois n'ont-ils jamais entendu quelque visiteur étranger contrefaire par badinage leur prononciation et leur opposer la sienne (s'il est par hasard de Paris ou des bords de la Loire) ? Ne se sont-ils pas aperçus alors que leur prononciation différait en quelque chose de la prononciation des habitants de Laon ou d'Amiens ? »

Assurément, s'il y a un accent saint-quentinois, il ne se trouve pas, présent et sensible, dans toutes les bouches

(1) *Le Saint-Quentinois*, numéro du jeudi 14 mars 1907.

Digitized by Google

des habitants de Saint-Quentin. Parmi ces concitoyens qui vont fréquemment à Paris et dont la façon de parler ne décelerait pas l'origine provinciale, il peut s'en trouver qui soient nés à Saint-Quentin, mais d'une mère non saint-quentinoise (les enfants reproduisent à l'ordinaire beaucoup plus exactement le parler de leur mère que celui de leur père), ou qui aient passé leur enfance dans une maison « nombreuse », où les Saint-Quentinois de souche ne représentaient qu'une faible minorité, ou encore qui aient fait leurs études au dehors pendant de longues années, bref, il est vraisemblable que la plupart d'entre eux ont subi des contacts plus divers que tel ou tel petit commerçant de Saint-Quentin, né de Saint-Quentinois, et qui n'a quitté le plus souvent sa boutique que pour aller aux Champs-Elysées écouter la musique militaire, voir le mouvement des voyageurs à la gare du Chemin de fer, à Gauchy manger une friture ou déjeuner sur l'herbe au bois d'Holnon. Celui-là est plus profondément Saint-Quentinois — je ne parle qu'au point de vue de la phonétique locale — que son concitoyen, gros industriel, voyageur de commerce, ou attaché à une profession libérale. Nous nous gardons bien de considérer la population saint-quentinoise comme un bloc homogène. Il n'y a peut-être pas dans notre département de ville qui voie tant de départs d'indigènes, tant d'arrivées d'étrangers, soit dans la condition bourgeoise, soit parmi les ouvriers; afflux de citadins qui viennent faire du commerce, exercer une industrie, occuper des fonctions civiles ou militaires, afflux de campagnards vers la caserne et vers les usines, les échanges, les mélanges sont perpétuels. Et cependant la présence de tant d'éléments hétérogènes n'arrive pas à réduire les particularités du parler local. Les étrangers en résidence chez nous ne nous corrigent pas, au moins col-

Digitized by Google

lectivement (l'enseignement particulier d'un précepteur peut modifier la prononciation d'un enfant pris très jeune); bien plus, ils s'habituent aux sons de notre parler et ils arrivent inconsciemment à les reproduire, alors même qu'ils continuent de s'en moquer. Je puis citer l'exemple d'un maître d'école qui est né au centre du département, qui n'a quitté l'Ile de France pour venir dans notre ville qu'à l'âge de trente ans et qui a aujourd'hui contracté, sans le savoir, tous les défauts — si on peut appeler défauts — ces particularités de l'accent local. Il ne se prive pas cependant de reprendre ses élèves au cours des exercices de lecture, de leur indiquer pour tel mot pris en lui-même, qu'il détache du texte, la prononciation de Paris, mais quand il improvise, en son parler ordinaire, une explication de détail, il redevient malgré lui aussi Saint-Quentinois que ses élèves. On ne peut donc pas contester qu'il soit légitime de prendre le parler de Saint-Quentin pour sujet d'étude et de le séparer de tous les parlers environnants.

Il y a un accent saint-quentinois, il n'en faut pas douter. Mais où et comment le saisir ? Dans le centre de la ville où habitent les familles les plus anciennes, ou dans les faubourgs qui de dix ans en dix ans s'élargissent pour recevoir de nouveaux venus ? Dans un même quartier, les façons de parler sont différentes selon les conditions sociales ; un bourgeois, un « monsieur bien » évitent telles intonations de l'ouvrier, leur voisin. Voire, dans une même famille, entre parents qui vivent ensemble, il y a des divergence d'articulation à peine sensibles à l'oreille, mais dont les instruments enregistreurs établissent l'incontestable réalité. S'il n'y a pas dans la nature deux feuilles d'arbre de tous points identiques, il n'y a pas non plus deux organes vocaux absolument remplaçables l'un par l'autre ; à ce compte-là, il n'y a pas un accent saint-quentinois, il y

Digitized by Google

en a des milliers, il y en a autant qu'il y a de sujets parlants à Saint-Quentin. Ainsi nous avons pu séparer notre ville de tout ce qui n'est pas elle, mais à l'intérieur de notre champ d'étude, nous nous trouvons en face d'une multiplicité d'objets, entre lesquels un choix est nécessaire.

En même temps que multiple, l'accent est instable. On oublie souvent qu'il change, si imperceptible que soit le changement, d'une génération à l'autre. Un enfant entend bien sa grand'mère et croit parler comme elle ; la différence qui sépare leurs manières de parler, inaperçue d'eux deux, sera relevée par une tierce personne, si elle a l'oreille exercée. A trois ou quatre générations d'écart la confusion est déjà moins possible ; si la distance est de plusieurs siècles, une initiation devient nécessaire pour que le langage parlé dont l'écriture donne une représentation approximative devienne intelligible dans toutes ses particularités à l'arrière-descendant, même si l'arrière-descendant est resté au pays même de ses ancêtres. Par une série continue de modifications involontaires et inconscientes, la langue de Plaute et de Térence est devenue la langue des soldats de César, le parler roman des sujets de Charlemagne en Gaule, celui de Raoul de Coucy et de Gabrielle de Vergy, et le français moderne dans son infinie variété. Le parler de Saint-Quentin au commencement du vingtième siècle n'est plus le même qu'au temps de Napoléon Ier ; parmi nos concitoyens présentement vivants, choisirons-nous des vieillards, des personnes d'âge mûr ou des enfants ?

Digitized by Google

II. — L'ENQUÊTE DE 1905 SUR LE PARLER DE SAINT-QUENTIN

Lorsqu'on veut recueillir le patois d'un village, on s'adresse de préférence à un ou à une sexagénaire qui n'ait jamais quitté son pays natal ; on lui pose des questions, on lui laisse la parole si quelque autre villageois vient lui faire visite, et quand on a relevé huit ou neuf cents mots ou phrases du cru, on a quelque chance de n'avoir pas laissé échapper les principales caractéristiques du vieux parler local sous la forme la moins altérée qu'il soit possible de saisir directement « au jour d'aujourd'hui ». Nous ne pouvions pas procéder de même à Saint-Quentin, puisque notre but n'était pas de dresser un *Lexique Saint-Quentinois*, comme M. E. Edmont a fait pour sa ville natale un *Lexique Saint-Polois*, mais de déterminer quel était l'accent saint-quentinois commun aux divers quartiers, quel était l'accent saint-quentinois *moyen*.

Cet accent, nous le prenons en 1905, sans prétendre établir ce qu'il a pu être il y a vingt, trente ou cinquante ans ; nous le prenons, non pas chez des vieillards ou des adultes dont nous ne pourrions pas toujours savoir quel a été le « curriculum vitæ », mais chez des enfants qui ont appris dans notre ville, il y a seulement quelques années, à parler, c'est-à-dire à reproduire le plus exactement qu'il était nécessaire pour être compris, les émissions, articulations et intonations de leurs parents, nourriciers et éducateurs ; nous pensons qu'on ne pouvait choisir de témoignages plus authentiques, plus sincères de la prononciation régnante. Dans la condition bourgeoise, les familles comptent parfois des personnes éclairées, soucieuses de

Digitized by Google

bien dire ou qui simplement ont séjourné dans d'autres villes, et la prononciation des enfants peut y être avec quelque soin redressée. Dans les milieux populaires, au contraire, les loisirs des parents sont moindres, et moindre l'importance qu'ils attacheraient — si seulement ils étaient avertis que leurs enfants parlent mal — à une prononciation véritablement correcte.

Je suis donc allé, grâce à l'obligeante autorisation de M. l'Inspecteur d'Académie, dans quatre écoles de la Ville, au faubourg Saint-Jean, au faubourg Saint-Martin (Groupe Theillier-Desjardins), au faubourg d'Isle et au Petit-Neuville, en septembre (classes de vacances) et en octobre 1905. Je suis entré dans les différentes classes de garçons de chacune de ces écoles et j'y ai entendu des élèves âgés de huit à quatorze ans. Mon entrée dans la classe ne modifiait rien du programme ordinaire de la journée ; le maître savait seul ce que je venais y faire ; les élèves ne pouvaient considérer comme un inspecteur un étranger qui s'asseyait au fond de la classe derrière eux, qui ne les interrogeait jamais et ne demandait même jamais leur nom ; ils n'étaient donc pas intimidés ; je procédais silencieusement à ma cueillette tout le temps que duraient leurs divers exercices.

Exercices de lecture, d'abord. Ce devraient être les moins probants ; les enfants, en effet, mis en face d'un texte littéraire, cherchent, s'appliquent à bien lire un français académique si différent de celui qu'ils parlent chez eux ou dans la rue, à reproduire les sons écrits aussi fidèlement que le leur permet leur connaissance de l'alphabet. C'est au contraire, en un sens, l'épreuve la plus instructive. Si les enfants altèrent le timbre et la durée des syllabes qu'ils lisent posément, c'est en toute inconscience. A chaque altération trop sensible rencontrée, le maître reprenait

Digitized by Google

comme de juste le lecteur et lui demandait une prononciation corrigée, dont il donnait l'exemple à haute voix. L'enfant, docile, s'efforçait de répéter identiquement le son entendu, croyait y réussir, s'entendant mal lui-même, et ne faisait entendre, une fois de plus, que ce qu'il avait déjà prononcé, sans modification perceptible. Il y a des sons du français de Paris qui ne passent pas par l'organe vocal de certains Saint-Quentinois, quelque bonne volonté qu'ils y mettent. — Après les exercices de lecture venaient assez souvent des interrogations sur la lecture faite, ou sur les leçons de choses données par le maître dans une des classes précédentes : les élèves répondaient tantôt par une phrase de manuel récitée sur ce ton chantant et artificiel que connaissent bien ceux qui ont traversé les écoles primaires, tantôt, quand il s'agissait de fournir une explication complémentaire, par une phrase de leur cru. — Enfin, çà et là, dans les cours des écoles, en assistant aux récréations, j'ai surpris, comme il m'était déjà arrivé cent fois auparavant en circulant dans les rues de la ville natale, des bribes de parler saint-quentinois, spontané, authentique, pur de tout mélange.

Il y avait presque un an que ces matériaux avaient été recueillis quand parut au *Journal de Saint-Quentin* (jeudi 9 août 1906) une chronique saint-quentinoise, où M. Adrian Villart, qui avait récemment visité un Asile d'enfants de notre ville, trouvait l'occasion de faire sur le parler local, les observations originales que voici :

Ma remarque, ma critique, la voici : il y a un accent saint-quentinois, et il serait préférable qu'il n'y en eût pas.

Que l'on patoise, soit ! Le picard est une langue qui n'a pas réussi, mais il est de savante origine et d'expression savoureuse. Et puis enfin, c'est franc. Quand, à la ferme, « ech' moête » dit à la femme raisonneuse : « Quind l'co cante, l'glaine a doit s'taire ! », c'est net. C'est du picard. Mais à Saint-Quentin, en ville, il serait plus simple de par-

Digitized by Google

ler avec l'accent français, c'est-à-dire de n'en pas avoir du tout, comme dit d'Olivet, et d'appuyer seulement sur la dernière syllabe, ce qui donne de la clarté au discours.

Enfin, passons sur l'intonation un peu chantante qui est ici infiniment moins accusée qu'un peu plus haut, dans les Flandres. Mais causons des quatre principaux vices de la prononciation saint-quentinoise et qui font que l'on reconnaît, à cent lieues de la Basilique, les gens de Vermandois.

I. — Les Véromanduens donc ont une propension à fermer les imparfaits : j'*été* pour j'*étais*, etc. Avec un peu d'attention cela peut se corriger.

II. — Ils disent *ui* pour *oui*.

Une très intelligente directrice d'un pensionnat de la ville répète sans cesse aux élèves :

— Vous oubliez qu'il y a un *o* au commencement.

— *Oh ! ui* mademoiselle, avouent les élèves.

Ça, c'est plus difficile à corriger. Il faudrait apprendre aux enfants à diphtonguifier en général, sans s'arrêter plus particulièrement au mot *oui* dans lequel cependant ce vice s'accuse davantage.

III. — Les gens de Vermandois n'hésitent pas, en quoi ils ont tort, à substituer l'*o* à l'*a* ou au son équivalent devant l'*n*. C'est ainsi qu'ils se glorifient d'être de Saint-Quontin.

IV. — Et enfin, ils maltraitent la voyelle *eu* qui pourtant ne leur a jamais rien fait; ils sont pour *eu* durs ; ils sont avec *eu* brouillés.

Au lieu d'en faire une labiale, de la prononcer avec les lèvres : *heureuse*, ils ont font une gutturale et agitent furieusement la glotte : *hèrèse*.

C'est à réformer, à redresser, à corriger ces vices de prononciation que maîtres et maîtresses devraient s'appliquer. C'est non seulement agréable, c'est important que de bien parler sa langue.

Ces observations retrouveront leur place dans le tableau qui suit des particularités de la prononciation saint-quentinoise ; elles coïncident avec celles que j'avais pu faire de mon côté; d'autres s'y ajouteront, qui ne prétendent d'ailleurs pas épuiser le sujet.

Digitized by Google

III. — LES VOYELLES DU FRANÇAIS ET LES VOYELLES DU SAINT-QUENTINOIS

On apprend à l'école qu'il y a en français cinq voyelles, *a, e, i, o, u*. La division était bonne au temps des Romains, à condition qu'on prononce *é* et *ou*, elle ne vaut plus pour le français moderne ; nous ne pouvons pas les réduire à moins de sept, *a, é, i, o, ou, œ, u*. On admet communément parmi les romanistes, que le son de notre *u*, son qui manque dans les autres langues romanes, est une des rares traces qui nous restent du parler celtique, parler auquel le latin vulgaire s'est victorieusement substitué sur toute l'étendue de la Gaule, la péninsule armoricaine exceptée. Pour chacune de ces sept voyelles plusieurs nuances peuvent être discernées : trois pour *a, e, o, œ*, deux seulement pour *i, ou, u*. Je ne veux pour le moment donner d'exemple que des trois nuances de l'*a*. A Paris, *a* est ouvert dans *car, char, il part, parisien*, il est moyen dans *papa, Paris* ; il est fermé dans *Pâques, chocolat* (1). Notre travail va consister à comparer le timbre des diverses voyelles à Saint-Quentin avec le timbre de ces voyelles dans le parler de Paris ; nous nous aiderons pour ce faire de l'excellent *Précis de prononciation française* publié il y a

(1) Veut-on se rendre compte de la disposition des organes vocaux pour chacun des trois cas ? Pour *a* moyen. la langue se soulève à peine au-dessus de la position de repos, les lèvres restent inactives, les joues molles et les mâchoires ouvertes. Pour produire l'*a* ouvert, il suffit d'écarter davantage les commissures des lèvres. Quant à la troisième variété de l'*a*, la fermeture se fait dans la partie postérieure de la bouche, vers l'isthme du gosier, et la pointe de la langue se recule vers le fond de la bouche, les muscles sont plus tendus, les lèvres légèrement contractées.

Digitized by Google

quelques années par MM. l'abbé Rousselot et Fauste Laclotte (1).

A. — Dans une phrase comme celle-ci : « Au mardi-gras, y a eu eune cavalcade ; y avé trois chars ; iz ont passé quéq part par la », les *a* prononcés par un Saint-Quentinois diffèrent en plusieurs points de ceux que prononcerait un Parisien. Nous avons vu plus haut que le Parisien prononçait *a* ouvert devant *r* (quand *a* et *r* font partie de la même syllabe, s'entend) ; dans certains quartiers, surtout dans les quartiers excentriques, cet *ar* très ouvert se confond avec *er* : « *Montpernasse* », phénomène dont on a déjà des exemples aux XV^e^ et XVI^e^ siècles dans le parler de Paris ; le Saint-Quentinois présente au contraire un *a* fermé dans *trois chars*, dans *il part*, un *a* moyen dans *mardi* (où *ar* n'est plus à la finale) et dans les *ar* de *quéq part par la* (où *ar* n'est pas non plus à la finale, puisque ces quatre monosyllabes ne font qu'un mot, phonétiquement). Bref, l'*a* ouvert qui n'existe à Paris que dans une seule position, n'existe pas du tout dans le parler saint-quentinois ; dans ce parler, l'*a* n'a que deux degrés, le degré moyen et le degré fermé ; il est moyen dans les trois *a* de *cavalcade*, il est toujours fermé à la finale des mots : *trois* (qu'on écrit phonétiquement *trwá*), *mardi gras*, *ici ou bien là*. On pourrait nous faire remarquer que dans la plupart des provinces de France, l'*a* ouvert est également absent, que l'*a* fermé en particulier est fréquent à Paris, même à l'intérieur des mots : l'*administration*, *il n'y en a pas* ; mais dans les rues de Saint-Quentin bien souvent l'*a* fermé paraît plus près de l'*o* que de l'*a* moyen. Il est impossible de traduire exactement par écrit (avec les caractères d'imprimerie ordinaires) ces différences de détail. Si le lecteur

(1) Paris et Leipzig, H. Welter, 1903, in-8°, 252 pages.

Digitized by Google

était mis en face de deux enfants des écoles communales, l'un né et élevé à Paris, l'autre né et élevé à Saint-Quentin et qu'il fît dire à l'un et à l'autre cette même phrase : *Papa est à Paris,* toute démonstration raisonneuse serait superflue pour lui faire sentir cette différence.

E. — (*Paire, terre, e* ouvert, *église, aimable, e* moyen, *chanter, quai, e* fermé). Les imparfaits de nos verbes ne sont pas les seules formes où va se loger en parler saint-quentinois la voyelle *e* à timbre fermé. Les enfants de l'Ecole Saint-Jean prononcent en lisant un texte : « *de succés en succés, les hées et les ronces* ; dans tous les quartiers de la ville on prononce *au mois de mé, il a une plée au front, une rée dans les cheveux, ce que je vous dis est vré.* Selon une remarque de l'abbé Rousselot, « *Gaie* a un *e* fermé comme le masculin à Paris, un *è* ouvert en province. Le pluriel *aient* et le singulier *ait* (ils chantaient, il chantait) se confondent chez les jeunes Parisiens » (1). A Saint-Quentin, tous les substantifs et adjectifs en *ai* et *aie,* qui devraient être prononcés avec *e* ouvert ont subi le sort que le mot *gaie,* seul entre les mots similaires, selon le témoignage autorisé que nous rapportons, aurait subi à Paris. Entre le féminin et le masculin il n'y a ni différence de timbre, ni différence de durée. Dans certains pays du Centre et de l'Ouest l'*e* final est sensiblement plus long dans *elle est âgée* que dans *il est âgé.* A Saint-Quentin, les deux sons sont rigoureusement semblables et égaux l'un à l'autre. De même la confusion de *chantait* et *chantaient* est certainement plus ancienne à Saint-Quentin qu'à Paris ; je n'ai pas rencontré de personne âgée qui dans le langage courant, non surveillé, l'évitât. Nous sommes bien loin, en cette ville de Picardie, de la délicatesse de prononciation

(1) *Précis de prononciation française,* p. 141.

Digitized by Google

des habitants de Charente qui font entendre deux sortes d'*i* dans *il est petit, ils sont petits*. La distinction du singulier et du pluriel n'existe plus depuis longtemps pour notre oreille, celle du genre n'existe plus que lorsque la consonne finale, muette au masculin, devient sonore au féminin par la présence de l'*e* muet final (*mis, mise*, etc.)

En résumé, *e* libre et final se ferme régulièrement, à la ville ; dans des villages qui ne sont pas très éloignés, à Maissemy, par exemple, (et dans d'autres lieux), l'*e* se prononce très ouvert dans *i fè du vent* ; dans le corps des mots il est naturellement plus souvent moyen que fermé, comme nous avons vu qu'il en est pour l'*a*. Mais l'*e* des Saint-Quentinois est susceptible de plus de nuances que l'*a*, lorsqu'il est suivi de consonnes sonnantes. Par exemple : *Ses pommes ed'tèrre èz été trop vièles, èz ont gèrmé* ; *Luciènne, pèle-lés toi-mème* ». Devant *l, m, n, r, z*, nous observons que *e* peut avoir le timbre ouvert ; devant *t*, il semble plus souvent rester au degré moyen, *eune pomme reinette*. La prononciation du mot *bouteille* n'est pas la même partout ; *boutèle*, chez les uns (avec *è* ouvert) semble plus proche de certaines formes des patois picards, *bouteye* chez les autres est le mot français prononcé avec l'*e* moyen comme à Paris. En résumé, si l'*a* des Saint-Quentinois n'a que deux timbres, l'*e* chez eux en a trois ; le degré ouvert de l'*e* ne se rencontre que devant quelques consonnes suivies d'*e* muet, pas devant toutes (par exemple, on entend prononcer « *J'é in commis qui m'éde bien* »).

Œ. — Cette voyelle *œ* qu'on peut écrire *eu* est aussi une voyelle à trois timbres ; c'est un *œ* ouvert que l'on entend dans *bonheur, cœur* ; c'est le même timbre qu'on entend aussi à la fin du mot *heureuse*, prononciation qui n'est pas générale à Saint-Quentin, mais qu'on rencontre beaucoup

Digitized by Google

plus rarement à Paris, où *œ* est moyen à la première syllabe, et fermé à la seconde.

O. — Le cas de cette voyelle est différent de celui de *a* et de celui de *e*. *O* a le timbre ouvert devant *r*, comme fait *e*, comme ne fait pas *a*, « *T'as tor d'alé o bor èdlo*, mais il ne l'a pas, comme l'a *e*, devant *l*, *m*, *on*, *n*, « *C'é l'otaune, y a des paumes, n'en apportez persaune à l'écaule* » ; la prononciation varie ici entre *o* moyen et *o* fermé. — J'ai orthographié *otaune* à dessein, parce que à l'inverse de la prononciation classique et académique, c'est la seconde syllabe qui présente un son légèrement plus fermé que la première ; chez quelques-uns l'*o* est également moyen dans l'une et dans l'autre. D'une façon générale le son *au*, qui en ancien français équivalait à ce que nous écririons *aou*, et qui aujourd'hui en français normal est un *o* fermé est passé chez nous à *o* moyen. « *Sn'é pas sa fote s'il é plus pove qlézotes* (que les autres) ; *à l'obe du jour, d'l'o chode* » ; *os* de l'ancien français a abouti au même résultat ; on entend demander au restaurant *une cote de veau* (*côte ;* au XIII^e^ siècle encore *coste*) ; pour le mot *automobile* j'ai entendu tantôt *étomobile*, tantôt *œtomobile*. On sait qu'un certain nombre de patois picards prononcent *œ* ce que notre français commun écrit *au* : « *chétin pu byœ kvœ ktou lzœt* — c'est un plus beau cheval que tous les autres ».

Pour *i*, pour *ou*, pour *u*, voyelles qui n'ont que deux timbres, je n'ai pas relevé de différences notables entre les prononciations courantes de Saint-Quentin et celles de Paris.

IV. — LES NASALES

Le français de l'Ile de France compte actuellement quatre voyelles nasales, *an, on, in* (sous les différentes graphies :

Digitized by Google

matin, Agen, bien, main) et *un*. Elles ont été longtemps très clairement distinguées les unes des autres. Sur un total d'environ quatre cent mille vers, qu'il m'a été donné de lire parmi les auteurs du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, je n'ai rencontré qu'une fois la rime *destin : aucun*; elle était rigoureusement proscrite, cela va sans dire, au XVII^e^ siècle, elle l'est encore théoriquement. On n'eût point fait rimer non plus autrefois *Armand* avec *Edmond*, si ce n'est dans les provinces de l'Est. Aujourd'hui ces quatre sons se sont rapprochés l'un de l'autre deux à deux, sensiblement, à Paris, et jusqu'à confusion complète, dans le « pur saint-quentinois ».

AN et ON. — Le mot *confiant* « à Paris, chez les enfants et dans une prononciation emphatique ou guindée » (1) fera entendre deux fois presque le même son, à la dernière syllabe, son plus proche de *on* que de *an*. On ne peut désigner graphiquement ce son qu'en inscrivant au-dessus de l'*a* un petit *o*. A défaut de ce caractère, nous inscrirons par *on* même les voyelles *an*, dans cette phrase prononcée par un Saint-Quentinois : « *Quon ya un jour œd' congé, tous les onfonts du conton sont contonts* ». Un des maîtres d'école de la ville me disait, à propos de ces prononciations vicieuses : « Ces enfants-là sont bizarres. Figurez-vous que lorsqu'il faudrait dire *an*, ils disent *on*, et quand il faudrait dire *on*, ils disent *an*. Dans leur bouche *canton* devient *contan*. » Il y a là une erreur d'acoustique; tout ce qui n'est pas exactement *an* paraît *on* et tout ce qui n'est pas exactement *on* paraît *an*; en réalité le son est intermédiaire. Faites prononcer à deux enfants, l'un de Saint-Quentin, l'autre du sud du département, la même phrase : « *J'ai traversé le pont du canal* », et vous constate-

(1) *Précis de prononciation française*, p. 44.

Digitized by Google

rez que le Saint-Quentinois est incapable de reproduire correctement le *pont*, prononcé *pont* sans effort par l'autre enfant ; et quand vous lui ferez dire « *le pan de ma chemise* », il saura bien qu'il s'agit là d'un autre mot, autre par le sens et par l'écriture ; il croira le faire autre aussi par sa prononciation, mais il ne dira effectivement, à l'oreille du témoin, que ce qu'il avait dit dans l'expérience précédente. Il ressemble aux Alsaciens qui n'ont qu'une même consonne pour *b* et pour *p*, pour *d* et pour *t*, pour *v* et pour *f*, aux Français de certaines provinces du midi qui n'ont qu'un son intermédiaire entre *b* et *v*. Quand nous voulons singer le parler d'un Alsacien, nous changeons les faibles en fortes et les fortes en faibles (comme Balzac fait pour le baron de Nucingen, ou Gyp pour les Sémites qu'elle veut ridiculiser), nous caricaturons ce parler spécial, croyant le reproduire fidèlement.

An correspond à une voyelle intermédiaire entre *a* fermé et *o* ouvert, tandis que pour *on* la position de la langue est sensiblement la même que pour *o* ouvert. (1) L'*o* ouvert n'existe guère, nous l'avons vu, dans notre parler que devant *r* ou devant *t* sonores, mais il existe. Il semble que les enfants de Saint-Quentin pourraient prononcer correctement le *on* du français normal, si on les exerçait régulièrement, c'est-à-dire chaque fois que le son *on* se présente, à avancer davantage les lèvres.

IN et UN. — Pour ces deux sons que le français commun de certaines provinces distingue sans effort, les Saint-Quentinois ne connaissent que le son *in* ; c'est la reine de leurs nasales, ils la prononcent avec une franchise caractéristique qui peut paraître fort déplaisante aux gens habitués à entendre *parfum* autrement que *parfin*. « *Le*

(1) *Précis de prononciation française*, p. 43 et 45.

Digitized by Google

lindi matin, chaquin retourne à l'écaule », la même nasale se représente trois fois dans cette phrase, et que vous preniez un enfant des faubourgs, ou un bourgeois du centre de la ville, cette nasale, plus fortement ouverte chez celui-là que chez celui-ci, est identique pour les trois mots chez chacun d'eux. La nasale *un* se définit en phonétique un *é* ouvert labialisé nasal (1). Il suffirait, pour réussir à produire correctement ce son, d'avancer et d'arrondir les lèvres ; il faut un apprentissage spécial pour renouveler cet effort dans tous les mots qui le réclament. La négligence que nous signalons chez nos compatriotes se retrouve dans d'autres régions et même à Paris, mais partout, il nous semble, à un moindre degré.

Plus particulièrement locale (on la rencontre encore dans certains villages du sud du département) est la prononciation des finales *ème* et *ène*. « *Œdqué compagnie qté ?* — *Echsui del deuzienme* ». Le lecteur qui n'aura pas entendu de ses propres oreilles ce son-là, pourra s'en donner une représentation assez exacte en prononçant, pour le féminin de *Lucien,* le même mot *Lucien,* puis *ne*. Bref, c'est une nasale qu'on retrouve ici aussi, comme on en retrouve dans les formes de l'ancien français *fan-me, hon-me* qui vivent encore aujourd'hui dans certains patois du Vermandois, ou dans des mots purement français comme *s'enivrer, s'enorgueillir,* (*s'an-nivrer, s'an-norgueillir*). Le cas de *Lucien-ne, toi-min-me* (pour *toi-même*) est une survivance de ce genre. A l'intérieur des mots, la tendance qui porte à prononcer maintenant *s'énivrer, s'énorgueillir,* fait prononcer à des élèves des écoles communales que j'ai observés, *in metre anétauffe* (pour *en-nétoffe*), *o me l'a dit* (pour *on me...*), l'*Asasion* pour l'*Ascension*. Les syllabes initiales

(1) *Précis de prononciation française,* p. 44.

Digitized by Google

ou médiales prononcées avec moins d'énergie et de plénitude que les finales ne laissent plus entendre au lieu de la voyelle nasale, que la voyelle buccale correspondante.

V. — SEMI-CONSONNES ET CONSONNES

C'est par une sorte de préparation à la voyelle suivante que *oui* est prononcé *ui* à Saint-Quentin. La semi-consonne *w* qu'on retrouve dans la prononciation rapide d'une phrase comme : *Où es-tu ?* n'est pas inconnu à nos compatriotes ; ils l'articulent correctement dans *bois, trois,* (en transcription phonétique : *bwa, trwa*), dans *ouest,* c'est-à-dire devant *a* et *e*. Mais quand un *i* suit, la bouche se prépare trop tôt à prendre la position que réclame la voyelle *i* et au lieu de la demi-consomme *w (ouеu)* c'est la semi-consonne *ueu* qui sort (en transcription phonétique on la désigne par *w* surmonté d'un tréma). Ainsi le Saint-Quentinois prononce *bouis* de *cambouis* comme *buis* de *branche de buis* ; la consonne labiale *b* rend cependant assez facile la prononciation de *w* (1). Des mots comme *Louis, Louise* ne sont pas de bons exemples, puisqu'il s'agit ici de deux syllabes juxtaposées ; cependant j'ai entendu nettement la prononciation *Luis, Luise* chez des petites filles qui n'étaient jamais sorties de Saint-Quentin. Pour elles *Louis* est monosyllabe comme *jouer,* qui normalement doit compter deux syllabes, et les compte encore en beaucoup d'endroits.

L'oreille ne perçoit pas à Saint-Quentin de particularités marquées dans l'articulation des consonnes prises en

(1) Avec le nom de lieu *Moy (mouy, muy),* c'est au contraire l'influence de la consonne labiale qui l'emporte sur le « souci inconscient » de préparer l'émission de la voyelle finale.

Digitized by Google

elles-mêmes. L'ensemble des parlers français — il en est de même d'ailleurs dans la plupart des autres pays — présente sur ce chapitre beaucoup plus d'unité, d'uniformité, pourrait-on dire, que pour les voyelles.

Quand des consonnes se trouvent groupées à la fin des mots, il arrive généralement et non pas seulement à Saint-Quentin, que la dernière tombe : *un arbusse, un artisse, catéchisse, mon onque* (oncle), *j'ai un ongue cassé, du sabe* (sable), *un sabe* (sabre), *le trembe est un arbe, le soufe de l'allumette, la Saint-Fiaque, au contac de l'air, trois ou quat,* etc. Tous ces exemples recueillis dans les écoles de notre ville pourraient l'être presque partout dans la France du nord, du centre, etc.

Même procédé de simplification pour les groupes médiaux avec cette différence que c'est la première consonne cette fois qui disparaît : *pasque* pour *parce que, su la chminée, su l'arbe* et même *su l'abe.* Pour le mot *regarder,* je doute qu'on prononce partout aussi communément ou aussi fréquemment qu'à Saint-Quentin « *Œrgade bien, mé rgade!* », ou *r* disparaît quand *ar* constitue la dernière syllabe sonore du mot et que ce mot ou termine le membre de phrase, ou est suivi d'un mot commençant par une consonne. N'oublions pas de remarquer en effet que si *ar* est pénultième, *r* réapparaît : « *Jœ rgardé léz image, j'm'en vas lœ rgardé* ». Dans tous les derniers exemples cités, c'est de *r* qu'il s'agit. Le phénomène est beaucoup moins marqué pour *l.* Je considère les prononciations, entendues, de *récotte* pour *récolte,* d'*empoi* pour *emploi,* comme moins solidement établies.

Tandis que certains groupes de consonnes se simplifient, d'autres se constituent par l'écrasement des *e* dits muets : *c'est in parvnu, su la roud du Cateau* (à côté nous relevons une prononciation plus populaire : *sulrouddu*

Digitized by Google

Cateau) et même *pa drière moi*. A mesure qu'on s'éloigne de Paris et qu'on se rapproche de la Wallonnie, les parlers populaires deviennent de plus en plus contractés.

Il y a, il y en a sont couramment prononcés *ya, yen a* dans toute la France. On rencontre dans les faubourgs de notre ville la forme contractée : *inna*, qui traduit aussi bien *il y en a* et *il en a* : *Y a-t-i dɛ̀z imaj don s' liv-là ? — Ui, inna ; vote frère, a-t-i dɛ̀z onfonts ? Ui, inna.* — Ici, il y a concordance avec les patois picards environnants. Tout naturellement pour dire : *J'ai des gants, en as-tu ?* on prononcera : *nnas-tu ?* par une articulation de *n* double, avec ou sans *œ* initial pour diviser l'effort nécessaire à cette articulation.

En beaucoup d'autres régions qu'en Vermandois, on observe un phénomène qui n'est qu'analogue, et qui ne s'explique pas par les mêmes raisons. A Paris, au Centre, à l'Est, presque partout on dit bien « *As-tu ton chapeau ? — Oui, jell'ai* » comme on dit « *A-t-il son chapeau ? — Oui, il l'a* » ; on voit assez clairement par le rapprochement des deux exemples, que la prononciation vicieuse de *l* double dans le premier est venue par analogie de la prononciation légitime de *l* double dans le second. On dira de même : *Tull'as, le sourire.* Il n'y aurait donc pas lieu de s'arrêter sur ce point, si nous ne voulions traiter que des particularités exclusivement propres aux Saint-Quentinois. Mais sous la forme interrogative : *ll'as-tu ?* l'articulation de la consonne doublée n'est pas présente partout ; en tout cas, je ne me souviens pas l'avoir entendue aussi vigoureuse qu'à Saint-Quentin.

Des prononciations *ll'as-tu ?* ou *œll'as-tu ?* nous amènent à ces autres : *des pommetterre* (faire sonner les deux *t*), *une voiturednoce, parœlkanal* (à côté de *palkanal*), *elméson dno voisin*, etc. Ce fait de phonétique picarde s'explique aisé-

Digitized by Google

ment : *de, le* (forme unique de l'article *le, la*, dans les parlers picards), *re* (dans certains verbes munis de ce préfixe) perdent leur voyelle, se réduisent à la simple consonne, quand cette consonne unie à celle ou celles du mot suivant constitue un groupe relativement facile à prononcer, et il est toujours facile à prononcer quand le mot précédent se termine par une voyelle (même nasale) : *j'é pa envidvnir, tu vois lméson dlà-bas, jvarvnir* ; la première des consonnes se joint à la voyelle précédente et réduit d'autant la compacité du groupe, lequel peut se composer de trois consonnes (*envidvnir, jvarvnir, boirdl'orangeade*). Mais tous les groupes de trois consonnes ne comportent pas un effort d'articulation équivalent : *dvn, rvn, rdl* sont plus faciles à prononcer que *rdm, rlm*. Pour ceux-ci un *e* s'intercalera, non point à la place qu'il occupa autrefois dans la préposition *de* et dans l'article *le*, mais avant les consonnes *d* et *l* : *autour ed moi, parderrièrèlméson*, etc. A plus forte raison quand l'absence de *e* laisserait côte à côte quatre consonnes ; *pourervnir* ; il est vrai que dans ce dernier exemple la même consonne se représente deux fois de suite, et que *r* double se prononce plus difficilement que *l, n, d, t* doubles ; ainsi l'on dit à Saint-Quentin *pourerien* (le Parisien dit plus souvent : *c'est pourien*). Le mot *rien* même présenté seul, comme réponse à une question, devient *œrien*.

Dans des rues de faubourg, j'ai entendu *del goutte* et *del bière*, mais aussi chez le même sujet parlant *dla goutte* à côté de *del bière*. Ce manque de symétrie proviendrait-il de ce que les expressions *boire la goutte, la goutte ! apportez la goutte*, du français populaire, est chez certaines gens d'un usage bi-quotidien ou tri-quotidien, et impose ainsi aux gens venus de la campagne la forme française de l'article féminin ? *La bière* n'est pas un ensemble défini dans son mode de quantité comme *la goutte*, et l'homme de la

Digitized by Google

campagne résidant à la ville pourra conserver toujours sa façon de dire *buveur edbière, in verre edbiere, j'vas prenddelbiere,* alors qu'il aura appris à l'estaminet la formule *dla goutte* (il a pu dire auparavant *delgoutte,* au village d'où il vient).

Les enfants des écoles à la question du maître : *Avec quoi prépare-t-on le pain ?* répondent : *Avecque dlelvure* ou *avec delelvure,* et l'on ne trouve pas étrange chez eux ce reste de phonétique picarde. Mais les habitants de condition bourgeoise se laissent aller eux-mêmes à prononcer : *avecquedlalvure, avecquedlargent* ; ils ne sont sans doute pas les seuls en France à commettre cette irrégularité ; dans le milieu picard où ils trempent, ils sont excusables. A Saint-Quentin, le *c* final de *avec* est toujours fortement articulé. Dans tel patois des environs, celui du Ronssoy, par exemple, le *c* se fait sentir seulement devant les pronoms personnels : *avucmi, avucti, avucli, avuqueux,* et disparaît partout ailleurs : *avu Pierre, avu sin pere.* On sait que dans de nombreux pays du Midi, entre Bordeaux et Marseille, *avec* du français est prononcé *avé* : *i vient avé moi.*

Les caractéristiques les plus souvent aperçues de notre accent, celles qui, au dire des Français étrangers à notre Vermandois, décèlent le plus manifestement l'origine de nos compatriotes, sont les timbres fermés et sourds de nos voyelles et la confusion des deux nasales *on* et *an,* confusion qu'on retrouve sans doute dans de nombreux pays de l'Est, mais qui n'est nulle part si fortement liée à cette uniformité de timbres pour *a, e* et *o* libres. Je ne pense pas qu'on puisse rencontrer beaucoup de gens qui aillent jusqu'à estimer cet accent-là beau. Il n'est ni plaisant à entendre, ni utile à conserver. Je ne vais pas non plus jusqu'à dire

Digitized by Google

qu'il faille en avoir honte. Mais si l'on peut s'en défaire — et l'on a le temps de s'en défaire au cours des longues années de l'enfance et de l'adolescence, il n'y faut que de l'attention et quelques séjours au dehors — on devient capable de jouir un peu mieux de la beauté verbale et phonique de notre langue ; le plaisir vaut véritablement la peine d'être cherché, parce qu'il est le plaisir d'autrui autant que de nous-mêmes. Nous resterons encore Picards, Vermandois et Saint-Quentinois par une foule de mots savoureux, d'idiotismes familiers et expressifs, qui sont ce qu'il y a de plus vivant dans la physionomie du parler saint-quentinois, et qu'on est bien aise d'entendre de nouveau, quand après un long séjour dans d'autres pays français où on ne les comprend ni ne les apprécie, on revient à la ville natale.

HENRI CHATELAIN.

Avril 1907.

Digitized by Google

UNE

PAGE DE LA BIENFAISANCE

A

SAINT-QUENTIN

Aperçu historique sur l'Œuvre des Filles de la Charité

1650-1899

On sait en quel état se trouvaient l'Europe et surtout la France à l'heure où saint Vincent de Paul travaillait à former les grandes armées de la Charité. Pendant trente ans la guerre y avait promené ses ravages. La guerre, à cette époque, c'est l'incendie et le pillage des villes, la destruction des villages, la ruine des campagnes, le massacre des hommes, les vieillards abandonnés et mourant de faim, les femmes outragées et mutilées, les enfants jetés çà et là sur les chemins et voués à la faim et à la mort ; des monceaux de cadavres gisant partout sans sépulture et communiquant la peste aux survivants.

La Champagne et la Picardie eurent le plus à souffrir. Les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité envoyés sans retard dans ces contrées malheureuses, tracent dans

Digitized by Google

leurs lettres à M. Vincent le tableau de la misère la plus noire. « Ils ne voient de toutes parts que des objets de compassion ; ils n'entendent que des cris pitoyables ». En 1650, l'un de ces missionnaires écrit de Guise, « qu'il trouve partout une multitude de gens accablés de diverses maladies ; que la source de tous ces maux vient des mauvais aliments auxquels ces pauvres gens sont réduits ; que pour toute nourriture ils n'ont eu que de méchants fruits, des racines d'herbes et quelques-uns du pain de son dont les chiens ne s'accommoderaient pas ; que malgré leur langueur, malgré les pluies et les mauvais chemins, l'excès de leur besoin leur fait faire deux ou trois lieues pour avoir un peu de potage ». — « Nous venons, disait un autre, de visiter trente-cinq villages du doyenné de Guise ; nous y avons trouvé près de six cents personnes dont la misère est si grande qu'ils se jettent sur les chiens et sur les chevaux après que les loups en ont fait leur curée..... »

« Il y a un très grand nombre de pauvres gens de la Thiérache qui, depuis plusieurs semaines, n'ont pas mangé de pain, non pas même celui qu'on fait avec du son d'orge, et qui est la nourriture des plus riches. Ces malheureux n'ont eu pour vivre que des lézards, des grenouilles et l'herbe des champs. Les plus considérables habitants de quantité de villes ruinées sont dans une honteuse nécessité ».

Ce qu'écrivirent les prêtres envoyés à Saint-Quentin était encore plus effrayant. On y voit en substance « qu'il y avait dans cette ville sept ou huit mille pauvres qui mouraient de faim, sans compter douze cents personnes des environs qui s'y étaient réfugiées ; qu'à trois cent cinquante malades du lieu et qui avaient besoin de bons aliments, il s'en était joint quatre cents du dehors ; que la ville qui, bien loin de pouvoir les secourir, ne pouvait

Digitized by Google

secourir ses propres citoyens, en avait fait sortir qui les uns après les autres étaient morts sur les chemins ; que ceux qui étaient restés dans la place, n'osaient, à cause de leur nudité, sortir de la paille pourrie qui les couvrait pour aller trouver les Missionnaires ; qu'il y avait trois cents familles honteuses qu'il fallait assister secrètement, soit pour tirer du dernier naufrage des filles de condition, soit pour arrêter le désespoir de quelques particuliers qui avaient été sur le point de se tuer eux-mêmes ; qu'à tant de malheureux il fallait joindre cinquante prêtres, et qu'un d'eux, qui n'avait pas osé demander du pain, avait été trouvé mort de faim dans son lit ».

« La famine est telle, disaient-ils encore, que nous voyons les hommes manger la terre, brouter l'herbe, arracher l'écorce des arbres, déchirer les haillons dont ils sont couverts pour les avaler ; mais ce qui fait horreur, et que nous n'oserions dire, si nous ne l'avions vu, ils se mangent les bras et les mains et meurent en ce désespoir ».

« Les autres nouvelles, dit Abelly, qui vinrent du même endroit, ne confirmaient que trop celles-ci : l'excès du mal avait étouffé jusqu'aux sentiments de la nature, dans un peuple qui a de la piété et de la religion ; et les bourgeois accablés de leurs voisins qui s'étaient retirés chez eux, et ne sachant plus quel parti prendre dans la crainte où ils étaient d'être assiégés, avaient résolu de jeter par-dessus les murailles de la ville cette foule de pauvres étrangers qui s'y étaient réfugiés ».

Il y eut d'ailleurs dans la seule ville de Saint-Quentin, plus de quinze cents malades à la fois, trois mille morts en moins de six mois. Les femmes, poursuivies, traquées et exposées aux derniers outrages, cherchent un refuge dans les eaux glacées de la Somme, leurs jambes s'y gèlent et il faut les couper.

Digitized by Google

Qui consolera de pareilles douleurs ? qui guérira de telles blessures et portera remède à de semblables maux ? Qui ? sinon Vincent de Paul. Il fait mouvoir les pacifiques légions de ses fils et de ses filles qui, à sa voix, vont à travers les camps, sur les champs de bataille, au milieu des campagnes dévastées, des villages incendiés, soignant les blessés, consolant les mourants, ensevelissant les morts, recueillant les enfants, ramassant les infirmes et les vieillards, nourrissant les affamés, protégeant les femmes et les faibles. C'est alors, (vers 1650) tout porte à le croire, que Saint-Quentin vit apparaître les Filles de la Charité. A quelle date précise ? On ne saurait le déterminer ; il n'y a pas d'heure pour la Charité : le cri de détresse est pour elle le signal de tous les dévouements. Elles s'en allaient, les sœurs grises, par groupe de deux ou trois, aux endroits où le danger était le plus grand, la misère plus profonde.

Il faut lire les relations des filles à leur père, parcourir la « Presse de la Charité » à cette époque pour comprendre combien nous sommes redevables à ces premières servantes des pauvres. Ne les vit-on pas commencer l'œuvre des potages pour deux cents malades et arriver bientôt à quinze cents ? Ne les vit-on pas arracher à la mort cinq cents orphelins de père et de mère ? sans parler des services obscurs, des dévouements ignorés que Dieu seul connaît et qu'il a déjà récompensés. Les Annales des Filles de la Charité ont gardé les noms de bon nombre de ces héroïnes, qui ont eu l'insigne honneur de succomber victimes de leur zèle, et saint Vincent de Paul glorifia lui-même celles qui moururent, comme il dit « les armes à la main ».

La Paix des Pyrénées (1659) mit fin à ce déluge de maux ; elle fut accueillie dans ces provinces, surtout à

Digitized by Google

Saint-Quentin, avec tous les transports du plus grand enthousiasme. Les Filles de la Charité, n'ayant su se fixer au milieu des ruines de la dévastation générale, reprirent le chemin de leur humble communauté de la rue des Fossés-saint-Victor. Bientôt le souvenir de leurs bienfaits, le bruit de leur renommée toujours croissante devaient hâter leur retour à Saint-Quentin. « Angers les possédait dans ses hôpitaux ; à Cahors et à Metz elles faisaient connaître la sainteté catholique aux hérétiques et aux Juifs ; à La Fère, elles devenaient l'édification de toute la ville ». Notre cité ne pouvait rester en arrière. Aussi, « le 19 septembre 1668, un contrat est passé entre les chanoines de l'Eglise pro-épiscopale et collégiale de Saint-Quentin et dame Mathurine Guérin, première Supérieure générale des Filles de la Charité à Paris, pour l'établissement de deux sœurs chargées des écoles de filles et du service des malades de la ville non admis à l'Hôtel-Dieu ». Ce contrat fut-il mis à exécution ? Les sœurs ne trouvèrent-elles pas à Saint-Quentin « le vivre et le couvert ? » Les chroniques se taisent sur ce point ; les documents font défaut ; le silence se fait une fois encore sur les Filles de la Charité et on ne trouve aucune trace de leur présence à Saint-Quentin jusqu'en 1685, vingt-cinq ans après la mort de leur vénéré fondateur.

Cette année-là, en effet, si l'on en croit le chanoine Colliette, « les quêtes du bureau de la Charité pour les malades honteux et pour l'instruction gratuite de la pauvre jeunesse du sexe, produisirent considérablement, et par les soins infatigables du sieur Dartois, secrétaire du bureau, on résolut d'appeler de Paris, deux Filles de la Charité, dites de saint Vincent, auxquelles on assura un fonds de 6.000 livres, pour une pension de 150 livres tournois chacune. Le contrat en fut reçu par les Dames de la

Digitized by Google

Charité de Paris, assistées de monsieur Joly, leur Supérieur Général, le 16 août 1685, et passé par devant Mes Le Fèvre et Jullien, notaires au Châtelet. Il y fut stipulé que les dites sœurs seraient en outre logées et meublées. Elles entrèrent en exercice rue des Tripes (aujourd'hui rue du Wé) le 1er septembre 1685, en cette ville de Saint-Quentin encore tout émue au souvenir des bienfaits dont saint Vincent l'avait comblée ».

Malgré leur active diligence, les deux sœurs ne suffisaient pas et en 1688 on en appela une troisième. « En 1690, leur maison de la rue des Tripes peu commode, trop étroite, fut vendue et remplacée par une autre attenante à la Halle aux Poids, paroisse saint Remi ; en 1696 fut acquise la maison du Petit-Castelet, contigüe à la première et joignante au Cloître de Saint-Quentin ». Ces deux maisons, dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par le *Journal de Saint-Quentin*, suffirent à loger les sœurs, à prêter une salle d'assemblée aux administrateurs et une école pour la pauvre jeunesse du sexe. Cette école fut ouverte en 1699, aussitôt l'arrivée d'une quatrième sœur. La charité privée et une quête faite dans la Ville, avaient permis de fonder cet établissement d'une manière durable. Avec leur entrain et leur intelligence, ces quatre humbles filles eurent bientôt fait de ranimer et de faire prospérer, à l'ombre de la Collégiale, les petites écoles aussi anciennes que l'église (1).

(1) En plus de leurs fonctions de maîtresses d'école, les Filles de la Charité devaient encore :

« Enseigner la lecture aux pauvres servantes de la Ville, hors les heures d'écoles » ;

« S'approvisionner des denrées nécessaires pour l'assistance, la nourriture et la guérison des pauvres malades, non admis à l'Hôtel-Dieu, et les préparer et les distribuer » ;

» Faire dans leur apothicairerie les sirops, médicaments et onguents » ;

« Visiter tous les jours leurs malades et au besoin les soigner, traiter et médicamenter ».

Digitized by Google

« En 1745, Ambroise Compère, curé de Saint-Remi, légua 2.000 livres pour être jointes à pareille somme donnée par demoiselle Botté de Barival, afin d'obtenir une cinquième sœur qui entra en fonctions le 12 janvier 1745 », et Colliette ajoute, parlant de cet établissement d'instruction et de charité : « On doit dire à sa louange qu'il n'en est pas de plus utile, parce qu'il n'en est pas de plus sagement administré et conduit ». De son côté, dans un « Mémoire sur la Ville et les environs de Saint-Quentin », l'abbé Peitavy, chanoine de cette ville et membre de la Société d'Agriculture du Soissonnais, écrivait en 1766 : « Les sœurs de la Charité, instituées par saint Vincent de Paul, sont au nombre de cinq ; elles tiennent une école gratuite pour les pauvres filles au moyen des charités qu'on a fait *(sic)* à cette maison et de quelques revenus qui y sont affectés ; ces saintes filles distribuent aux pauvres le bouillon et les médicaments ; elles sont d'une ressource infinie pour les pauvres malades. Cette maison est administrée par les curés ».

Mais de tout temps les meilleures œuvres sont en butte aux contradictions : avant de produire cent pour un, le blé doit se décomposer et mourir. Pour les sœurs de Saint-Quentin, les ennuis, les tracasseries, fruits de l'envie et des soupçons, ne se firent pas attendre. En 1780, un des prêtres de la Ville, Bauchart, curé de Saint-Remi, jaloux de l'influence que valait aux sœurs leur charité sans bornes, veut les perdre par la calomnie ; ses menées perfides sont bientôt découvertes ; son indigne conduite est dénoncée au bureau d'administration des pauvres, et les sœurs apparurent plus vaillantes et plus honorées après cette lutte. C'est ce qui ressort d'une lettre écrite le 25 novembre 1780 par la sœur Dallez, de Saint-Quentin,

Digitized by Google

à la Supérieure générale de Paris pour la prier d'annoncer à Mme Necker que tout était pacifié. L'épreuve les avait fortifiées, elle les avait préparées pour de nouveaux combats, plus longs, plus terribles ceux-là, et surtout hélas ! combien plus désastreux en leurs conséquences.

L'émeute qui, le 14 Juillet, s'emparait de la Bastille, n'était pas seulement le premier acte d'un grand drame politique ; la Révolution, terrible comme un cyclone dévastateur, allait tout renverser ; toutes les institutions religieuses qui couvraient le sol de la France, comme les arbres fruitiers couvrent un pays plantureux, furent abattues par l'ouragan. Quand on voulut essayer d'une société sans Dieu, il fallut mettre partout l'action civile et humaine, non plus à côté, non pas même au-dessus, mais à la place de l'action religieuse. On imagina la Philanthropie pour se passer de la Charité. L'inflexible logique de la Convention appliqua cette théorie. L'État se chargea du soin d'abolir la misère. Sous prétexte de changer l'aumône en pension et de donner aux pauvres un droit au lieu d'un secours, la République de 93 s'empara de tous les biens légués par la générosité et la piété des particuliers ; elle en ordonna la vente au profit du Trésor. En compensation, le Grand Livre de la bienfaisance publique fut ouvert dans chaque chef-lieu de canton ; on devait y inscrire au nom de tous les invalides, veuves, orphelins, enfants trouvés, des pensions qui ne furent jamais payées à personne.

Ainsi se passèrent les choses à Saint-Quentin. La Révolution y trouva comme ailleurs les Filles de Saint-Vincent, étrangères à la politique, ignorantes des terribles questions qui se débattaient chaque jour, à leur poste de dévouement, tout entières aux pauvres ; comme ailleurs elle leur fut impitoyable et se hâta de les chasser. Au nom de la Liberté les vœux furent abrogés, et le 6 no-

Digitized by Google

vembre 1790 « après lecture d'une délibération du département de l'Aisne en date du 30 septembre et d'une autre du directoire du district de Saint-Quentin, en date du 2 octobre, la municipalité nomme les délégués qui devront se transporter aux maisons religieuses de cette ville pour dresser le tableau des nombres, des noms, des âges, des places et des qualités de religieux et de religieuses qui veulent entrer dans le monde, en vertu du décret de l'Assemblée Nationale, du 20 février 1790 — ou continuer la vie commune et religieuse ». Les Filles de la Charité, fidèles à leur vocation, ne tinrent aucun compte de la liberté qui leur était offerte : bien plus elles se préparèrent à résister aux ordres de la Révolution. Protégées par la reconnaissance populaire, elles conservèrent quelque temps encore la cornette que la loi proscrivait.

Le 5 avril 1791, il se passe un incident curieux qui mérite d'être relaté ; on y voit percer déjà la ferme volonté où se trouvent les sœurs de ne pas se soumettre à des hommes qui n'ont sur elles aucun droit. La sœur Thérèse, Supérieure de Saint-Quentin, venait de mourir et ses compagnes refusèrent énergiquement d'assister à son convoi et enterrement, prétextant « qu'elles étaient trop pénétrées de la mort de leur Supérieure et que trois d'entre elles s'étaient trouvées mal le matin. » Ce fait est rapporté tout au long, (Archives municipales : 1789-1800, Registre 1^er^) par les officiers municipaux et les administrateurs du bureau de la Charité, dont les vives instances et les représentations furent vaines : malgré leur désir de conduire à sa dernière demeure la dépouille mortelle d'une supérieure vénérée, les sœurs ne voulurent pas, dans cette circonstance, prendre part aux manifestations d'un culte schismatique, à une cérémonie célébrée par un clergé assermenté : c'est là, ce semble, la vraie raison de leur refus.

Digitized by Google

Le 21 septembre 1792, la Convention remplaça l'Assemblée nationale. Celle-ci en ouvrant les portes des couvents par l'abrogation des vœux n'avait eu qu'un but : rendre à chacun sa liberté. Celle-là supprima par une loi les congrégations religieuses elles-mêmes et exigea de tous leurs membres le serment civique. A Saint-Quentin « les Filles de la Croix et de la Charité sont les seules à l'égard desquelles l'exécution de cette loi concerne le Conseil de la Commune, les Filles de l'Hôtel-Dieu étant sous l'administration immédiate du directoire du district ». Les Filles de la Charité ne se montrèrent pas disposées à se soumettre aux ordres de la Convention; aussi, dans sa séance du samedi 8 décembre 1792 « le Conseil, après avoir entendu le Procureur de la Commune, a arrêté qu'il serait donné avis aux Conseils généraux du district et du département de l'intention manifestée par les Filles de la Charité de ne pas prêter le serment civique et que ces filles étant chargées du soin des malades et de l'éducation des enfants pauvres, ces administrations seraient invitées à ordonner incessamment les dispositions convenables pour qu'elles fussent remplacées conformément à la loi ». Cette décision du Conseil de la Commune ne tarda pas à être mise à exécution. Les sœurs furent chassées de leur habitation qui, vendue, selon la loi du 19 mars 1793, « au profit de la Nation, devint la propriété d'un sieur Voisin, directeur de la poste aux lettres ». Mais en leur defendant la porte de leur école et le soin de leurs malades, le décret de la Convention n'avait pu arracher de leur cœur le dévouement et la bonté : la loi leur avait interdit le costume religieux « emblème superstitieux et fanatique », elle leur enleva l'argent qu'elles pouvaient donner, elle ne put les empêcher de se donner elles-mêmes. Logées dans une maison à double issue, rue du Gouvernement et place Saint-André,

Digitized by Google

soutenues par la charité privée, elles s'adonnèrent, pendant quelque temps encore à leurs œuvres de bienfaisance.

A cette époque, dans sa séance du « 8 nivôse, IIe année de la Liberté républicaine, le Conseil général de la Commune ayant entendu l'agent national, arrête que les citoyennes Marie-Françoise-Olive Chancerel, Marie-Jeanne Condamine, Elisabeth Simone, Jeanne-Louise Golnie, Catherine Vasseur, ci-devant Filles de la Charité..., qui n'ont pas voulu prêter le serment requis par la loi et qui ont montré des principes antirévolutionnaires, seront mises en état d'arrestation et que, si elles ne sont point en cette commune, elles seront dénoncées au district. » Jetées en prison, les sœurs n'en sortent que huit mois après, le 4 fructidor an II, pour comparaître devant le Conseil, où « elles prêtent le serment d'être fidèles à la République une et indivisible et à toutes les lois qui en émanent ». Le même jour, « vu la pétition de J.-M. Condamine, Chancerel, Golnie, Elisabeth Simone, Vasseur, ci-devant sœurs de Charité, et Hunégonde Duplaquet, ci-devant Fille de la Croix, tendant à être transférées en arrestation chez elles, attendu leur vieillesse et leurs infirmités, le Conseil considérant que leur exposé est de la plus exacte vérité, qu'elles sont courbées sous le poids de la vieillesse et accablées d'infirmités, et réduites à l'extrême misère, considérant enfin qu'elles ont demandé et prêté le serment de fidélité à l'indivisibilité et à l'unité de la République et d'obéissance à toutes les lois, arrête, sur les conclusions de l'agent national, qu'elles sont dès à présent provisoirement élargies et mises sous la surveillance de la Municipalité ». C'était le 22 août 1794.

Dès lors, profitant du décret du 23 novembre 1793, relatif à l'instruction du premier degré, elles « enseignent les premiers éléments de lecture, d'écriture et d'arithmétique » et le peuple ne cessa plus de vénérer sous l'habit

Digitized by Google

du siècle celles qu'il regardait comme ses bienfaitrices et ses meilleures amies.

Enfin le calme se fit. Bonaparte, devenu Consul à vie, se hâta de faire justice des folles utopies des gouvernements éphémères qui l'avaient précédé. Il ferma le Grand Livre dont toutes les pages étaient blanches, rendit aux hospices, aux hôpitaux, les biens non vendus. Comme au temps de Louis XIV, des administrateurs furent chargés, au nom de l'Etat ou de la Commune, de diriger les établissements charitables et l'on confia aux sœurs le soin des malades et des indigents. La direction fut laïque, l'action fut religieuse. En associant la science des affaires et l'aptitude administrative au dévouement et à l'abnégation inspirés par la religion, Napoléon rétablissait en faveur des pauvres un système bien supérieur aux institutions d'assistance publique des pays où la bienfaissnce n'a plus la puissance du désintéressement, ni l'excellence du sacrifice.

Lorsqu'un arbre séculaire a été en quelques instants renversé par la tempête, il lui faut de longues années pour développer de nouveau sa puissante ramure; il devait en être ainsi des institutions religieuses et charitables en France après la tourmente révolutionnaire. Les lois et les décrets ne purent réparer tant de ruines, et en 1803, après des efforts infructueux tentés pour réintégrer les sœurs de Charité de Saint-Quentin dans leurs anciennes fonctions, le sous-préfet de l'arrondissement communal, Duuez, écrivait ces mots où perce le découragement : « On a tant de peine à rétablir ce qui n'a demandé que quelques instants pour être détruit! » Et, en effet, depuis longtemps déjà, des pourparlers sont engagés. « D'après la recommandation expresse du gouvernement d'employer l'intervention des sœurs dans la distribution des aumônes et de faire aider les Hospices de l'humanité douce et active·

Digitized by Google

de ces héroïnes de la charité, » le sous-préfet de l'arrondissement communal de Saint-Quentin décide de confier aux filles de saint Vincent la gestion des établissements de bienfaisance de la ville. Les considérants de l'arrêté du préfet (30 Germinal an X-20 avril 1802) sont trop à la louange des sœurs pour ne pas être mentionnés. :

« Considérant qu'il reste encore à Saint-Quentin quatre membres de cette précieuse association dont s'honore l'humanité et dont l'anéantissement serait une véritable calamité.

» Considérant que ces quatre personnes si recommandables par la pureté de leurs vertus, l'importance de leurs services et la propagation des bonnes mœurs, se sont consacrées à l'enseignement depuis la suppression de leur maison, avec un zèle et un succès qui leur ont mérité la confiance générale et qu'elles peuvent être rendues aux doubles fonctions de leur Institut : « Charité et Instruction » en leur adjoignant d'autres sœurs aussi dévouées au soulagement des malheureux.

» Considérant que le vœu général et surtout celui des pauvres les rappelle au poste sublime qu'elles ont occupé avec autant de gloire que de courage, les sœurs de Charité sont invitées à faire comme par le passé la distribution des secours aux malades indigents et elles seront installées dans leurs fonctions demain, 1er floréal, an X de la République Française. »

Deux jours après, le sous-préfet communiquait cet arrêté à Mme Deleau, supérieure générale des Filles de la Charité à Paris : « Cette décision, écrit-il, m'a été inspirée par mon cœur, par le désir de rendre aux pauvres leurs économes et leurs mères..... L'édifice de la Charité se relève, en même temps que celui de la Religion ; le Gouvernement, qui a reposé les bases de l'une et de

Digitized by Google

l'autre, invite tous les ouvriers, capables d'y travailler, de venir le seconder..... Vous nous conserverez donc les quatre sœurs que nous avons le bonheur de posséder et qui sont dignes de vous, Madame ; nous nous flattons même que vous vous prêterez à leur adjoindre des sœurs pour les aider dans leurs fonctions, si, comme nous l'espérons, notre établissement prend toute la consistance et l'étendue que nous nous proposons de lui donner. »

Presque deux années se passent et les choses sont encore au même point. Dans une nouvelle lettre à Mme Deleau, en date du 24 frimaire, an XII, le même sous-préfet écrit : « Il me tarde de voir vos dignes collaboratrices dans le grand œuvre de la charité publique reprendre dans la ville les honorables fonctions qu'elles ont exercées en tous temps, avec tant de zèle et de dévouement. La commission des Hospices partage ce désir avec moi ; c'est aussi le vœu des pauvres qui regardent les sœurs, et avec raison, comme leurs anges tutélaires et leurs mères les plus tendres, tant au spirituel qu'au temporel. »

D'où viennent donc ces lenteurs ? N'était-ce pas le 1er floréal, an X, que les sœurs devaient être réintégrées dans leurs fonctions ? L'arrêté du sous-préfet était bien net et bien précis sur ce point. Certes les sœurs de Saint-Quentin ne sont pour rien en ces retards et en ces difficultés. N'ont-elles pas répondu au sous-préfet sollicitant leur concours : « Dévouées par état et par religion au soulagement de l'humanité, nous sommes prêtes à rentrer dans l'esprit de notre institution ; mais aussi, filles d'obéissance, nous ne pouvons rien prendre sur nous, nous consulterons notre supérieure sur la proposition que vous nous faites. » La supérieure consultée encourage ses sœurs à continuer leur œuvre de dévouement ; mais en mère sage et prudente, elle veut leur assurer une honnête

Digitized by Google

subsistance; elle exige pour elles un traitement fixe et convenable, afin que ses filles puissent faire face à leurs modestes dépenses. L'administration des Hospices de Saint-Quentin leur offrait le revenu des biens non vendus de l'ancien bureau de Charité. « Ces revenus (172 hectolitres de blé et 1563 livres, 3 sols, 11 deniers), dit l'arrêté du sous-préfet, en date du 30 germinal an X, seront mis à la disposition des Filles de la Charité au fur et à mesure de leur rentrée et des besoins des pauvres et sur mandats ou bons de la commission des Hospices. Les arrérages qui pourront être dus sur les années antérieures, seront, à la diligence du receveur, recouvrés le plus tôt possible, et viendront en augmentation des ressources dont l'application est confiée aux Filles de la Charité; il en sera de même des produits des pots de vin pour baux faits ou à faire. » — « Jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à leur logement d'une manière convenable, il leur sera fourni un local propre à l'exercice de leurs fonctions, et pour payer le loyer de ce local provisoire et subvenir aux premiers frais d'établissement, il sera fait, dans toute l'étendue de la ville de Saint-Quentin, une collecte ou souscription dont le produit sera versé entre les mains du maire, président né de la commission des Hospices. »

Revenus et souscriptions sont bien fictifs et aléatoires. Les sœurs ne peuvent s'en contenter, et le sous-préfet soumet à leur supérieure de nouvelles propositions. « La commission des Hospices, écrit-il à Mme Deleau, accordera à chacune de vos sœurs (elles étaient encore quatre à cette époque), une pension annuelle de 350 francs. Moyennant cette pension, elles voudront bien se charger : 1° de la visite des malades; 2° de la distribution du bouillon; 3° de l'Ecole de Charité; 4° d'une petite pharmacie qu'il est entendu que la commission fournira et entretiendra; 5° de

Digitized by Google

la manutention et de la distribution des linges et des layettes. » Ces conditions conviennent aux sœurs : toutefois Mme Deleau, plus exigeante, demande « 400 francs ou la liberté de vendre des drogues, qu'elles achèteront à leurs frais pour les aider à vivre et à s'entretenir, vu l'énorme prix de toutes les denrées. » Ces pourparlers, ces correspondances furent inutiles : l'entente ne se fit pas alors et il fallut attendre six années encore, jusqu'en 1809, pour la voir se réaliser.

Un projet de règlement, sans date, mais qu'on ne peut faire remonter au-delà des premiers mois de 1809, détermine les devoirs des sœurs et les soumet au contrôle des administrateurs. D'après ce projet, les fonctions des sœurs seront les mêmes qu'avant la Révolution, en ce qui concerne le bureau de la Charité : « Elles visiteront les malades tous les jours et leur donneront, indépendamment des secours matériels, des consolations pieuses et les marques d'un tendre intérêt; elles tiendront tous les jours de la semaine, hors les dimanches et fêtes chomées, l'école gratuite des filles pauvres de cette ville, de l'âge de cinq ans à douze ans, dans la proportion de quarante au plus, lesquelles n'y seront reçues que sur un billet d'un des membres de la commission, auquel il sera certifié que l'enfant a subi la petite vérole ou a été soumis à l'opération de la vaccine ». — « L'instruction qu'elles donneront consistera dans la lecture, l'écriture et, s'il est possible, les premiers éléments du calcul ; elles veilleront principalement à l'éducation morale, la commission s'en rapportant à elles avec la plus grande confiance du soin d'inspirer de bonne heure à leurs élèves ces sentiments honnêtes et religieux qui font les enfants dociles et respectueuses, les femmes fidèles et laborieuses, les mères sages et économes et qui répandent dans les jeunes cœurs des germes féconds

Digitized by Google

de vertu et l'amour du bien ». — « Tant qu'elles résideront dans la maison sise en cette vlile, rue du Gouvernement, et qui appartient en toute propriété aux sœurs Elisabeth Simone, Marie-Olive-Claude Chancerel et Thérèse Vasseur, qui y demeurent maintenant et qui conserveront le droit d'en disposer comme bon leur semblera, ces dernières ou leurs ayant droit recevront annuellement de la commission des Hospices la somme de 150 francs à titre d'indemnité pour le logement des sœurs attachées à l'Hospice, la commission se chargeant de les loger ailleurs si ladite maison devenait inhabitable ou inhabitée par elles ». — « Elles recevront chacune une pension annuelle de 400 francs qui leur sera payée par trimestre et sur laquelle elles prélèveront leur nourriture, habillement, chauffage, éclairage, blanchissage et généralement les objets nécessaires à la vie sans qu'elles puissent prétendre rien au-delà de ladite pension ». — « Il sera mis à leur disposition des quantités déterminées de bois et de charbon pour la préparation des bouillons, sirops, médicaments et pour le chauffage de l'école ». — « Elles auront droit à la lumière nécessaire pour l'éclairage de ladite école et celui de la cuisine où elles fabriqueront les objets ci-dessus ». — « Il ne sera rien innové au régime particulier qu'elles observent. Leur vie intérieure, établie d'après leurs règles de Congrégation, étant absolument indépendante de la police et de la surveillance de la commission, cette dernière reconnaît n'avoir point le droit de s'en occuper ». — « Tous les citoyens aisés de cette ville sont invités à concourir par leurs largesses à la restauration d'un établissement fondé par leurs pères pour le soulagement de leurs pauvres concitoyens et réparer les pertes que dans des temps d'égarement et de malheur il a essuyées au détriment des seuls pauvres de cette ville. »

Digitized by Google

Dans un article additionnel annexé au même projet de règlement, on lit encore : « Et attendu que de la lettre de la sœur Beaudoin, supérieure des Filles de la Charité de Paris, à la sœur Chancerel, Fille de la Charité de cette ville, en date du 29 mai 1809, dont il a été donné communication à la commission, il résulte que la maison de Paris affaiblie par des pertes successives ne peut accroître que d'une sœur la maison de Saint-Quentin, aussitôt l'arrivée de ladite sœur, qui seule sera appointée, le service de l'Hospice commencera d'après les bases ci-dessus et sera rempli tant par ladite sœur que par celles qui existeront à cette époque, sauf l'école gratuite qui ne sera à leur charge qu'après l'arrivée de la troisième sœur, et qui jusqu'à cette époque sera toujours tenue par l'institutrice qui en a en ce moment la direction ».

Toutes les difficultés étaient enfin levées. Un acte de générosité allait permettre de donner une solution aux questions alors pendantes. Touchée des services rendus par les sœurs de Charité, une demoiselle Elisabeth-Hyacinthe Marissal leur légua sa maison, aujourd'hui le Mont-de-Piété, rue du Moine-de-Beauvais, avec tout le mobilier qu'elle contenait; ce legs est daté du 3 thermidor an XII (23 juillet 1805). Or entre ce testament et sa mort qu'elle sentait prochaine, la généreuse donatrice fatiguée des lenteurs de l'administration pour la réintégration des sœurs, rédigea le 30 juillet 1808, un codicille modifiant son testament et portant comme clause : « Je déclare que ce legs que je fais aux sœurs de Charité, je ne le fais pas précisément et personnellement aux sœurs dénommées, mais aux sœurs qui desserviront le bureau de Charité selon l'esprit de leur institut et non autrement; et dans tous les cas, si dans un an après ma mort, ce bureau n'est pas rétabli, le tout tournera au profit des Vieux-Hommes de cette ville ».

Digitized by Google

Quelques mois après la demoiselle Marissal mourait, et la commission des Hospices désireuse d'entrer en jouissance du legs, se hâta de « restaurer l'hospice de la Charîté de la ville de Saint-Quentin par le rétablissement des Filles de Saint Vincent de Paul ». Le 8 août 1809 des conventions générales furent arrêtées entre la commission et la supérieure générale des Filles de Saint Vincent de Paul. Un nouveau règlement, ayant pour base le projet cité plus haut, fut préparé dans la séance de la commission administrative des Hospices civils du 16 août 1809, présenté au sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin le 24 août, approuvé par le préfet de l'Aisne, Méchin, le 26 août de la même année, et mis immédiatement à exécution. « Comme la restauration dudît Hospice, dit l'article 27 de ce règlement, par le rétablissement des Filles de Saint Vincent de Paul, est pour la ville de Saint-Quentin et notamment pour sa population indigente un sujet de joie et d'espérances; comme encore on ne saurait donner trop de publicité à un évènement qui intéresse particulièrement la classe la plus nombreuse de la Société, et que cette publicité peut opérer l'heureux effet de donner l'éveil à la charité publique et d'indiquer le point sur lequel elle peut répandre ses bienfaits, le présent règlement sera imprimé par extrait, au nombre de 300 exemplaires, ensemble le rapport qui le précède, pour être lesdits exemplaires distribués en cette ville, et partout où besoin sera ». Toutefois à cause du mauvais état de la maison de demoiselle Marissal, les sœurs n'y furent installées qu'en 1820, après qu'une décision du Ministre de l'Intérieur, en date du 22 mai 1818, eut rétabli définitivement l'Hospice de la Charité sous la direction des Filles de Saint Vincent de Paul et que l'administration des Hospices eût élaboré un nouveau règlement.

Digitized by Google

« Dès lors toutes les provisions de bouche, nécessaires à la préparation des bouillons, seront faites par elles. La distribution s'en fera aussi par elles, tous les jours, à la porte de leur maison, à l'heure qui sera la plus propice, sur une feuille qu'elles présenteront tous les samedis au président de la Commission, et qui sera arrêtée par lui ou par tout autre membre pour son empêchement ». — « Ne pourront prétendre au bouillon que ceux et celles qui, pères ou mères de famille, justifieront de la vaccination de ceux de leurs enfants qui n'ont pas eu la petite vérole ». — « Les Filles de la Charité feront dans leur pharmacie tous les médicaments et remèdes nécessaires qu'elles administreront elles-mêmes aux pauvres malades, non admis à l'Hôtel-Dieu et ce, d'après leur seule inspiration ; la Commission se contentant de leur recommander à cet égard, de concilier le soin des malades avec les revenus de l'Hospice dont la très grande modicité commande par-dessus tout beaucoup de réserve et d'économie ». — Suivant l'esprit de leur Institut, elles visiteront tous les jours leurs malades, et leur donneront, indépendamment des secours matériels, des consolations pieuses et des marques d'un tendre intérêt ». — « Elles ne rendront point leurs services aux personnes riches, ni aux femmes ou filles de mauvaise vie, ni aux personnes atteintes de mal vénérien. Elles ne seront point tenues de visiter leurs malades la nuit, ni à des heures indues, ni de les veiller ». — « Au besoin, et lorsque l'état et la santé de leurs malades le réclameront, elles leur communiqueront partie du linge qui sera mis à cet effet à leur disposition. Elles veilleront, avec le plus grand scrupule, à ce que le linge soit bien ménagé et revienne exactement dans leurs mains, après le décès ou la guérison de ceux qui s'en seraient servis. Avant de le délivrer, elles en donneront avis à un membre de la Com-

Digitized by Google

mission, qui autorisera verbalement. Dans le cas où ce membre refuserait, et où les Filles de Charité insisteraient sur la nécessité de la délivrance, il en serait fait un rapport à la Commission qui prononcerait ». Les sœurs devaient en outre délivrer les médicaments et les layettes.

Elles remplirent ces fonctions avec un grand zèle et une entière liberté. Le temps était alors à la conciliation, la misère était profonde. Comme on n'avait pas encore oublié les douloureuses leçons de la veille, personne ne songeait à élever deux drapeaux sur la maison des pauvres et à opposer la bienfaisance publique à la charité religieuse. La Société, à peine convalescente, ne disputait pas au dévouement chrétien le droit de panser ses blessures et de cicatriser ses plaies. Tout encourageait le zèle des sœurs ; on ne doutait pas de leur prudence, on se confiait à leur désintéressement. La délivrance d'un bon de pain ou d'une tasse de tisane n'était pas entourée de ce luxe de formalités et de signatures qui transforment quelquefois les institutions d'assurance en une administration plus financière que charitable.

Cette indépendance, les sœurs ne devaient pas en jouir longtemps. En 1820, au moment de les installer dans la maison Marissal, enfin remise en état, l'administration des Hospices, voulant reconstituer le Bureau de Bienfaisance sur les bases du Bureau de Charité de 1685, négocia avec la Supérieure générale de nouvelles conventions (28 septembre 1820). Aux termes de ce traité, cinq sœurs devaient être attachées à l'établissement avec un traitement fixe de 500 francs chacune pour leur nourriture et l'entretien de leur vestiaire. En revanche, elles allaient être soumises à un contrôle sévère, à une surveillance minutieuse, parfois même tracassière de la part des administrateurs. Certes, l'esprit d'économie tant loué chez leurs

Digitized by Google

devancières ne leur manquait pas ; on peut en juger par le tableau récapitulatif et la balance des allocations et dépenses du Bureau de Bienfaisance pendant l'année 1829 :

	ALLOCATIONS	DÉPENSES
Appointements de cinq sœurs.	2.500 fr. »	2.500 fr. »
Idem pour une sœur de la Croix.	150 »	150 »
Employés et servants.	535 »	535 »
Contributions	151 30	102 30
Entretien du mobilier	300 »	286 99
Viande	2.000 »	1.865 13
Comestibles	150 »	150 »
Blanchissage	600 »	531 60
Chauffage	850 »	850 »
Éclairage..	60 »	60 »
Pharmacie	1.000 »	914 17
Bandages	400	225 »
Layettes	600	599 98
Livres aux pauvres.	150 »	130 80
Primes aux sages-femmes . . .	300 »	300 »
Assurances	22 95	22 95
Dépenses imprévues	300 »	296 75
	10.089 25	9.540 64
	9.540 64	
Dépensé en moins.	548 61	

Cependant l'école florissait et avec elle une œuvre de préservation post-scolaire, dite de la Persévérance, fondée en 1825. En 1842, en vertu d'un bail passé le 14 septembre, l'école des filles pauvres est installée dans la maison de la Croix, rue de la Prison (aujourd'hui rue de la Caisse d'Epargne). Un ouvroir permit d'y associer le

Digitized by Google

travail manuel à l'étude. « Ce précieux établissement, né ces dernières années, lit-on dans le *Journal de Saint-Quentin*, numéro du 1er septembre 1844, a réalisé toutes les espérances que sa fondation avait fait concevoir..... Il est incontestable qu'il a rendu d'immenses services à un grand nombre de familles pauvres et que si un plus grand nombre d'entre elles comprennent mieux dans l'avenir leurs devoirs et leurs intérêts, il sera un jour, sous le rapport moral et même quant au résultat matériel, l'une des maisons à la fois d'instruction et de refuge les plus précieux pour faire descendre dans le sein des classes ouvrières et pauvres ces principes et ces habitudes de travail et de vertus sociales dont la nécessité est si bien comprise aujourd'hui. Pour arriver à ce résultat, les sœurs eurent à lutter contre bien des obstacles suscités par les hommes et les choses. Les choses s'effaceront insensiblement, grâce à leurs soins et à leur persistance ; espérons que les hommes, à quelque opinion qu'ils appartiennent, se garderont bien de porter la main sur la direction d'un pareil établissement. Espérons que l'école-ouvroir est inébranlablement assise au milieu de nous ; elle a trop fait de bien et il lui en reste trop à faire pour qu'il en soit autrement ».

Les difficultés et les ennuis auxquels fait allusion le chroniqueur du *Journal de Saint-Quentin,* ne manquaient pas, en effet. Le 16 août 1844 une décision du Ministre de l'Intérieur enjoignit a la commission des Hospices de Saint-Quentin de remettre à la Commune et au Bureau de Bienfaisance le double service des écoles gratuites de filles et de garçons et des secours à domicile. C'était, après bientôt 50 ans, l'application des lois du 7 frimaire, du 20 ventôse an V, et du 16 messidor an VI de la République Française, ordonnant de restituer au Bureau de Bienfaisance les biens des pauvres communs tels qu'ils

Digitized by Google

étaient avant 1696. En effet, ces lois établissent une division très logique entre chacune des administrations : d'un côté on ne fait qu'aider à vivre au moyen de secours à domicile; de l'autre, on nourrit et on entretient des orphelins et des vieillards renfermés dans des hospices. Les pourparlers qui eurent lieu à l'occasion de cette remise sont consignés dans les délibérations de la commission administrative des Hospices civils de Saint-Quentin des 8, 15 octobre et 4 novembre 1844; du Conseil Municipal du 3 mars 1845 et du Bureau de Bienfaisance du 13 mars 1845. Un traité fut passé le 17 avril 1845 entre le Bureau de Bienfaisance et la Municipalité d'une part, et l'administration des Hospices d'autre part; d'après ce traité, le Bureau de Bienfaisance et l'école furent transférés dans la maison du Bornyval ou des Orphelins, rue des Cordelières, actuellement rue des Patriotes. En 1833, il avait déjà été question à la commission des Hospices, de cette maison donnée en 1584, par M. Barré, ancien mayeur de la ville, pour y recevoir les enfants orphelins; le compte-rendu de la séance du 29 janvier de cette année porte que les deux Hospices de la Charité et des Orphelins n'en feront plus qu'un seul et même sous le titre d'Hôpital des Orphelins et de la Charité. Ce projet, on ne sait pourquoi, ne fut pas exécuté avant l'époque indiquée plus haut.

Placées dès lors sous la puissance d'une administration anti-religieuse, les sœurs eurent à souffrir toutes sortes de vexations et de tracasseries. « On voudrait, écrit à ce propos le *Journal de Saint-Quentin*, faire peser sur elles une inqualifiable tyrannie, les assujettir à d'étranges conditions, les soumettre à une espèce d'inquisition. » Il s'agit ici d'un nouveau règlement qui gêne leur action bienfaisante et surtout les blesse dans leur sentiment religieux. Cependant, désireuses, avides de faire le bien, les sœurs ne

Digitized by Google

désirent que l'apaisement, sont prêtes à accepter les conditions les plus conformes à leurs intérêts et à leurs convictions. « Il paraît utile, écrit le 10 avril sœur Vincent, supérieure de la communauté de Saint-Quentin, il paraît utile de laisser à la sagesse et aux lumières du Conseil Municipal la décision réfléchie et pacifique des conditions les plus propres à concilier les intérêts réciproques. J'aime à croire que cet arrangement est facile, puisque rien d'essentiel n'est en litige; car il n'est nullement question de notre part de vouloir échapper à l'autorité, ni au contrôle de l'Administration pour tout ce qui concerne la direction des classes et de l'ouvroir. » Ces paroles toutes pacifiques n'empêchent pas un journal de signaler « un soi-disant esprit d'indépendance de la part des sœurs de Charité qui après avoir pris un pied à Saint-Quentin voudraient en prendre quatre. »

La situation était des plus critiques, les rapports très tendus entre l'Administration et les sœurs, dont tout faisait craindre le prochain départ, mais que le peuple voulait conserver. Dans sa séance du 5 mai 1845, le Conseil passe à l'ordre du jour sur une pétition signée par un certain nombre d'ouvriers de la ville, dans laquelle est exprimée la crainte que les sœurs ne soient obligées de partir. Le mois suivant, l'entente se fait après modification de divers articles: remplacement des sœurs en cas de maladie, droit d'habitation sans pension pour les sœurs invalides, ouverture d'une école d'anciennes élèves. L'article 12 était surtout gênant. « L'oratoire établi dans la maison, disait-il, est exclusivement destiné à l'usage des sœurs comme lieu de prières et non de chapelle; le service divin ou toutes autres cérémonies religieuses ne pourront y être célébrées.» Madame la Supérieure, admise à la séance du Conseil Municipal, obtint cet autre article : « L'oratoire établi dans

Digitized by Google

la maison occupée par les sœurs étant exclusivement réservé à leur usage et à celui de leurs élèves, sera tout intérieur et aucune cérémonie publique ne pourra y avoir lieu. »

Toutes difficultés ainsi aplanies, les sœurs continuèrent leur charitable mission : sous leur habile direction l'école et l'ouvroir devinrent de plus en plus prospères. « Dès 1847, dit le *Journal de Saint-Quentin,* 250 jeunes personnes du sexe y reçoivent une éducation parfaitement appropriée à leur position et à l'avenir qui les attend... Ces jeunes filles, dont on s'efforce de développer l'esprit en même temps que les plus âgées sont exercées à des travaux professionnels, promettent un jour à la Société des femmes vertueuses non moins que laborieuses... Si elles sont fidèles à suivre la voie des bons exemples qui leur sont donnés, elles peuvent espérer des jours meilleurs que la plupart de leurs devancières. »

Pendant qu'elles se dépensaient ainsi pour l'instruction et l'éducation, les Filles de Saint Vincent de Paul n'oubliaient pas la seconde partie de leur mission : « La Charité ». Les ressources leur manquaient pour subvenir à tous les besoins, pour soulager toutes les douleurs; dans leur ingénieuse et intelligente activité, elles organisent chaque année une loterie. Mais c'est surtout dans le rigoureux hiver de 1853-1854 qu'elles redoublent de zèle... La misère poursuit avec rigueur ses victimes et les maux qu'on veut guérir sont si nombreux que les saintes femmes épuisent leurs ressources et leurs forces : le courage seul leur reste.

Le nombre des élèves augmentant toujours, le service religieux célébré dans une des salles de l'établissement devenait presque impossible à cause de l'affluence des assistants. C'est alors qu'un prêtre dévoué, l'abbé Lefèvre,

Digitized by Google

vicaire à la Collégiale et aumônier de la communauté, entreprit, aidé de personnes pieuses et charitables, de faire construire une chapelle en harmonie avec la dignité du culte. Le 8 novembre 1853, en présence du sous-préfet et de la municipalité, Sa Grandeur Mgr de Garsignies bénissait le nouveau sanctuaire.

Les années se passent dans le même dévouement et les mêmes efforts. En 1857, l'unique asile que possède la ville est confié à leurs soins ; en 1863, est fondé définitivement la Société de Secours Mutuels de Saint-François-Xavier, dont la présidente est Madame la Supérieure. Nous arrivons ainsi à la fatale année 1870. On sait quelle tempête fut alors déchaînée sur notre patrie et quelles douloureuses blessures lui furent faites. Combien Saint-Quentin eut à souffrir, il est superflu de le redire. Alors encore les sœurs ne faillirent pas à leur vocation. Infatigables comme des mères, aimables commes des anges, elles déroulent et déchirent des bandes de toile, pansent d'effroyables plaies, soignent et encouragent les malades ; elles vont au milieu de tant d'horreurs, douces en touchant les blessures, consolantes en parlant de Dieu. C'est le spectacle qui pendant de longs mois fut offert à notre ville. « De septembre 1870 au mois d'août 1871, elles ont spontanément prodigué aux cent blessés de l'ambulance Lebée (rue Wallon-Montigny) des soins aussi dévoués qu'intelligents, ayant pour chacun d'eux des paroles de consolation et d'encouragement. Elles ont fait l'admiration de toutes les personnes qui les ont vues à l'œuvre. On peut, sans crainte de se tromper, dire qu'elles ont contribué pour une très large part aux très nombreuses guérisons obtenues dans cette ambulance ». Pour témoigner sa gratitude le Comité des Ambulances fit don aux sœurs de trois verrières pour leur chapelle (1872).

Digitized by Google

Les temps devenus plus calmes permirent de réparer les ruines et d'ajouter de nouvelles œuvres aux anciennes. Héritières de Vincent de Paul, fondateur de l'Hospice des Enfants Trouvés, elles commencèrent, le 27 septembre 1873, l'œuvre de l'Orphelinat qui, sous le nom d'internat Saint-André, donne asile aujourd'hui encore à plus de cent enfants ou jeunes filles pauvres ou orphelines.

De nouvelles épreuves attendaient encore les sœurs. Le 26 août 1890 une décision de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, sous le fallacieux prétexte de procurer aux indigents malades les soins des médecins « le plus rapidement possible, décida que le service des visites préalables par les sœurs serait supprimé et que, comme conséquence, le nombre des sœurs attachées au Bureau serait réduit à deux, à partir du 31 décembre 1890 ». — C'était « par une manœuvre contraire à l'intérêt des pauvres et à l'esprit des fondateurs », écrivait la Supérieure générale au vice-président du Bureau, détruire d'un trait de plume l'œuvre que l'administration des Hospices avait si sagement rétablie en 1820, qu'elle avait consolidée dans sa séance du 5 novembre 1855 ; c'était une conséquence logique de la décision administrative qui, peu auparavant, sollicitant les mots du testament de demoiselle Marissal, avait déclaré que le légitime héritier était le bureau de la Charité (depuis de Bienfaisance) et non les sœurs de Charité, congrégation non reconnue, lors du décret de 1810, permettant l'acceptation du legs ; c'était priver les sœurs des fondations que la générosité chrétienne avait faites en leur faveur depuis plus de deux siècles. Afin que les pauvres n'aient pas trop à souffrir de cette mesure, le curé-archiprêtre de la Basilique, Mgr Mathieu, fit appel à la générosité de ses paroissiens pour continuer à servir le traitement des trois

Digitized by Google

sœurs laissées ainsi sans emploi, et leur permettre de visiter encore les pauvres et les malades.

Quinze ans ont passé, les sœurs de Saint Vincent ont dû abandonner aussi leurs classes, et leur mission n'a plus rien d'officiel. Seules trois d'entre elles demeurent au bureau de Bienfaisance comme économes et distributrices de médicaments et se partagent les appointements de 1.700 francs par an. Les autres s'adonnent aux œuvres privées de charité et de bienfaisance, visites des pauvres et des malades à domicile, direction de l'Orphelinat et de l'œuvre de la Persévérance pour la préservation des jeunes filles. Elles ont encore pour leur zèle et leur dévouement un champ des plus vastes et des plus féconds.

Abbé Léon DELORME.

Digitized by Google

LES VOIES ANTIQUES

DU VERMANDOIS

Les voies primitives peuvent se diviser en deux catégories : les voies terrestres et les voies fluviales.

Les premières seules intéressent Saint-Quentin, car il paraît peu probable que la Somme ait jamais été navigable dans notre région, bien qu'il résulte d'études très sérieuses que le débit de ses eaux a baissé d'une façon très sensible, par suite, assure-t-on, de la mise en culture des terres de son bassin.

Les voies fluviales ont une position naturelle et fixe qu'on ne peut discuter et, sauf de rares exceptions, les fleuves et les rivières se retrouvent tels quels à des siècles d'intervalle. Il semblerait qu'il n'en est pas de même des voies terrestres; que celles-ci, étant toujours le fait de l'homme, doivent varier comme lui. En réalité, il n'en est pas ainsi. Si les hommes varient, fort peu d'ailleurs quant au fond, les lieux où ils vivent changent beaucoup moins et les raisons qui ont déterminé nos ancêtres à passer par tel ou tel endroit subsistent encore. Nos villes ne se sont pas fondées au hasard, suivant le caprice de leurs fondateurs ; il y a eu des raisons de leur fondation, et tant que ces raisons subsistent, les villes se maintiennent et même se rétablissent après avoir en quelque sorte disparu.

Bien qu'il ne soit pas facile de trouver la raison d'être des choses qui existent, nous l'essaierons; nous nous

Digitized by Google

reporterons aux époques où les chemins ont été établis, nous examinerons les besoins et les ressources de ces époques, persuadé que c'est la meilleure manière de procéder. Quant à réussir, c'est autre chose; nous n'avons pas la prétention de fermer le champ des hypothèses.

On nous concèdera tout d'abord qu'il y a eu dans notre pays, et dès les temps les plus reculés, des migrations de peuples allant de l'est à l'ouest et du nord au sud. Ces peuples migrateurs s'implantaient parfois, mais, le plus souvent, ils ne faisaient que traverser.

On dit que les Celtes primitifs furent dans notre contrée déplacés et remplacés par les Belges, puis que ceux-ci durent entrer en composition avec les Cimbres (ceux de Marius) et leur céder Adouat (Namur ou Falais); mais, de tous les peuples qui ont pu battre le pays, les principaux furent sans contredit les Gaulois eux-mêmes, turbulents et querelleurs, toujours en mouvement et en guerre les uns avec les autres, quand leur humeur voyageuse ne les entraînait pas au-delà des montagnes et des mers ; tantôt pillards, tantôt pillés. Il semble, sous ce dernier rapport, que les Viromandues, avec leur territoire exigu et leur population relativement faible par rapport à celle de leurs voisins les Rèmes, les Bellovaques et les Nerviens, devaient être, au temps de César, plutôt parmi les pillés que parmi les pillards. Aussi leurs frontières sont-elles tout particulièrement garnies de buttes qui, selon toute apparence, auraient été autant de postes d'observation d'où partaient des signaux d'alarme; mais n'anticipons pas.

Dans ces temps primitifs, les ponts n'existaient pas. Il fallait passer les rivières à gué ou sur des radeaux, ce qui, en bien des cas, était ou très difficile ou impossible. On peut, d'après les Commentaires de César, s'en faire une idée par le temps que mirent les Helvètes à franchir le

Digitized by Google

Doubs et la Saône. Le mieux, pour l'époque, était d'éviter tous les cours d'eau en suivant la séparation des bassins, toutes les fois que les lignes de partage des eaux ne se présentaient pas sous forme de montagnes impraticables.

Quand on jette les yeux sur une carte hydrographique de notre région, on y voit immédiatement deux de ces passages naturels : le premier va dans la direction du N.-E. au S.-O. de Maëstricht, Liége et Namur à Noyon et même au-delà, après la traversée de l'Oise près de Pont-Sainte-Maxence ; le second va de l'E. à l'O. depuis Rocroy jusqu'au cap Gris-Nez.

Le premier de ces passages suit la ligne qui sépare les bassins de la Sambre et de l'Oise de ceux de l'Escaut et de la Somme. Ce fut dans notre pays la voie principale des hordes envahissantes ; son tracé, presque en ligne droite, ne présente aucune difficulté à la circulation. Il y a là un passage si naturel, que l'une des principales voies du chemin de fer du Nord le suit avec fort peu d'écart.

Nous aurons à reparler de cette voie ; pour abréger, nous la désignerons sous le nom de « voie de Namur à Noyon ».

Le second de ces passages croise le premier dans le canton de Bohain ; nous le diviserons en deux parties :

L'une va de Rocroy à Bohain par la ligne séparative des bassins de la Sambre et de l'Oise. Elle devait être suivie par quelques hordes allant de l'est à l'ouest et former comme un affluent de la voie de Namur à Noyon.

César nous la donne comme très difficile d'accès, coupée de haies entremêlées de ronces et de broussailles. (Si César revenait, il ne trouverait plus les ronces et les broussailles, mais il trouverait encore des haies).

Cette voie devait s'infléchir vers le sud, une fois passé Mennevret ou Wassigny. Nous la désignerons sous le nom de voie de Rocroy à Bohain.

Digitized by Google

La deuxième partie de ce second passage allait de Bohain à la mer, près de Boulogne, en suivant la séparation des bassins de la Somme et de l'Escaut. Elle devait être fréquentée dans les deux sens et, comme la précédente, s'infléchir vers le sud aux environs de Bohain. Nous la désignerons sous le nom de « voie de Boulogne à Bohain ».

On pourrait discuter l'ancienneté de ces voies, comme d'ailleurs de toutes celles de nos environs, car la chaussée de Soissons à Cambrai et celle de Saint-Quentin à Amiens mises à part, les documents pour toutes les autres ne remontent pas au-delà du x^e^ siècle.

Mais, il y a quelque chose de plus ancien que les documents du moyen-âge : ce sont nos villages d'origine gallo-romaine ; les noms de ces villages, les vestiges qu'on y trouve en font foi. Et quand on en voit toute une série se présenter les uns à la suite des autres dans une direction bien déterminée, peut-on refuser d'admettre qu'il y avait là un chemin primitif, servant à un commerce actif, qui a déterminé la construction de ces villages à une époque de calme ?

C'est à un phénomène de ce genre que nous assistons aujourd'hui avec nos voies ferrées.

Cependant, s'il est nécessaire de donner des arguments écrits, rappelons que César, dans ses Commentaires, dit qu'avant la bataille de la Sambre, son armée marchait depuis trois jours *per fines Nerviorum*, c'est-à-dire suivant les frontières des Nerviens ou encore suivant le passage que nous sommes convenus d'appeler la « voie de Bohain à Rocroi ».

Quand le même César part précipitamment d'Amiens pour se porter au secours de Cicéron assiégé dans son camp au pays des Nerviens, il donne à son lieutenant

Digitized by Google

Fabius, qui campait chez les Morins, l'ordre de se rendre sur les frontières des Atrébates où lui, César, va passer. César n'a-t-il pas suivi, dans cette circonstance, la « voie de Boulogne à Bohain » d'abord, puis celle de Namur à Noyon, en allant vers Namur ?

Rappelons encore qu'après la bataille de l'Aisne, César dit avoir conduit son armée *in fines Suessionum* ; et puisque nous en sommes sur ce point, remarquons qu'une grande voie de passage se dessine aussi entre les bassins de l'Oise et de l'Ailette et celui de l'Aisne, depuis Mézières jusqu'à Noyon. Ce passage, qui ne présente ni détours ni difficultés, va se terminer dans l'angle de deux rivières importautes qu'il faut franchir si l'on veut aller plus loin. Deux points étaient tout indiqués : Soissons et Noyon ; mais le premier avait beaucoup plus d'importance que l'autre, car une fois l'Aisne franchie à Soissons, on peut, sans rencontrer d'obstacle, aller jusqu'à Paris en suivant la limite des bassins de l'Oise et de la Marne. C'est le tracé de la Route nationale. Il y avait donc aux environs de Soissons un point marqué pour la défense. Les batailles y furent nombreuses et se continuèrent sous la première race de nos rois. Le pendant n'existe pas dans nos environs sur la voie de Namur à Noyon ; les batailles se sont données plus au Nord, vers Namur.

Il pourra sembler étrange et en dehors de notre sujet de citer Paris comme point de direction, à une époque où Paris n'avait pas, toutes proportions gardées, l'importance qu'il a aujourd'hui. Cependant, quand on remarque que Paris se trouve en un point où la Seine grossie de l'Yonne reçoit la Marne, puis l'Oise quelques lieues en aval ; quand on remarque également que les grands passages naturels (compris dans le sens que nous venons de leur donner) y convergent également en partant du Nord et même de

Digitized by Google

l'Est, on est bien forcé de convenir qu'il y avait à Paris un centre vers lequel devaient converger les hordes envahissantes d'abord, le commerce ensuite. Nous verrons des raisons du même genre déterminer un centre commercial dans le Vermandois.

Evidemment les grandes voies que nous venons de citer n'avaient rien de la forme de nos chaussées, ni même des chaussées romaines ; c'étaient des passages, sinon nivelés, au moins très larges, où passaient de nombreuses troupes, où l'on pouvait conduire chars et chevaux. César y circule rapidement avec une armée de 80 à 100.000 hommes.

On comprend le peu de sécurité que devait offrir aux populations sédentaires le voisinage de ces passages, car les Gaulois eux-mêmes en parcourant la Gaule en tous sens, devaient être aussi redoutables aux populations que les Cimbres et les Germains. On ne s'expliquerait pas d'ailleurs les oppidum que César a trouvés partout, si l'état antérieur avait été un état de paix.

Les populations sédentaires durent se réfugier au sein des vallées, y former des peuplades ou clans, et les grandes voies devinrent tout naturellement les limites de ces divers clans ; limites qu'on surveillait toujours.

Notre mot « marche » avait jadis la signification de « frontière » ; il doit être d'origine germanique ; le mot allemand « mark » signifie limite, frontière, si bien qu'il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que le mot « marcher » ait primitivement signifié « aller suivant les frontières ».

Revenons aux Viromandues. C'est à notre avis dans la vallée de la Somme (dans la haute vallée) et là exclusivement qu'il faut chercher leur territoire. Trouver leur

Digitized by Google

capitale est bien plus difficile ; d'abord rien ne prouve qu'il y ait eu des capitales chez tous les peuples de la Gaule avant l'organisation romaine. Il y avait des oppidum, presque toujours construits sur des points élevés d'où on pouvait voir les oppidum voisins et en être vu. Pourquoi l'oppidum sur un point élevé plutôt que sur un cours d'eau ? Nous allons essayer de le montrer.

Remarquons tout d'abord que ces sortes de places fortes n'étaient pas faites pour résister à un siège en règle. Les Belges, au temps de César, ignoraient si bien l'art des sièges que les habitants de Noviodunum et d'autres se rendirent rien qu'à la vue des machines romaines.

Le blocus des places n'était pas davantage dans les habitudes des hordes envahissantes. Celles-ci vivaient de pillage au cours de leur route et les vivres leur auraient manqué pour un siège de quelque durée. Quand l'armée belge abandonna les bords de l'Aisne où elle était venue pour arrêter César, on voit figurer le manque de vivres parmi les raisons de sa retraite. Il paraît d'autant plus certain qu'on n'avait pas de longs sièges à supporter, que la plupart des emplacements d'oppidum connus dans notre région sont dépourvus d'eau. On s'y réfugiait dès qu'une troupe était signalée, on en sortait une fois l'ennemi passé. Ces oppidum étaient, semble-t-il, imprenables pour les hordes barbares ; l'histoire raconte que certaine ville gauloise du midi, lors de l'invasion cimbro-teutonique, en fut réduite à manger de la chair humaine, mais ne fut pas forcée. Pour que l'oppidum rendît les services qu'on en attendait, il fallait non seulement qu'il fût visible des environs, mais encore facile d'accès. Supposez-le sur un cours d'eau, vous rendez l'accès bien plus difficile : il faut un pont que, primitivement, on ne savait pas construire. Par la suite, il s'est fondé de véritables villes où le commerce et la civili-

Digitized by Google

sation pénétraient ; Reims est du nombre. Il paraît peu probable qu'il y en ait eu dans notre région.

Quand nous disons que les oppidum étaient construits sur les hauteurs, nous entendons cependant faire exception pour certaines peuplades comme les *Parisii* dont le propre était de s'adonner à la navigation ; celles-là, par contre, devaient avoir leurs oppidum dans des îles.

Les premières voies de notre pays servirent donc pour l'invasion, pour la guerre ; mais il ne faudrait pas croire qu'au temps de la conquête romaine, on ne voyageait que pour combattre. La guerre a ses mauvais côtés, mais elle en a aussi de bons. Elle met les hommes en relations, leur fait voir des choses inconnues dont ils sont heureux de jouir et qu'ils cherchent par la suite à se procurer à l'amiable, quand ils ne peuvent pas arriver à les produire eux-mêmes. Après le pillage d'une contrée, on emporte bien les métaux précieux, les armes et quelquefois les hommes et les bestiaux ; mais on n'emporte pas le vin de la même façon ; ainsi d'autres produits.

La guerre a aussi ses conventions qui placent certains peuples sous la dépendance plus ou moins absolue de leurs voisins ; et il s'établit des relations commerciales non seulement entre les membres d'une même peuplade, mais aussi entre les peuplades voisines ; puis vient le commerce avec l'extérieur.

Le commerce amène deux sortes de voies : les voies essentiellement locales, qui desservent les diverses parties d'un même pays, et les voies commerciales proprement dites qui relient les divers pays.

César parle deux fois des Viromandues dans ses Commentaires et il dit au sujet de la coalition générale des Belges que les Viromandues et les Véliocasses fournirent 10.000 hommes. Cela suppose une population d'au moins

Digitized by Google

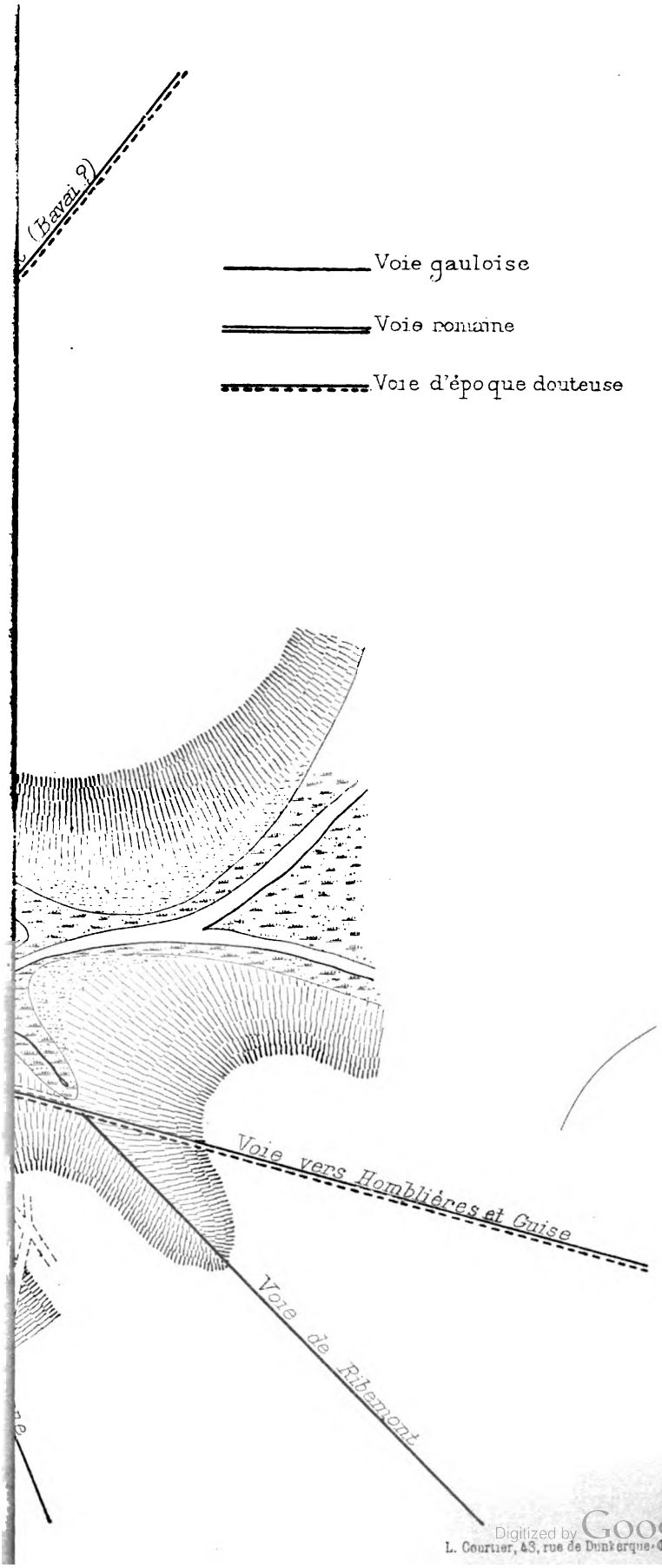

Digitized by Google
L. Courtier, 43, rue de Dunkerque-Paris

Digitized by Google

50.000 habitants. Combien, dans ces 50.000, reviennent aux Viromandues ? Combien aux Véliocasses ?....

Ce qu'il y a de certain, c'est que César a pu nourrir facilement dans le pays une armée de 60.000 hommes et cela suppose bien des terres en culture. Pour rentrer les récoltes, il fallait des passages ; les mêmes besoins sur un même sol doivent produire des résultats identiques. Il est donc fort probable que les chemins « ruraux » de nos ancêtres avaient à peu près la position qu'ils ont aujourd'hui. Ils servaient et ils servent encore de limites aux diverses propriétés. Rien n'est d'ailleurs plus difficile à supprimer qu'un chemin.

Il devait y avoir également des chemins allant d'un oppidum à l'autre et il est même possible que, pour permettre d'apercevoir les signaux d'un oppidum à l'autre, on ait ouvert à travers les forêts des lais qui sont devenus des chemins par la suite.

Si nous connaissions la position des anciens oppidum de notre région, nous aurions tôt fait de marquer les chemins qui les reliaient. A défaut, il faut raisonner et se dire que les causes qui ont amené la construction de certains centres aujourd'hui existants étaient les mêmes autrefois, et pour ne pas nous égarer, nous limiter à cinq : Saint-Quentin, Nesle, Péronne, Vermand et Ham ; sinon ces villes elles-mêmes, tout au moins quelque endroit élevé situé à proximité.

Parmi ces villes y avait-il une capitale ? c'est douteux. S'il y en avait une, Vermand par sa position centrale paraît tout indiqué. Y avait-il un centre religieux ? C'est probable et si nous avions à le placer, nous le mettrions à Holnon où se trouvaient de gros matériaux pour les autels et un sol qui ne se prête pas à la culture. Une légende veut que saint Quentin ait prêché à Holnon à l'endroit

Digitized by Google

où se trouve la chapelle. Pourquoi ? N'y aurait-il pas eu là un lieu de réunions religieuses qui s'est perpétué jusqu'à nos jours sous une autre forme ?

Ce qui paraît certain, c'est qu'au point de vue commercial, il y avait une ville, un oppidum plutôt qui primait les autres par sa position, et c'était Saint-Quentin. Nous le montrerons plus tard.

Des voies devaient relier les trois oppidum de Saint-Quentin, Nesle et Péronne. Vermand n'a pas d'importance à ce point de vue, car il se trouvait sur la voie de Saint-Quentin à Péronne. Cette voie « gauloise » partait de Saint-Quentin par le chemin vicinal, passait vraisemblablement au nord de Vermand, puis par Hancourt pour aller aboutir au Câtelet, commune de Cartignies, près de Péronne.

La voie de Saint-Quentin à Nesle est encore bien indiquée : c'est la rue actuelle du Docteur-Cordier qui se continue sous le nom de voie de Nesle. Elle figurait encore au XVIII^e^ siècle parmi les voies importantes ; ce n'est plus aujourd'hui qu'un chemin rural. A son autre extrémité, on peut la suivre jusqu'aux environs de Roye.

La voie de Nesle à Péronne est très facile à distinguer sur les cartes ; mais nous sortirions du cadre de cette étude si nous nous en occupions.

Passons aux voies commerciales.

Les grandes voies stratégiques que nous avons indiquées plus haut servirent incontestablement au commerce. Celle de Namur à Noyon conduisait vers le nord chez les Nerviens, notamment à Bavai, et vers le sud chez les Bellovaques, avec embranchement probable vers le pays des Suessions. Les villages de Mennevret, Verly, Grougis, Aisonville, Montigny, Fieulaine, Fontaine, Homblières, Le Mesnil, Itancourt, Urvillers, Clastres, Jussy, etc., la

Digitized by Google

jalonnent dans nos environs et il est même très rare de trouver une pareille succession de villages dans une direction aussi bien déterminée. Il est vrai qu'on n'y rencontre aucun nom de bataille. Dira-t-on que les terres sont meilleures sur les hauteurs? Cela n'est pas et les terres de nos environs sont plus fertiles au sein des vallons. Par contre, entre l'Aisne et l'Ailette, les terres du plateau sont incontestablement meilleures que celles de la vallée (la vallée de l'Ailette est en grande partie inculte) et cependant on ne trouve aucun village sur la route du faîte ; ils sont tous au flanc des côteaux; mais les noms de batailles y sont fréquents.

La voie de Bohain à Boulogne conduisait chez les Atrébates et chez les Morins par Lempire, Epehy, Heudicourt, etc., avec des embranchements probables vers le pays des Nerviens et celui des Ambiens.

Il n'y avait pas de voie naturelle pour aller des Viromandues chez les Rèmes, peuplade voisine, la plus civilisée et par conséquent la plus commerçante de toute la Belgique. Il fallait traverser des rivières.

Au temps de César, les Gaulois connaissaient les ponts; il y en avait un sur l'Aisne, il y en avait un sur la Somme à Amiens, et ceux-là en font supposer d'autres.

Voyons comment s'y prenaient nos ancêtres (comme d'ailleurs tous les peuples à moitié civilisés) pour choisir l'emplacement d'un pont. Evidemment ils n'allaient pas chercher la difficulté et quand un cours d'eau et son affluent se présentaient, ils ne cherchaient pas à passer à l'amont du confluent pour construire deux ponts au lieu d'un; ils passaient à l'aval de ce confluent et ils y avaient d'autant plus d'avantages que très souvent les mouvements du sol qui ont pour effet de ramener l'affluent vers le cours d'eau principal ont aussi pour effet

Digitized by Google

de resserrer les rives de ce dernier. On trouve généralement dans ces endroits des villages portant le nom de pont; les noms de villages changent peu.

On ne voit pas que les Gaulois aient cherché à défendre le passage de leurs ponts. Les Romains, au contraire, attachaient une grande importance à ces passages de rivières et leur industrie, beaucoup plus développée, leur permettait d'en tirer parti. Voici comment ils s'y prenaient : au lieu de passer à l'aval d'un confluent, ils passaient au contraire à l'amont et assez près de ce confluent, de façon à couper les deux cours d'eau. Il se formait ainsi un triangle dont deux côtés étaient naturellement défendus par l'eau ; la chaussée formait le troisième côté et les Romains s'y entendaient pour le fortifier. Dans ce triangle, les Romains installaient soit une ville, soit un camp. Il est inutile d'insister sur les facilités de défense qu'offrait cette manière de faire. Aussi, toutes les fois qu'on trouve à l'amont et à l'aval d'un confluent deux chemins anciens, celui d'aval passant sur un seul cours d'eau, celui d'amont en coupant deux et comportant un retranchement, il n'y a pas à hésiter : le premier est gaulois et antérieur à la conquête, le second est romain et postérieur à cette conquête, à moins qu'il n'en soit contemporain.

C'est pourquoi nous n'hésitons pas à faire passer par Pontavert, Laon, Couvron et Pont-à-Bucy, le chemin gaulois de Reims au pays des Viromandues. On peut aller de Reims à Pontavert sans rencontrer un seul cours d'eau. On n'en rencontre pas davantage de Pontavert à Pont-à-Bucy. Ce n'est plus le chemin primitif, mais il est visible qu'on cherche encore à éviter les difficultés. Ce chemin traversait la Serre en aval de son confluent avec le Péron et l'Oise, entre Châtillon, et Séry, dans un endroit où elle ne présente que deux bras au lieu de trois ou quatre. Il

Digitized by Google

arrivait à Saint-Quentin par le vieux chemin d'Itancourt, le chemin de la Croix-Saint-Claude et la rue d'Ostende. Son alignement, poursuivi en ligne droite, le fait passer entre la rue d'Isle et la rue de Villebois-Mareuil (où on en a trouvé des vestiges) ; finalement il aboutit à l'entrée de la rue du Palais-de-Justice. (On en aurait trouvé d'autres traces dans l'angle ouest de la place de l'Hôtel-de-Ville).

Notons incidemment que le chemin de fer de Saint-Quentin à Guise, en partant de Saint-Quentin, suit cette voie antique et va traverser l'Oise presque au même endroit pour les mêmes raisons, et voyons pourquoi le chemin de Reims à la mer passait par Saint-Quentin plutôt que par tout autre endroit.

On en peut donner deux raisons :

1° C'était le point le plus facile pour traverser les marais de la Somme ;

2° C'était le plus court pour gagner la mer par la voie de Bohain à Boulogne.

Pour éviter les marais de la Somme, il eut fallu remonter jusqu'à Fervaques ; pour trouver en aval un passage aussi facile, il eut fallu descendre à Pont-Tugny.

A Saint-Quentin, les rives de la Somme sont relativement très rapprochées. La colline sur laquelle est assis le faubourg d'Isle se prolonge dans la vallée par une sorte de promontoire ou d'atterrissement qui commence à l'Angoulle-Mortier et qui finit à la place Cordier. La colline sur laquelle on voit le moulin de Tous-Vents vient aussi jeter un atterrissement aux environs de l'Abattoir ; voilà pour la rive gauche. Sur la rive droite, des terres plus ou moins fermes pénétraient dans le marais depuis la rue d'Isle jusqu'à la rue Tour-y-Val.

Il faut bien se figurer qu'à cette époque les étangs de haut et de bas n'existaient pas. Il y avait des marais, avec

Digitized by Google

çà et là des parties en eau. La formation des étangs remonte à la création des moulins. L'étang de bas a disparu avec les moulins de Rocourt et de Gauchy.

Il y avait entre la colline où est assise la ville et celle où se trouve le faubourg d'Isle deux, sinon trois passages tout indiqués.

Le premier servit à la voie de Reims; le second conduisait vers Clastres; il existait encore en 1557; on n'en trouve plus que des vestiges. Quant au troisième, il est probable qu'on ne l'utilisa qu'à l'établissement du moulin d'Isle et de la chaussée qui servait à retenir les eaux et à former l'étang de haut.

Pour en revenir à la voie de Reims, une fois la Somme traversée, elle rejoignait, sans presque dévier de sa direction primitive, la voie de Bohain à Boulogne par Gricourt, Pontruet, Villeret, Lempire.

De savoir si un Saint-Quentin gaulois préexistait ou si la voie de Reims à Boulogne a déterminé sa construction : c'est difficile à dire.

La voie de Reims à Boulogne coupe celle de Namur à Noyon à Itancourt, et il est à peu près certain que si la Gaule avait été en état de paix avant la conquête romaine, Saint-Quentin se serait fondé sur la rive gauche de la Somme; mais cette Somme couvrait sa rive droite contre les incursions des hordes qui passaient sur la voie de Namur à Noyon. Il est donc à présumer qu'il y avait un oppidum sur cette rive droite et très probablement aux environs de l'emplacement de la Collégiale qui est visible à de grandes distances.

La voie de Reims aura donné à cet oppidum la prépondérance — commerciale tout au moins — sur les oppidum des Viromandues. Qu'on n'y retrouve pas de monnaies gauloises comme à Vermand, cela s'explique. Il est bien

Digitized by Google

plus facile de chercher et de trouver dans le Champ des Noyers que dans l'enceinte du Gouvernement.

Quand les Romains eurent pris possession du pays, la voie gauloise de Reims à Boulogne leur parut tout indiquée pour prolonger celle de Lyon à Reims; mais s'ils respectèrent la direction primitive, ils modifièrent le tracé à leur façon. Partant de Reims, ils lui firent traverser, à Berry-au-Bac, l'Aisne et la Miette et établirent un camp dans le triangle ainsi formé. De même, à la rencontre de la Serre, ils passèrent sur cette rivière et sur le Péron et établirent un camp au lieudit « les Villers ». A Saint-Quentin, laissant de côté l'oppidum gaulois, ils créèrent une nouvelle ville dans l'angle formé par les marais Chantraine et ceux des Islots. Mais pour le chemin romain comme pour le chemin gaulois, l'arrivée se faisait par le vieux chemin d'Itancourt, et le passage de la Somme devait se trouver sur le prolongement de la rue d'Ostende actuelle.

Un plan dressé en 1763 par Mascret, géomètre à Ribemont, porte encore ce passage réduit à l'état de sentier à l'ouest de l'emplacement de la primitive abbaye d'Isle. Sur ce plan figure un pont en bois de 19 m. de longueur et de 4 m. de largeur qui porte le nom de Grand-Pont (le Petit Pont devait se trouver vers la rue Saint-Thomas); ce pont se rattache aux rives par deux jetées de 15 m. chacune.

Le pont primitif devait avoir les mêmes dimensions et la même position que celui de 1763. Notons en passant combien les choses ont tendance à durer : il existe encore aujourd'hui un pont en bois à l'emplacement du vieux pont. Il a été conservé, par usage, par M. Cléry, comme avant lui par les moines de l'abbaye.

La voie de Reims à Saint-Quentin traversait les plaines peu fertiles du Laonnois; elle ne touchait à aucun cours d'eau navigable, et pour cause. Les Romains, qui n'avaient

Digitized by Google

pas les mêmes raisons que les Gaulois pour éviter les passages de rivières, adoptèrent un nouveau tracé par Soissons et Cambrai, pour gagner Thérouanne. Ce tracé suivait les riches vallées de la Serre et de l'Aisne, traversant à la fois la Crise et l'Aisne. Les Romains, suivant leur habitude, créèrent une nouvelle ville dans ce nouveau triangle et l'appelèrent Augusta Suessionum.

Que le Noviodunum de César ait été près de Soissons, c'est possible, quoique discutable; mais qu'il ait été à Soissons même, c'est inadmissible et contraire aux usages gaulois. Le Soissons actuel est bien une ville d'origine romaine, bâtie sous le règne d'Auguste et à laquelle on a donné le nom de ce prince. Il en fut de même pour Saint-Quentin; il n'y eut pas de changement de dénomination. Reims, Amiens, Bavai et autres avaient encore leurs noms gaulois que Saint-Quentin et Soissons s'appelaient depuis longtemps Augusta.

L'histoire dit qu'Agrippa fit construire plusieurs grandes routes en Gaule et notamment :

La troisième vers l'Océan, le pays des Bellovaques et celui des Ambiens.

Faut-il voir dans cette troisième route les trois voies principales de notre région: voie romaine de Lyon à Reims, puis de Reims à Soissons, d'où partaient trois branches ; l'une vers la mer par Saint-Quentin, Cambrai et Arras, l'autre vers Beauvais par Compiègne, la dernière vers Amiens par Noyon? Nous laissons ce point à discuter par d'autres.

De Soissons, où l'Aisne est navigable (point à considérer), une voie romaine qui s'est conservée jusqu'à nos jours, vient en ligne droite jusqu'à Essigny-le-Grand où elle s'infléchit vers l'est pour rejoindre la voie gauloise de Reims et traverser la Somme sur le même point.

Digitized by Google

Cela prouve la préexistence de la voie directe de Reims et celle du pont. La voie romaine suivait la route actuelle de Chauny et le Chemin Clastrois pour rejoindre la rue d'Ostende.

Comment expliquer qu'on soit venu passer par Soissons et Cambrai pour aller de Reims à Boulogne ?

On peut en donner plusieurs raisons :

L'habitude de passer par Saint-Quentin où les voies précédemment existantes avaient dû créer un centre commercial;

L'avantage de traverser le pays des Viromandues et celui des Nerviens; de profiter à Cambrai de la navigation de l'Escaut;

L'avantage également de jeter de Cambrai une voie vers Namur par Bavai en reprenant la voie gauloise de Noyon à Namur;

Enfin les facilités d'approvisionner les gîtes d'étapes.

On sait que l'étape romaine était de 25 à 30 kilomètres et qu'on habituait le soldat à la faire en cinq heures. Il était facile de la doubler en cas de nécessité. Toutes les deux étapes se trouvait une ville plus importante et facile à ravitailler: Reims, Soissons, Saint-Quentin, Cambrai, avec les étapes intermédiaires de Fismes, Condren, Le Câtelet.

Remarquons d'ailleurs que de Soissons à Boulogne par Saint-Quentin et Cambrai, il y a 215 kilomètres et 210 de Soissons à Boulogne par Amiens. Par la ligne directe, Laon-Saint-Quentin, il y a 235 kilomètres de Reims à Boulogne et de 265 à 270 par les voies romaines.

En quittant Saint-Quentin pour aller à Cambrai, la voie romaine empruntait en grande partie la route nationale. Cette route nationale ayant été déviée au moins deux fois: la première pour aboutir à la porte Saint-Jean, la

Digitized by Google

deuxième pour aboutir à la place Crommelin, il est assez difficile de dire exactement d'où elle partait à l'époque gallo-romaine. Nous croyons qu'elle se continuait en ligne droite jusqu'à la rencontre de la voie gauloise et qu'elles arrivaient ou qu'elles partaient ensemble, suivant la position où l'on se place, par le Vieux-Marché, c'est-à-dire par la rue du Palais-de-Justice.

Amiens, à l'époque gauloise, ne paraît pas avoir été relié directement avec Saint-Quentin. La voie qui va en ligne droite de Longueau à Vermand et qui s'infléchit vers le sud pour arriver à Saint-Quentin, comme elle s'infléchit vers le nord pour entrer à Amiens, paraît, comme celle de Soissons, postérieure à la construction d'Augusta, car elle se dirige non pas vers le centre commun où convergent les autres voies, mais vers un point où vraisemblablement il y avait soit une porte, soit un pont.

La direction des chemins anciens présente à Saint-Quentin une particularité digne d'attention. Si on prend le plan cadastral et qu'on examine la direction de ces chemins, on trouve :

Que la direction du vieux chemin de Nesles aboutit à l'entrée de la rue du Palais-de-Justice qui est aussi le point de direction du Chemin d'Itancourt.

Ces deux chemins nous paraissent avoir limité l'ancienne Augusta qui aurait eu une forme quadrangulaire, les deux autres côtés étant formés par les marais de la Somme et des Islots.

Le chemin utilisé en 1557 par le connétable de Montmorency pour faire pénétrer des troupes dans Saint-Quentin assiégé, n'est plus connu que par deux tronçons, l'un visible dans le lit de la Somme, l'autre, découvert en 1906 en faisant un égout rue de Vicq. Ces deux tronçons,

Digitized by Google

le moulin de Touts-Vents et l'entrée de la rue du Palais-de-Justice sont en ligne droite. Ce chemin devait rejoindre à Clastres, par Grugies, le chemin de Namur à Noyon.

Le chemin vicinal de Vermand présente dans sa dernière partie la même direction et comme il se continue en ligne droite jusqu'à Péronne, nous avons été porté à l'admettre comme le chemin primitif. Ce chemin, détourné une première fois pour aboutir à la porte du Vieux-Marché, le fut une seconde pour aboutir à la place Dufour-Denelle par la rue de la Pomme-Rouge et une troisième fois pour aboutir à la porte Pontoile par la rue de Pontoile et celle de la Chaussée-Romaine. Il a repris sa position primitive depuis la démolition des fortifications.

En 1899, en construisant un égout, rue du Palais-de-Justice, les ouvriers ont mis à découvert deux tronçons de vieille chaussée très épaisse et fort résistante. La rue du Palais-de-Justice se trouve dans la direction du chemin de Gricourt : nous croyons retrouver là l'ancienne voie de Reims à Boulogne empruntée, comme nous l'avons dit, sur un faible parcours pour le tracé de la voie romaine de Cambrai.

Une autre voie partant de Saint-Quentin par la rue du Câteau, allait, par Omissy, Lesdins, Sequehart, Brancourt et Prémont, rejoindre la voie de Namur à Noyon d'abord, puis, plus tard, la voie romaine de Vermand à Bavai. En 1900, en construisant un égout, rue des Arbalétriers, on a coupé en biais une vieille chaussée de trois mètres de largeur formée d'une seule assise de grosses pierres. La direction bien marquée de cette chaussée la conduirait de l'entrée de la rue du Palais-de-Justice vers l'entrée de la rue du Câteau.

Un seul côté semble dépourvu de toute voie ancienne : c'est l'est. Il n'y aurait cependant rien d'impossible à ce

Digitized by Google

que le vieux chemin qui vient de Mennevret par Sebon-court, Etaves, Fonsomme et Essigny soit d'origine gallo-romaine, car on trouve sur son parcours quelques vestiges romains. Notons qu'il est connu sous le nom de chemin des Charbonniers, expression qu'il faut traduire très probablement par chemin suivi par les habitants ou les voyageurs venant de la Forêt Charbonnière.

Les traditions et les légendes dont il est bon de tenir compte dans ce qu'elles n'ont pas de merveilleux et de surnaturel, veulent que saint Quentin ait été emprisonné à l'entrée de la rue Saint-Martin. Il n'y a là rien que de très probable. Une porte était tout indiquée à la rencontre de toutes les voies que nous venons de citer, et une prison militaire, ou corps de garde, est également indiquée contre la porte.

La légende veut aussi qu'Eusébie ayant retrouvé le corps du saint et voulant l'inhumer à Vermand, le mit sur un char traîné par des bœufs qui s'arrêtèrent aux environs de la Collégiale et refusèrent d'aller plus loin. Ce qui paraît le mieux établi d'après cela, c'est qu'à l'époque où la légende a pris naissance, pour aller du pont de la Somme à Vermand, il fallait passer non loin de la Collégiale. C'était encore le chemin avant la démolition des fortifications.

Augusta devait avoir une autre porte dans la propriété de Bagatelle ; voici ce qui le fait supposer :

Si l'on rétablit, sur le plan, le tracé primitif de la Chaussée Romaine et qu'on le prolonge jusqu'à la rencontre de la voie de Nesles, il se trouve que ce point de rencontre est aussi le point où aboutit le vieux chemin de Ham (tracé primitif de la route de Paris). Le plan de 1557 indique bien nettement que ces trois chemins aboutissaient au

Digitized by Google

même endroit et c'est vers cet endroit que se dirige la porte de Pontoile.

Cela à notre avis montrerait que la voie romaine de Vermand est postérieure à l'établissement d'Augusta et par suite qu'elle ne correspond pas à la voie gauloise qui se dirigeait vers Vermand et Péronne.

La rue de Paris actuelle conduisait à l'époque à Rocourt et à Oëstres ; elle se rapprochait du canal.

Les voies de la rive gauche de la Somme qui aboutissaient à Saint-Quentin se réunissaient à l'entrée du boulevard Cordier. Celle qui venait d'Homblières (et par suite de la voie de Namur à Noyon) après avoir rencontré le vieux chemin de Ribemont, passait à l'emplacement de la rue du Jeu-de-Battoir et de la rue Mayeure. A la jonction de ces voies, point très fréquenté, on construisit par la suite une église (église Saint-Éloi aujourd'hui disparue).

Remarquons en passant, pour le vieux chemin de Ribemont, que si l'on trace, sur la carte de l'État-major, une ligne droite partant de l'entrée de la rue du Palais-de-Justice et passant par le signal connu sous le nom d'arbre de Sissy, on aboutit à Ribemont ; le chemin en question suit cette ligne droite sur presque toute sa longueur.

Qu'il y ait eu pour ce chemin un troisième passage dans le marais, c'est possible, mais peu probable. Dans l'affirmative ce chemin aurait suivi une partie de la rue Tour-de-Ville et serait passé près de la jonction de la rue Sainte-Anne et de la rue Sainte-Pécinne (1).

La construction du moulin d'Isle vint complètement changer l'état des choses. Pour retenir les eaux et former chute, il fallut construire une digue sur laquelle tout

(1) On a trouvé en 1899 des traces d'un ancien chemin à l'école de la rue Sainte-Anne.

Digitized by Google

naturellement on établit une chaussée. Cette chaussée passait devant le moulin et par la rue Crétet. On ouvrit ou on aménagea, sur la rive gauche de la Somme, un fossé pour servir de décharge au moulin. Ce fossé recevait les eaux de la fontaine de l'Ermitage, de la fontaine ferrée, de la fontaine Lageron et rejoignait la Somme à la hauteur de l'égout Cléry ; dans l'île ainsi formée se trouvait l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle.

Le pont de la nouvelle chaussée était en maçonnerie ainsi que l'atteste un document de 1237 conservé aux archives de la Mairie. Pour relier les voies existantes et le nouveau pont beaucoup plus commode que l'ancien, on établit un chemin sur le tracé actuel de la rue Saint-Eloi et de la rue de la Source. Au siège de 1557, l'ancien chemin d'Homblières était transformé en boulevard ; par la suite il s'y établit un jeu de battoir.

Notons en passant que le plan de 1557 indique une chapelle sur la rive droite de la Somme, probablement à l'emplacement de la maison Derome ; sur le plan de 1763, l'ancienne chapelle a disparu, mais on en voit une autre sur la rive gauche, contre l'abbaye d'Isle. Nous laissons à d'autres le soin de rechercher laquelle des deux correspond à l'endroit où le corps de saint Quentin a été retrouvé.

Entre les années 260 et 280, des bandes d'Hérules, de Burgondes, d'Alains, de Germains, ravagèrent le pays et Saint-Quentin en particulier. Probus, pour débarrasser la Gaule, tua, dit-il dans une lettre que nous a conservée son biographe (1), 400.000 barbares. La population gallo-romaine d'Augusta (la population aisée selon toute vraisemblance) se retira à Vermand où elle dut se croire plus en sûreté, étant en dehors des grands passages. Les

(1) Flavius Vopiscus, l'un des écrivains de l'*Histoire auguste*.

Digitized by Google

matériaux des palais démolis d'Augusta servirent très probablement à construire Vermand, tout au moins ses fortifications.

Il est permis de supposer que Vermand, ancienne capitale des Viromandues parce qu'elle était en dehors des voies stratégiques avant la conquête romaine, soit redevenue capitale pour les mêmes raisons quand les invasions recommencèrent. Il semble aussi que les habitants ruinés des villages environnants soient venus se réfugier dans l'Augusta et que Quentin ait trouvé là des gens qui, n'ayant rien à perdre, ne pouvaient que gagner à admettre les idées de rénovation sociale qu'il venait leur prêcher.

Vermand, devenu capitale, eut aussi ses voies quand le pays eût retrouvé la paix. La voie de Bavai à Beauvais paraît du nombre. Cette voie fut achevée entre Bavai et Vermand; elle ne paraît qu'ébauchée entre Vermand et Beauvais.

Les temps redevinrent durs; la nouvelle voie faite pour attirer le commerce sur Vermand y amena les Vandales.

Vermand, dont la position n'avait aucun avantage au point de vue commercial ni au point de vue stratégique, disparut en l'an 407 et ne se releva pas.

Quand il n'y eut plus de sécurité entre les peuplades voisines, quand les Normands mirent le comble au désordre, les mêmes causes amenant les mêmes effets, les anciens oppidum reprirent leurs places sous la forme de châteaux féodaux. L'oppidum gaulois de Saint-Quentin fut reconstitué autour de la Collégiale ; le mur d'enceinte, construit en l'an 886, suivait le tour du Gouvernement.

Saint-Quentin et Augusta eurent leur existence séparée pendant un temps et la réunion des deux dans la même enceinte ne fit pas disparaître complètement cette séparа-

Digitized by Google

tion administrative qui ne fut réellement supprimée qu'à la Révolution.

Le nom d'Augusta disparut avec le régime qui l'avait donné; le nom de Vermand faisait double emploi: le nom de Saint-Quentin fut conservé.

A. BOUDEVILLE.

Digitized by Google

A MES CONFRÈRES [1]

Devant les Immortels, près d'une foule amie,
Rostand, que célébrait la grande Académie,
Evoquait gravement sur un ton solennel,
L'histoire des pêcheurs, au pays de Lunel :
Moi, qui d'être un rêveur ai la bonne fortune,
J'ai voulu bien des fois pêcher aussi la lune
Sans prétendre pourtant la pêcher en entier
Car j'en reste toujours à son premier quartier ;
Et, lorsque mes filets l'avaient enfin saisie,
J'y prenais simplement ma seule fantaisie
Toujours indifférente au modeste renom
Que la pêche pouvait apporter à mon nom.

C'est qu'en effet, Messieurs, j'ai chanté pour moi-même,
Pour tout ce que je pleure et pour tout ce que j'aime :
De même qu'un avare, inquiet de son or,
S'en va seul, dans la nuit, le remuer encor,
J'aime à voir mon passé renaître quelquefois
Au chant mystérieux de ces lointaines voix.
Et je les sens encor, ces intimes pensées
Dans l'ombre du bureau lentement amassées,
Les rêves, qui jadis ont bercé mes vingt ans,
Puis les amours fougueux qu'ont brisés les autans,

(1) Ces vers ont été lus par l'auteur le jour de sa réception comme membre titulaire de la Société Académique, le 1er juillet 1903.

Digitized by Google

Les espoirs envolés, le dévoûment sincère,
L'amitié qui grandit quand le malheur l'enserre,
L'affection qui naît aux portes des tombeaux.
Oui, ces heures d'angoisse, et ces jours les plus beaux
Ont jeté, dans le livre où s'effeuille ma vie,
Un long cri de douleur et d'ivresse ravie
Que l'écho du public n'a jamais répété,
Car son unique charme est son intimité.

Et certes, je devrais avoir l'âme troublée
Quand, franchissant le seuil d'une telle assemblée
Où vous m'accueillez tous, comme le bienvenu,
Je sens que pour beaucoup je suis un inconnu.
Je vous arrive ici, sans donner aucun gage,
Sans aucun manuscrit, et sans aucun bagage ;
La chance m'a conduit : des indulgents parrains
M'ont, pour aller à vous, aplani les terrains ;
Mais, s'ils vous ont conté plus d'une belle chose,
C'est que, pour mieux défendre une mauvaise cause,
Leur amitié pour moi les avait incités
A prendre leurs désirs pour des réalités.

Vous connaissez, Messieurs, mon escorte sélecte :
Je vous dirai d'abord qu'un aimable architecte,
Mesurant mon savoir, tombait de sa hauteur
Devant l'angle que fit son compas rapporteur ;
Un deuxième, rêvant d'antiques seigneuries,
Me couvrait d'ex-libris, de blasons, d'armoiries ;
Un autre, dont l'esprit est subtil et moqueur,
Mettant mal à profit son art de chroniqueur,
Faisait un brin de cour à ma muse craintive.
Comprenez-vous alors que la jeune captive,

Digitized by Google

Aujourd'hui devant vous, ne se lamente pas,
Puisqu'Adrian Villart tranquillise ses pas ?
Au bras du galant homme elle s'est affermie,
Et c'est ainsi qu'elle entre en votre Académie.

Avez-vous vu, Messieurs, l'étrange activité
Qui transforme parfois notre vieille cité ?
Vous veniez de passer en ses désertes rues
Par de rares mortels à peine parcourues :
Soudain, des ateliers les sifflets purs et clairs
Comme un chant de fanfare, ont déchiré les airs ;
Ils annoncent la fin des pesantes journées,
Et, tandis que, là-haut, meurent les cheminées,
Tout un peuple, roulant comme un bruit de tambours
Inonde tout à coup la ville et ses faubourgs.
Il en sort de partout : cette innombrable foule
Causant, riant, chantant, rapidement s'écoule ;
L'écho de ces rumeurs, dont le ciel se remplit,
Monte, monte toujours, puis enfin s'affaiblit ;
Et tous ces travailleurs, hommes, femmes et filles,
Sous leurs bleus bourgerons ou leurs longues mantilles,
S'en vont, vers les chemins qui peuvent les choyer,
Les uns, aux rendez-vous, les autres, au foyer.
Et la ville, bientôt, sous la brume qui tombe,
A recouvré le froid silence de la tombe
Que, seul, le carillon vient troubler quelquefois
En jetant dans la nuit sa métallique voix.

Nous aussi, dans le monde où germe la pensée,
Où l'esprit a ses fleurs, et l'âme sa rosée,
Nous sommes, nous, Messieurs, de pauvres travailleurs.
Historiens, lettrés, juristes, rimailleurs,

Digitized by Google

Nous sentons bien souvent les vigoureuses sèves
Que fait naître en nos cœurs l'idéal de nos rêves ;
Alors, loin des mortels, seuls, nous nous retirons,
Et nous frappons, grand Dieu, comme des forgerons,
Pour marteau, le travail, et l'esprit pour enclume,
Et nous voyons l'idée, au bout de notre plume,
Sous l'effort soutenu de nos brûlants cerveaux,
S'étirer et jaillir en des reflets nouveaux.
Mais, lorsque nous sentons parfois la lassitude
Envahir le silence où s'enferme l'étude,
Alors cesse pour nous l'heure de guerroyer,
Et, comme l'artisan regagnant son foyer,
Notre âme de penseur, souffrante d'anémie,
S'en vient se retremper dans cette Académie.

Et c'est pourquoi, Messieurs, j'éprouve en ce moment
Un orgueilleux plaisir, un vrai contentement,
Car ma muse a trouvé la fontaine d'eau vive
Dont la douce fraîcheur désaltère et ravive.
Certes, ne croyez pas que je veuille souvent
Troubler de mes propos votre temple savant :
Non ! j'apporte avec moi la force salutaire
De savoir écouter et de pouvoir me taire.
Acceptez donc, Messieurs, cette loyale main
Que vous tend aujourd'hui le nouveau Benjamin.
Les plaisirs de l'esprit sont les plus belles fêtes ;
Et, tout en comprenant l'honneur que vous me faites,
Je pourrai m'en flatter, mais non m'en étourdir,
Car je ne viens chez vous que pour vous applaudir !

HENRY SOUFFLET.

30 Juin 1903.

Digitized by Google

UN ÉPISODE

DU

SIÈGE DE SAINT-QUENTIN

en 1557

On ne saurait négliger de mettre au jour tout document susceptible d'ajouter à ce que l'on sait sur le siège et la prise d'assaut de Saint-Quentin par Philippe II, roi d'Espagne, en août 1557. Cet événement domine, en effet, le passé de notre ville et c'est aussi un fait important de notre histoire nationale.

C'est pour cette raison qu'il paraît utile de publier dans ce volume l'extrait ci-après de l'un des registres de nos Archives municipales anciennes rapportant une légende qui avait cours à Saint-Quentin vers le milieu du XVIII^e^ siècle. Suivant ce qu'on racontait alors, lorsque la ville fut forcée par les assiégeants le 27 août 1557, le maire, les échevins et les jurés se réfugièrent dans la tour aux Archives, qui s'élevait derrière l'hôtel-de-ville, et des coups d'arquebuse, dont on montrait encore les traces, furent tirés dans la porte par les soldats ennemis, qui tuèrent ainsi l'un des échevins. Nos magistrats de la commune, ajoutait-on, ne sortirent de leur refuge qu'après que le roi d'Espagne leur eût promis la vie sauve.

Ce souvenir, probablement exact, de l'un des épisodes

Digitized by Google

du siège de 1557, se trouve consigné dans un procès-verbal dressé par le mayeur et les échevins à l'occasion de la visite de l'Hôtel-de-Ville par l'évêque de Noyon, le 12 mai 1749 (*Archives municipales anciennes*, registre F XXVIII, Chambre du Conseil). Nous devons la communication de cette pièce à M. F. Vasseur, commis par M. le Maire de Saint-Quentin à la remise en état des dossiers de nos Archives. Nous lui offrons nos remerciements.

Rappelons que la tour aux archives, appelée aussi, suivant les époques, tour de la ville et tour de l'échevinage, était une massive construction en grès, de forme carrée, qui s'élevait dans le jardin actuel de l'hôtel-de-ville, vers le sud-ouest. Elle remontait au XII^e^ siècle et, selon toute apparence, avait été, originairement, le beffroi de la commune.

Cejourd'huy lundy douze May mil sept cens quarante neuf, quatre heures après midy, Messieurs les Mayeur et Echevins de la ville de Saint Quentin se sont assemblez avec leur lieutenant, procureur fiscal et greffier-secrétaire, tous en habits de cérémonie, dans la salle basse de l'hôtel de ville, pour y attendre et recevoir Monseigneur Jean-François de la Cropte de Bourzac, évesque-comte de Noyon, pair de France, qui devoit faire le dit jour, à la dite heure, la visite de la chapelle estant dans la Maison de ville, suivant le mandement adressé à mesdits sieurs les Mayeur et Echevins par mon dit seigneur Evesque, de luy signé et du s. Héry, son secrétaire, en datte du vingt-cinq avril dernier, laquelle visite mesdits sieurs ont fait annoncer au public par le carillon des cloches de l'horloge de l'hôtel de ville, depuis midy jusqu'à une heure.

Environ les cinq heures, Messieurs ont appris que Monseigneur Évesque, qui estoit dans le cours de ses visites en l'église paroissiale de Saint Remy, estoit sur le point d'en sortir. En effet, un moment après, on vit paroître

Digitized by Google

mondit seigneur évesque qui venoit à pied à l'hôtel de ville, et à ce moment, le carillon des cloches de l'horloge du dit hostel de ville a commencé à jouer. Messieurs les Mayeur, Echevins, lieutenant, procureur fiscal et greffier-secrétaire estant sous la galerie, et ayant les sergents tant hallebardiers qu'à masse sur les ailes, ont devancé de quelques pas mondit seigneur Evesque qui estoit accompagné de Messieurs ses grand vicaire, promoteur, secrétaire et aumônier, et suivi de ses domestiques.

Après les compliments, Monseigneur Evesque a été prié de monter dans la chapelle, ce qu'il a fait en tenant la droite et mondit sieur le Mayeur la gauche; puis les dits sieurs grand vicaire, promoteur, secrétaire et aumônier et ensuite mes dits sieurs les Echevins, lieutenant, procureur fiscal et greffier-secrétaire, estant précédés des dits sergents hallebardiers et suivis de ceux a masse; et estant arrivés à l'entrée de la chapelle qui estoit ornée de tapisserie de haute lice et de tableaux, ainsy que la gallerie, mondit sieur le Mayeur a présenté l'eau bénite a mondit seigneur Evesque qui s'est mis à genoux sur un prie-Dieu couvert d'un tapis sur lequel estoit un carreau, au milieu de ladite chapelle; et après sa prière, il s'est levé et s'est approché de l'autel sur lequel estoient une croix et huit chandeliers d'argent avec huit cierges allumez; et ayant fait la visite de la pierre sacrée, ainsy que du missel, des ornements et linges, du calice, patenne et autres vases qui estoient préparez sur une table posée proche de l'autel du côté de l'épître, il a béni, après avoir dit les prières ordinaires, deux corporaux neufs, pour l'usage de la dite chapelle.

Ensuite Monseigneur l'Evesque a été conduit par mesdits sieurs Mayeur et Echevins dans la chambre du Conseil pour s'y reposer; où il a assuré mesdits sieurs de l'entière satisfaction qu'il avoit d'avoir trouvé toutes choses en bon estat dans ladite chapelle; et la conversation estant tombée sur le siége de cette ville en 1557 et la généreuse deffense de ses habitans, mondit seigneur Evesque ayant témoigné a ce sujet a mondit sieur le Mayeur la curiosité qu'il avoit

Digitized by Google

de voir les trous de carabine qui estoient aux deux portes de fer et de bois de la tour où sont renfermez les titres et papiers de l'hôtel de ville, et par lesquels trous l'un des échevins avoit été tué dans ladite tour, en laquelle les mayeur, échevins et jurés s'estoient retirez après que les brèches des remparts eurent été forcées et en laquelle ils obtinrent du roy d'Espagne Philippes second la vie sauve pour capitulation, mondit seigneur Evesque a été conduit par mesdits sieurs les Mayeur et Echevins aux portes susdites ou il a vu lesdits trous, et mesdits Sieurs l'ayant engagé d'entrer dans l'intérieur de la dite tour, il y a aussi vu les dits titres et papiers dans l'ordre où ils sont rangés et luy a aussy montré le cartulaire de la ville, nommé le livre rouge, ainsy qu'une pièce d'argent fabriquée en cette ville en 1589. Et mondit seigneur Evesque ayant désiré satisfaire encore sa curiosité sur l'estat de l'artillerie appartenant à l'hotel de ville, il a été, en sortant de ladite tour, conduit dans la chambre de Beaulieu, où il a vu les arquebuses qui se posent aux fenêtres de l'hôtel de ville pour y être tirées les jours de réjouissances publiques, ainsy que les mesures qui sont dans la dite chambre servantes a la marque des toiles de la manufacture. Après quoy ayant remercié mesdits sieurs le Mayeur et Echevins de tout ce qui luy avoient fait le plaisir de luy faire voir dans les dites tour et chambre, il est descendu du dit hôtel de Ville dans l'ordre susdit tel qu'il y estoit entré et a été reconduit jusqu'au devant de la grille de l'hôtel de ville en dehors de la galerie, par mesdits sieurs les Mayeur et Echevins, lieutenant, procureur fiscal et greffier-secrétaire, d'ou il est retourné chez luy.

De quoy a été dressé le présent procès verbal a la minute duquel a été joint le mandement susdit pour y demeurer annexé; et copie du dit mandement conforme à l'original sera transcrite a la suite dudit procès-verbal pour y avoir recours en tant que besoin seroit.

BOTTÉ DE BARIVAL
Mayeur.

Digitized by Google

INAUGURATION

DE

L'HÔTEL

DE LA

Société Académique de S^t^-Quentin

LE 14 DÉCEMBRE 1902

Comme l'a très bien dit M. Damoisy, président de la Société Académique, la réunion du 14 décembre 1902 marquera une date dans l'histoire déjà longue de la plus ancienne « confrérie » du Saint-Quentin moderne.

Ce fut une fête sans prétention, discrète, et où l'amitié, le talent, la gaîté, la bonne grâce étant conviées, tous se trouvèrent comme par hasard au rendez-vous.

Les invitations obligatoires avaient fait que le bureau n'avait pas osé se montrer prodigue à cause de l'exiguité du local, et pas mal de nos concitoyens étant retenus par des raisons diverses, quelques places restèrent inoccupées. L'on a pu le regretter et pour ceux qui ne sont pas venus et pour ceux qu'on aurait pu prier de venir, car l'occasion ne se renouvellera guère de passer à Saint-Quentin un après-midi de dimanche comme celui-là.

M. Damoisy et les membres du bureau recevaient dans la salle des séances du premier étage dont les visiteurs louaient les heureuses proportions et la belle ornementation.

Nous avons reconnu : M. de Mesmay, sous-préfet de

Digitized by Google

Saint-Quentin, et Mme de Mesmay ; le colonel Rœdel et Mme Rœdel ; le capitaine Reynès représentant le général Lacoste, et Mme Reynès ; Mme Danner ; Mme Maurice Thiéry ; M. Vitry, président du Tribunal civil ; M. Lassus, procureur de la République ; M. Naudé, ingénieur des Ponts-et-Chaussées ; M. Braun et Mme Braun ; MM. J. Béguin, Daniel Béguin, Henry Cardon, Alfred Daullé, Decaudin, Degrave, Léon Déjardin, Ch. Derôme, Delvincourt, le docteur Desprez, Henri Doffe, Th. Eck, Edouard Eudes, Elie, Jean et André Fleury, Léon Foulon, Georges (de Bohain), Jules Hachet, Joseph Chérier, Léon Jolly, directeur de la Banque de France, et Mme Jolly, Georges Lesueur, capitaine et docteur Lecomte, M. Lhote-Tiéfaine et Mme Léon Lhote, Georges Morel, Jules Moureau, Julien Ozenfant, J. Pilloy, Ch. Poëtte, Edmond Poulain, L. Saget, Edmond Villain, l'abbé Delorme, représentant M. l'archiprêtre de Saint-Quentin.

Vers 4 heures, on descend dans la salle du rez-de-chaussée. Très simple, peinte en tons clairs, de dégagements faciles, bien éclairée, avec, sur la paroi du fond, une estrade basse, elle produit bon effet et est d'une utilisation facile, aussi bien pour des réunions comme celle-ci que pour des cours. L'acoustique, par surcroît, en est parfaite, a déclaré le violoniste Bachmann, qui s'y connaît.

La séance s'ouvre par l'allocution suivante que prononce M. Damoisy au milieu d'une sympathique attention :

ALLOCUTION DE M. DAMOISY, PRÉSIDENT

Mesdames,

Messieurs,

Chers Confrères,

Permettez-moi, d'abord, de vous remercier d'avoir répondu à notre appel et d'être venus avec tant d'empresse-

Digitized by Google

ment assister à l'inauguration du petit hôtel que la Société Académique de Saint-Quentin s'est fait bâtir.

Cette inauguration est pour nous une fête de famille et marque une date.

Vous avez déjà visité ou vous visiterez tantôt cette calme et charmante maison, et vous reconnaîtrez avec nous que l'architecte, M. Jules Hachet, agissant d'accord avec notre dévoué confrère, M. Emmanuel Lemaire, qui a suivi la construction dans tous ses détails, a tiré le meilleur parti possible du terrain et des ressources restreintes qui ont été mis à sa disposition. Tout a été prévu par eux et bien installé pour l'usage auquel l'immeuble est destiné : c'est confortable et coquet. Vous vous joindrez, Messieurs, à nous pour exprimer à l'artiste et à ses collaborateurs nos sincères félicitations.

Dans la création de cet hôtel, vous verrez (j'appelle votre attention sur ce point) un acte de notre foi en l'avenir et en la durée de notre Société, à qui, dans cette pensée, nous avons voulu donner un siège fixe et définitif, même en y consacrant la plus grande partie de notre petite fortune actuelle.

Vous partagerez, j'en suis sûr, nos espérances et vous continuerez à nous apporter tout votre concours pour leur réalisation.

D'ailleurs, Messieurs, si vous voulez bien vous reporter au passé de notre Société, vous reconnaîtrez qu'elle avait le droit d'être enfin chez elle. Depuis sa création, c'est-à-dire depuis soixante-dix-sept ans, elle a été vagabonde..., quant à son siège. Pendant ces trois quarts de siècle, on l'a vue occuper à Fervaques les divers locaux où les Municipalités voulaient bien lui donner asile. Mais la ville grandissait, et la vieille abbaye devenait de plus en plus insuffisante pour recevoir les nombreux services publics qui réclamaient impérieusement leurs places.

Huit fois, dans les vingt-cinq dernières années, notre Compagnie dut renoncer aux salles qui lui avaient été concédées. Et, s'il est vrai que trois déménagements

Digitized by Google

équivalent à un incendie, je vous laisse à penser dans quel état ces trop nombreuses migrations ont laissé notre bibliothèque et nos collections d'antiquités qui, jadis, avaient quelque valeur.

Pour nos réunions plus solennelles, plus nombreuses que nos séances de quinzaine, il nous fallut avoir recours à la complaisance du tribunal civil qui mettait ses locaux à notre disposition.

Je saisis même avec empressement cette occasion pour remercier Messieurs du tribunal civil, M. le Président et M. le Procureur, de leur extrême bonté, de les assurer de notre reconnaissance pour une bienveillance à laquelle il n'a jamais été fait appel en vain.

Pour toutes ces raisons, et sans trop nous effrayer des conséquences budgétaires (nous le répétons : nous avons foi en l'avenir), nous nous sommes bâti une maison dans laquelle la Société Académique de Saint-Quentin continuera le cours de ses travaux désintéressés. Mais, pour cela, elle compte sur toutes les aides et sur les concours qui, jusqu'à présent, lui ont été donnés avec tant de générosité :

Par la Ville, sous toutes ses administrations;

Par le Département, par l'entremise du Conseil général;

Et par nos sociétaires et souscripteurs à divers titres.

A tous, au nom de la Société, j'adresse nos remerciements, et de tous je sollicite la continuation d'une sympathie effective dont nous tâcherons de nous rendre dignes.

Nous voici donc chez nous, mes chers confrères, ayant la libre disposition de salles, sinon très vastes, du moins commodes et lumineuses. Rien ne nous empêchera désormais d'y réunir de temps en temps tous nos adhérents, de resserrer les liens affectueux existant déjà entre nous, et de continuer, autant qu'il nous sera possible, le passé de notre Société, respectable par les services multiples qu'elle a discrètement rendus.

N'est-ce pas de son sein que sont sorties deux grandes associations qui honorent notre région : le Comice agricole,

Digitized by Google

créé en 1850, et la Société Industrielle, fondée en 1868 ?

N'est-ce pas notre Société qui, la première, à Saint-Quentin, étudia les questions de mutualité et la fondation de cités ouvrières?

Faut-il aussi rappeler que notre ville lui doit la création de son musée de peinture et de celui des antiquités provinciales?

Faut-il mentionner ses cours populaires et ses concours d'histoire locale, de biographie, de poésie?

D'un autre côté, notre Compagnie n'a-t-elle pas suscité bien des talents en leur permettant de se produire, et en encourageant leurs premières manifestations?

Rappellerons-nous que le romancier Félix Davin et l'historien Henri Martin, furent, en 1828, les premiers lauréats de notre concours de poésie?

Citerons-nous les hommes distingués qui ont passé par les rangs de notre Compagnie et ont participé à ses travaux? Outre Félix Davin et Henri Martin dont nous venons de parler, nommerons-nous le philosophe Charles Lemaire, le docteur Bourbier, qui fut en même temps membre de l'Académie de Médecine, le jurisconsulte Quentin Bauchart, le curé Grandmoulin, prêtre et universitaire de grand savoir, le publiciste Calixte Souplet, le charmant poète et romancier Xavier Aubryet?

Que d'hommes de valeur dont nous pourrions encore évoquer les noms : l'archéologue Mangon de la Lande, les professeurs Jean Héré, Jules Simonin, Magne, Gustave Démoulin, Henri Souplet, l'historien Charles Gomart, le docteur Louis Blin, l'architecte Pierre Bénard, les poètes Charles Daudville et Léon Magnier.

Nous ne rappelons ici que les morts. Mais ne comptons-nous pas aussi parmi nos confrères, des hommes qui, en ce moment, occupent une place éminente dans le monde de la science et des lettres, tels MM. Aimé Puech et Emile Haumant, aujourd'hui professeurs en Sorbonne, M. Brouardel, membre de l'Académie des Sciences et doyen honoraire de la Faculté de Médecine ?

Digitized by Google

Tel encore notre érudit et consciencieux collègue, l'âme véritable de notre Société, M. Emmanuel Lemaire, dont les travaux, estimés de premier ordre par de bons juges, forment de pieux et imposants monuments élevés au passé glorieux ou douloureux de notre ville.

Certaines des publications de la Société Académique peuvent soutenir, nous le croyons, la comparaison avec les ouvrages les plus soignés de forme et de fond, édités par les sociétés similaires de province.

M. Damoisy cite et avec un mot de commentaire chaque fois, les grandes publications de la Société : *Le Livre Rouge de l'hôtel-de-ville, La Guerre de 1557 en Picardie, Les Archives municipales anciennes, Les procès-verbaux des séances de la Chambre du Conseil des maire, échevins et jurés de Saint-Quentin, au XVI^e siècle,* et il poursuit :

Que de travaux intéressants seraient encore à citer, contenus dans les annales de la Société, formant à l'heure actuelle plus de cinquante volumes!

Mentionnons aussi les fouilles de Vermand et d'autres lieux de notre région, qui ont été si intelligemment dirigées par plusieurs de nos membres, notamment par MM. Eck et Pilloy. Leurs résultats en trouvailles de mobilier funéraire, verrerie, bijoux, armes, médailles et monnaies, nous ont fait connaître bien des points concernant la vie et la mort de nos ancêtres (Gaulois, Latins et Francs) qui ont foulé le sol de notre Picardie.

Quand une association a ainsi parcouru le long cycle de près de quatre-vingts ans sans faiblir, elle a droit d'éprouver quelque fierté, mais aussi elle a contracté le devoir d'assurer son avenir. C'est qu'il existait et qu'il existe encore dans son rayon des éléments de durée et de succès. Elle doit chercher à les réunir et à les mettre en œuvre. Ce doit être un de nos buts : il faut penser à notre recrutement.

Digitized by Google

Aussi, nous faisons un pressant appel aux hommes amis des lettres et des arts, et surtout aux jeunes gens instruits et de bonne volonté.

Il n'est pas vrai de dire qu'aujourd'hui, chez eux, les études désintéressées, celles qui n'ont pas pour but de procurer des avantages matériels immédiats, ne sont plus en honneur. A côté des travaux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, les hommes instruits trouvent encore de grandes satisfactions à s'adonner aux lettres et à fouiller les archives du passé.

Il en peut être ici comme il en est dans de grandes villes industrielles et commerciales, Lyon et Bordeaux, par exemple, qui tiennent à honneur de posséder des associations littéraires et scientifiques bien dotées, nombreuses et agissantes.

Vous nous aiderez donc, Messieurs, à recruter notre modeste Compagnie ; vous lui conserverez votre appui, et par là, son bon renom parmi les sociétés similaires.

Vous l'encouragerez dans l'étude de tout ce qui a trait à notre ville et à ce pays de Vermandois, si fertile en grands événements dans le passé et si fécond en hommes utiles.

Ainsi, Messieurs, grâce à vous, dans notre ville affairée, le modeste hôtel, à l'inauguration duquel vous nous faites l'honneur d'assister, servira longtemps encore de lieu de réunion pour nous et nos successeurs, qui, laissant momentanément de côté les tracas des affaires et les agitations publiques, chercheront un délassement dans les calmes et réconfortantes jouissances de la culture des lettres et des arts. Leurs travaux contribueront encore à augmenter la gloire de notre cher Pays. *(Applaudissements répétés.)*

Mais M. Damoisy a pensé à tout et à tous, et il commente en ces termes le joli programme de la séance qui va suivre :

MESSIEURS,

Une inauguration serait chose bien sérieuse s'il fallait

Digitized by Google

s'en tenir à des discours ; heureusement, des artistes émiments ont bien voulu nous prêter leur concours pour donner à cette réunion un charme que, réduits à nos seules forces, nous n'aurions pu lui procurer.

M. Maurice Thiéry, attaché au Ministère de l'instruction publique, va nous entretenir du dialecte de nos aïeux du Vermandois, et nous dire quelques-uns de ces *Contes* dont la langue est si forte et d'une saveur si singulière.

Nous entendrons M. Bachmann qui, étant déjà un maître à l'âge où la plupart des hommes sont encore des étudiants, est devenu l'un des plus distingués artistes de ce temps. Son éloge n'est plus à faire en notre ville, pas plus que celui de M. Chandelier, qui accompagnera au piano son ami.

M. Milbert, acteur et auteur, et M^lle^ Jane Erys, artistes de notre théâtre, nous diront quelques chansons anciennes et modernes et quelques compositions contemporaines. Leur art consommé fera valoir la grâce ingénue ou la verve luronne de ces divers morceaux.

A tous nous exprimons notre vive gratitude.

Notre concitoyen, M. Charles Journel, a composé une pièce de vers pour notre fête. Retenu à Paris, il a prié M. Elie Fleury de la lire. Grâce à lui, les charmantes déesses de la Poésie nous sauront gré de les avoir conviées à notre fête. *(Applaudissements.)*

M. Elie Fleury, sur l'invitation du président, donne donc lecture de la pièce de vers suivante due au talent si original de M. Charles Journel :

POUR L'INAUGURATION

Nous avons bien longtemps, Messieurs, de gîte en gîte,
Erré comme l'antique Enée qui, dans sa fuite,
Emportait la mémoire et les dieux d'Ilion.
Les yeux tournés vers Zeus, comme lui, nous allions !

Digitized by Google

Mais la sagesse enfin nous inspira de faire
Le geste bâtisseur, et, dans cette maison,
De nous introniser graves propriétaires.
Ainsi notre assemblée, légère abstraction,
Prend de ce jour un corps visible, avec façade
A mascarons et vaste salle de parade,
Où veillent de muets et farouches lions.

Venez-y accomplir donc vos œuvres en paix,
Vous, les magiciens, qui, soufflant à genoux
Dans la cendre des morts, en faites échapper
Une lueur qui monte en aurore sur nous ;
Vous qui fertilisez les arides poussières
Qui mettez l'auréole à d'informes débris
Et animez, nouveaux Deucalions, les pierres ;
Vous qui faites du noir lacis des manuscrits
Sortir des visions, telles que des ramiers
Que les arbres d'hiver secoueraient par milliers ;
Vous qui, entre vos mains, scrutez avec pitié
Le cœur des anciens temps transpercé de blessures,
Ou, comme des pêcheurs sur une mer obscure,
Recueillez les noyés de l'éternel oubli,
Dieux délaissés, héros de force ou de lumière,
Femmes que l'on aima, douce neige éphémère,
Tant de visages froids pêle-mêle engloutis !
Vous tous enfin par qui la conscience humaine
S'exalte, et s'élargit jusqu'aux ères lointaines.

Désormais, grâce à vous, pieux liseurs d'archives,
C'est ici du passé la demeure pensive,
C'est le lieu enchanté de résurrection
Du Saint-Quentin d'antan, dardant ses clochetons.
Mille ombres tour à tour hanteront ce foyer :
Echevins et mayeurs, baillis et leurs archers,

Digitized by Google

Moines silencieux et chapitre en camail,
Bourgeois, près de Varlet, couronnant la muraille,
Et, plus loin dans la nuit, l'apôtre lumineux,
Plus loin encor César, les Celtes, les Ligures,
Et l'homme du silex, dont la pâle figure
Fuit dans le fond divin des temps mystérieux.

Ici s'évoqueront les murs que le temps ronge,
Le rempart de Teutrick, les couvents bienheureux,
Fervaques, ses toits bleus et son cloître qui songe,
Et la fleur du tombeau du Saint, l'abbaye d'Isle.
Ici se dressera la merveilleuse ville
Des morts dans la rumeur de la ville vivante ;
On y verra, parmi l'étrange clair de lune
Qui flue avec douceur de vos lampes savantes,
Les générations d'ancêtres une à une
Se couvrant à nouveau du masque de leur temps,
Recommencer les pleurs et l'amour et la guerre.

Aussi, salut à la demeure hospitalière !
Salut deux fois — pour nous et pour les revenants —
Pour nous surtout, chercheurs du plaisir de comprendre,
Et que l'ardeur du vrai tourmente, ou nous encor
Chercheurs d'émotions, dont l'âme veut s'étendre,
Hommes à qui leur bref et misérable sort
Ne peut suffire et qui plongent dans l'ancien temps
Pour y grossir leurs vies des vies des trépassés ;

Et puisse la maison, avec son front sculpté
Comme la proue des nefs, vaincre le flot des ans !

Inutile de dire que l'on accueille avec faveur ces jolies idées doucement ironiques et si richement ornées d'un vêtement de mots précieux.

Digitized by Google

M. Maurice Thiéry, rédacteur au Ministère de l'instruction publique, fait ensuite une causerie facile, rapide, sans l'ombre de pédantisme et cependant très littéraire sur le dialecte du Vermandois. La voici :

MESDAMES,
MESSIEURS,

En notre Vermandois, où le langage picard continue d'être en usage, il n'est point déplacé, je crois, de parler du patois des aïeux.

Les vocables imagés et suggestifs des patois de nos provinces sont comme des fleurs sauvages que la culture n'a pas encore réussi à dénaturer, et qu'on ne rencontre plus que difficilement. Autrefois, elles s'épanouissaient sur le sol français et changeaient de physionomie suivant les paysages et les climats. Aujourd'hui, elles se raréfient et tendent à disparaître.

A mesure qu'une de nos provinces devient plus civilisée et qu'elle subit plus directement l'influence parisienne, elle oublie son dialecte local et elle interdit à ses enfants de le parler. Pendant une bonne moitié du dix-neuvième siècle, les puristes, les faux-lettrés et les maîtres d'école ont fait une si rude guerre à nos patois, qu'ils ont réussi à les détruire dans beaucoup de départements.

Inintelligents et centraliseurs à outrance, ils n'ont pas compris que ces anciens parlers de nos provinces étaient autant de langues originales, antérieures à la langue française, et qu'elles ont servi à former l'idiome national, absolument comme les églantines sauvages sont indispensables pour créer les luxueuses roses des horticulteurs. On s'en est aperçu trop tard et aujourd'hui quelques dévots lettrés se hâtent de recueillir ces dialectes de la vieille France, avant qu'ils se soient envolés des lèvres de nos grand'mères et s'évaporent à jamais.

La détermination exacte des limites géographiques du picard, au moyen-âge, est chose presque impossible.

Digitized by Google

Toutefois, ce dialecte était enserré dans l'ancienne Picardie du xv^e^ siècle et se parlait par conséquent non seulement dans l'Amiénois, le Ponthieu, le Boulonnais, le Marquenterre, le Vimeu, le Vermandois, la Thiérache, mais encore dans le Tournaisis, l'Artois, la Morinie, le Calaisis, le Soissonnais, le Laonnois et le Valois.

« Le patois picard, dit un philologue moderne, M. Gustave Fallot, est actuellement parlé dans les départements de la Somme et du Pas-de-Calais, ainsi que dans une grande partie de ceux de l'Aisne et de l'Oise ».

Quant aux origines de notre idiome, il a été établi qu'il dérive de la langue populaire ou rustique parlée après la conquête romaine dans le nord de la Gaule ; et la langue rustique elle-même est un composé de la langue gauloise et du latin, avec une adjonction peu importante de l'élément tudesque et de quelques éléments étrangers.

Parmi les treize principaux patois qui se partageaient l'ancienne France de la langue d'oïl, le patois picard est peut-être celui qui a été le moins étudié et qui méritait de l'être le plus, car c'est celui qui a le mieux conservé la physionomie primitive de la langue romane et qui a le plus influé sur la formation de la langue française.

On distingue de nombreuses nuances dans le patois picard.

La prononciation, l'accent, l'emploi des mots varie souvent d'un village à l'autre et quelquefois, dans la même ville, d'un faubourg à l'autre, comme à Amiens et à Saint-Omer.

Les variétés de langue sont surtout sensibles d'une province à l'autre, principalement vers les extrémités où le parler se confond avec les idiomes voisins. Ainsi le langage de la Thiérache s'éloigne sensiblement de celui du Vermandois. Des mots spéciaux, différents, servent à exprimer la même idée.

Notre dialecte comprend beaucoup de mots qui n'ont pas d'équivalents en français et qu'on ne peut traduire que

Digitized by Google

d'une façon imparfaite, à l'aide de périphrases plus ou moins longues. Je citerai parmi ces derniers : *ébornifler* — étourdir en frappant sur la figure ; *mazuker* — s'amuser à des travaux manuels de peu d'importance ; *touiller* — remuer le sucre au fond d'une tasse.

En revanche, le patois picard manque de beaucoup de mots qui existent dans le vocabulaire français. C'est ainsi que nous n'avons aucun mot spécial pour traduire : atrocité, barbarie, servitude, mœurs, perfection, passion, progrès, protection, pureté, tendresse, etc., pour ne citer que ceux-là. Pour nous en servir, nous sommes obligés de les emprunter au français en les déformant.

Malgré l'absence de mots poétiques, le picard ne manque pas d'élévation. Il a du nombre, de l'harmonie, de l'énergie. Sa bonhomie railleuse le rend merveilleusement propre aux sujets badins et enjoués ; mais il aurait pu facilement servir à la haute poésie : Hector Crinon, Charles Lamy et Edouard David en ont tiré dans ce sens un parti avantageux.

On a cru pendant longtemps qu'il n'y avait pas, pour la langue du XIII^e^ siècle, de code grammatical.

Les travaux de Wolf, Orell, Fallot et plus récemment ceux du chanoine Haigneré, ont prouvé que si ce n'était point une langue bien constituée, elle avait du moins un certain nombre de règles générales, et que sa syntaxe, toute débonnaire qu'elle fût, n'était pas entièrement abandonnée au caprice.

Dès le XII^e^ siècle, l'idiome picard se distingue par une tendance constante à syncoper les mots, par la permutation du *c* doux en *ch* et du *ch* français en *k* et par une prononciation pleine, lourde et sonore.

Les substantifs n'ont pas toujours, dans notre patois, le même genre que leurs correspondants français. Ainsi *dent* et *cravate* sont du masculin. *Nuit*, qui reste féminin dans le Santerre, est employé au masculin dans le Vermandois.

Certains adjectifs du patois actuel ne forment pas leur féminin comme leurs analogues français : *Bleu* fait *bleuse*, *pourri* fait *pourrite*, etc.

Digitized by Google

Dans le Vermandois, beaucoup d'infinitifs et de participes se terminent en *i*, quoique appartenant à des verbes de la première conjugaison :

I' s' laisse claki d' soi'.
Il a foit arrachi sin deint.

L'usage, la prononciation et l'étymologie sont les trois bases qui doivent servir de fondement à une bonne orthographe.

En ce qui concerne le patois picard, nous ne pouvons que nous en rapporter à l'usage. Il existe trop peu de monuments de la littérature picarde moderne pour qu'ils puissent faire autorité, et d'ailleurs chaque auteur n'a suivi que les inspirations de son caprice ; quelques-uns même ont paru vouloir jeter un défi au sens commun en surchargeant les mots de lettres parasites que réprouvent tout à la fois la prononciation et l'étymologie.

Patoise-t-on encore beaucoup en Picardie ? demandait dernièrement M. Elie Fleury dans l'avant-propos qu'il a écrit en tête d'un livre de *Silhouettes picardes* écrites en patois en Bohain. Il répondait affirmativement, et cela est vrai.

Non seulement on parle le patois encore couramment dans toute l'étendue de la Picardie, mais on l'écrit même plus qu'on ne l'a peut-être jamais fait.

Sans parler des œuvres populaires du chansonnier François de Cottignies, dit Brûle-Mason, qui donna au XVIII^e^ siècle des productions caustiques et gauloisement triviales, nous voyons plus près de nous une œuvre d'un meilleur goût, et non moins en vogue, la collection des chansons et pasquilles lilloises d'Alexandre Desrousseaux.

En Picardie, le goût des chansonnettes a tardé plus longtemps à s'éveiller, mais on avait deux épîtres en vers, rédigées en patois de Corbie par le P. de la Rue, bénédictin de Saint-Maur, une satire et des sermons rimés écrits à la fin du XVIII^e^ siècle, une série de dialogues, d'historiettes et

Digitized by Google

de poésies diverses, insérés dans les almanachs d'Abbeville et d'Amiens, brochures éphémères que le vent du 31 décembre emporte à l'oubli et qui mériteraient un meilleur sort.

En suivant l'ordre chronologique, nous trouvons, sous le règne de Louis-Philippe, un Saint-Quentinois (1), qui alla se fixer à Vermand et publia dans un journal de Saint-Quentin deux séries de lettres, surtout politiques, qui furent réunies en un volume en 1846.

En 1863, parut à Péronne le *Recueil des Satires picardes*, au nombre de trente et une, d'Hector Crinon, paysan de Vraignes, œuvre éminemment remarquable à tous les points de vue, dans laquelle on ne compte pas moins de quatre mille cinq cents vers en patois de Péronne.

Et de nos jours, je ne puis parler des écrivains patoisants sans citer le poète cambrésien, Charles Lamy, le maître incontesté du genre, qui a déjà publié cinq volumes de poésie en patois kimberlot et dont l'œuvre complet — loin encore d'être achevé — formera un ensemble superbe et durable.

Enfin, à Amiens, un autre patoisant, du plus rare mérite, Edouard David, connu sous le pseudonyme populaire de « Tcho Doère », a également écrit plusieurs volumes de grande valeur.

Je ne puis, à mon grand regret, citer tous nos patoisants actuels, car ils sont nombreux et de mérites divers.

Néanmoins, l'ensemble de leurs productions forme un notable contingent d'écrits en langue patoise. Malheureusement, tout cela ne constitue pas un dialecte ayant une réelle valeur scientifique, parce que l'orthographe en a été établie sans règles, sans principes et sans unité.

Dans ces dernières années, certaines écoles littéraires ont mené grand bruit à propos de l' « écriture artiste ». Des écrivains contemporains se sont travaillé le cerveau et retourné les ongles pour rajeunir la langue et inventer des

(1) Pierre-Louis Gosseu, V. ci-dessus page 217.

Digitized by Google

vocables plus aptes à traduire nos sensations et nos états d'âme actuels. Ils ont créé des mots nouveaux qui ne sont pour la plupart que d'affreux barbarismes, et nous avons vu se répandre dans les œuvres des romanciers et des poètes « modernistes » de bizarres néologismes.

Au lieu de se mettre la cervelle à l'envers, les écrivains, piqués de la tarentule du néologisme, obtiendraient de bien plus heureux résultats en étudiant les glossaires de nos dialectes provinciaux, car ils y trouveraient un trésor de mots imagés, savoureux, de bonne souche française. Il y a là toute une jonchée d'antiques fleurs gardant, sous la poudre des années, de vives couleurs et de rustiques parfums.

Ce sont, je le répète, ces patois de la vieille France qui fourniraient à nos écrivains le moyen le plus sûr de donner à la langue moderne une saveur nouvelle et une sève reverdissante. Malheureusement, nos romanciers et nos poètes les ignorent, et le jour où ils voudront les connaître, il est à craindre que de ces dialectes provinciaux, que nos enfants parlent de moins en moins, il ne reste plus trace. La désuétude et l'atmosphère dissolvante de notre civilisation trop avancée les auront fait disparaître.

En dehors des considérations peut-être trop sérieuses que je viens de vous exposer, le patois peut quelquefois rendre service aux paysans dans la vie ordinaire.

Je n'en veux pour preuve que l'exemple suivant que je vais vous conter aussi brièvement que possible.

Un jour de semaine, un campagnard voit entrer chez lui un monsieur correctement vêtu et bien habillé pour les gens de nos villages. Il était porteur d'une volumineuse serviette. Tout en l'ouvrant, l'inconnu expose avec d'infinies précautions oratoires, au villageois qui se méfie, le but de sa visite. Il vient, de la part d'une grande compagnie financière, lui proposer l'achat de titres de rente des plus avantageux : c'est un placement sûr. Il fait miroiter aux yeux du paysan, qu'il cherche à éblouir, l'espoir de revenus élevés et certains ; en outre, il lui explique qu'en

Digitized by Google

prenant, ne fût-ce qu'un titre, il a la chance de gagner des lots importants dont il énumère la valeur en citant des des sommes à rendre rêveur un pauvre diable de villageois, et il finit par lui donner la quasi-certitude qu'il gagnera au prochain tirage. Bref, le courtier, doué d'une facilité d'élocution digne d'une meilleure cause, fait valoir tous les arguments qu'il croit de nature à décider le paysan qui, jusque-là, n'a soufflé mot. Comme il terminait une péroraison qu'il croyait définitive, et qui mettait le campagnard en demeure de répondre, ce dernier, qui avait flairé à quel genre d'escroc il avait affaire, s'en tira, grâce au patois, par cette simple mais adroite réponse :

— Mossieu, j'ferois bien afloire avec vous, mais j'n'ai pount compris un mout d'chou qu'vous m'avez dit, parche qu'comme je n'parle qu'patois, j'n'einteinds pount l'français.

Le placier en titres de rente comprit, lui, car refermant rageusement sa serviette, il partit furieux.

Je garantis l'authenticité de l'anecdote : elle est arrivée à l'un de mes oncles, et j'étais présent.

Les patois sont les racines des langues. Toute littérature qui cesserait complètement de s'y alimenter, ne donnerait bientôt plus que des fleurs étiolées, et on la verrait dépérir. Nos grands écrivains sont nourris, fortifiés par la sève populaire. C'est pourquoi la langue nationale s'est toujours enrichie et s'enrichira toujours de l'esprit, des tournures et des termes précieux de chaque province, comme du style et des pensées de chaque homme supérieur.

Il est donc bon d'applaudir à tous ceux qui nous révèlent le génie et le dialecte de leur province, à la seule et impérieuse condition de les subordonner toujours au génie et à la langue de la France.

Trop magnanime pour traiter avec dédain les langues de nos provinces, la langue française sait bien qu'elle eut même origine, ce qui justifie ce mot de je ne sais plus qui : « Les patois sont des langues qui n'ont pas eu de chance ».

Digitized by Google

Adoptée, choyée, enrichie par les rois de l'intelligence humaine, elle suit une marche triomphale ; mais elle attire et élève incessamment à elle ses sœurs plus humbles, qui tiennent à honneur de la suivre de loin ; incessamment, cette reine se penche vers ces paysannes, et, avec elles, se retrempe aux sources de la Nature. Nos dialectes sont les racines par où s'alimente sans cesse le grand et vieux chêne gaulois.

Passant à l'exemple, Maurice Thiéry nous dit — et avec quelle belle voix sonore, pleine d'inflexions et de nuances ! — la poésie classique de Crinon : *Restons au village.* Le poète patoisant avait été nommé commissaire de police à Nogent-le-Rotrou, à la demande de M. Tattegrain, président du tribunal de Péronne, à qui la célèbre pièce est dédiée d'ailleurs, mais il s'effraya de s'éloigner « de plus de cinq lieues » du clocher de Vraignes, et il resta au village :

Pour mesurer ch' degré d'amitchi
Qu'en' a pou ch'toit d'l'endroit qui l'a vu naître
Il feut qu'ein fuche à l'velle de l'quitchi.

Les oreilles vermandoises étaient charmées par la rencontre de ces mots de terroir entendus au cours des jeunes années et dits avec cet accent vrai qui, d'un seul coup, vous transportait par l'imagination au milieu de nos campagnes picardes, évoquant de frais tableaux et de délicieux souvenirs.

Et les étrangers à notre pays appréciaient aussi cette saveur de mets local si bien présenté par Maurice Thiéry.

D'ailleurs, notre patoisant et les artistes qui se firent entendre, avaient compris tout de suite qu'ils avaient affaire à un public exceptionnel, apte à tout comprendre, à tout sentir, et il lui donnèrent le meilleur de leur talent : ce fut la perfection même d'un bout à l'autre.

Digitized by Google

Bachmann semble nouveau à chaque fois qu'on l'entend. Après la *Romance* du concerto de Lalo exécutée avec une sûreté magistrale, il nous a donné la primeur d'une composition de M. Chandelier qui l'accompagnait de façon digne de lui, ce qui n'est pas peu dire : une *Berceuse* d'un mouvement alerte dont le motif, extrêmement joli, s'enroule, se déroule pour s'épanouir dans un final superbe qui ne donne pas envie de fermer les yeux. Comme les enfants, on dirait volontiers : encore ! Puis, ce fut une danse espagnole de Sarasate, où la virtuosité surprenante de Bachmann se donna libre carrière. On l'acclama.

Nous avions applaudi déjà M. Milbert et Mlle Jane Erys au théâtre. Nous savions que l'un, compositeur, auteur et acteur, homme charmant et fin par surcroît, se prêtait, grâce à la souplesse de son bel organe et à sa rapide compréhension des situations, aux rôles les plus opposés et que l'autre était une divette infiniment gracieuse. Mais nous avions encore bien des choses agréables à apprendre sur leur compte, à savoir que M. Milbert *dit* la chanson ancienne avec une émotion à fleur de peau tout à fait exquise, et que Mlle Erys a le même admirable talent de cantatrice dans les genres les plus divers.

Cette idylle, composée en pleine Terreur par un conventionnel : *Il pleut, il pleut, bergère,* et dont on ne sait généralement que ce premiers vers, M. Milbert l'a dite à vous faire venir à la fois une larme à l'œil et un sourire sur les lèvres. Puis, ce fut *La Femme du Marin*, une chanson poignante en sa naïveté, datant du XVIIe siècle, mais un peu arrangée du nôtre, nous semble-t-il. Mlle Jane Erys chanta elle aussi avec une émotion avertie le *Malgré moi*, de Pfeiffer ; puis, changeant brusquement de manière, elle mit tout le soleil de Naples dans sa voix pour interpréter *Ah signor !* un canzone qui commence allègrement pour

Digitized by Google

se terminer dans un sanglot. Elle nous dit encore, et avec quel art simple en apparence, *Pigeon vole*, de Delmet, et termina de façon éclatante par le boléro du *Cœur et la Main*, bien dans son tempérament et qui lui valut un adieu triomphal.

M. Milbert nous était revenu avec la *Légende du petit navire*, très corrigée sur celle que nous connaissons et dont l'artiste a fait valoir avec une intelligence parfaite la mélancolie toute bretonne.

Enfin, pour nous montrer la puissance de sa voix, il entonna la *Chanson des gas d'Irlande*, d'Augusta Holmés. Les vitres en frémirent, mais les murs tinrent bon : l'architecte du monument est rassuré ! Mais quel artiste de ressource que M. Milbert !

M. Wickère, deuxième chef d'orchestre au théâtre, accompagnait ses camarades, M. Milbert et M^lle^ Erys, avec un talent très particulier. Dans les chansons *dites* principalement, où l'artiste prend des temps, souligne des effets, la tâche de l'accompagnateur est parfois ardue. A de certains moments même, tout est laissé à son inspiration et il lui faut improviser. M. Wickère, musicien délicat et intelligent, a marché de pair avec M. Milbert et M^lle^ Erys, et c'est un éloge complet que nous faisons ainsi de lui.

Bachmann aussi était revenu avec la *Havanaise*, de Saint-Saëns, et une *Fantaisie hongroise*, de lui-même, où il se plonge à cœur-joie dans les difficultés extrêmes du violon : le chant le plus varié sur la quatrième corde et des harmoniques invraisemblables sur la chanterelle.

Les *Contes du Vermandois*, de Maurice Thiéry, sont colligés par lui en son village natal de Ronssoy et aux alentours. L'anecdote villageoise, une répartie imprévue, une expression pittoresque, il les fait entrer dans de petits récits composés avec infiniment d'art. Et il est moraliste,

Digitized by Google

comme tous les conteurs. Plusieurs recueils de ses contes ont déjà paru en librairie et se sont enlevés rapidement. Les Allemands — qui le croirait ? — en sont friands et en demandent avec entrain. Mais qui n'a pu entendre Maurice Thiéry les dire, n'a rien entendu. C'est un délice. Il y met une bonhomie, une finesse, un naturel ! Bref, à un moment donné, gagné par la gaieté générale, le conteur dut s'arrêter : il en était arrivé à cet état de l'artiste qui se tait pour mieux s'écouter... Ce fut une joie délirante. Quant à M. le Sous-Préfet, mis en cause dans *l'Médaille,* à propos d'un incident savoureux de comice agricole, il avait abandonné toute gravité administrative.

Les meilleures choses ont une fin et il est même bon qu'elles ne durent pas trop longtemps ; on se sépara avant six heures, avec force compliments.

Le soir même, M. le Président de la Société Académique et Mme Damoisy recevaient à leur table les habitués des séances et quelques amis personnels. La soirée, occupée par des conversations au tour rétrospectif, égayée par quelques nouveaux *Contes du Vermandois,* s'écoula trop vite jusqu'à l'heure congruente à la retraite.

Dans les fastes de la Société Académique, le 14 décembre 1902 restera « l'heureuse journée ».

ELIE FLEURY.

Digitized by Google

NOTE

SUR LA CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

La Société Académique, reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance royale du 15 août 1831, a été autorisée par décret du Président de la République en date du 8 août 1901 à acquérir un terrain à Saint-Quentin, pour y construire un immeuble et y établir son siège social.

Voici le texte de ce décret :

MINISTÈRE
de
l'Instruction Publique
ET DES BEAUX-ARTS

CABINET

N° .....

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRET

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la délibération, en date du 3 juin 1901, de la Société Académique de Saint-Quentin (Aisne), relative à l'acquisition d'un terrain et à la construction d'un immeuble pour y établir le siège de la Société ;

Vu les statuts de la Société, sa situation financière, l'ordonnance du 15 août 1831, qui a reconnu l'œuvre

Digitized by Google

d'utilité publique, et le décret du 15 juin 1889, approuvant les nouveaux statuts ;

Vu l'article 910 du Code civil,

La Section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue :

Décrète :

ART. 1er

Le trésorier de la Société Académique de Saint-Quentin (Aisne), société reconnue d'utilité publique par ordonnance du 15 août 1831 et décret du 15 juin 1889, est autorisé au nom de la Société :

1° A acquérir, au prix de cinq mille huit cents francs, un terrain sis à Saint-Quentin, rue Villebois-Mareuil, appartenant à MM. Gillet frères ;

2° A aliéner sur les ressources disponibles de la Société, conformément aux résolutions prises par la Société, dans sa délibération du 3 juin 1901, les valeurs nécessaires au payement des frais résultant dudit achat et de la construction, sur le terrain acquis, d'un immeuble destiné à servir de siège à la Société.

ART. 2

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rambouillet, le 8 août 1901.

Signé : ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Signé : GEORGES LEYGUES.

Timbre sec du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Pour ampliation :

Le Chef de bureau adjoint au Cabinet,

A. MALLET.

Digitized by Google

Le terrain sur lequel est élevé l'hôtel de la Société Académique se trouvait compris dans l'enceinte de l'abbaye bénédictine de Saint-Quentin-en-l'Isle, supprimée en 1790.

Il occupe l'emplacement de la chapelle de l'abbaye (1).

Il a été acquis de Mme Gillet-Mahieux et de MM. Charles, Albert et Henri Gillet, co-propriétaires indivis, suivant acte passé devant Mes Dhervillier et Pascault, notaires à Saint-Quentin, les 27, 28 et 30 septembre 1901.

Les constructions ont été élevées par MM. Gillet frères, entrepreneurs de bâtiments, d'après les plans de M. Jules Hachet, architecte, membre titulaire de la Société Académique (2). Commencées le 9 juillet 1901, elles ont été terminées dans les premiers jours de décembre 1902.

La décoration de la façade et celle de la salle des séances ont été réalisées à l'aide d'une souscription fournie par des membres de la Société (3).

L'hôtel porte le n° 9 de la rue Villebois-Mareuil.

---

(1) V. ci-dessus, p. 244.

(2) La Société Académique témoigne sa gratitude à M. Jules Hachet, architecte, qui a su, avec les ressources modestes mises à sa disposition, installer de manière fort convenable ses divers services et donner à l'ensemble de la construction, à l'extérieur comme à l'intérieur, un caractère artistique d'un heureux effet.

(3) Les sculptures de la façade sont l'œuvre de M. Gustave Coin, sculpteur à Lille, qui est aussi l'auteur du plafond de la salle des séances. M. Elie, peintre-décorateur à Saint-Quentin, a fait la décoration de cette salle, et offert à la Société les douze blasons des villes du Vermandois qui ornent les angles du plafond. Notre Compagnie présente ses remerciements à ces habiles artistes.

Digitized by Google

LE
MONUMENT DE LA BATAILLE
DU 10 AOÛT 1557
A MONTESCOURT

Suivant le vœu exprimé par les auteurs de la *Guerre de 1557 en Picardie* (Essai historique, page XLI, note) et reproduit dans une lettre non signée, adressée le 27 juillet 1899 au journal *Le Guetteur*, un comité se forma, au mois de septembre suivant, sous les auspices de l'administration municipale de Saint-Quentin, pour aviser aux moyens d'élever un monument à la mémoire des combattants tombés dans la sanglante journée du 10 août.

Voici en quels termes le Comité, qui avait mis à sa tête M. le sénateur Sébline, présentait ce projet au public :

« Le monument à élever dans la plaine d'Essigny-le-Grand-Montescourt ne saurait avoir le caractère de celui qui, naguère, a été érigé par la ville de Saint-Quentin sur la principale de ses places publiques.

» Saint-Quentin avait le droit et le devoir de perpétuer le souvenir d'une défense glorieuse entre toutes, puisque derrière ses murailles délabrées, quinze cents soldats, soutenus par autant de bourgeois armés, luttèrent pendant vingt-six jours contre une armée aguerrie de 60.000 combattants, sauvant ainsi, par leur résistance sans espoir, notre indépendance nationale 1557.

» Tout autre fut la bataille de Saint-Laurent. Ce fut un grave échec pour nos armes, et le monument que le Comité se propose d'élever, témoignage du souvenir attristé de la

Digitized by Google

génération présente, associera dans un pieux et égal hommage les Français et leurs adversaires ».

L'appel adressé à nos concitoyens fut entendu, et le 25 mai 1902, par une note insérée dans les journaux de Saint-Quentin, le Comité faisait connaître que le monument était terminé et que remise en avait été faite à la commune de Montescourt.

Il semble utile de reproduire dans ce volume, à titre de document, le procès-verbal dans lequel le Comité a consigné l'historique de ses travaux. Le voici :

Le 27 juillet 1899, une lettre non signée, adressée au journal *Le Guetteur*, exprimait cet avis qu'après avoir payé un juste tribut d'admiration et de reconnaissance aux défenseurs de Saint-Quentin en 1557, par l'érection d'un monument sur la place principale de cette ville, il convenait aussi de donner un souvenir aux soldats tombés dans la plaine d'Essigny-le-Grand le 10 août de la même année.

En présence de l'accueil favorable fait par l'opinion publique au vœu émis par le correspondant anonyme du *Guetteur* (1), l'administration de la ville de Saint-Quentin pensa qu'il lui appartenait d'en provoquer la réalisation, et dans la séance tenue le 1er septembre 1899, elle proposait au Conseil municipal, d'accord avec l'un des membres de cette assemblée, M. Pierre Bénard, d'instituer un comité qui aurait pour mission d'élever un monument à la mémoire des victimes de la bataille de Saint-Laurent.

Ce comité, nommé séance tenante, se réunit le 4 novembre suivant, élut pour président M. le sénateur Sébline et appela aux fonctions de trésorier, de secrétaire et de secrétaire-adjoint MM. Ernest Braun, Emmanuel Lemaire et Théophile Eck. En même temps, il offrit la présidence d'honneur à MM. Malézieux, sénateur, Hugues et

(1) Nous croyons ne point commettre d'indiscrétion en faisant connaître que ce correspondant anonyme était M. Eck, conservateur des Musées de Saint-Quentin, membre titulaire de la Société Académique.

Digitized by Google

Desjardins, députés, à M. le général Strohl, commandant la subdivision de Saint-Quentin, à M. le Sous-Préfet et à M. le Maire de la même ville, présidence que ces Messieurs voulurent bien accepter. Une souscription publique fut ouverte et le Comité eut la très vive satisfaction d'inscrire sur sa liste S. M. le roi des Belges, M. le ministre des Affaires étrangères, le Département de l'Aisne et la Ville de Saint-Quentin.

La somme nécessaire ayant été réunie, M. Sébline, président, dans la séance du Comité du 20 juillet 1901, proposa d'ériger le monument à la limite des territoires de Montescourt et de Gibercourt, au bord de l'ancienne chaussée romaine de Saint-Quentin à Soissons, sur une petite éminence naturelle qui, dominant la plaine, se trouve par conséquent visible de tous côtés et à une grande distance. C'est cette route de Soissons que suivait l'armée française dans sa retraite sur La Fère, et l'endroit proposé est celui où, suivant une constante tradition, la lutte fut la plus vive et la plus meurtrière. A deux ou trois cents pas, vers le sud-est, se trouve le « Cimetière-le-Piteux » où, dit-on, par les soins de Catherine Lallier, femme de Varlet de Gibercourt, alors maire de Saint-Quentin, furent inhumés les restes d'un grand nombre de soldats. L'avis de M. Sébline fut adopté à l'unanimité et le Comité agréa également le projet de M. Paul Bénard, architecte à Saint-Quentin, qui lui fut soumis dans la même séance.

Ce projet parut, en effet, heureusement conçu. L'artiste avait parfaitement compris qu'un monument d'un genre très simple et d'un caractère grave s'imposait. Il s'agissait uniquement de rappeler que, le 10 août 1557, dans la plaine qui s'étend entre Essigny-le-Grand et Montescourt-Lizerolles, une bataille sanglante avait coûté la vie à des milliers d'hommes. Suivant les termes mêmes de l'appel aux souscripteurs, c'est un souvenir que la génération présente veut donner aux soldats tombés dans la lutte, en associant « dans un pieux et égal hommage les Français et leurs adversaires. »

Digitized by Google

L'œuvre de M. Paul Bénard est aujourd'hui exécutée. Elle est d'un excellent effet. C'est une pyramide en pierre de Savonnières reposant sur une base en granit belge, supportée elle-même par un tertre gazonné. L'ensemble présente une hauteur totale d'environ six mètres.

Le monument porte cette unique inscription :

DANS CETTE PLAINE
LE DIXIÈME JOUR DU MOIS D'AOUT
DE L'AN 1557
A ÉTÉ LIVRÉE LA BATAILLE
DITE DE SAINT-QUENTIN
OU DE SAINT-LAURENT

Quand, par le chemin de fer, on vient de Saint-Quentin, on aperçoit sur la gauche, un peu avant d'arriver à Montescourt, la pyramide se détachant avec netteté sur les bois qui bornent l'horizon. On la voit également de Montescourt, de Clastres, d'Essigny-le-Grand, de Benay, d'Hinacourt, de Gibercourt et de Ly-Fontaine.

L'exécution, confiée à M. Vienne, marbrier à Cousolre, est entièrement satisfaisante.

La dépense du monument, compris l'achat du terrain au bénéfice de la commune de Montescourt, s'est élevée à la somme de 2.983 fr. 30 c., couverte par une souscription d'égale importance.

La remise du monument a été faite à la commune de Montescourt qui, par son acceptation, est devenue propriétaire du sol et de la construction.

L'œuvre du Comité est donc terminée. Il lui reste à offrir ses remerciements aux souscripteurs, à l'architecte et à l'entrepreneur du monument, enfin à toutes les personnes qui ont bien voulu l'aider dans la tâche aujourd'hui heureusement terminée.

Au nom du Comité :

SÉBLINE, *Président.*

ERNEST BRAUN,	EMMANUEL LEMAIRE,	THÉOPHILE ECK,
Trésorier.	*Secrétaire.*	*Secrétaire - adjoint.*

Digitized by Google

RÉSUMÉS
D'OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A SAINT-QUENTIN

pendant les années 1889-1906.

par MM. CASSE et VIVIEN.

M. Henri Souplet, jadis membre titulaire de la Société Académique, a donné dans le tome XI (2e série), et dans les tomes V, VI, VII, VIII et XII (3e série) de nos *Mémoires* des observations météorologiques recueillies à Saint-Quentin, du 27 mars 1853 au 31 décembre 1872, dans le voisinage de l'écluse du canal, qui se trouvait alors immédiatement en amont du pont d'Isle.

Les observations résumées dans les tableaux qui suivent sont dues, pour les années 1889-1893, à M. Casse, alors professeur au Lycée Henri-Martin et membre titulaire de notre Compagnie ; celles des années 1894-1906 ont été faites par M. Armand Vivien, ingénieur-chimiste, membre associé.

M. Casse a fait ses observations au Lycée Henri-Martin ; M. Vivien a observé chez lui, rue de Baudreuil, 18, vers l'angle de cette rue et de la rue de Lorraine.

Digitized by Google

ANNÉE 1889

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1888 à fin Novembre 1889. — Observateur : M. CASSE.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE		Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE	
			Mois	Saisons		Moyenne par mois	Moyenne par saison
Hiver	Décembre 1888	10	17m/m 6	131m/m 9	14	+ 3° 8	+ 2° 2
	Janvier 1889	14	27 9		24	+ 1 0	
	Février	18	86 4		18	+ 1 9	
Printemps	Mars	15	19 1	131 0	12	+ 4 5	8° 5
	Avril	12	35 8		5	7 4	
	Mai	19	76 1			13 6	
Été	Juin	9	43 9	249 2		17 7	16° 6
	Juillet	19	98 7			16 1	
	Août	15	106 6			16 2	
Automne	Septembre	9	28 6	136 7	1	12 6	8° 0
	Octobre	20	59 4		1	7 6	
	Novembre	12	48 7		17	+ 4 0	
	TOTAUX	172	648m/m 8	648m/m 8	92	106° 4	8° 8

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1888 A FIN NOVEMBRE 1889

OBSERVATIONS

Température minima : — 12° le 13 février 1889.
— maxima : + 30° le 2 juin 1889.
— moyenne de l'année : + 8°867.

12 jours de neige.

Orages nombreux.

Grande apparition de chenilles à partir du 23 mai.

Chute des feuilles à partir du 12 octobre.

Moisson faite de bonne heure.

Récolte de betteraves exceptionnelle; les démariages de betteraves étaient terminés pour le 8 juin et le rendement moyen a dépassé 31.000 kilos à l'hectare dans le département de l'Aisne.

Apparition des hannetons le 30 avril.

Digitized by Google

ANNÉE 1890

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1889 à fin Novembre 1890. — Observateur : M. CASSE.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE — Mois	PLUIE — Saisons	Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE — Moyenne par mois	TEMPÉRATURE — Moyenne par saison
Hiver	Décembre 1889	9	51m/m 1	157m/m 0	26	— 1° 85	+ 0° 48
	Janvier 1890	17	103 9		14	+ 3 80	
	Février	7	2 0		27	— 0 50	
Printemps	Mars	11	52 5	170 0	12	+ 7 45	9° 35
	Avril	12	68 0		9	7 25	
	Mai	12	49 5			13 35	
Été	Juin	10	38 6	185 3		13 65	14° 61
	Juillet	14	89 4			14 80	
	Août	16	57 3			15 40	
Automne	Septembre	6	70 3	255 8	6	13 80	8° 63
	Octobre	14	54 8			7 75	
	Novembre	24	130 7		6	4 35	
	TOTAUX	152	768m/m 1	768m/m 1	100	99° 25	8° 27

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1889 A FIN NOVEMBRE 1890

OBSERVATIONS

Température minima : — 17° le 28 novembre.
— maxima : + 30° le 1er août.
— moyenne de l'année : 8°27.

7 jours de neige.

Grande baisse barométrique, (36m/m) du 20 au 24 novembre (0m742). Le thermomètre qui marquait + 8° au minima le 24 novembre, marquait — 17° le 28, soit une baisse brusque de 25° en 4 jours. La gelée a commencé le 25 novembre et a duré presque sans arrêt jusqu'au 5 mars 1901.

Gelée dans la nuit du 31 mai au 1er juin : grands dégâts aux légumes et aux arbres fruitiers.

Eclipse de soleil le 17 juin.

Démariages des betteraves finis le 10 juin; jaunissement des feuilles vers la fin de juillet et en août, causé par les froids. La chaleur de septembre et une forte pluie le 23 septembre, qui a donné 36m/m d'eau, ont sauvé la récolte de betteraves, qui a atteint 29.000 kilos à l'hectare dans l'Aisne.

Digitized by Google

ANNÉE 1891

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1890 à fin Novembre 1891. — Observateur : M. CASSE.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE — Mois	PLUIE — Saisons	Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE — Moyenne par mois	TEMPÉRATURE — Moyenne par saison
	Décembre 1890 .	4	6m/m 0		30	— 4° 20	
Hiver	Janvier 1891 . . .	14	20 0	29m/m 0	24	— 2 85	— 1° 65
	Février	6	3 0		21	+ 2 10	
	Mars	24	67 0		10	4 56	
Printemps.	Avril.	15	45 0	232 0	4	6 80	+ 7° 55
	Mai	24	120 0			11 29	
	Juin	17	56 0			14 87	
Été.	Juillet	18	116 0	218 0		15 50	14° 87
	Août.	17	46 0			14 25	
	Septembre	13	49 0		3	14 17	
Automne	Octobre.	13	36 0	138 0	14	10 85	9° 52
	Novembre.	16	53 0			3 55	
	TOTAUX.	181	617m/m 0	617m/m 0	106	90° 89	7° 57

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1890 A FIN NOVEMBRE 1891

OBSERVATIONS

Température minima : — 15° le 20 janvier.
— maxima : + 27°5 le 1er juillet et 27° le 13 septembre.
— moyenne de l'année : 7°57.

26 Jours de neige, 106 jours de gelée, 36 orages en 31 jours, 13 jours de verglas, 98 jours de brumes ou de brouillards.

Pression barométrique maxima : 785, le 2 février.
— minima : 736, le 11 novembre.

Le 19 juillet, il est tombé 40m/m d'eau de 11 heures du soir à 3 heures du matin.

Longue période de gelée, sans arrêt, du 25 novembre 1890 au 24 janvier 1891, jour où le dégel commence. Du 2 au 26 février, il gèle toutes les nuits et dégèle dans le jour. Le 20 février, la glace porte encore. Les étangs de Péronne sont complètement débarrassés des glaces le 3 mars, ceux de Saint-Quentin et de Danizy le 4 mars. La terre n'est complètement dégelée que vers le 10 mars. Tous les blés ont été gelés.

Les gelées de nuit ne cessent que le 27 avril.

Semis de betteraves à peine terminés le 1er juin.

Démariages terminés fin juin. Récolte de betteraves : 25.000 kilos. Juin, juillet et août sont froids et humides.

On termine la moisson du blé et de l'avoine fin septembre. Les cultivateurs les plus avancés ont fini leurs avoines le 13 septembre. Les plus en retard ont perdu une partie de leur récolte.

Digitized by Google

ANNÉE 1892

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN du 1er Décembre 1891 au 30 Novembre 1892. — Observateur : M. CASSE.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE — Mois	PLUIE — Saisons	Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE — Moyenne par mois	TEMPÉRATURE — Moyenne par saison
Hiver	Décembre 1891	20	101m/m 30	169m/m 49	11	+ 3° 00	+ 0° 46
	Janvier 1892	18	30 47		20	— 0 51	
	Février	18	37 72		13	— 1 10	
Printemps	Mars	11	48 83	68 09	19	+ 1 55	7° 34
	Avril	10	8 63		8	7 49	
	Mai	6	10 63		2	13 00	
Été	Juin	11	22 91	75 08		14 11	15° 82
	Juillet	9	25 27			15 55	
	Août	7	26 90			17 80	
Antomne	Septembre	12	92 12	232 63	6	13 85	9° 59
	Octobre	25	82 29			8 40	
	Novembre	16	58 22		1	6 53	
	TOTAUX	163	545m/m 29	545m/m 29	80	99° 67	8° 3

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1891 A FIN NOVEMBRE 1892

OBSERVATIONS

Température minima : — 10° le 21 décembre 1891 et le 12 mars 1892.

Température maxima : + 34°5 le 18 août 1892.
— moyenne de l'année : 8°3.
Pression barométrique maxima : 0.784 le 19 déc. 1891.
— minima : 0.738 le 18 février 1892.

163 jours de pluie, dont 12 de grésil et 18 neigeux; 80 jours de gelée, 81 brouillards, 1 verglas, 17 orages en 13 jours dont un seul avec grêle le 3 octobre.

La température maxima à Paris a été de 36°8 le 16 août vers 4 heures de l'après-midi. Le thermomètre atteint rarement de pareilles hauteurs dans nos régions. Les plus hautes températures constatées depuis 194 années ont été, à Paris : 39° le 19 août 1763, 37°2 le 8 août 1873, 36°9 les 5 août 1769 et 1738, 36°4 le 8 août 1802, 36°2 le 4 août 1857 et 36° les 13 et 17 août 1876.

Le printemps de 1892 a été très sec et froid.

L'été a été très sec également et, à part quelques orages épars, la pluie n'a été générale que le 20 juillet ($9^{m}/^{m}$) et le 6 septembre ($27^{m}/^{m}$).

La betterave a beaucoup souffert; la levée et par suite les démariages ont été tardifs et finis seulement vers le 14 juillet; la récolte a été peu abondante (25.600 kilos).

Moisson à peu près terminée partout en août.

Digitized by Google

ANNÉE 1893

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1892 à fin Novembre 1893. — Observateur : M. CASSE.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE — Mois	PLUIE — Saisons	Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE — Moyenne par mois	TEMPÉRATURE — Moyenne par saison
Hiver	Décembre 1892	11	55m/m 0	180m/m 0	27	— 0° 22	+ 0° 95
	Janvier 1893	13	22 5		23	— 1 40	
	Février	19	102 5		12	+ 4 48	
Printemps	Mars	4	4 5	29 5	14	7 97	11° 70
	Avril	1	1 5		4	12 76	
	Mai	8	23 5		1	14 34	
Été	Juin	9	30 0	189 5		17 50	18° 56
	Juillet	20	130 0			19 20	
	Août	8	29 5			19 00	
Automne	Septembre	13	60 5	247 0		15 00	9° 77
	Octobre	15	116 2		4	10 20	
	Novembre	14	70 3		12	4 10	
	TOTAUX	135	646m/m 0	646m/m 0	97	122° 93	10° 245

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1892 A FIN NOVEMBRE 1893

OBSERVATIONS

Température minima : — 13°6 le 6 janvier 1893.
— maxima : + 35°0 le 18 août.
— moyenne de l'année : 10°245.

36 Jours de brouillard, 9 jours de neige, 25 orages; 2 tempêtes en février.

Année chaude et sèche.

Il y a eu, au printemps, une période de 70 jours consécutifs sans pluie appréciable.

Mauvaise récolte en blé.

Démariages des betteraves terminés le 17 juin ; récolte moyenne : 26.000 kilos de betteraves à l'hectare.

Pour les dernières betteraves arrachées, la moyenne a dépassé 30.000 kilos.

Digitized by Google

ANNÉE 1894

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1893 à fin Novembre 1894. — Observateur : M. VIVIEN.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE		Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE	
			Mois	Saisons		Moyenne par mois	Moyenne par saison
	Décembre 1893 .	15	65m/m 60		15	+ 2° 40	
Hiver	Janvier 1894 . . .	19	93 50	216m/m 50	16	+ 3 00	+ 3° 30
	Février	17	57 40		5	+ 4 50	
	Mars . , ...	15	29 00		6	7 00	
Printemps	Avril	10	32 80	97 70		13 20	10° 80
	Mai	12	35 90			12 20	
	Juin	21	84 50			17 10	
Été	Juillet	22	121 00	292 86		18 80	17° 65
	Août	25	87 36			17 05	
	Septembre	11	88 40		1	18 79	
Automne	Octobre	15	75 63	222 99	5	11 53	13° 14
	Novembre	14	58 96		7	9 10	
	TOTAUX	196	830m/m 05	830m/m 05	55	134° 67	11° 22

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1893 A FIN NOVEMBRE 1894

OBSERVATIONS

Température minima : — 15° le 5 janvier.
— maxima : + 31° le 2 juillet.
— moyenne de l'année : 11°22.

12 tempêtes, 17 orages, 39 jours de brouillard et 5 chutes de neige.

Année chaude et humide.

Végétation avancée.

Blés et betteraves excellents.

Moisson terminée au début de septembre.

Les démariages de betteraves ont été finis le 5 juin et le rendement moyen a dépassé 29.000 kilos à l'hectare.

Digitized by Google

ANNÉE 1895

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1894 à fin Novembre 1895. — Observateur : M. VIVIEN.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE		Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE	
			Mois	Saisons		Moyenne par mois	Moyenne par saison
	Décembre 1894 .	13	55^{m}/$_{m}$ 33		6	+ 5° 85	
Hiver	Janvier 1895 . . .	18	80 35	142^{m}/$_{m}$ 80	20	— 0 50	+ 0° 53
	Février	6	7 12		23	— 3 77	
	Mars.	16	84 90		9	+ 4 40	
Printemps.	Avril.	10	46 97	201 74		10 25	9° 76
	Mai	12	69 87			14 65	
	Juin	8	66 68			17 60	
Été.	Juillet	18	195 03	317 67		18 25	18° 16
	Août.	14	55 96			18 65	
	Septembre	2	0 77			18 80	
Automne	Octobre	16	92 75	183 44		14 70	14° 00
	Novembre.	16	89 92		2	8 60	
	TOTAUX	149	845^{m}/$_{m}$ 65	845^{m}/$_{m}$ 65	60	127° 48	10° 62

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1894 A FIN NOVEMBRE 1895

OBSERVATIONS

Température minima : — 15° les 6 et 7 février.
— maxima : + 29° le 29 juin et 29°5 le 3 septembre.
— moyenne de l'année : 10°62.

Hiver rigoureux, long et tardif, du 1er janvier au 12 mars. La terre gelée à la profondeur de 60 à 70cm n'a été dégelée que vers le 20 mars.

Eté pluvieux au début, très sec et très chaud du 15 août au 2 octobre.

Période de 34 jours de sécheresse.

Moisson terminée en août.

Le démariage des betteraves a été terminé du 20 au 30 juin. — Rendement des betteraves : 26.000 kilos à l'hectare. Elles sont très riches (7°8). — En juin, dans le Laonnois, invasion du sylphe opaque qui dévore la betterave.

Grêle les 15 et 20 décembre.

Orage et ouragan le 24 janvier.

Dans l'année : 20 chutes de neige, 4 tempêtes, 16 orages, 30 brouillards.

Digitized by Google

ANNÉE 1896

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1895 à fin Novembre 1896. — Observateur: M. VIVIEN.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE — Mois	PLUIE — Saisons	Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE — Moyenne par mois	TEMPÉRATURE — Moyenne par saison
Hiver	Décembre 1895	18	147m/m 56	183m/m 03	9	+ 2° 69	+ 2° 82
	Janvier 1896	10	25 57		11	+ 2 80	
	Février	5	9 90		13	+ 2 98	
Printemps	Mars	20	130 48	172 00	4	8 28	9° 45
	Avril	12	35 75		1	8 65	
	Mai	4	5 77			11 44	
Été	Juin	12	73 31	202 99		16 40	16° 07
	Juillet	9	44 71			17 30	
	Août	13	84 97			14 50	
Automne	Septembre	22	177 10	379 08		12 91	7° 38
	Octobre	19	148 91		8	7 09	
	Novembre	10	53 07		20	2 14	
	TOTAUX	154	937m/m 10	937m/m 10	66	107° 18	8° 93

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1895 A FIN NOVEMBRE 1896

OBSERVATIONS

Température minima : — 6°5 le 26 février.
— maxima : + 30° le 9 juillet.
— moyenne de l'année : 8°93.

2 tempêtes, 12 orages dont 3 avec grêle, 1 verglas.

Hiver doux et relativement sec, sauf une très forte pluie le 6 décembre, qui a donné $37^{m}/^{m}12$ d'eau.

Quatre chutes de neige sans importance le 21 décembre ($0^{m}/^{m}68$), les 10 et 15 janvier ($1^{m}/^{m}24$) et le 2 avril ($1^{m}/^{m}10$).

La journée du 16 octobre a fourni $46^{m}/^{m}47$ d'eau.

L'année 1896 a fourni une quantité d'eau très abondante et il faut remonter à l'année 1804 pour trouver une semblable quantité.

Février a été très sec et certains cultivateurs ont semé des betteraves fin février. Le sylphe opaque (bouclier) apparaît le 29 avril dans le Laonnois et disparaît vers le 10 juin.

Démariage des betteraves en retard et fini fin juin.

Rendement à l'hectare : 27.000 kilos de betteraves très pauvres.

Moisson très avancée.

Automne très pluvieux.

Digitized by Google

ANNÉE 1897

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1896 à fin Novembre 1897. — Observateur : M. VIVIEN.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE — Mois	PLUIE — Saisons	Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE — Moyenne par mois	TEMPÉRATURE — Moyenne par saison
Hiver	Décembre 1896	17	79m/m 25	192m/m 41	13	+ 2° 69	+ 3° 08
	Janvier 1897	11	26 26		17	+ 0 85	
	Février	15	86 90		4	+ 5 70	
Printemps	Mars	20	81 20	242 89	1	8 00	9° 78
	Avril	18	107 11			9 15	
	Mai	14	54 58			12 20	
Été	Juin	15	90 88	221 39		18 60	18° 61
	Juillet	9	60 88			18 50	
	Août	18	69 63			18 75	
Automne	Septembre	15	90 36	132 29	1	14 00	9° 55
	Octobre	8	24 47		10	9 65	
	Novembre	6	17 46			5 02	
	TOTAUX	166	788m/m 98	788m/m 98	46	123° 11	10° 26

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1896 A FIN NOVEMBRE 1897

OBSERVATIONS

Température minima : — 4° le 23 janvier. — Gelée le 12 mai.
— maxima : + 30°5 le 24 juin.
— moyenne de l'année : 10°26.

Hiver doux. Hiver, printemps et été humides.

Automne sec : du 15 octobre au 8 novembre pas d'eau, sauf $0^{m}/^{m}55$ le 8 novembre; du 18 au 28 novembre, pas de pluie.

12 chutes de neige de faible importance, sauf les 22, 23, 25 et 30 janvier. 7 tempêtes les 4 et 5 décembre, 23 janvier, 2 février, 2 mars, 18 juin, 28 et 29 novembre. 7 chutes de grêle. 18 orages dont 1 violent le 27 juin à 4 heures du soir qui a fourni $31^{m}/^{m}21$ d'eau.

Récolte en blé déficitaire, à cause de la gelée du 12 mai.

Récolte en betteraves bonne en poids (27.000 kilos) et en qualité, quoique les semis aient été retardés par les pluies d'avril Les démariages furent terminés du 15 au 30 juin.

Digitized by Google

ANNÉE 1898

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1897 à fin Novembre 1898. — Observateur : M. VIVIEN.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE — Mois	PLUIE — Saisons	Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE — Moyenne par mois	TEMPÉRATURE — Moyenne par saison
Hiver	Décembre 1897	15	97m/m 45	186m/m 53	13	+ 3° 08	+ 3° 52
	Janvier 1898	8	13 88		13	+ 3 43	
	Février	20	75 20		11	+ 4 05	
Printemps	Mars	12	88 55	267 30	14	+ 3 70	7° 98
	Avril	10	30 25		2	9 25	
	Mai	22	148 50			11 00	
Été	Juin	16	117 28	195 37		15 15	17° 20
	Juillet	10	19 52			16 70	
	Août	9	58 57			19 75	
Automne	Septembre	4	14 98	141 61		15 95	11° 36
	Octobre	9	60 77			11 65	
	Novembre	9	65 86		3	6 50	
	TOTAUX	144	790m/m 81	790m/m 81	56	120° 21	10° 2

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1897 A FIN NOVEMBRE 1898

OBSERVATIONS

Température minima : — 5°5 le 26 décembre 1897.
— maxima : + 32° le 22 août 1898.
— moyenne de l'année : 10°02.

9 jours de neige dont une chute très abondante (45^{m}/^{m}37) le 5 mars; 7 brouillards intenses; 16 orages dont 3 avec grêle.

Pas d'hiver, beaucoup de brouillards.

Mars rigoureux.

Avril sec, favorable aux ensemencements.

Moisson tardive, terminée fin août.

Arrière saison sèche et chaude, contrastant avec le printemps froid et humide.

Gelées blanches les 26, 27 et 29 septembre qui arrêtent la végétation des betteraves.

Démariages des betteraves finis en juillet. Récolte en poids mauvaise (25.000 kilos), mais betteraves très riches, ayant de 8 à 10° de densité, soit de 16 à 22 °/₀ de sucre.

Digitized by Google

ANNÉE 1899

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1898 à fin Novembre 1899. — Observateur : M. VIVIEN.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE — Mois	PLUIE — Saisons	Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE — Moyenne par mois	TEMPÉRATURE — Moyenne par saison
Hiver	Décembre 1898	13	40m/m 15	182m/m 45	7	+ 6° 50	+ 5° 51
	Janvier 1899	15	120 72		8	+ 4 85	
	Février	6	21 58		13	+ 5 20	
Printemps	Mars	7	15 81	214 46	14	5 40	8° 81
	Avril	20	137 08		3	8 95	
	Mai	14	61 57			12 10	
Été	Juin	7	44 00	133 06		16 38	18° 39
	Juillet	10	79 66			18 75	
	Août	3	9 40			20 05	
Automne	Septembre	18	85 52	152 20		15 24	10° 91
	Octobre	7	34 92			9 50	
	Novembre	9	31 76		1	8 00	
	TOTAUX	129	682m/m 17	682m/m 17	46	130° 92	10° 91

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1898 A FIN NOVEMBRE 1899

OBSERVATIONS

Température minima : — 5°5 le 26 décembre 1898.
— maxima : + 33° le 5 août 1899.
— moyenne de l'année : 10°91.

7 jours de neige en mars ayant fourni très peu d'eau, 23 orages dont 4 avec grêle, 6 brouillards intenses, 3 tempêtes, 1 givre.

Hiver sec et doux.

Mars chaud et sec. Avril froid et humide qui retarde les semis.

Eté très sec; les sources tarissent.

Moisson terminée de bonne heure. Rendement en grain moyen.

Démariages des betteraves terminés vers le 10-15 juin, sans eau. Rendement déficitaire, sauf là où il y a eu des orages en juillet et août. Richesse bonne.

Digitized by Google

ANNÉE 1900

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1899 à fin Novembre 1900. — Observateur : M. VIVIEN.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE		Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE	
			Mois	Saisons		Moyenne par mois	Moyenne par saison
Hiver	Décembre 1899	14	102m/m 16		19	— 0° 20	
	Janvier 1900	21	125 26	317m/m 89	8	+ 3 80	+ 2° 06
	Février	17	90 47		13	+ 2 58	
Printemps	Mars	15	34 92		11	4 03	
	Avril	10	29 28	136 80	3	8 75	8° 25
	Mai	8	72 60		1	12 00	
Été	Juin	14	62 92			16 95	
	Juillet	9	55 96	175 11		20 19	18° 10
	Août	17	56 23			17 15	
Automne	Septembre	6	33 13			15 32	
	Octobre	16	71 36	176 59		10 50	10° 95
	Novembre	20	72 10			7 04	
	TOTAUX	167	806m/m 39	806m/m 39	55	118° 11	9° 84

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1899 A FIN NOVEMBRE 1900

OBSERVATIONS

Température minima : — 11°5 le 14 décembre 1899.
— maxima : + 34°5 le 20 juillet 1900.
— moyenne de l'année : 9°84.

11 jours de neige; 12 orages dont 1 avec grêle le 7 mai à 3 h. 1/2 du soir, qui a fourni $24^{m}/^{m}75$ d'eau en 15 minutes ; — 1 brouillard intense, 7 tempêtes.

La gelée du 20 mai a causé des dégâts dans les campagnes.

Moisson terminée en août. Rendement en grain moyen, beaucoup de blés ayant souffert de l'hiver (Blés gelés).

Betteraves semées en retard après Pâques (15 avril); démariages finis vers le 25 juin.

Chaleurs torrides du 15 au 26 juillet (38°8 à Paris).

Juillet, août, septembre et octobre secs.

Récolte de betteraves faible en poids, mais densité élevée.

Digitized by Google

ANNÉE 1901

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1900 à fin Novembre 1901. — Observateur : M. VIVIEN.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE		Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE	
			Mois	Saisons		Moyenne par mois	Moyenne par saison
	Décembre 1900 .	14	87m/m 72		3	+ 5° 58	
Hiver	Janvier 1901 . . .	16	47 79	160m/m 94	18	+ 1 72	+ 2° 28
	Février	15	25 43		22	— 0 465	
	Mars.	18	77 13		8	+ 4 03	
Printemps.	Avril.	16	106 83	209 12		9 16	8° 88
	Mai	8	25 16			13 45	
	Juin	10	35 88			17 04	
Été.	Juillet	8	65 46	132 94		19 15	17° 88
	Août.	8	31 60			17 50	
	Septembre	13	61 87			15 15	
Automne	Octobre	12	57 06	147 11		10 00	9° 78
	Novembre. . . .	11	28 18		17	4 18	
	TOTAUX	149	650m/m 11	650m/m 11	68	116° 495	9° 70

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1900 A FIN NOVEMBRE 1901

OBSERVATIONS

Température minima : — 10° le 6 janvier et — 11°5 le 14 février.
— maxima : + 29° les 12 et 19 juillet.
— moyenne de l'année : 9°70.

Du 22 au 30 mars on a eu un vrai temps d'hiver : glace et neige.

17 jours de neige; 14 orages dont 1 avec grêle; 9 brouillards; 5 tempêtes.

Été sec.

Moisson terminée en août et dans de très bonnes conditions ; rendement en grain satisfaisant, mais faible en paille.

Betteraves démariées de bonne heure ; elles souffrent de la sécheresse en été, sont riches en août, mais les pluies de septembre leur sont funestes et la densité tombe très bas, à 6°5 par place.

Rendement en poids des betteraves élevé, mais qualité très défectueuse, excepté dans quelques contrées qui ont eu des orages en août et en juillet.

Digitized by Google

ANNÉE 1902

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1901 à fin Novembre 1902. — Observateur : M. VIVIEN.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE — Mois	PLUIE — Saisons	Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE — Moyenne par mois	TEMPÉRATURE — Moyenne par saison
Hiver	Décembre 1901	18	84m/m 83	194m/m 14	13	+ 2° 99	+ 2° 76
	Janvier 1902	14	54 86		11	+ 4 40	
	Février	10	54 45		21	+ 0 88	
Printemps	Mars	12	45 23	162 51	3	6 87	9° 07
	Avril	12	43 17		1	10 22	
	Mai	23	74 11			10 11	
Été	Juin	14	67 51	226 31		14 94	16° 22
	Juillet	10	48 67			17 32	
	Août	18	110 13			16 40	
Automne	Septembre	15	43 03	119 33		14 30	9° 41
	Octobre	16	41 52			9 08	
	Novembre	13	34 78		7	4 87	
	TOTAUX	175	702m/m 29	702m/m 29	56	112° 38	9° 365

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1901 A NOVEMBRE 1902

OBSERVATIONS

Température minima : — 10°5 le 16 février.
— maxima : + 28°5 le 14 juillet.
— moyenne de l'année : 9°365.

10 chutes de neige ; 7 orages ; 4 grêles ; 1 verglas ; 1 tempête ; 2 brouillards intenses en octobre, les 29 et 30.

Les blés ont mûri 15 jours en retard ; la moisson a été tardive : elle a été terminée vers le 20 septembre en général et fin septembre exceptionnellement.

Année de 13 lunes.

Betterave : Ensemencements tardifs, finis fin mai, binages finis fin juin, par le froid. Récolte tardive, beaucoup de betteraves montées à graine. Rendement en poids faible, 26.000 kilos à l'hectare. Qualité très bonne. Gelées précoces, le 17 novembre, qui attaquent les betteraves non arrachées.

Digitized by Google

ANNÉE 1903

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1902 à fin Novembre 1903. — Observateur : M. VIVIEN.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE		Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE	
			Mois	Saisons		Moyenne par mois	Moyenne par saison
Hiver	Décembre 1902	16	76m/m 31	180m/m 69	14	+ 2° 26	+ 3° 38
	Janvier 1903	13	68 27		14	+ 2 09	
	Février	13	36 11		8	+ 5 80	
Printemps	Mars	16	79 20	245 51	4	7 40	9° 17
	Avril	19	92 12		5	6 60	
	Mai	15	74 19			13 50	
Été	Juin	15	121 13	300 84		14 75	16° 23
	Juillet	16	93 36			17 35	
	Août	17	86 35			16 60	
Automne	Septembre	11	33 46	239 70		15 14	10° 94
	Octobre	25	125 04			11 49	
	Novembre	22	81 20		3	6 20	
	TOTAUX	198	966m/m 74	766m/m 74	48	119° 18	9° 93

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1902 A FIN NOVEMBRE 1903

OBSERVATIONS

Température minima : — 10° le 6 décembre 1902.
— maxima : + 29°5 le 28 juin 1903.
— moyenne de l'année : 9°93.

14 chutes de neige, dont 7 en avril ; 3 verglas ; 3 brouillards intenses ; 8 tempêtes, dont un cyclone ; 22 orages dont 5 avec grêle.

Grandes chaleurs fin mai qui occasionnent une trombe, le samedi 30 mai, de Fresnoy-le-Grand à Fonsomme. Cette trombe partie des Longs Tilleuls ou du pont de Landricourt vers 2 h. 1/2, arracha le toit de la gare aux marchandises, le sémaphore, culbuta un wagon à bestiaux, etc., et vint finir à Croix-Fonsomme (trajet d'environ 7 kilomètres parcourus en une demi-heure).

Été froid et très pluvieux. Récoltes couchées par l'orage du 17 juillet. Récolte en céréales bonne, quoiqu'il ait fallu resemer les blés gelés. Moisson entravée par les pluies fréquentes en août et septembre et terminée du 15 au 25 septembre. Beaucoup de blés et d'avoines germés, rentrés humides.

Betteraves : ensemencements finis vers le 23 mai, démariages terminés fin juin. Octobre doux et pluvieux qui contribue au développement de la betterave. Charrois très difficiles. Arrachages terminés du 20 au 30 novembre. Betterave riche au début (8°) qui tombe à 7°2 et se relève à 7°5 à la fin des arrachages.

Récolte abondante, environ 30.000 kilos. à l'hectare.

Digitized by Google

ANNÉE 1904

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1903 à fin Novembre 1904. — Observateur : M. VIVIEN.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE		Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE	
			Mois	Saisons		Moyenne par mois	Moyenne par saison
Hiver	Décembre 1903	12	44m/m 45	233m/m 06	18	+ 1° 350	+ 2° 067
	Janvier 1904	13	79 05		19	+ 1 155	
	Février	19	109 56		7	+ 3 697	
Printemps	Mars	16	55 24	158 55	8	4 916	9° 855
	Avril	10	43 58			10 728	
	Mai	15	59 73			13 924	
Été	Juin	10	46 06	114 45		16 180	18° 112
	Juillet	7	31 82			20 432	
	Août	9	36 57			17 725	
Automne	Septembre	13	87 48	191 28		13 160	9° 587
	Octobre	9	43 03			10 360	
	Novembre	11	60 77		4	5 240	
	TOTAUX	144	697m/m 34	697m/m 34	56	118° 867	9° 905

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1903 A FIN NOVEMBRE 1904

OBSERVATIONS

Température minima : — 8°5 le 31 décembre 1903.
— maxima : + 33°5 le 17 juillet 1904.
— moyenne de l'année : 9°905.

15 chutes de neige ; 6 brouillards, dont 5 dans la seconde quinzaine de mars ; 7 tempêtes ; 12 orages dont 5 avec grêle ; 2 verglas ; 56 jours de gelée ; 2 givres.

L'orage du 13 septembre à 7 heures du matin a fourni $43^{m}/^{m}72$ d'eau.

Moisson commencée le 20 juillet et terminée le 12 août, avec un rendement médiocre.

Betteraves ensemencées pour le 10 mai, démariées pour le 20 juin ; elles souffrent de la sécheresse jusqu'au 13 septembre et du froid à partir de cette date : gelées blanches dans les champs du 18 au 27 septembre et du 9 au 15 octobre. Récolte en poids 27.000 kilos à 7° 8 dans le Saint-Quentinois, contre 23.300 kilos à l'hectare en moyenne pour la France ; terminée fin octobre.

Digitized by Google

ANNÉE 1905

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1904 à fin Novembre 1905. — Observateur : M. VIVIEN.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE		Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE	
			Mois	Saisons		Moyenne par mois	Moyenne par saison
Hiver	Décembre 1904	19	91m/m 100	168m/m 360	8	+4°819	+3°441
	Janvier 1905	15	40 280		16	+1 040	
	Février	18	36 980		9	+4 464	
Printemps	Mars	22	109 590	216 010	3	7 256	9°510
	Avril	14	31 210		2	8 995	
	Mai	15	75 210			12 290	
Été	Juin	14	115 910	250 247		17 718	18°212
	Juillet	11	32 175			19 650	
	Août	18	102 162			17 270	
Automne	Septembre	21	105 875	285 155	4	13 980	8°443
	Octobre	16	46 870			6 830	
	Novembre	19	132 410		8	4 520	
	TOTAUX	202	919m/m 772	919m/m 772	50	118°832	9°901

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1904 A FIN NOVEMBRE 1905

OBSERVATIONS

Température minima : — 9°6 les 2 et 16 janvier 1905.
— maxima : + 29°4 le 27 juillet.
— moyenne de l'année : 9° 9.

3 chutes de neige ; 5 tempêtes ; 30 orages dont un avec grêle ; 2 verglas.

Le 30 juin, cyclones à Avallon, Dijon, Chalons, Sissonne, Lille et Tourcoing.

Le 9 août, cyclone à Laon, Crépy, Fourdrain, Chauny.

L'orage avec grêle du 16 juillet, qui a duré de 1 h. 50 à 2 h. 20 de l'après-midi, a dévasté la région de Caulaincourt, Beauvois, Marteville, Vermand, Fayet, Omissy, Croix-Fonsomme et Bohain.

L'orage violent du 30 juin (de 6 h. 55 à 7 h. 40 du soir) a couché toutes les récoltes et a fourni $23^{m}/^{m}65$ d'eau.

Le 17 juin il y a eu deux orages de 2 heures à 5 h. 1/2 du soir qui ont fourni $48^{m}/^{m}40$ d'eau, dont $18^{m}/^{m}15$ en un quart d'heure.

Eclipse de soleil le 30 août.

Moisson des seigles et escourgeons commencée le 5 juillet, celle des blés le 20 juillet. La moisson des blés est terminée le 15 août, celle des avoines le 26 août en général.

Betteraves : semis terminés le 15 mai ; démariages finis le 19 juin. Hiver humide, charrois extrêmement difficiles. Récolte bonne en poids et en qualité : celle-ci a été en augmentant du début à la fin, et est passée de 7° à 8°, soit de $13^{k}70$ à $15^{k}75$ de sucre aux 100 kilos.

Digitized by Google

ANNÉE 1906

MÉTÉOROLOGIE DE SAINT-QUENTIN de Décembre 1905 à fin Novembre 1906. — Observateur : M. VIVIEN.

SAISONS	MOIS	Nombre de jours de pluie ou de neige	PLUIE — Mois	PLUIE — Saisons	Nombre de jours de gelée	TEMPÉRATURE — Moyenne par mois	TEMPÉRATURE — Moyenne par saison
Hiver	Décembre 1905	13	38m/m087	235m/m674	15	+ 3° 17	+ 3° 50
	Janvier 1906	22	108 625		7	+ 4 07	
	Février	17	88 962		12	+ 3 25	
Printemps	Mars	16	51 975	209 285	10	5 33	9° 33
	Avril	13	50 770			8 85	
	Mai	16	106 540			13 82	
Été	Juin	8	31 360	143 360		16 10	17° 60
	Juillet	8	46 200			18 36	
	Août	12	65 800			18 34	
Automne	Septembre	7	61 390	204 890		14 81	11° 67
	Octobre	15	64 470			12 90	
	Novembre	17	79 030		3	7 31	
	TOTAUX	164	793m/m209	793m/m209	47	126° 31	10° 525

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1905 A FIN NOVEMBRE 1906

OBSERVATIONS

Température minima : — 4°5 le 1er janvier 1906.
— maxima : + 30°7 le 2 août.
— moyenne de l'année : 10°525.

8 chutes de neige; 4 tempêtes; 9 orages sans grêle.

Cyclone à Rouvroy le 12 mars, et dans la vallée de l'Orge entre Arpagon et Dourdan le 4 juin.

La baisse brusque du baromètre coïncide le 10 mars avec une explosion de grisou aux mines de Courrières, qui fait près de 1.100 victimes.

Fin septembre, le baromètre atteint des hauteurs rarement observées.

Été excessivement sec dans toute la France, sauf dans le Nord (Seine-et-Oise, Aisne, Somme, Pas-de-Calais et Nord). Les pâturages sont grillés jusqu'à la fin d'octobre et on se défait des bêtes de pâture à vil prix.

L'épiage des blés a lieu en retard du 15 au 25 juin.

La récolte des blés commencée du 27 au 30 juillet est terminée fin août. Rendement moyen.

Les ensemencements de betteraves sont terminés le 25 mai. Les betteraves sont démariées le 13 juin chez les cultivateurs en avance et le 30 chez les autres. Grâce aux orages survenus dans le Saint-Quentinois, la récolte est bonne en poids et en qualité : 30.000 kilos à l'hectare à 8°.

Digitized by Google

MÉTÉOROLOGIE

DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN

RÉCAPITULATION PAR ANNÉES

ANNÉES	Jours de pluie ou de neige	Eau par an	Jours de gelée	Température moyenne
1889	172	648.80	92	8° 800
1890	152	768.10	100	8.270
1891	181	617.00	106	7.570
1892	163	545.29	80	8.300
1893	135	646.00	97	10.245
1894	196	830.00	55	11.220
1895	149	845.65	60	10.620
1896	154	937.10	66	8.930
1897	166	788.98	46	10.260
1898	144	790.81	56	10.020
1899	129	682.17	46	10.910
1900	167	806.39	55	9.840
1901	149	650.11	68	9.700
1902	175	702.29	56	9.365
1903	198	966.74	48	9.930
1904	144	697.34	56	9.905
1905	202	919.77	50	9.901
1906	164	793.21	47	10.525
Moyennes de 18 ans :	165 j. 1/3	757 m/m 54	65 j. 3/4	9° 684

Digitized by Google

DONATIONS

FAITES A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN

depuis sa fondation en 1825.

M. le docteur BOURBIER, au nom d'une personne désirant garder l'anonyme, a donné, en 1847, la somme de deux mille francs.

M. Frédéric CORDIER et Madame WAÏSSE, née Thérèse CORDIER, ont donné, en 1884, en mémoire de leur aïeul, M. Constant QUÉNESCOURT, juge honoraire, membre titulaire fondateur de la Société Académique, la somme de mille francs.

M. Jean BLIN, en mémoire de son père, M. le docteur Louis BLIN, ancien membre titulaire, a donné, en 1886, la somme de cinq cents francs.

La Société Académique a reçu, en outre, des subventions de la Ville de Saint-Quentin, du Département de l'Aisne et du Ministère de l'Instruction publique.

A ces donateurs, elle témoigne sa reconnaissance.

Digitized by Google

COURS POPULAIRES

POUR LES ADULTES

fondés en 1864.

COURS DE TENUE DES LIVRES ET COMPTABILITÉ COMMERCIALE

professeur : M. Fernand Poette.

Ce cours, divisé en trois sections, embrasse une période de trois années.

Il a lieu trois fois par semaine, à 8 heures 1/2 du soir, dans la salle des cours de la Société Académique, 9, rue de Villebois-Mareuil.

Des certificats d'aptitude aux fonctions de comptable sont délivrés, tous les ans, aux élèves de troisième année qui subissent avec succès un examen de fin d'études devant une commission composée des membres du bureau de la Société et de MM. Trépant, ancien chef de la Comptabilité de la Maison Hugues fils et Cie ; Faublée, chef de la Comptabilité de la Maison Henry Mariolle, et Fernand Poëtte, professeur du cours, chef de la Comptabilité de la Maison Paul Trocmé.

Voici la liste par ordre alphabétique des élèves qui ont obtenu ce certificat :

Digitized by Google

EXAMENS DES 25 AOUT ET 3 SEPTEMBRE 1904

MM.

BONNARD Adolphe, né à Harly le 17 mars 1878, employé de commerce.

BURIER Eugène, né à Flavy-le-Martel le 16 septembre 1876, sergent au 87e régiment d'infanterie de ligne.

CARREZ Octave, né à Villers-Plouich, canton de Marcoing (Nord), le 23 septembre 1878, employé.

CHARLET Louis, né à Saint-Quentin le 10 mai 1885, employé de banque.

CLAISSE Léonard, né à Neuvilly (Nord) le 8 janvier 1881, employé.

COLLET Alexandre, né à Sissy le 6 septembre 1882, employé de commerce.

DUPLOUY Fernand, né à Gonnelieu (Nord) le 7 décembre 1879, employé de commerce.

HUYART Joseph-Lucien, né à Bernot le 10 septembre 1875, employé.

LEGRAND Louis, né à Saint-Quentin le 27 mai 1884, employé de banque.

LEMAIRE Eugène, né à Fresnoy-le-Grand le 28 juillet 1884, employé.

SARRAZIN Gaston, né à Saint-Quentin le 6 avril 1885, employé de commerce.

TOURNAY Paul-Jean-Baptiste, né à Compiègne le 24 juin 1876, sténo-dactylographe.

Demeurant tous à Saint-Quentin.

EXAMEN DU 31 AOUT 1905

MM.

AMIOT Paul-Léon, né à Quiévy (Nord) le 20 janvier 1885, employé de commerce.

Digitized by Google

MM.

BELOT Eugène-Emile, né à Saint-Quentin le 23 mai 1885, employé de commerce.

CAPELLE René-Ernest, né à Saint-Quentin le 27 décembre 1885, clerc d'huissier.

CHANDELIER Elophe-René, né à Briastre (Nord) le 17 décembre 1885, employé de commerce.

COEZ Arthur, né à Saint-Quentin le 24 octobre 1886, employé de commerce.

HENNET Julien-Louis-Auguste-Désiré, né à Saint-Quentin le 17 octobre 1887, employé de banque.

JOSEPH Abel-Louis, né à Ribemont le 3 décembre 1865, employé de bureau.

LENGLET Gaston-Etienne, né à Saint-Quentin, le 10 mai 1887, employé de bureau.

LEDOUX Lucien-Louis, né à Paris le 26 février 1881, sergent au 87e régiment de ligne.

MALLET Albert, né à Neuville-Saint-Amand le 3 juillet 1881, employé de fabrication.

MORONT Fernand-Emile, né à Saint-Quentin le 16 août 1875, employé de commerce.

ODELOT Edmond-Noël-Ulysse, né à Saint-Quentin le 24 décembre 1880, employé de commerce.

PAILLIEZ Léon-Gaston, né à Péronne le 11 août 1884, employé de commerce.

PRÉVOST Fernand-Louis, né à Saponay (Aisne) le 8 mai 1886, employé de banque.

PROIS Charles-Paul-Ferdinand, né à Saint-Quentin le 23 avril 1886, employé de bureau.

RICHET Désiré-Jean-Baptiste, né à Saint-Quentin le 19 février 1886, employé de commerce.

ROUART Adrien-Pierre-Théophile, né à Pontruet (Aisne) le 25 avril 1887, étudiant.

Digitized by Google

MM.

VASSEUR Georges, né à Villers-Faucon (Somme) le 29 avril 1885, employé de commerce.

VOIRET Gustave-Chrétien-Joseph, né à Saint-Quentin le 6 septembre 1877, employé de commerce.

Demeurant tous à Saint-Quentin.

EXAMENS (1) DES 17 ET 18 AOUT 1906

MM.

BARRÉ Charles-Amédée, né à Saint-Quentin le 22 janvier 1878, employé.

BÉDUE Gustave, né à Saint-Quentin le 20 décembre 1886, employé.

BELMENT Alexandre, né à Saint-Quentin le 3 janvier 1886, employé de banque.

BLEUZE Alexandre, né à Marfontaine le 4 janvier 1875, employé.

CASEZ Alfred, né à Saint-Quentin le 5 avril 1879, dessinateur-mécanicien.

COLOMBET Albert, né à Saint-Quentin le 18 août 1887, stagiaire à la Banque de France.

COLOMBIER Georges, né à Saint-Quentin le 2 janvier 1886, comptable.

GRAS Edgard, né à Saint-Quentin le 1er avril 1885, employé de banque.

GROS Robert, né à Saint-Quentin le 1er septembre 1887, employé.

HACHET Charles, né à Saint-Quentin le 5 février 1885, employé.

HERBLOT Léon, né à Fresnoy-le-Grand le 12 juin 1882, employé.

(1) M. Faublée, chef de la Comptabilité de la Maison Henry Mariolle, a remplacé comme examinateur M. Edmond Villain, décédé.

Digitized by Google

MM.

LAMBERT Fernand, né à Neuville-Saint-Amand le 21 septembre 1885, employé.

LESCOT Maurice, né à Roupy le 19 avril 1887, employé de banque.

MENARD Camille, né à Fresnoy-le-Grand le 15 mars 1886, employé.

MENNECHET Fernand, né à Holnon le 7 septembre 1885, comptable.

MIGNOT Maurice, né à Harfleur le 10 juillet 1886, employé.

RIQUIER Henri, né à Guise le 13 août 1879, employé.

ROGUET Louis, né à Remaucourt le 25 décembre 1878, employé de banque.

SAMADEN Alfred, né à Saint-Quentin le 10 septembre 1884, employé à la Caisse d'épargne.

Demeurant tous à Saint-Quentin.

Pendant l'année scolaire 1906-1907, le cours a été fréquenté par quatre-vingts élèves répartis en trois sections.

L'enseignement est gratuit. Pour être admis à le suivre, il faut être âgé de dix-sept ans révolus et posséder une instruction permettant de suivre les cours avec profit.

Digitized by Google

LISTE

DES FONDATEURS, DONATEURS ET SOUSCRIPTEURS

Des Cours populaires de la Société Académique (1)

AU 15 SEPTEMBRE 1907.

FONDATEURS

La Ville de Saint-Quentin (délibération du Conseil municipal du 12 novembre 1864).

MM.

Jamart, professeur gratuit de 1877 à 1888.
Albert Caplain, » en 1881, 82, 83.

DONATEURS

MM.

Abel Patoux, professeur gratuit en 1873.
Charles Magnier, professeur gratuit en 1877.
Jules Pilloy, professeur gratuit en 1877.
Dr Carpentier, professeur gratuit en 1877.
Albert Malézieux, professeur gratuit en 1882.
Albert Merchier, professeur gratuit en 1885-1886.

(1) Article 34 du règlement. — A le titre de souscripteur toute personne qui donne annuellement, en faveur de l'œuvre, la somme de vingt francs.

Article 35. — A le titre de donateur toute personne qui aura professé gratuitement pendant un an, et toute personne qui aura fait à la Société, en faveur de l'œuvre, un don, une fois payé, d'au moins deux cents francs.

Article 36. — A le titre de fondateur de l'œuvre des Cours populaires toute personne qui aura professé gratuitement pendant trois ans consécutifs et toute personne qui aura fait à la Société, en faveur de l'œuvre, un don, une fois payé, d'au moins cinq cents francs.

Digitized by Google

SOUSCRIPTEURS

Mme Agombart-Cheval, propriétaire.
Mme Agombart-Hachet, propriétaire.

MM.

Cardon Henry, notaire honoraire.
La Société anonyme de l'Usine Cliff.
La Société anonyme de Constructions mécaniques.
Le Crédit Lyonnais.
Décaudin & Béguin, manufacturiers.
Déjardin Léon, licencié en droit, propriétaire.
Damoisy, notaire honoraire.
Delcroix Paul, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre.
Geneste-Delaby, propriétaire.
Hugues Emile ❋, manufacturier, président de la Chambre de commerce.
Journel et Cie, banquiers.
Ledoux Octave, manufacturier.
Lemaire Emmanuel, avocat, ancien magistrat.
Mariolle Henry, ingénieur, constructeur-mécanicien, administrateur de la Cie des Chemins de fer du Nord.
Millot-Bethfort, ancien négociant et manufacturier.
Millot Fernand, agent général de la Cie *La France*.
Millot-Bégin, ancien négociant et manufacturier.
Parmentier Emile, propriétaire, ancien magistrat.
Patoux Abel, avoué honoraire.
Rouart Albert ❋, banquier, ancien président du Tribunal de commerce.
Sébastien Gustave ❋, manufacturier, ex-président du Trib. de commerce, membre de la Chambre de commerce.
La Société Générale.
Sourmais et Cie, banquiers.

Digitized by Google

TABLEAU

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

AU 15 SEPTEMBRE 1907.

BUREAU DE 1905.

MM. DAMOISY, Président.
L'abbé Léon DELORME, Secrétaire des séances.
L. JAMART, Trésorier.
Dr A. ROBERT, Secrétaire-Général.

BUREAU DE 1906.

MM. Charles POETTE, Président (jusqu'au 28 août).
Th. ECK, Vice-Président.
L'abbé Léon DELORME, Secrétaire des séances.
L. JAMART, Trésorier.
Dr A. ROBERT, Secrétaire-Général.

BUREAU DE 1907

MM. Th. ECK, Président.
L'abbé Léon DELORME, Secrétaire des séances.
L. JAMART, Trésorier.
Dr A. ROBERT, Secrétaire-Général.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1863. DAMOISY, notaire honoraire, ancien président de la Société de Prévoyance et de Secours mutuels.

1872. LEMAIRE Emmanuel, avocat, ancien magistrat, ancien adjoint au maire de Saint-Quentin.

1872. PATOUX Abel, avoué honoraire.

1876. MAGNIER Charles, bibliothécaire de la Ville, lauréat de l'Institut (Académie des Sciences).

1877. JAMART Léopold-Louis-Adolphe, ancien chef d'institution, ancien administrateur du Bureau de Bienfaisance.

1877. PINCHON Jules, propriétaire, administrateur de la Caisse des Écoles et de la Caisse d'Épargne.

1884. DÉJARDIN Léon, licencié en droit, ancien receveur des Hospices civils de Saint-Quentin.

1892. FLEURY Elie, homme de lettres, directeur-gérant du *Journal de Saint-Quentin*.

1894. HACHET Jules, architecte.

1900. LECOMTE Victor ✱, ancien capitaine au 87ᵉ régiment d'infanterie de ligne.

1900. CORNAILLE-PASSET Léon, propriétaire.

1900. LECOMTE Paul, Dʳ en médecine.

1901. BURLURAUX André, propriétaire.

1901. GEORGE Jean-Marie, pharmacien de 1ʳᵉ classe, ancien interne en pharmacie des hôpitaux de Paris, ancien maire de Bohain, vice-président de la Commission administrative des hospices de la même ville.

1902. PILLOY Jules, membre non résidant du Comité des travaux historiques près le Ministère de l'Instruction publique, lauréat de l'Institut.

Digitized by Google

MM.

1902. DELORME (abbé Léon), premier vicaire à la Basilique.

1902. ECK Théophile, conservateur des musées de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

1903. ROBERT Augustin, Dr en médecine.

1903. FOULON Léon, ancien greffier en chef du Tribunal de commerce, ancien secrétaire administratif de la Chambre de commerce.

1903. MARIOLLE Henry, ingénieur civil, constructeur-mécanicien, administrateur de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, président de la Société Industrielle.

1905. BASQUIN Henri, manufacturier.

1906. MARQUANT Victor, homme de lettres, directeur-gérant du journal *Le Guetteur*.

MEMBRES D'HONNEUR

M. le Recteur de l'Académie de Lille.

M. le Préfet du département de l'Aisne.

Mgr l'Évêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin.

M. l'Inspecteur d'Académie, en résidence à Laon.

M. le Sous-Préfet de Saint-Quentin.

M. le Maire de la ville de Saint-Quentin.

1901. M. Otto HIRSCHFELD, de l'Académie de Berlin, Carmestrasse, 3, à Charlottenbourg, près Berlin.

1904. M. TATTEGRAIN Francis ✱, peintre d'histoire, 12, boulevard de Clichy, à Paris.

1904. M. HANOTAUX Gabriel, O. ✱, membre de l'Académie française, ancien Ministre des Affaires étrangères, boulevard Saint-Germain, 258, à Paris.

Digitized by Google

MEMBRES ASSOCIÉS DOMICILIÉS A SAINT-QUENTIN

MM.

1903. Allin Léon, propriétaire.
1887. Artaud, Dr en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris.
1901. Béguin Jules, manufacturier, président de la Société de Prévoyance et de Secours mutuels.
1883. Berlan-Guéguin André, ancien juge au Tribunal de commerce.
1901. Boudeville Alfred, directeur-voyer de la ville de Saint-Quentin.
1903. Brancourt Auguste, pharmacien.
1889. Braun Louis-Ernest, négociant, président du Conseil des Prud'hommes, vice-consul d'Espagne.
1888. Brillard-Doyen, libraire.
1903. Bufnoir, Dr en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris.
1887. Caillet fils, entrepreneur de couvertures de bâtiments.
1860. Cardon Henry, notaire honoraire.
1901. Chérier Joseph, architecte.
1886. Daullé Alfred, ancien agent-voyer en chef du département de la Somme.
1901. Decaudin Auguste, manufacturier.
1875. Delcroix Paul, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, administrateur de l'Ecole Delatour.
1880. Delmas-Azéma, architecte-ingénieur, directeur des travaux d'architecture de la ville de Saint-Quentin.
1894. Desjardins Jules, ancien magistrat, docteur en droit, député de l'Aisne.
1896. Dhervillier Paul, notaire.

Digitized by Google

MM.

1900. Doffé Henri, directeur de scierie mécanique.
1899. Dupré, libraire.
1880. Durot Louis, ingénieur-chimiste.
1892. Fouquier Henri, propriétaire.
1903. Gerhard Alphonse, bijoutier.
1879. Gronier Henry, négociant.
1899. Hachet Edgard, entrepreneur de bâtiments, ancien président de la Société Industrielle.
1875. Hugues Emile ✱, manufacturier, ancien président de la Société industrielle, président de la Chambre de commerce.
1888. Hugues Frédéric, manufacturier, député de l'Aisne, maire de Fayet.
1884. Hugues Paul, propriétaire.
1903. Huille Adolphe, négociant.
1903. Husson, docteur en médecine.
1893. Jourdain René, président du Conseil d'administration de la Cie des chemins de fer de St-Quentin à Guise, à Vendeuil et à La Ferté-Chevresis.
1897. Journel Charles, homme de lettres.
1901. Labouret, avoué.
1900. Le Camus Charles, ancien sous-inspecteur de l'Enregistrement.
1887. Lefèvre Aimé, ancien chef d'institution.
1896. Le Sueur Georges, notaire.
1879. Loiseaux Auguste, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre.
1893. Lonjarret, proviseur du Lycée Henri-Martin.
1884. Maréchal Fernand, avocat.
1893. Mariolle Fernand (méd. milit.), entrepreneur de transports.
1896. Meurisse Achille, propriétaire.

Digitized by Google

MM.

1901. Morel Georges, négociant et manufacturier, juge au Tribunal de Commerce.
1857. Moureau Jules ❋, membre de la Chambre de commerce, ancien directeur du *Journal de Saint-Quentin*.
1897. Mourette Henri, Dr en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris.
1901. Muller, Dr en médecine.
1890. Ozenfant Julien, entrepreneur de bâtiments.
1896. Poulain Edmond, principal clerc de notaire, secrétaire administratif de la Chambre de Commerce.
1896. Regnault Paul, commissaire-priseur.
1884. Rochatte, pharmacien de 1re classe.
1888. Saget Louis, négociant et manufacturier.
1903. Saint-Affrique (L.-B. de), pasteur de l'Eglise réformée, président du Consistoire.
1905. Sébastien Gustave ❋, manufacturier, ancien président du Tribunal de commerce, membre de la Chambre de Commerce.
1894. Soret, receveur municipal.
1903. Soufflet Henry, fabricant de carreaux mosaïques.
1901. Théry, banquier.
1893. Touron Eugène, manufacturier, vice-président de la Chambre de commerce, sénateur.
1889. Vivien Armand, ingénieur-chimiste.
1884. Wargny, propriétaire.

MEMBRES ASSOCIÉS

NON DOMICILIÉS A SAINT-QUENTIN

M.

1904. Baudet Pol, propriétaire et cultivateur à Crécy-sur-Serre.

Digitized by Google

MM.

1904. Bocquet E., fabricant de sucre, à Eppeville-Ham.
1904. Boulanger ✱, ancien notaire, à Péronne.
1905. Chatelain Henri, agrégé de l'Université, ancien élève de l'Ecole des Hautes-Etudes, 49, Boulevard de Port Royal, à Paris.
1904. Chevalier Jean, 9, rue des Thermes, à Calais.
1890. Coindreau Pierre, compositeur de musique, 80, boulevard Haussmann, à Paris.
1897. Coligny-Chatillon (Raoul de Pillot, marquis de) ✱, ancien officier supérieur d'infanterie, au château de Choye, à Choye (Haute-Saône).
1907. Croquet, docteur en médecine, à Tergnier (Aisne).
1880. Degagny Charles, propriétaire à Beauvois (Aisne).
1901. Déjardin Lucien, propriétaire à Bohain.
1897. Delvincourt, archéologue à Crécy-sur-Serre.
1886. Derome Charles, notaire honoraire, à Ribemont.
1901. Devaux Auguste, agrégé des lettres, lauréat de l'Académie française, ancien maire du Câtelet, ancien conseiller d'arrondissement.
1903. Duflot Edmond, représentant de la Cie d'assurances « l'Abeille », à Guise.
1891. Frémeaux Nestor, ancien banquier, ancien maire de Bohain, à Bohain.
1852. Le Maire-Delaby ✱, ancien notaire, ancien maire de Bohain, ancien conseiller général de l'Aisne.
1889. Mauduit - de Sapicourt Gabriel, propriétaire à Marteville.
1907. Ponthieu Alfred, maire de Berlancourt (Oise), secrétaire du Comité historique et archéologique de Noyon.
1903. Quéquignon Alfred, conseiller général de l'Aisne, à Grugies.

Digitized by Google

MM.

1896. Rabelle Alphonse, pharmacien à Ribemont.

1902. Sandron Eugène, Dr en droit, propriétaire et cultivateur à Omissy.

1872. Tausin Henri, propriétaire, 45, rue de Paris, à Taverny (Seine-et-Oise).

MEMBRES ASSOCIÉS HONORAIRES

MM.

1907. Broche Lucien, archiviste du département de l'Aisne, à Laon.

1895. Courteault Henri, archiviste aux Archives nationales, 1, rue de l'Université, à Paris.

1872. Crépin Félix, ✻, ancien président de la Cour d'appel de la Martinique, ancien membre titulaire.

1902. Da Cunha Xavier, conservateur de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, rua de S. Bartholomeu, 12, 2ª, à Lisbonne.

1894. Degrave, artiste peintre, directeur de l'Ecole Delatour, à Saint-Quentin.

1895. Eude Edouard, ancien professeur agrégé de langue allemande au Lycée Henri-Martin, à St-Quentin.

1887. Haumant Emile, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, ancien membre titulaire.

1865. Millien Achille, lauréat de l'Académie française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1902. Nagour (Paul Nagorski), homme de lettres, 47, rue de Rochechouart, à Paris.

1891. Fernand Poette, professeur de comptabilité, à Saint-Quentin.

1892. Souchon Joseph, ancien archiviste du département de l'Aisne, licencié ès-lettres, à Paris.

Digitized by Google

MM.

1862. TURQUET Edmond, ✱, ancien député de l'Aisne, ancien sous-secrétaire d'État au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, ancien membre titulaire, à Paris.

1877. VERNEUIL, professeur de musique à Saint-Quentin, organiste de la Basilique.

MEMBRES CORRESPONDANTS

DOMICILIÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE

MM.

1875. G. ASSELIN, propriétaire à Prémont.

1868. DUSANTER Ernest, propriétaire, au Parc, près La Fère.

1863. LALOUETTE, ancien notaire, à Saint-Quentin.

1906. RÉGNIER Jacques, sous-préfet de Nogent-le-Rotrou.

1882. VIÉVILLE Victor, cultivateur et fabricant de sucre à Chevresis-Monceau, Conseiller général de l'Aisne.

MEMBRES CORRESPONDANTS

NON DOMICILIÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE

MM.

1883. BERLEMONT Ernest, professeur honoraire au lycée Condorcet, quai des Hollandais, 44, à Dunkerque.

1863. BOBEUF Léandre, ancien directeur de l'Asile national de Vincennes, à Creil (Oise).

1881. CAPLAIN Albert, docteur en droit, avoué à Compiègne, ancien membre titulaire.

1880. FÉTU Albert, O. A., conducteur des Ponts-et-Chaussées, inspecteur des Monuments historiques, à Selongey (Côte-d'Or).

Digitized by Google

1887. HACHET-SOUPLET Pierre, publiciste scientifique, administrateur-fondateur de l'*Institut zoologique*, rédacteur en chef des *Annales zoologiques*, ancien membre titulaire, 31, rue de Buffon, à Paris.

1868. LEROUX Ernest, ✱, O. A., libraire-éditeur, rue Bonaparte, 21, à Paris.

1884. MERCHIER Albert, ✱, professeur agrégé d'histoire au lycée Faidherbe, 17, rue Charles-Quint, à Lille.

1887. MERCIER Achille, notaire à Hermeray, canton de Rambouillet, par Epernon (Eure-et-Loir).

MEMBRE CORRESPONDANT

DOMICILIÉ HORS DE FRANCE

M.

1902. Dr ZAWODNY, professeur d'agriculture, à Prague (Bohême), 24, Brenntegasse.

Digitized by Google

LISTE

DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

FRANCE

Abbeville . . .	Société d'émulation.
Amiens	Société des Antiquaires de Picardie.
—	Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Angers	Société nationale d'agriculture, Sciences et Arts (ancienne Académie d'Angers).
Angoulême . . .	Société archéologique et historique de la Charente.
Arras.	Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Autun	Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Auxerre	Société des Sciences historiques et naturelles.
Avesnes	Société Archéologique.
Bar-le-Duc . . .	Société des Lettres, Sciences et Arts.
Beauvais. . . .	Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

Digitized by Google

Besançon . . .	Société d'Émulation.
Béziers	Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bordeaux . . .	Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Boulogne-sur-Mer.	Société Académique.
Caen	Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
—	Société des Antiquaires de Normandie.
—	Société française d'Archéologie.
Cambrai	Société d'Émulation.
Chalons-sur-Marne	Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts.
Chalon-sur-Saône.	Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chateau-Thierry .	Société historique et archéologique.
Chauny	Société Académique.
Clermont-Ferrand	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres. (A la Bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand.)
Compiègne . . .	Société historique.
Constantine . .	Société archéologique.
Dijon.	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Douai	Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts.
Grenoble . . .	Société de Statistique, des Sciences naturelles et des Arts industriels.
Laon	Société Académique.
Le Mans. . . .	Société historique et archéologique du Maine.

Digitized by Google

LYON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
MACON	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
MARSEILLE . . .	Académie des Sciences, Lettres et Beaux-Arts.
NANCY	Académie de Stanislas.
NANTES	Société archéologique.
NIMES.	Académie de Nîmes.
NOYON	Comité historique et archéologique.
PARIS	Société nationale des Antiquaires de France, au Musée du Louvre.
—	Société d'Anthropologie, rue de l'Ecole-de-Médecine, 15.
—	Société de l'Histoire de France, rue des Francs-Bourgeois, 60.
—	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, rue des Petits-Champs, 8.
—	Société des Etudes historiques (Librairie A. Picard et fils, 82, rue Bonaparte).
—	Société d'encouragement pour l'industrie nationale, rue de Rennes, 44.
—	Société d'Horticulture de France, rue de Grenelle, 84.
PERPIGNAN . . .	Société agricole, scientifique et littéraire.
POITIERS	Société des Antiquaires de l'Ouest.
REIMS.	Académie nationale.

Digitized by Google

Rennes	Société Archéologique.
Rouen	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Saint-Malo. . .	Société historique et archéologique.
Saint-Omer. . .	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin . .	Comice agricole.
— . .	Société industrielle.
Sens	Société archéologique.
Soissons	Société archéologique, historique et scientifique.
Toulouse . . .	Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
— . . .	Société archéologique du Midi de la France.
Troyes	Société Académique d'agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Valenciennes . .	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Verdun	Société Philomathique.
Vervins	Société archéologique.
Vitry-le-Français.	Société des Sciences et Arts.

ALSACE-LORRAINE

Metz	Académie de Metz.
Strasbourg . . .	Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace.

BELGIQUE

Bruxelles . . .	Société des Bollandistes, 775, Boulevard militaire, à Bruxelles.

Digitized by Google

Mons	Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.
Tournay	Société historique et archéologique.

EMPIRE D'ALLEMAGNE

Halle-sur-Saale .	Académie des Naturalistes.

EMPIRE D'AUTRICHE

Vienne	Institut impérial géologique de l'empire d'Autriche.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Washington . .	Smithsonian Institution.

La Société Académique de Saint-Quentin adresse un exemplaire de ses Mémoires à chacune des Sociétés ci-dessus énumérées. Elle envoie également ses Mémoires aux Etablissements publics ci-après :

Saint-Quentin . .	Bibliothèque municipale.
— . .	Bibliothèque Guillermin.
Laon	Bibliothèque communale.
—	Bibliothèque des Archives départementales, à l'Hôtel de la Préfecture.
Aix-en-Provence .	Bibliothèque de l'Université.

Digitized by Google

Amiens , . . .	Bibliothèque du Deuxième Corps d'armée.
Chalons-sur-Marne	Bibliothèque municipale.
Lille	Bibliothèque universitaire, au Palais de l'Université.
Paris	Bibliothèque du Musée Guimet, avenue d'Iéna.
—	Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.
—	Bibliothèque du Musée d'Ethnographie, au Palais du Trocadéro.
Roubaix	Bibliothèque municipale.

Digitized by Google

ERRATA

Page 44, ligne 1, *au lieu de* fleurs, *lire* fleuves.

Page 155, ligne 12, *au lieu de* 1761, *lire* 1762.

Page 168, ligne 6, *au lieu de* mais qu'au moyen, *lire* mais qui au moyen.

Page 169, ligne 14, *au lieu de* la citoyenne, *lire* le citoyen.

Page 216, ligne 4, *au lieu de* le Colonge, *lire* le citoyen Colonge.

Page 357, fin de la ligne 8, *ajouter* 1557.

Page 357, fin de la ligne 20, *supprimer* 1557.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

Article 17. — La Société n'entend pas prendre sous sa responsabilité les opinions émises par ses membres dans les publications par elle autorisées.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE PUBLIQUE DU 4 JUIN 1903

PAGES

Discours de M. Damoisy, président. . . . 5

Rapport sur le concours d'histoire locale de l'année 1902, par M. l'abbé Léon Delorme, membre titulaire 9

Rapport sur le concours Quénescourt *(biographies)* de l'année 1902, par M. Elie Fleury, membre titulaire 28

Rapport sur le concours de poésie de l'année 1902, par M. Elie Fleury, membre titulaire. . 33

POÉSIE

A un ruisseau, par M. Edmond Henvaux (1er prix et médaille d'or du concours de poésie de 1902) 38

Digitized by Google

LITTÉRATURE, BIOGRAPHIE, HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE

PAGES

Comment Me Wimy perdit son procès, par M. Elie Fleury, membre titulaire 49

Anatole Vély, par M. Abel Patoux, membre titulaire 66
Portrait d'A. Vély.

Ronssoy, commune du canton de Roisel (Somme), par M. Maurice Thiéry 92

Vase funéraire carolingien trouvé à Monceau-le-Neuf, par M. Jules Pilloy, membre titulaire. 105
Une planche.

Une exécution capitale à Saint-Quentin en 1754, par M. Théophile Eck, membre titulaire. 112

La fin d'un monastère, par M. André Fleury. 133
Trois planches : 1° Vue de la façade principale de l'ancienne abbaye de Fervaques, (démolie en 1897) à Saint-Quentin; 2° Vue du cloître; 3° Costumes des religieuses.

Un reclus à Nointel pendant la Terreur : Lettres du citoyen Eloy Fouquier, ex procureur du roi à Saint-Quentin, et de sa femme, publiées par M. Abel Patoux, membre titulaire. 152
Portrait de Mme Fouquier, née Crespeaux.

Pierre-Louis Gosseu, écrivain patoisant picard : sa vie et ses œuvres, par M. Maurice Thiéry. . 217

Découverte à Saint-Quentin de bijoux et de monnaies du XVe et du XVIe siècle, par M. Jules Pilloy, membre titulaire 237

Digitized by Google

PAGES

Une émeute populaire à Saint-Quentin au XIV^e siècle, par M. Emmanuel Lemaire, membre titulaire 240

Découverte d'une inscription relatant la pose de la première pierre de la chapelle de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle, en 1758, par le même. 244

Notes sur l'accent saint-quentinois, par M. Henri Chatelain, membre associé 249

Une page de la bienfaisance à Saint-Quentin ; aperçu historique sur l'œuvre des filles de la Charité (1650-1899), par M. l'abbé Léon Delorme, membre titulaire. 272

Les voies antiques du Vermandois, par M. Alfred Boudeville, membre associé 301

Un plan où est figuré le point d'aboutissement des chemins qui desservaient Augusta Viromanduorum.

A mes confrères, par M. Henry Soufflet, membre associé. 325

Un épisode du siège de Saint-Quentin en 1557 329

Inauguration de l'hôtel de la Société Académique de Saint-Quentin le 14 décembre 1902, compte-rendu par M. Elie Fleury. 333

Discours de M. Damoisy, président. — Pièce de vers de M. Charles Journel : *Pour l'inauguration*. — Causerie de M. Maurice Thiéry sur le patois du Vermandois. — Partie musicale : MM. Bachmann, Chandelier, Milbert, M^lle Jane Erys.

Note sur la construction de l'hôtel de la Société Académique. — Décret du président de la Répu-

Digitized by Google

PAGES

blique, en date du 8 août 1901, autorisant l'acquisition d'un terrain et la construction d'un immeuble pour y établir le siège de la Société. 354

Le monument de la bataille du 10 août 1557, à Montescourt 357

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Résumés d'observations météorologiques faites à Saint-Quentin pendant les années 1889-1906, par MM. Casse et Vivien, membres de la Société. 361

DONATIONS

Donations faites à la Société Académique depuis sa fondation en 1825 399

COURS POPULAIRES POUR LES ADULTES

Cours de tenue des livres et comptabilité commerciale professé par M. Fernand Poëtte, membre associé; noms des élèves diplômés 400

Liste des fondateurs, donateurs et souscripteurs des cours populaires de la Société Académique . 405

TABLEAU DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE AU 15 SEPTEMBRE 1907.

Composition du bureau de 1905, 1906, 1907. 407

Membres titulaires selon le rang d'ancienneté. 408

Membres d'honneur 409

Digitized by Google

PAGES

Membres associés domiciliés à Saint-Quentin. 410

Membres associés honoraires 414

Membres correspondants domiciliés dans le département de l'Aisne 415

Membres correspondants non domiciliés dans le département de l'Aisne. 415

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Liste des sociétés correspondantes françaises. 417

Liste des sociétés correspondantes étrangères. 420

Etablissements publics auxquels la Société Académique adresse ses Mémoires 421

Errata 423

Article 17 du Règlement intérieur de la Société 423

Table des matières 424

SAINT-QUENTIN. — IMP. DU « GUETTEUR »

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

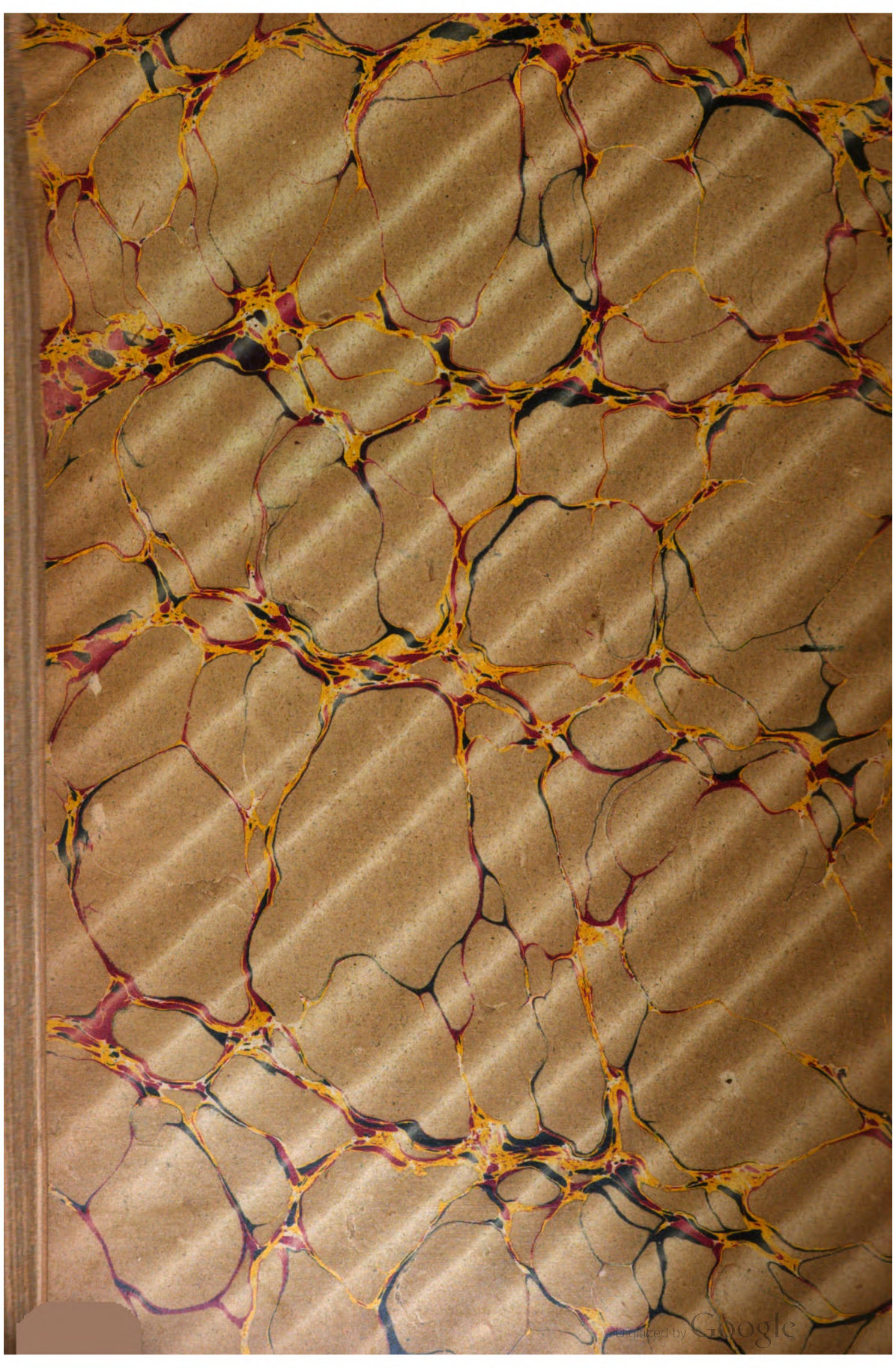
Digitized by Google

DUE APR 1 2 '40

Digitized by Google

3 2044 105 526 263

Digitized by Google